

Opération Grand Site Montségur

Tome 1 : Le projet

© Dominique Viet

Janvier 2020

Remerciements

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes souhaite adresser ses remerciements aux structures qui ont apporté leur regard, leur soutien et l'expertise technique lors de la rédaction de ce dossier ainsi que toutes les personnes qui ont apporté leur contribution :

Services de l'Etat, DREAL Occitanie, Région Occitanie, Agence Ad'Occ, Conseil Département de l'Ariège, Conseil Départemental de l'Aude, DDT de l'Ariège, SDE09, Enedis, Syndicat de Bassin du Grand Hers, CCI de l'Ariège, CMA de l'Ariège, Chambre d'agriculture de l'Ariège, CAUE de l'Ariège, ONF, Réseau des Grands Sites de France, Agence de Développement Touristique Ariège Pyrénées, Pays d'Art et d'histoire des Pyrénées Cathares, Association des Naturalistes de l'Ariège - Conservatoire d'Espaces Naturels Ariège, Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint Barthélemy, Musée du Textile et du peigne en corne, Mairie de Montségur, Bénaix, Montferrier, Bélesta, Fougax-et-Barrineuf, Comus, Prades, etc.

Sommaire

Remerciements.....	p. 3
Sommaire.....	p. 4
Le mot du Président.....	p. 7
Préambule.....	p. 9
Chapitre 1 : Appréhender : Identité du territoire du Grand Site de Montségur.....	p. 10
1 Présentation générale du Grand Site dans son environnement.....	p. 12
1/ Situation géographique du Pays d'Olmes.....	p. 12
2/ L'industrie textile, socle de l'identité du Pays d'Olmes.....	p.15
3/ Montségur, site phare du Pays d'Olmes.....	p.18
3.1 Formation géologique du Pog de Montségur.....	p.18
3.2 Retour sur l'histoire de Montségur.....	p.20
2 Des protections à la hauteur de la renommée du site.....	p.24
1/ Les protections paysagères (sites inscrits et classés) à l'origine de la création du Grand Site.....	p.24
2/ Une biodiversité de grande valeur.....	p.26
2.1 La RNR du massif du St-Barthélemy.....	p.26
2.2 La Zone de Protection Spéciale (ZPS) des « Gorges de la Frau et de Bélesta ».....	p.27
2.3 La Réserve Biologique Intégrale (RBI) Gorges de la Frau.....	p.28
2.4 Les Z.N.I.E.F.F de type 1 et 2 présentes sur le site.....	p.28
2.5 Territoires Engagés pour la Nature.....	p.29
3/ Un monument et des vestiges préservés, témoins d'une histoire remarquable.....	p.31
3.1 De la Z.P.P.A.U.P au SPR.....	p.31
3.2 Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).....	p.32
3.3 Synthèse des mesures de protections paysagères, environnementales et bâties.....	p.33
3 Une reconnaissance nationale et internationale en projet.....	p.34
1/ Un territoire labellisé Pays d'art et d'histoire (PAH).....	p.34
1.1 Trois thématiques fortes identifiées.....	p.34
1.2 Opportunités d'articulation de la démarche PAH et de l'OGS Montségur.....	p.34
2/ La Candidature UNESCO de la « Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne ».....	p.35
2.1 La dimension paysagère des châteaux sentinelles accompagnant la Cité de Carcassonne.....	p.37
2.2 Articulation du périmètre de l'OGS et de la zone tampon de la candidature UNESCO.....	p.37
Chapitre 2 : Identifier : Esprit des lieux et limites paysagères retenues.....	p.38
1 Représentations et perceptions : un lieu exceptionnel qui a toujours suscité l'intérêt.....	p.40
1/ Perceptions et appropriation du Grand Site de Montségur.....	p.40
1.1 Le Pog omniprésent dans la vie quotidienne.....	p.40
1.2 Le Pog et sa perception sensible et paysagère.....	p.40
1.3 Le Pog dans l'expression artistique et littéraire.....	p.41
1.4 Le Pog entre lumières et couleurs.....	p.43
2/ Esprit des lieux et valeurs identitaires forgés par l'héritage historique, culturel, industriel et agricole.....	p.43
2.1 Les valeurs identitaires du GS de Montségur à l'origine de l'esprit des lieux.....	p.43
2.2 L'esprit des lieux : somme de toutes les valeurs et de l'histoire du site.....	p.45

2	<i>Les limites paysagères du Grand Site en projet.....</i>	p.47
	1/ Méthodologie pour définir le périmètre	p.47
	1.1 Le périmètre initial proposé et les étapes pour déterminer les limites paysagères.....	p.47
	1.2 Le paysage en présence	p.48
	2/ Le périmètre retenu.....	p.51
	2.1 Les critères paysagers et patrimoniaux retenus pour la définition du nouveau périmètre.....	p.51
	2.2 Justification du périmètre proposé et vues aériennes.....	p.56
	<i>Chapitre 3 : Préserver : Le diagnostic transversal du territoire.....</i>	p.64
1	<i>Spécificités de l'OGS Montségur et méthodologie de travail pour l'élaboration du programme d'actions.....</i>	p.66
	1/ Le Projet Montségur et le lancement de l'OGS.....	p.66
	1.1 Un projet mûri de longue date.....	p.66
	1.2 Les prémices de l'OGS.....	p.68
	2/ Méthodologie de concertation.....	p.69
	2.1 Phase 1 : Elaboration du diagnostic transversal pour déterminer les valeurs identitaires et le périmètre OGS.....	p.69
	2.2 Phase 2 : Définition des orientations stratégiques et du programme d'actions.....	p.71
2	<i>Diagnostic transversal et analyses croisées à l'origine des orientations du projet OGS.....</i>	p.74
	1/ Diagnostic paysager : admirer et apprécier.....	p.74
	1.1 Évolution marquée des mosaïques paysagères.....	p.74
	1.2 « Une nature à l'état pur ».....	p.76
	1.3 Forêt « naturelles » et forêts exploitées.....	p.77
	1.4 Haies bocagères, lisières, arbres remarquables et îlots de sénescence.....	p.81
	2/ Diagnostic environnemental : connaître et sensibiliser.....	p.84
	2.1 Le contexte biogéographique.....	p.84
	2.2 Les milieux remarquables représentatifs du Grand Site.....	p.84
	2.3 Les espèces de flore remarquables	p.85
	2.4 Les espèces de faune remarquables.....	p.86
	2.5 La gestion de l'eau et des milieux aquatiques.....	p.87
	3/ Diagnostic socio-économique : vivre et habiter.....	p.89
	3.1 Des difficultés économiques prégnantes	p.89
	3.2 Vers un renouveau économique.....	p.93
	3.3 Un manque de services de proximité.....	p.96
	4/ Diagnostic touristique : visiter et découvrir.....	p.101
	4.1 Montségur dans sa dimension touristique intercommunale.....	p.101
	4.2 La dynamique du territoire.....	p.114
	4.3 La stratégie touristique du territoire.....	p.117
3	<i>Des enjeux structurant le programme d'actions.....</i>	p.122
	<i>Conclusion : Gérer : la Gouvernance du Projet.....</i>	p.124
	Une coordination assurée par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.....	p.126
	Le programme d'actions et ses axes stratégiques.....	p.127
	<i>Table des matières.....</i>	p.130
	<i>Bibliographie.....</i>	p.134
	<i>Annexes.....</i>	p.135

Le mot du président



Le Pays d'Olmes est situé en Ariège, sur la partie nord-est des Pyrénées, blotti sous les regards bienveillants de ses parents créateurs : les montagnes de Tabe, du Saint-Barthélemy et de La Frau d'où coule depuis la nuit des temps une eau claire et vive. C'est dans cette eau que le Pays d'Olmes a puisé sa richesse économique, une eau dont la force motrice et la qualité ont été tour à tour si précieuses et indispensables au développement des activités métallurgiques dès le XVI^{ème} siècle puis celle de la transformation de la corne et enfin de l'industrie textile à partir du XIX^{ème} siècle. Une industrie textile qui va marquer l'histoire du territoire tout entier et porter loin sa renommée tant le savoir-faire, la créativité et la qualité de sa production en ont fait sa réputation par delà des frontières et, bien-sûr, sa richesse. Mais une richesse économique qui a longtemps déployé son voile sur ses richesses naturelles jusqu'à en occulter les aspects.

Au sein de ces espaces naturels exceptionnels et immaculés, un château, posé tel un trésor dans son écrin de nature et de verdure, sur un promontoire que l'on nomme « Pog », domine le village du même nom Montségur. Les lieux qui ont été marqués par le sang des hommes un jour de 1244 gardent près de huit siècles plus tard, une forte valeur historique et légendaire liée particulièrement au Catharisme...

Après le déclin de l'industrie textile qui a marqué profondément la mémoire collective durant les quarante dernières années, le territoire est parvenu à diversifier son économie pour voir cohabiter activités artisanales, industrielles, rurales et touristiques.

C'est dans ce contexte et sur ces thématiques que, sous l'impulsion du Pays des Pyrénées Cathares, le territoire a obtenu le label Pays d'art et d'histoire, il y a dix ans. Ce label a constitué une première étape d'un processus qui a permis de remettre les habitants au cœur de notre Histoire et de notre Patrimoine, d'imaginer et de lancer des projets de développement.

Notre candidature à l'Opération Grand Site de France, retenue en novembre 2016, a constitué une étape supplémentaire dans le processus de réappropriation du territoire. Trois années d'un travail colossal, d'un travail nécessaire, qui a été l'occasion d'associer population, institutions, associations, élus, dans le but d'identifier les enjeux, de définir les orientations stratégiques et le périmètre du futur Grand Site.

Aujourd'hui, le Pays d'Olmes est pleinement conscient et unanimement engagé derrière la Communauté de Commune du Pays d'Olmes pour porter cette candidature à son étape ultime. Plus que la reconnaissance de la notoriété du patrimoine attaché au lieu et au nom de MONTSEGUR, l'obtention du label « Grand Site de France » sera également la reconnaissance d'une volonté de lier protection et développement, culture et environnement. Tel est notre engagement pour préserver et sublimer ce territoire exceptionnel. Nous y sommes prêts.

Gérald SGOBBO,
Président de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes



Préambule

Le Ministère de la Transition Ecologique a validé le lancement de l'Opération Grand Site (OGS) de Montségur en novembre 2016 ¹. Le périmètre envisagé pour mener l'Opération s'étendait à l'origine sur le site classé au titre du paysage (2 950 hectares) comprenant les communes de Montségur, Montferrier, Bénaix auquel s'ajoutait la Réserve Naturelle Régionale du Massif de Saint Barthélemy (461 hectares), soit un total de 3 411 hectares.

En octobre 2018, après avoir réalisé un diagnostic transversal du territoire ce périmètre a été élargi à quatre nouvelles communes : Fougax-et-Barrineuf, Bélesta, Comus et Prades. Aujourd'hui, le périmètre d'intervention s'étend sur 9 306 hectares, il concerne trois intercommunalités : la Communauté de communes du Pays d'Olmes (CCPO), la Communauté de communes de la Haute-Ariège (CCHA), la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises. Il intéresse deux départements : l'Ariège et l'Aude.

L'OGS a été impulsée lorsque la commune de Montségur et la Communauté de Communes du Pays d'Olmes ont cherché à structurer un accueil de qualité sur le site emblématique du Pays d'Olmes. Le projet de départ du site de Montségur a traduit cette ambition notamment par la réalisation d'études préalables visant l'amélioration des conditions de visite et la requalification du stationnement et des cheminements entre le Pog et le village de Montségur. La création d'un centre d'interprétation positionné au cœur du village répond à cette volonté locale de réorganiser l'accueil, la médiation et la promotion du site en lien avec les institutions partenaires. Cette vision partagée de l'avenir du Grand Site de Montségur permettra de mutualiser des services (ateliers pédagogiques, salle de conférence) avec les structures partenaires (Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares et Réserve Naturelle Régionale du massif du Saint Barthélémy). L'OGS se positionne comme une opération au service du territoire en vue d'une évolution modérée de sa fréquentation touristique qui n'excède pas, aujourd'hui, 50 000 visiteurs par an.

Ce rapport présente dans un premier temps le Grand Site de Montségur, l'environnement singulier et unique dans lequel il s'insère et l'histoire exceptionnelle qui a forgé l'identité du territoire. Il détaille ensuite le contexte dans lequel s'est déployé le dispositif OGS depuis maintenant quatre ans pour ensuite exposer l'état des lieux du diagnostic transversal. Enfin, il présente les axes d'intervention retenus en fonction des enjeux déterminés.

Il est à noter que les données illustrant ce rapport (photographies, fonds de carte, diagrammes) sont issues de sources différentes : livrables des bureaux d'études (TerreHistoire, Adret, Traces TPI, Atelier Atu, Terre Vive, etc.), documents réalisés en interne (programme scientifique architectural et culturel, feuille de route 2018-2025 : projet de développement touristique en Pays d'Olmes...), ainsi que de documents produits par nos partenaires institutionnels (Candidature UNESCO portée par le Département de l'Aude, Plan de gestion de la RNR Massif de St-Barthélemy, Dossier de candidature du Pays d'art et d'histoire, Atlas des paysages d'Ariège-Pyrénées, etc.). L'ensemble de ces informations se retrouve dans la rubrique bibliographie.

¹ Annexe n°1, courrier de validation de Madame La Ministre de l'Environnement, Ségolène Royal pour le lancement de l'OGS



Chapitre 1 - Appréhender

L'identité du territoire du Grand Site de Montségur



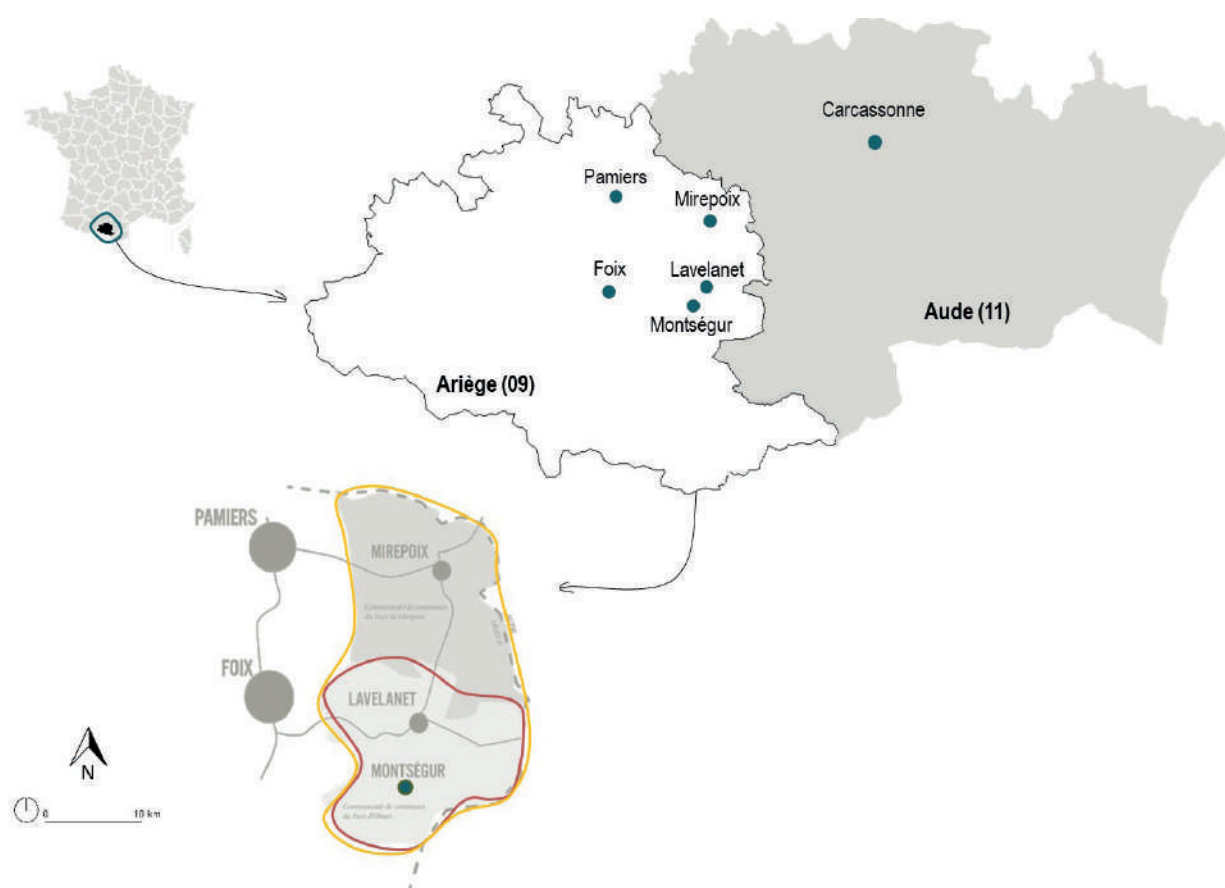



1 Présentation générale

du Grand Site dans son environnement

1 - Situation géographique du Pays d'Olmes

Le site de Montségur est situé au sud de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, dans le département de l'Ariège. La Communauté de Communes du Pays d'Olmes (CCPO), créée en 1995, structure gestionnaire de l'Opération Grand Site de Montségur, couvre un territoire composé de piémonts et de montagnes, des basses vallées (350 mètres d'altitude à Lieurac) jusqu'aux plus hauts sommets du Massif de Tabé. Ce territoire majoritairement rural au cœur du Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares constitue une transition paysagère et territoriale avec les régions voisines : des coteaux du pays de Mirepoix au nord, aux sommets pyrénéens au sud-ouest ; de la vallée de l'Ariège au sud-ouest à celle de l'Aude à l'est.



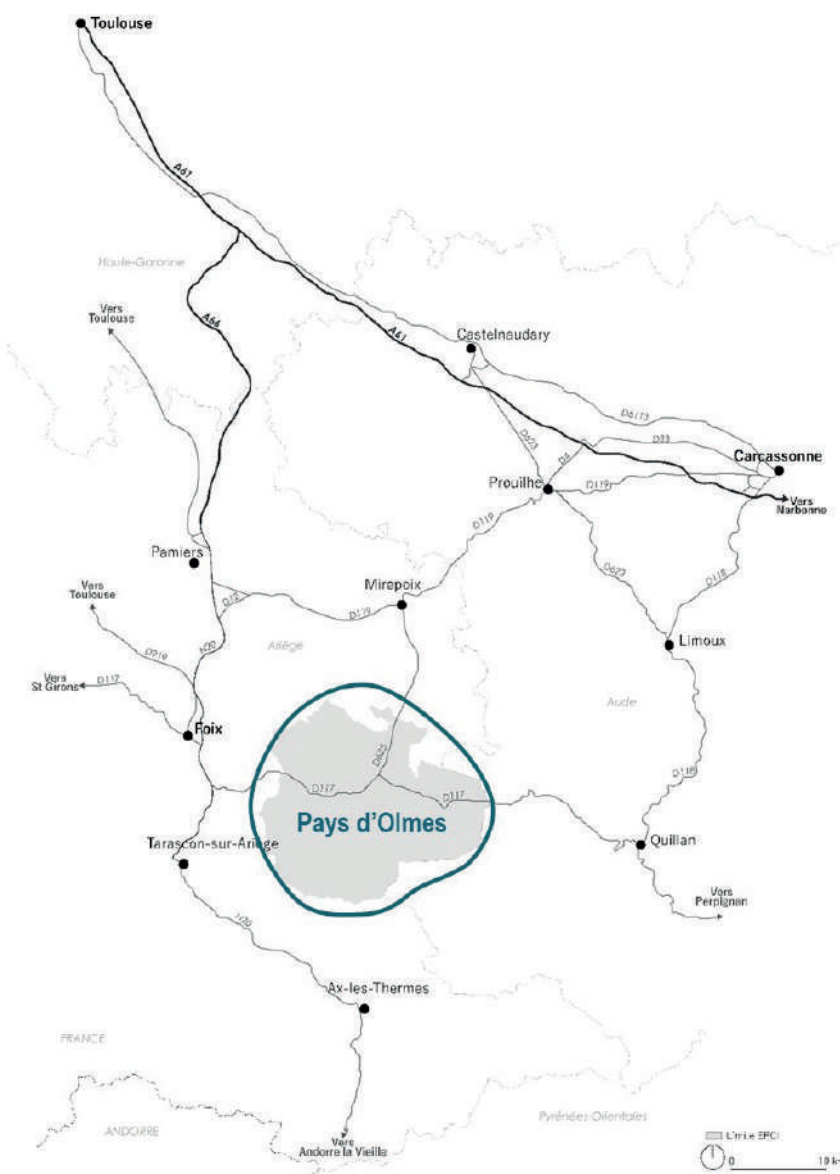
-  Département de l'Ariège : 327 communes, 152 340 habitants (recensement 2019)
-  Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares : 56 communes, 26 000 habitants (recensement 2014)
-  Communauté de Communes du Pays d'Olmes : 24 communes, 15 028 habitants (recensement de 2015)

Le territoire du Pays d'Olmes est connecté aux pôles départementaux de Foix et Pamiers via la D117. Cet axe structurant permet de rejoindre Toulouse via l'A66 ou l'A61. Ce territoire bénéficie au sud d'une proximité avec l'Andorre et l'Espagne.

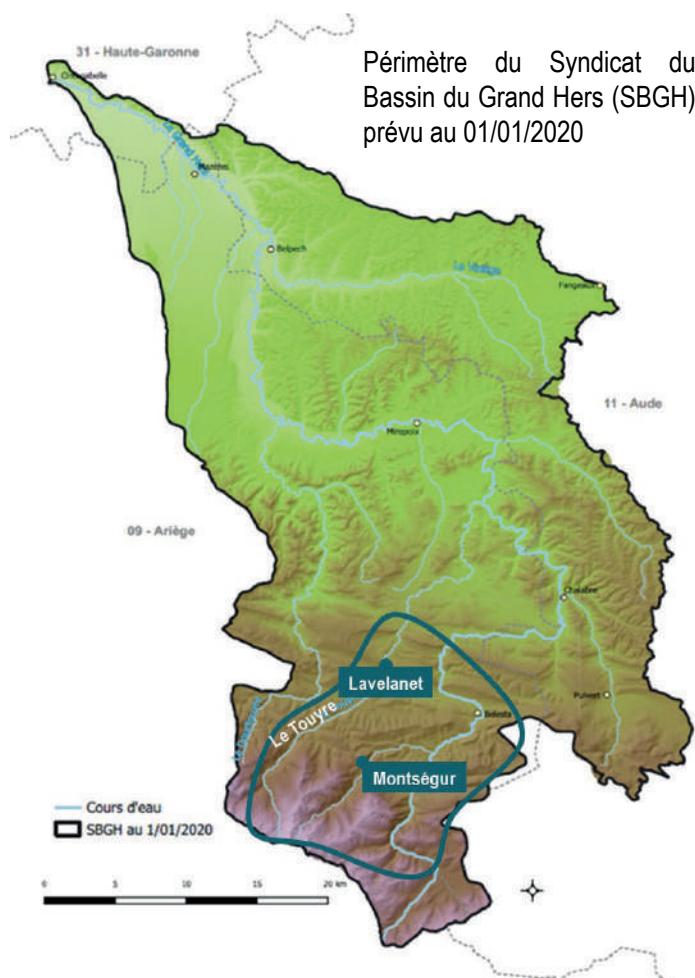
Le Pays d'Olmes compte 15 028 habitants (recensement de 2015) répartis sur 33 000 hectares. Le bassin de vie de l'ensemble des 24 communes est celui de Lavelanet.

Le Pays d'Olmes peut se caractériser par plusieurs éléments géographiques.

Il se situe sur le massif de Tabe, aussi appelé « Massif du Saint-Barthélemy », le plus au nord de la chaîne axiale des Pyrénées. Le Pic du Soularac (2 368 mètres) et le pic du Saint-Barthélemy (2 348 mètres) sont les sommets les plus élevés de ce massif. Il compte également des lacs d'altitude avec par exemple l'étang du diable, l'étang des truites et le lac artificiel de Moulzoune. Le massif se compose de roches telles que le gneiss, le granite mais aussi le schiste. Sa particularité géologique réside dans le fait qu'il accueille le gisement de Talc de Trimouns, qui donne lieu à son exploitation à ciel ouvert et en fait la plus grande carrière de talc au monde.



Le nord de la ville de Lavelanet est cernée par le Massif du Plantaurel qui traverse le département de l'Ariège sur 70 km. Ce massif se situe au nord du Pays d'Olmes et se compose de roches calcaires (couche supérieure datant du tertiaire) et d'argile et grès qui remontent au secondaire. Il culmine à 1 014 mètres avec le Pic de l'Aspre, situé sur la commune de Soula.

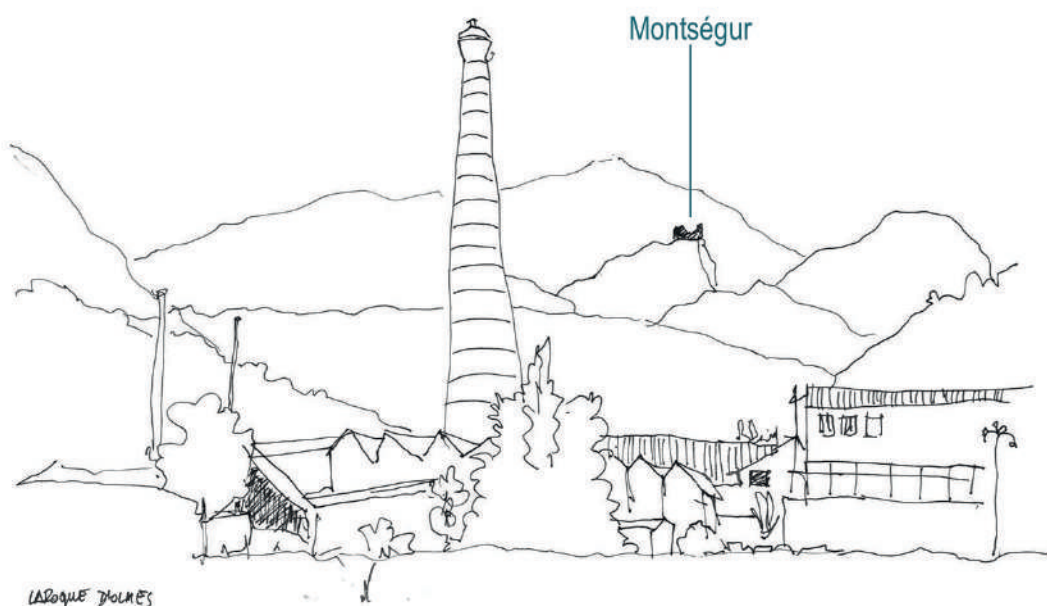


La vallée de Lesponne est une vallée sédimentaire qui s'étend sur environ 10 km dans laquelle se trouvent 4 communes du territoire de l'intercommunalité : Freychenet, Leychert, Nalzen et Roquefixade. Cette vallée est délimitée au nord par le massif du Plantaurel et au sud par le massif de Tabe.

Le Pays d'Olmes se situe également dans le bassin de l'Hers qui s'étend sur plus de 68 km de longueur sur les départements de l'Ariège, de l'Aude et de la Haute-Garonne. Le bassin de l'Hers se caractérise par ses trois affluents en rive gauche et ses quatre autres en rive droite dont le Touyre présent dans le Pays d'Olmes.

2 - L'industrie textile, socle de l'identité du Pays d'Olmes

Ce territoire, situé au nord du piémont Pyrénéen, a connu une histoire industrielle prenante et toujours présente dans les esprits. La production textile a représenté dès le XVIII^{ème} siècle l'activité principale du bassin de vie de Lavelanet. Les ateliers familiaux ont rapidement cédé la place à une véritable industrie moderne et mécanisée qui s'est développée aux abords des rivières torrentielles et notamment le long du Touyre, pour faire fonctionner les machines à l'aide de la force hydromécanique. Des usines s'installent de Montferrier à Laroque d'Olmes en passant par Villeneuve d'Olmes et Lavelanet. Ces 4 communes concentreront à elles seules 3 500 ouvriers (des années 60 à 70), puis très vite 5 500 ouvriers en entreprises et 500 artisans à domicile. Le Pays d'Olmes deviendra le premier centre textile français de laine cardée dans les années 1960 – 1970. Ce plein essor explique l'urbanisme particulier du Pays d'Olmes, où les bâtiments industriels et ateliers d'artisans côtoient les maisons ouvrières et les maisons de maîtres.



Mais la concurrence internationale, ainsi que l'absence d'entente et d'union entre les divers patrons d'entreprises locales, les difficultés d'adaptation aux évolutions techniques, et l'opposition à l'installation d'autres activités que celle du textile provoqueront les grandes crises de cette activité dans les dernières décennies du XX^{ème} siècle. Aucune alternative à cette mono-industrie n'a permis aux ouvriers de se reconvertir. A partir des années 1980, l'activité textile est en déclin rapide ; elle impactera très fortement l'économie et donc l'emploi, mais aussi la vie locale et le paysage le long du Touyre. Cette histoire marquera fortement l'esprit des habitants.





Le Pays d'Olmes conserve trois entreprises toujours en activité :

- à Laroque d'Olmes, l'ancienne usine textile créée en 1955 par l'industriel Michel Thierry a récemment été acquise par le groupe américain Adient. Elle poursuit son activité de fabrication de tissus dédiés au marché de l'automobile et emploie 120 personnes.

- une filature existe toujours à Dreuilhe, elle a récemment été rachetée en 2015 par un groupe d'industriels belges qui a évité sa fermeture. Elle emploie actuellement une vingtaine de salariés.



- à Villeneuve d'Olmes, l'atelier familial de fabrication « Les Tissages Cathares » emploie huit personnes (3 à la confection, 4 au tissage et 1 à la vente). Il connaît un franc succès notamment en produisant du linge de maison.

Le Musée du textile et du peigne en corne, à Lavelanet, labellisé Musée de France, témoigne de cette épopée industrielle. Il est situé dans les locaux de la 1^{ère} fabrique de draps, l'usine « Dumons » créée en 1789. Le musée permet de comprendre l'évolution de cette activité, du Moyen-Âge à l'activité contemporaine, à l'aide d'outils et de machines en fonctionnement.



Le Musée du textile et du peigne en corne présente également comme son nom l'indique l'activité de fabrication des peignes en corne qui n'est pas anodine dans le paysage du Pays d'Olmes. Elle a été la 2^{ème} activité économique locale qui a connu, comme le textile, son heure de gloire, sur le territoire. Une quarantaine d'entreprises emploieront 2 000 ouvriers et produiront 30 millions de peignes en corne au plus fort de l'activité pendant la 1^{ère} moitié du XX^{ème} siècle. A la différence des industries textiles, cette activité concerne une autre vallée, la vallée de l'Hers. Cette activité s'est installée dans les villages de Fougax-et-Barrineuf, Bélesta, l'Aiguillon, Lesparrou, Camp Redon, Ivry sur l'Hers et la Bastide sur l'Hers.



Actuellement, l'artisan José Da Fonseca, installé à l'Aiguillon continue de fabriquer des peignes en corne de manière traditionnelle dans son atelier ouvert au public. Et récemment, Jean Mathivet s'est installé à Bélesta où il fabrique des petits objets en corne.



Montségur, siège entre ces deux vallées, avec à l'ouest l'activité textile le long du Touyre et l'activité de fabrication de peigne en corne, à l'est le long de l'Hers.



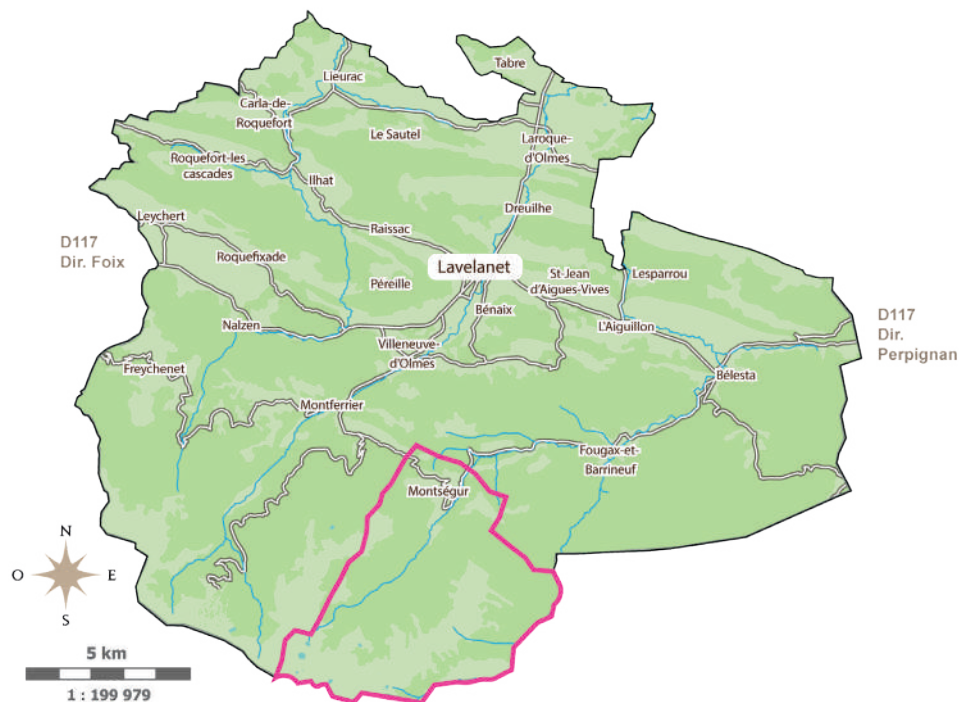
Navette volante utilisée avec les métiers à tisser, Musée du textile et du peigne en corne, Lavelanet © CCPO

3 - Montségur, site phare du Pays d'Olmes

Le site de Montségur, difficile d'accès, enclavé entre les deux couloirs valléens du Touyre et de l'Hers, n'a pas été impacté par cette « révolution » manufacturière bien que sur la route d'accès en venant de Villeneuve d'Olmes et Montferrier – accès naturel et originel à Montségur – les grandes friches industrielles et leurs hautes cheminées questionnent aujourd'hui.

La commune de Montségur s'étend sur 3 715 hectares. Elle est située au sud du territoire intercommunal et compte 126 habitants (recensement de 2016). Elle doit sa spécificité géographique à son emplacement en cuvette entre la montagne de la Frau et le Massif de Tabre.

Pour rejoindre le site de Montségur, la majorité des visiteurs utilisent la D117 depuis Foix. Ils pénètrent dans le Grand Site par la porte d'entrée nord-ouest à hauteur de Pichobaco en empruntant la D9 à Villeneuve d'Olmes. Un autre accès au nord-est du Grand Site est possible en traversant la Commune de Bélesta, en passant par le site de Fontestorbes puis le défilé du Caroulet. Cet accès est plus souvent utilisé par les visiteurs audois.



- Routes principalement empruntées
- Routes très empruntées
- Route assez empruntée
- Route peu empruntée

3.1 - Formation géologique du Pog de Montségur

Le village de Montségur est dominé au sud par la Montagne de la Frau, et, au sud-ouest par le Massif de Tabre. Le col de la Peyre, situé à 1 714 mètres permet d'accéder à la vallée de l'Ariège, en passant par la carrière de Talc de Luzenac. Au-delà de la Montagne de la Frau, et en suivant le sentier cathare (GR7B) passant à Montségur, les « Gorges de la Frau » se déploient en direction de Comus, village situé dans le département de l'Aude, première halte dans le Pays de Sault.

Dans le fond de la vallée de Montségur coule le Lasset, affluent de l'Hers. Il prend naissance sur le flanc nord du Pic de Saint-Barthélemy, à partir de déversoirs de lacs de montagne. Au nord, on peut découvrir la ville de Lavelanet et le château de Roquefixade en direction de Foix.

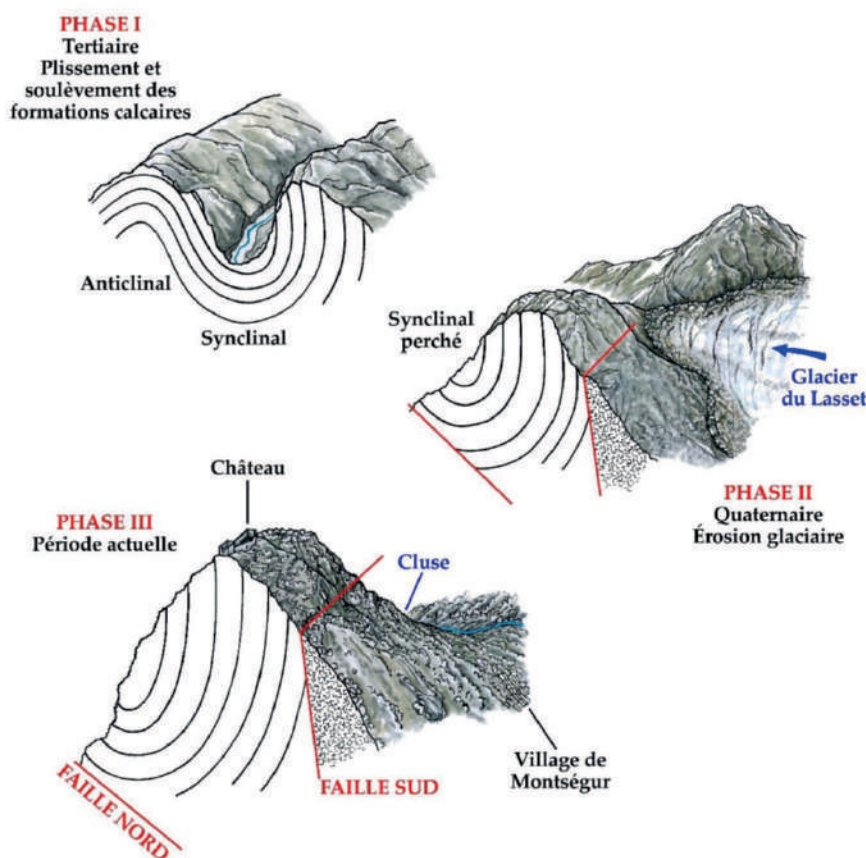
Le château de Montségur s'élève au sommet d'un pic, ou pog à 1 207 mètres. Il est entouré de pentes abruptes, sauf au sud où il reste accessible.

Le massif hercynien, en jaune sur l'image, est composé de roches anciennes datant d'il y a 300 millions d'années. Le Massif de Tabé situé sur la plaque européenne, et les massifs ariégeois des Trois seigneurs et de l'Arize, relèvent de cette époque. Ils ont été rehaussés lors de la collision des plaques ibérique et européenne (vers - 50 millions d'années) qui a engendré la formation des Pyrénées au cours de l'ère secondaire.



Le pog de Montségur était un synclinal (pli en creux comme le présente le schéma ci-dessous) qui est devenu perché, suite à deux facteurs : d'abord l'érosion, action de l'eau et des conditions climatiques sur l'écorce terrestre, puis la disparition des deux anticlinaux latéraux (pli en bosse) causée par le plissement des couches géologiques.

Au cours des glaciations du quaternaire, le glacier du Lasset était bloqué par la présence du pog qui l'empêchait de déborder vers la vallée. L'étang du diable et l'étang des truites sont hérités de l'ancien glacier du Lasset qui venait encore buter contre la montagne du Pog il y a 60 000 ans. Un autre glacier, dans la vallée du Touyre, s'étendait jusqu'à Villeneuve d'Olmes. Comme le pog de Montségur, les massifs du Pech de Foix et du Plantaurel correspondent aux sédiments accumulés au cours des ères secondaire et tertiaire. Ils ont été plissés à la suite de la collision des plaques européenne et ibérique.

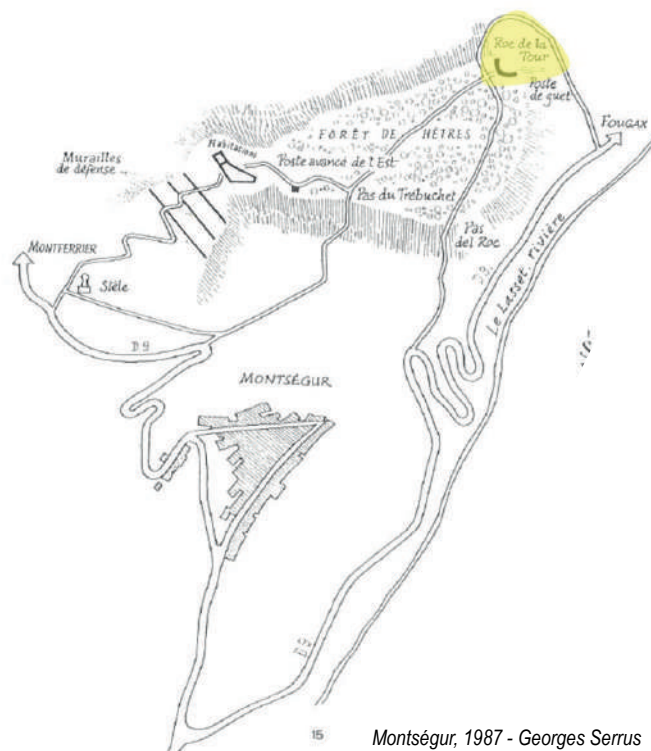


© PAH

3.2 - Retour sur l'histoire de Montségur

La plus ancienne occupation humaine retrouvée sur la Commune de Montségur remonte à la préhistoire. Toutefois, la toute première occupation du Pog de Montségur remonte à la période Néolithique, à l'Age du Bronze, période de 2 000 ans située de 3 000 à 1 000 ans avant J-C.

Plus tard, le sommet du Pog aurait été aménagé par une première fortification (tour) peut-être du Bas-Empire (fin de l'antiquité). Dans le prolongement de la ligne de crête du Pog, en contre bas, une autre fortification a été révélée, véritable avancée vertigineuse au nord. Elle permettra notamment à l'époque cathare d'opérer un contrôle visuel à longue portée sur tout le Pays d'Olmes.



Montségur, 1987 - Georges Serrus

Création du refuge cathare

L'histoire documentée par les archives remonte au XIII^{ème} siècle. Le site de Montségur n'était probablement pas complètement dénué de toutes constructions lorsqu'en 1204 Raymond de Péreille, seigneur local, a été sollicité par l'Église cathare pour « reconstruire » un castrum (village fortifié), au sommet du Pog. Un ensemble fortifié est rapidement édifiée en réponse à la demande des communautés cathares. Le château de Montségur (qui n'est pas celui que nous apercevons de nos jours) est conçu comme un véritable refuge de la hiérarchie cathare, avec son évêque, ses diacres et ses parfaits. La croisade royale achevée en 1224 contre les hérétiques, avait conduit la religion cathare à rentrer en clandestinité. En retrait des grands couloirs de communication, Montségur acquit rapidement une aura régionale sous le commandement de Pierre Roger de Mirepoix à partir de 1230. En 1232, Guilhabert de Castres, évêque cathare fera avec l'autorisation de Raymond de Péreille, « le siège et la tête » de l'Église proscrite.

La religion cathare face à l'Église de Rome

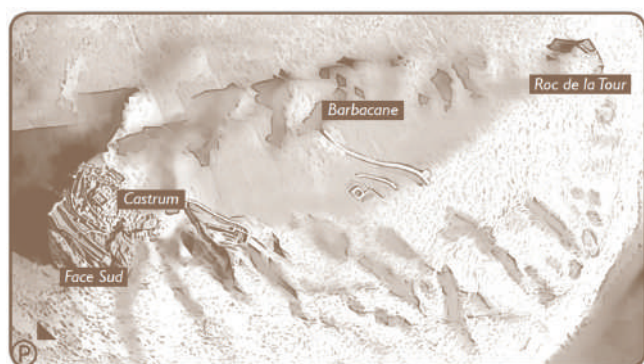
Il s'agit d'une forme médiévale de christianisme qui s'est développée dans différents pays européens. Les cathares se considèrent « comme la vraie Église du Christ et des apôtres », à la différence de celle de Rome qui a, selon eux, « perverti l'héritage initial ». Les cathares croient en deux principes créateurs, qui les distinguera de l'Église de Rome : le bien et le mal. Les âmes présentes sur Terre sont enfermées dans des corps de chair et ont oublié leur origine divine. Elles peuvent toutefois être sauvées en recevant le consolament qui unit l'âme à l'Esprit Saint. Ce baptême par imposition des mains est l'unique sacrement cathare. En Occitanie, le catharisme se constitue en véritable église, structurée, hiérarchisée, avec à sa tête un corps clérical d'évêques et de diacres. Ceux qui ont reçu le consolament s'engagent à une vie monastique, à cette différence près qu'ils sont installés au coeur des bourgades. Là, ils mènent une vie communautaire dans des maisons de femmes ou d'hommes ouvertes à tous. Ils ne prélèvent pas la dîme mais travaillent et prient à la vue de tous. Ils se nomment eux-mêmes « bons hommes » et « bonnes femmes » et leurs fidèles, « bons croyants ».

10 mois de siège à Montségur

En mai 1242, l'inquisiteur Guillaume-Arnaud chargé d'enquêter au coeur de la population cathare régionale depuis 1229 sera assassiné à Avignonet, en Lauragais, par des hommes d'armes venus de Montségur. Cet épisode sera appelé le massacre d'Avignonet. En réponse à cette attaque, en mai 1243, l'archevêque de Narbonne, l'évêque d'Albi et le sénéchal de Carcassonne engageant, au pied du pog, l'un des sièges les plus longs de la croisade contre les Albigeois. Il durera jusqu'en mars 1244.

Les lignes de défense successives permettront de contenir pendant un certain temps les croisés. Ce n'est que lorsque les attaquants décident d'emprunter, le soir de Noël, l'abrupte extrémité nord-est, qu'ils prennent enfin le pied sur la montagne, aujourd'hui Roc de la Tour. Ils aménagent alors un accès pour acheminer troupes et machines de guerre, puis remontent peu à peu la ligne de crête.

Les assiégés se replient jusqu'à une barbacane, ouvrage fortifié situé à mi-parcours. Pilonnés par d'énormes boulets de pierres, ils doivent abandonner cette nouvelle ligne de défense. Les derniers défenseurs au sommet de la montagne, parviennent à repousser une ultime attaque mais, début mars 1244, sans espoir de secours, ils déposent les armes. Une trêve de 15 jours permet à ceux qui ont décidé de ne pas renier leur foi de faire leurs adieux à leurs familles et au monde matériel. Plus de 200 hérétiques, refusant de renier leur foi, furent brûlés le 16 mars au pied de la montagne.



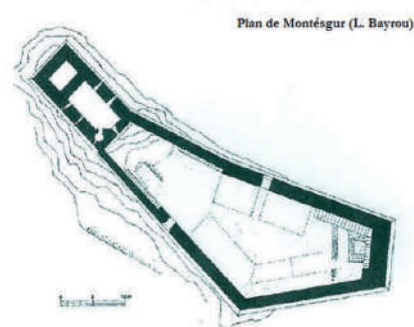
Plan et implantation des vestiges archéologiques de la montagne
© Michel Sabathier / Grame. Dessin numérique Sylvane Pomiès

Le château des Lévis

A la demande du Roi de France, Guy de Lévis érige le château actuel. La construction de ce nouveau château vers la fin du XIII^{ème} siècle répondra aux critères des châteaux construits dans les Corbières sous le modèle Philippien. Ce nouveau château devient alors le symbole du nouveau pouvoir, celui des vainqueurs. Il permettra d'assurer le contrôle d'un territoire forestier, riche en bois d'oeuvre et cela face au puissant Comte de Foix. En 1673, le Château est signalé « à l'état de ruine » et servira après la Révolution et tout au long du XIX^{ème} siècle, de carrière de pierres, notamment pour la construction du village actuel.

Le château actuel se compose essentiellement de deux parties : une cour et un donjon à l'est. La cour, dont le tracé suit au plus près le contour de la plate-forme rocheuse sommitale du pog, est entourée de murailles épaisses d'environ 2,50 mètres et hautes par endroits de 15 mètres.

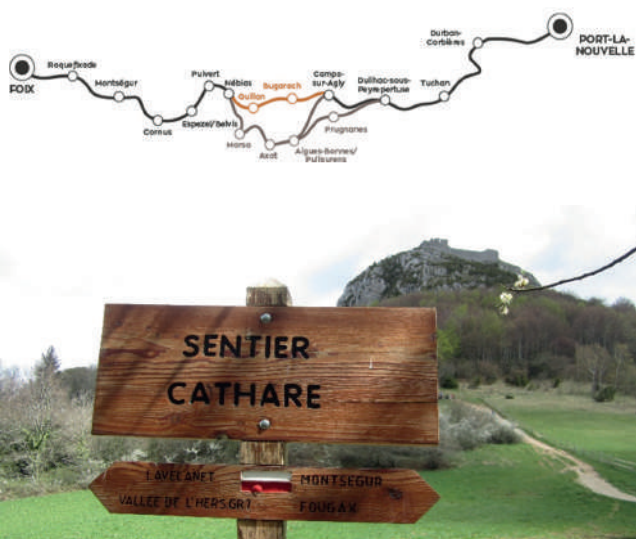
Les premières fouilles sur le site ont été rapportées en 1820 par J.-F. Rambaud, inspecteur des monuments historiques de l'Ariège. D'autres fouilles sont menées au milieu du XX^{ème} siècle puis, dans les années 1960, le spéléo-club de l'Aude découvre l'aven du Trébuchet avec deux sépultures de combattants ensevelies à l'époque du siège de 1243-1244. Elles sont exposées au musée de Montségur qui fut labellisé Musée de France en 2002. Fondé en 1968, le Groupe de Recherches Archéologiques de Montségur et des Environs (GRAME) mène plusieurs campagnes des années 1964 à 1995. Elles permettront de dégager une partie des restes du village cathare autour du château et des fortifications plus éloignées : barbacane et Roc de la tour.



L'enceinte de Montségur avec le donjon

Le village de Montségur

Le site de Montségur s'inscrit dans un environnement sauvage et préservé, dans une vallée de moyenne montagne. Son altitude varie de 630 à 2 365 mètres. Au carrefour de 3 sentiers de grande randonnée, il est possible d'y accéder à pied, en VTT ou à cheval, en empruntant le GR 107, dit « chemin des bonhommes » qui va de Foix (Ariège) à Berga (Espagne) sur 211 km. Il prend la dénomination de « sentier cathare » GR367 lorsque que les randonneurs rejoignent Port-la-Nouvelle (Aude) et parcourent 250 km. Le « sentier des tisserands » ou « chemin pavé » relie Lavelanet à Montségur (16 km).



Le village s'étagé au pied du versant sud de la montagne en lanières construites continues d'est en ouest. Le village aux rues étroites conserve une unité visuelle depuis le château grâce à ses couvertures toutes en tuiles canal.

Les revenus du village sont majoritairement issus de l'activité touristique. Seuls quelques habitants exploitent le domaine agricole pour l'élevage avec pour conséquence, suite à l'abandon progressif de l'activité de culture en particulier autour du pog, un accroissement des étendues boisées qui a modifié la lecture du paysage depuis l'après-guerre, époque où seuls les bords du Lasset étaient bordés d'arbres. Montségur bénéficie d'une renommée internationale pour être le lieu de l'épisode tragique et final de la croisade.

La situation géographique particulièrement enclavée du village de Montségur lui donne un isolement physique naturel. Cette localisation a contribué à créer un esprit d'indépendance, mais aussi un « terroir » où le paysage agropastoral – même s'il est en forte régression aujourd'hui - est resté harmonieux.

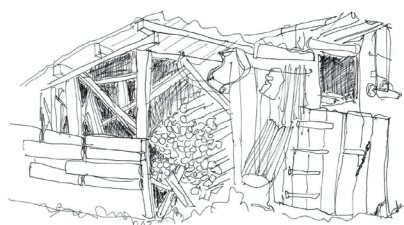
Conçu pour une pratique à pied ou avec des animaux, le tissu bâti laisse ainsi découvrir un enchevêtrement de passages, escaliers et jardins étagés, rythmant le jeu continu mais subtil des lignes de construction. Quelques commerces d'exception – comme le boulanger, Meilleur Ouvrier de France – ne peuvent masquer aujourd'hui les nombreux volets fermés et maisons à vendre, soulignant une occupation résidentielle avec des pics de fréquentation saisonniers, notamment estivaux.



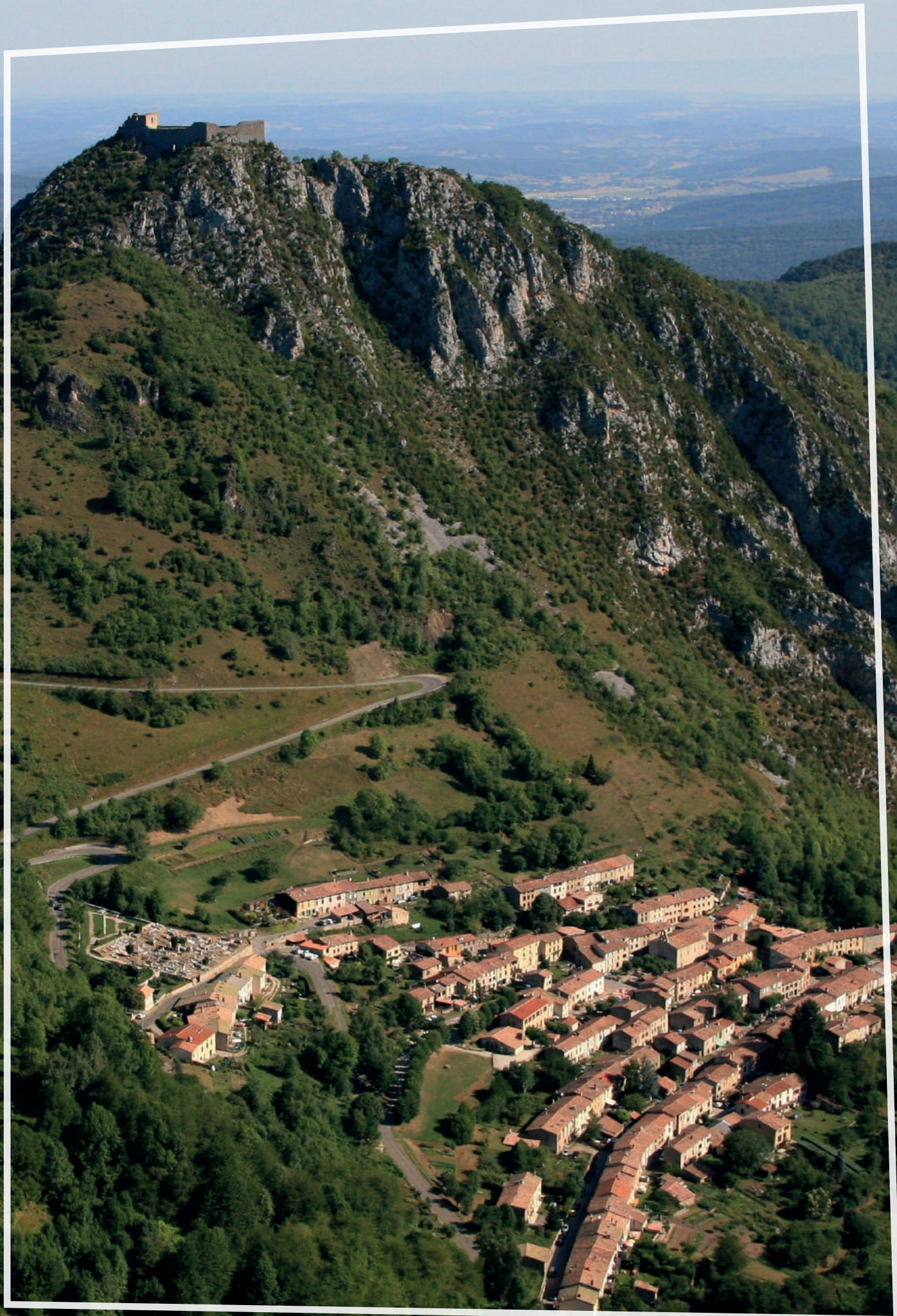
Calade, mur en pierres et végétation



Devanture de maison



Abri de jardin



L'ensemble de la commune de Montségur, les ruines historiques et les parcelles environnantes bénéficient de protections réglementaires de divers types qui sont exposées dans le chapitre © Jacques Jany

2 Des protections

à la hauteur de la renommée du site

1 - Les protections paysagères (sites inscrits et classés) à l'origine de la création du Grand Site

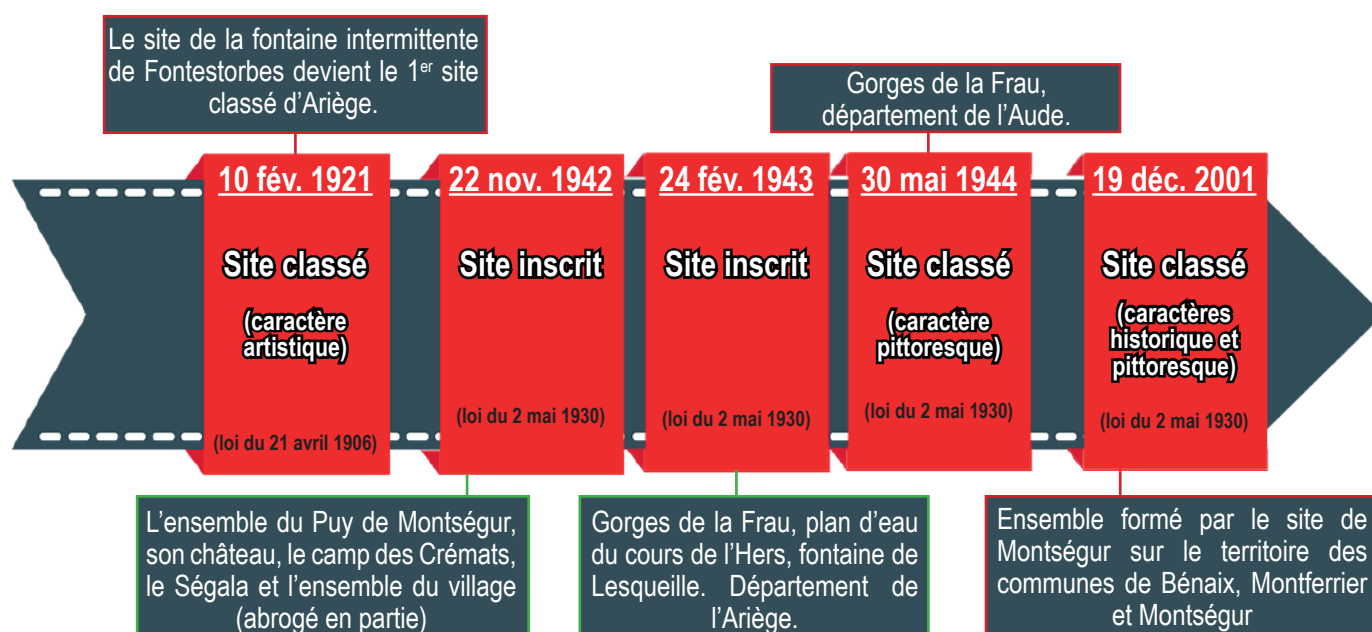
Le périmètre proposé pour le Grand Site de Montségur est concerné par diverses protections, certaines fort anciennes, ou inventaires en faveur du patrimoine paysager, naturel, architectural et historique. Trois sites classés et deux sites inscrits sont présents dans ce périmètre.

Parmi eux, le site classé de la fontaine intermittente de Fontestorbes à Bélesta (arrêté ministériel du 10 février 1921) premier site à avoir été classé en Ariège. Connue depuis l'antiquité cette curiosité naturelle a, de par son fonctionnement intermittent, des caractéristiques spécifiques qui font qu'elle figure pour les scientifiques parmi les vingt résurgences mondiales de tout premier ordre.

Toutefois, le site emblématique demeure ici celui de l'ensemble formé par le site de Montségur (décret du 19 décembre 2001).

Concerné dès le 22 novembre 1942 et le 8 novembre 1943 par deux sites inscrits, son classement en 2001 confirmera ses caractères historique et pittoresque. Le rapport d'inspection générale préalable au classement indique notamment : « Que ce soit vu d'en haut ou sur la route où chaque virage dans les défilés modifie la perception, le paysage est grandiose. On entre dans un monde à part offrant un contraste entre la plaine humanisée qui s'étend vers le nord et la montagne qui encercle le pog au sud et à l'est. »

Le troisième site classé concerne les Gorges de La frau (arrêté ministériel du 30 mai 1944) sur la commune de Comus dans l'Aude. Ce site interdépartemental présente la particularité d'être classé dans l'Aude et inscrit dans l'Ariège sur la commune de Montségur (arrêté ministériel du 11 mars 1943). Il n'en demeure pas moins que ces gorges constituent une vallée étroite et profonde de 500 mètres par endroit aux versants boisés entaillés de vallons abrupts qui participent pleinement à la beauté et diversité paysagère du Grand Site de Montségur.



Les cinq sites inscrits ou classés

Site de Montségur
classé le 19/12/2001

Fontaine intermittente
de Fontestorbes
classé le 10/02/1921

Village de Montségur
inscrit le 22/11/1942

Gorges de la Frau
inscrit le 24/02/1943

Gorges de la Frau
classé le 30/05/1944

site inscrit
site classé

Sources : DREAL Occ. ; IGN
Réalisation : DDT 09 - SCAT - VD - Janvier 2020

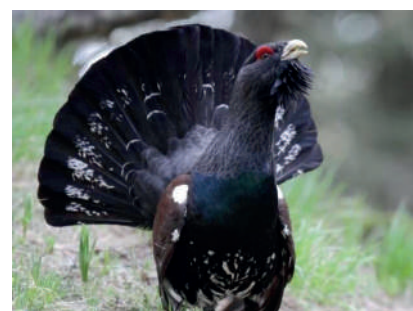
2 - Une biodiversité de grande valeur

2.1 - La Réserve Naturelle Régionale de Massif du Saint-Barthélemy

La Réserve Naturelle Régionale du Massif² du Saint-Barthélemy (RNR MSB) est comprise dans le périmètre OGS. Elle se situe au sud-ouest de ce dernier. Il s'agit de la première RNR du département et de la 13^{ème} de la Région Occitanie. Elle s'étend sur une superficie de 461 hectares au cœur du Massif de Tabé.



L'altitude de la RNR est comprise entre 1300 et 2 368 mètres, pour environ 1000 mètres de dénivelé. Elle comprend le versant nord du pic emblématique des Pyrénées Cathares, le pic du Saint-Barthélemy (2 348m). La gestion de la Réserve est assurée par l'Association des Naturalistes de l'Ariège – Conservatoire d'espaces naturels (ANA-CEN) et la Commune de Montségur.



La RNR est traversée par la faille de Trimouns, dans laquelle une veine de Talc est apparue. La présence de cette faille a engendré la division de la zone en deux secteurs géologiques distincts, l'un composé de granite et de gneiss et l'autre de roche sédimentaire ancienne. Cette particularité lui vaut son appellation de « concentré des Pyrénées » puisque la richesse du patrimoine naturel des Pyrénées y est répertoriée.



Elle se compose de 3 milieux naturels : le milieu forestier (hêtraie, sapinière pinède), les zones humides, lacustres et les rivières (tourbières, lacs, cours d'eau), et les milieux alpins (crêtes, landes et pelouses). Chaque milieu abrite une faune et une flore remarquables.

Une Réserve répond à trois missions principales (protéger, gérer et faire découvrir). Ces missions sont traduites dans le plan de gestion de la RNR du massif de St-Barthélemy 2018 - 2027.



Le Plan de Gestion est organisé autour de sept Objectifs à Long Terme (OLT) :

- A. Améliorer l'état de conservation et l'intégrité fonctionnelle des milieux tourbeux
- B. Améliorer l'état de conservation de l'éco-complexe « pelouses et landes montagnardes »
- C. Optimiser la naturalité des milieux alpins et rocheux
- D. Optimiser l'intégrité écologique et fonctionnelle des milieux lacustres et des cours d'eau
- E. Optimiser la naturalité des milieux forestiers
- F. Faire de la RNR un laboratoire à ciel ouvert, territoire de recherche et d'expérimentation pour la connaissance de la biodiversité et de la fonctionnalité des milieux naturels
- G. Favoriser l'ancrage et l'intégration territoriale de la RNR en s'appuyant sur une approche solidaire.

De haut en bas
Grand Tétrás © Alain Rivière
Drosera © RNR
Marmotte © CCPO

² Annexe n°2, Carte présentant le périmètre de la RNR du Massif de St-Barthélemy

2.2 - La Zone de Protection Spéciale (ZPS) des « Gorges de la Frau et de Bélesta »

Les sites inscrits en zone Natura 2000 représentent le plus grand réseau de zones protégées dans le monde. Ces espaces couvrent 18% du territoire européen soit 26 000 sites terrestres et marins protégés face aux activités humaines qui s'y développent (tourisme, sylviculture, pêche, agriculture).

Ils cherchent à préserver la biodiversité et assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels d'intérêt communautaire. Ce réseau s'appuie sur deux Directives européennes : la « Directive Oiseaux » qui détermine des Zones de Protection Spéciales (ZPS), (comme c'est le cas pour le territoire qui nous concerne) et la « Directive Habitats, Faune, Flore » qui elle motive la désignation des Sites d'Importance Communautaire (SIC) et donne lieu, par arrêté, à des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).



Gypaète barbu

La ZPS « Gorges de la Frau et Bélesta »³ (FR7312008) a été classée par arrêté du 12 avril 2006. L'ONF est l'opérateur local de ce site Natura 2000 qui recouvre 12 360 hectares répartis sur les départements de l'Aude (12 %) et de l'Ariège (88 %). Il concerne la totalité des communes de Comus et de Fougax-et-Barrineuf ainsi qu'une partie des communes de Bélesta, Bénaix, Montségur et Prades. Elle recouvre ainsi trois quarts orientaux du périmètre de l'OGS.

Couvert à plus de 75 % par des forêts, ce site a été désigné pour son avifaune de montagne. Quatorze espèces d'oiseaux s'y reproduisent, parmi lesquelles six espèces de rapaces diurnes et 2 espèces de rapaces nocturnes. Trois autres espèces de rapaces fréquentent régulièrement le site pour s'y alimenter : le Gypaète barbu, le Vautour percnoptère et le Milan royal. Le site accueille aussi les trois espèces de galliformes de montagne : le Grand Tétrás et la Perdrix grise de montagne et le Lagopède alpin.

Le document d'objectifs (DOCOB) expose les mesures de gestion de ces milieux propices aux espèces d'intérêt communautaire. Il fait apparaître que « le risque de déprise pastorale semble le principal facteur de vulnérabilité » et que « le développement touristique, s'il ne respectait pas les équilibres écologiques, pourrait également constituer une menace à moyen terme ».

Les principales orientations de la ZPS Gorges de la Frau et Bélesta concernent alors :

- la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (suivis scientifiques, amélioration des biotopes, ...);
- la communication et l'amélioration des connaissances en matière de biodiversité ;
- l'animation territoriale et notamment la mise en place de contrats agricole et forestier, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité ;
- l'accompagnement des projets de territoire ayant une incidence sur Natura 2000.

Ces orientations ont été prises en compte au moment de l'élaboration du programme d'actions de l'OGS Montségur.

³ Annexe n°3, Périmètre ZPS, N° FR7312008 : Gorges de la Frau et Bélesta

2.3 - La Réserve Biologique Intégrale (RBI) : Gorges de la Frau

Créée en 2010, et gérée par l'ONF, la Réserve Biologique Intégrale (RBI) des Gorges de la Frau s'installe dans la forêt domaniale de la Plaine-Comus dans le département de l'Aude et s'étend sur 251 hectares. L'objectif de cette Réserve Biologique Intégrale est de favoriser la libre expression des processus d'évolution naturelle d'écosystèmes forestiers représentatifs du Pays de Sault, à des fins d'accroissement et de préservation de la diversité biologique ainsi que d'amélioration des connaissances scientifiques.

Toute exploitation forestière et autres interventions humaines susceptibles de modifier la composition, la structure et la fonctionnalité des habitats naturels sont interdites à l'exception de travaux spécifiques.



Sentier cathare (GR7b) dans les Gorges de la Frau © CCPO

2.4 - Les Z.N.I.E.F.F. de type 1 et 2 présentes sur le site

Devenues une composante de la politique de protection de la nature, les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) font état des facteurs d'altération potentiels du territoire avec par exemple : les équipements sportifs et de loisirs, les nuisances liées à la sur fréquentation, au piétinement... Ces zones doivent être prises en compte dans le cadre de projets d'aménagement du territoire pour définir les mesures d'évitement des impacts, de sauvegarde et de compensation nécessaire. Il existe deux types de zones :

- Les Z.N.I.E.F.F de type I : site fragile de superficie généralement limitée qui concentre des espèces animales ou végétales originales, rares ou menacées ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Elles doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement ou de gestion;

- Les Z.N.I.E.F.F de type II : grands ensembles naturels diversifiés, sensibles et peu modifiés, qui correspondent à une unité géomorphologique ou à une formation végétale homogène de grande taille. Elles doivent être prises en compte systématiquement dans les programmes de développement afin de respecter la dynamique d'ensemble des milieux.

Le Grand Site en projet de Montségur est concerné par trois mesures de type Z.N.I.E.F.F.

Z.N.I.E.F.F de type 1

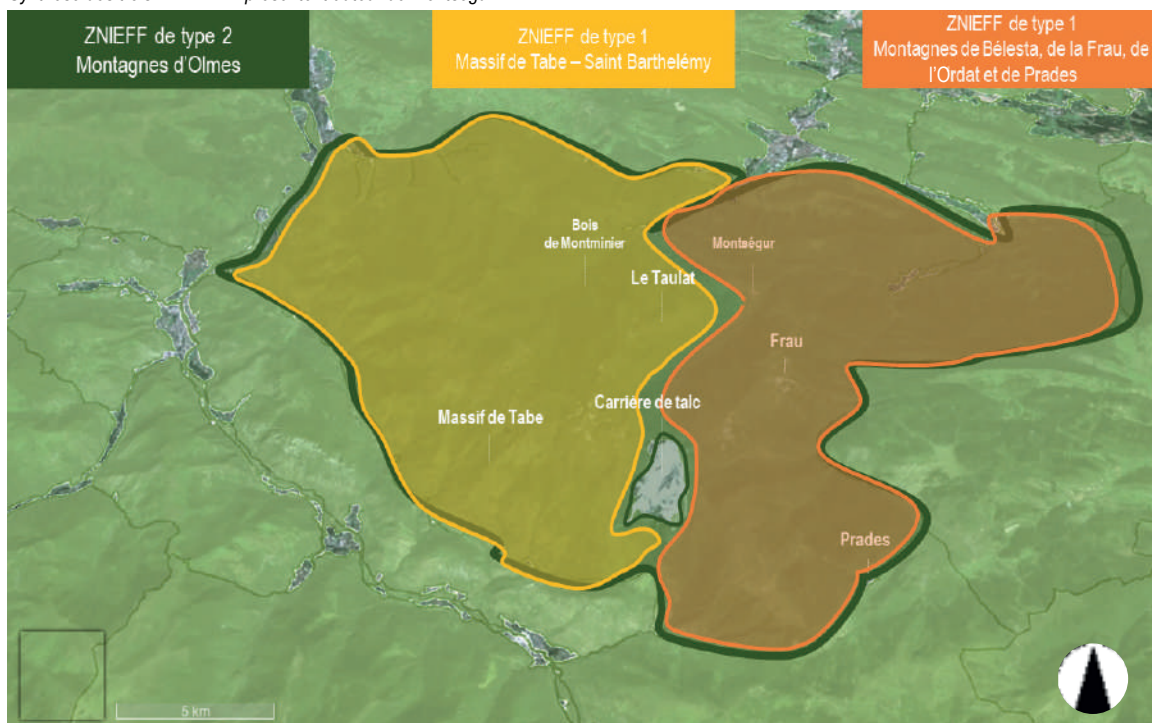
Deux Z.N.I.E.F.F de type 1 concernent de site de Montségur.

À l'est les « Montagnes de Bélesta, de la Frau, de l'Ordat et de Prades » (n° 730006765) s'étendent sur 14 015 hectares. Celle-ci se prolonge à l'ouest par la Z.N.I.E.F.F du « Massif de Tabe – Saint-Barthélemy » (n° 730011923) qui représente 15 185 hectares.

Z.N.I.E.F.F de type 2

La Z.N.I.E.F.F de type 2 (n° 730011915) des Montagnes d'Olmes s'étend sur 31 824 hectares et couvre la totalité du périmètre de l'OGS. Son contour recouvre presque exactement les deux ZNIEFF de type 1 mentionnées ci-dessus.

Synthèse des trois Z.N.I.E.F.F présentent autour de Montségur



Données cartographiques © IGN, Région Occitanie, Préfecture de la Région Occitanie, INPN, MNHN, NASA, NGA

2.5 - Territoires Engagés pour la Nature (TEN)

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes a été retenue en 2019 parmi les 26 Territoires Engagés pour la Nature (TEN) en Occitanie⁴. Ce dispositif encourage les collectivités à faire émerger de nouvelles démarches en faveur de la biodiversité.

Les actions retenues pour le territoire du Pays d'Olmes sont :

- agir : faire de la station des Monts d'Olmes une « station nature » ;
- connaître : développer un programme d'animation-nature multi-partenarial et des sentiers d'interprétation thématiques autour de la biodiversité à l'échelle intercommunale ;
- valoriser : élaborer un Atlas de la biodiversité intercommunale.



Une cartographie⁵ en annexe présente les zones de protection et de gestion des habitats de la faune et de la flore en lien avec le périmètre OGS.

⁴ Annexe n°4, Courrier de Madame La Présidente de l'Agence Régionale de la Biodiversité, Véronique Vinet et diplôme octroyé par le Comité de sélection de la région Occitanie

⁵ Annexe n°5, Synthèse des zones de protection et de gestion des habitats, de la faune et de la flore



3 - Un monument et des vestiges préservés, témoins d'une histoire remarquable

Plusieurs protections, au titre des monuments historiques, concernent le village de Montségur, le pog et son château. La plus ancienne remonte à 1862 au moment du classement des Ruines du château en tant que Monument Historique.



Focus sur la sécurisation, la cristallisation et la valorisation du château

L'état sanitaire du château mérite d'être étudié pour entreprendre sa préservation et sa valorisation. L'étude préalable réalisée dans le cadre du Plan de gestion relatif à la candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO « Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » permettra de réaliser un état des lieux de la situation sanitaire du Monument Historique (château et vestiges du Pog). Sur la base de l'inventaire des travaux à réaliser, sera défini un phasage et un chiffrage en fonction des priorités. Au niveau du château, l'étude précisera les travaux de sécurisation et de valorisation à réaliser concernant les points d'intérêts suivants : la passerelle d'entrée au château, la structure d'accès au donjon, l'escalier d'accès au mur-bouclier, l'escalier d'angle du donjon et les murailles. Tout le long du sentier d'accès au château, l'étude déterminera les travaux concernant : la reprise de certaines marches, l'installation de bancs afin de permettre aux visiteurs de reprendre leur souffle tout en profitant du paysage, la création de plusieurs « point-halte » sécurisés permettant au guide une visite facilitée pour la compréhension du site et sécuriser le parcours de visite autour du château.

3.1 - De la Z.P.P.A.U.P au SPR

La valeur patrimoniale de Montségur s'est aussi construite autour de l'expression architecturale et urbaine de l'habitat et de son adéquation avec le site. Les dimensions architecturales et paysagères sont intimement liées et c'est à ce titre qu'il a été établi sur le village une Z.P.P.A.U.P⁶ (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) en 1996. Cet ensemble a été inséré dans le périmètre du site classé au titre des paysages qui couvrent 2 249 hectares.

La Z.P.P.A.U.P comprend deux secteurs délimités en fonction des caractéristiques paysagères:

- La ZP1 : le village ;
- La ZP2 : zone agricole et artisanale constructibles.

Un règlement particulier s'applique à chacune de ces deux zones de protection. Après avoir été révisée en 2009, la Z.P.P.A.U.P a été transformée en Site Patrimonial Remarquable (SPR) en 2017, à travers la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi « LCAP »).

⁶ Annexe n°6, Plans des secteurs de la Z.P.P.A.U.P.

3.2 - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Actuellement, le territoire du Pays d'Olmes est concerné par l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). En attendant son approbation et son application, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de Dreuilhe et de Tabre sont applicables et les communes de Lieurac et Roquefixade sont concernées par des cartes communales. Les 20 autres communes se réfèrent donc au Règlement National de l'Urbanisme. Cependant, la commune de Montferrier a entamé la réalisation d'un PLU communal en 2001. Il a été arrêté en conseil communautaire le 23 septembre 2019 mais ne sera pas applicable avant d'une part la consultation des personnes publiques associées à son élaboration et d'autre part la phase d'enquête publique (courant 2020). Si ce projet de PLU communal est approuvé, il sera alors applicable mais sera à terme, remplacé par le règlement du PLUi en cours d'élaboration.

Les PLU et les PLUi définissent : les zones urbaines et à urbaniser (à vocation d'habitat, de loisirs, d'économie, d'équipement...) ; les zones naturelles et forestières ; les zones agricoles ; les zones protégées (non constructibles).

Le PLUi du Pays d'Olmes (24 communes) concernera une partie du périmètre de l'OGS : les communes de Montségur, Montferrier, Bénaix, Fougax-et-Barrineuf et Bélesta. Les communes de Prades (Communauté de Communes de la Haute-Ariège) et Comus (Communauté de Communes des Pyrénées Audoises) sont pour leur part soumises au Règlement National de l'Urbanisme (RNU).

Comme définie dans le code de l'urbanisme, l'élaboration d'un PLUi se base sur un diagnostic et sur la définition d'enjeux destinés à rédiger un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables). Ce dernier est la base politique de la cartographie de zonage et de son règlement associé. Le PLUi aborde un grand nombre de thématiques, qui peuvent avoir des conséquences paysagères sur le territoire.

Le PADD du Pays d'Olmes s'articule autour de quatre chapitres :

Chapitre 1 : un nouvel élan économique depuis la désindustrialisation du Pays d'Olmes ;

Chapitre 2 : une richesse environnementale et paysagère unique à préserver entre Plantaurel et Pyrénées ;

Chapitre 3 : un développement urbain innovant et ambitieux : priorité à la densification et au « recyclage » des zones urbanisées ;

Chapitre 4 : un territoire en quête d'autonomie : repenser les pratiques des habitants et le fonctionnement du territoire de demain.

Les orientations du premier chapitre concordent avec les enjeux de l'OGS à travers notamment la volonté de conforter les pôles d'activités existantes (organiser l'exploitation forestière et soutenir l'activité agricole) et l'affirmation d'une nouvelle ère touristique dont le rayonnement des sites touristiques secondaires est privilégié ainsi que la valorisation de l'offre de randonnée.

Le second chapitre orienté sur la protection des milieux naturels et paysagers est au coeur du projet OGS qui vise à préserver les qualités paysagères du Pays d'Olmes. Ce chapitre propose, tout comme dans le programme OGS, la préservation des milieux aquatiques, montagneux et boisés en cohérence avec le site Natura 2000 et la RNR.

Le troisième chapitre encourage un « recyclage » des zones urbanisées avec notamment l'adaptation des logements pour la population et la valorisation des modes de construction durable et économe. Le projet OGS s'intéresse à ces questions avec par exemple l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques architecturales et la création d'un guide des artisans de l'éco-construction et de la construction traditionnelle.

Le dernier chapitre propose, comme le projet OGS de revaloriser les espaces de vie en végétalisant les espaces publics. Il cherche également à revaloriser les friches industrielles et à rendre accessibles les services aux habitants du territoire (lieux culturels, services de proximité...).

Il convient de rappeler qu'un règlement écrit est rédigé pour chacune des destinations et sous destinations du zonage. Certaines zones à urbaniser seront concernées par des OAP (Orientations d'Aménagement et de programmation). Les zones concernées par des aménagements touristiques font souvent l'objet d'OAP.

L'élaboration du PLUi a été prescrite par délibération du Conseil Communautaire le 20 décembre 2017. Le diagnostic territorial a débuté à l'automne 2018 et le travail collaboratif de réalisation du PADD au printemps 2019. Depuis l'été 2019, les cartographies (règlement graphique) sont en cours d'élaboration et de concertation entre les élus locaux et les personnes publiques associées. La procédure devrait continuer jusqu'à la fin de l'année 2020.

3.3 - Synthèse des mesures de protections paysagères, environnementales et bâties

Ce tableau récapitule les différentes mesures de protections paysagères, environnementales et bâties existantes autour du site de Montségur.

Date	Mesures de protection	Nom du site	Superficie	Communes concernées du périmètre OGS
Protections paysagères selon la loi 1930				
10/02/1921	Site classé Motivations : pittoresque, légendaire, scientifique	Fontaine intermittente de Fontestorbes	0,02 ha	Bélesta
22/11/1942	Site inscrit	L'ensemble du Puy de Montségur, son château, le camp des Crémats, le Ségala et l'ensemble du village	21 ha	Montségur
24/02/1943	Site inscrit	Gorges de la Frau, plan d'eau du cours de l'Hers-vif, fontaine de Lesqueille	-	Montségur
30/05/1944	Site classé	Gorges de la Frau	-	Comus
19/12/2001	Site classé Motivations : historique et pittoresque	Ensemble formé par le site de Montségur	2 249 ha	Montségur, Montferrier, Bénaix
Protections en faveur de la biodiversité				
28/01/2010	ZNIEFF type 1	Massif de Tabe - Saint-Barthelémy	15 185 ha	Montségur, Montferrier
02/07/2010	ZNIEFF type 1	Montagnes de Bélesta, de la Frau, de l'Ordat et de Prades	14 015 ha	Montségur, Montferrier, Bénaix, Fougax-et-Barrineuf, Bélesta, Prades
02/07/2010	ZNIEFF type 2	Montagnes d'Olmes	31 924 ha	Montségur, Montferrier, Bénaix, Fougax-et-Barrineuf, Bélesta, Prades, Comus
12/04/2006	Natura 2000 type A	Gorges de la Frau et Bélesta	12 360 ha	Bélesta, Bénaix, Fougax-et-Barrineuf, Montségur, Prades, Comus
10/11/2010	Réserve Biologique Intégrale	Gorges de la Frau	251 ha	Comus
18/11/2015	Réserve Naturelle Régionale	RNR Massif de St Barthelémy	461 ha	Montségur
Protections liées au patrimoine bâti et à l'architecture				
1862	1ère inscription : site classé Monuments Historiques (MH)	Ruines du château	-	Montségur
03/03/1989	Site Classé MH Révision de la 1ère inscription de 1862	Vestiges archéologiques se trouvant sur le Pog, constitué par le village au pied du château, les lignes de défense situées sur les versants Nord et Sud, le poste de guet du Roc de la Tour	20,96 ha	Montségur
02/12/1996	ZPPAUP	Village de Montségur. La ZPPAUP sera révisée par arrêté le 02/04/2009	30,50 ha	Montségur
08/07/2017	SPR	La ZPPAUP est remplacée par le SPR	30,50 ha	Montségur

3 Une reconnaissance

nationale et internationale en projet

1 - Un territoire labellisé Pays d'art et d'histoire (PAH)

Le label Pays d'art et d'histoire (PAH) est octroyé par le Ministère de la Culture. Le Pays des Pyrénées Cathares⁷ dont les limites sont assises sur les bassins de vie de Lavelanet et Mirepoix l'a obtenu en 2008 au titre de la Loi Voynet à l'issue de la constitution d'une candidature. Ce label fixe des obligations assises sur les limites du bassin de vie.



Le PAH des Pyrénées Cathares s'étend sur 6 378 hectares et comprend deux communautés de communes (Communauté de Communes du Pays de Mirepoix et Communauté de Communes du Pays d'Olmes), 56 communes, et 26 000 habitants. Il est situé au cœur d'une zone rurale de côteaux, de piémont et de montagnes. Il est bordé au nord par le Lauragais audois, à l'ouest par la vallée de l'Ariège, à l'est par la vallée de l'Aude et au sud par les Pyrénées.

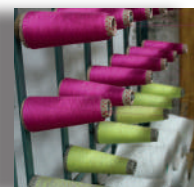
L'une des démarches phares du Pays a été de constituer une candidature pour la reconnaissance en Pays d'art et d'histoire. En 2018, le PAH a célébré les 10 ans du label. Il travaille actuellement au dossier de renouvellement de ce label délivré pour une durée de 10 ans. Les missions du PAH s'orientent autour de la programmation, de la valorisation et de la préservation du patrimoine et des paysages.



1.1 - Trois thématiques fortes identifiées

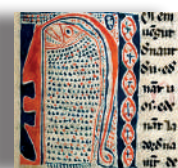
Comme précisé plus tôt, le label PAH s'adapte au territoire dans lequel il s'inscrit. Pour les Pyrénées Cathares, le choix s'est porté sur trois thématiques qui ont forgé l'identité du Pays des Pyrénées Cathares : l'histoire industrielle, l'histoire cathare et le paysage.

L'histoire industrielle : Depuis 2015, le Pays d'art et d'histoire en partenariat avec la Région Occitanie et l'Université Jean Jaurès de Toulouse réalisent un inventaire du patrimoine industriel du Pays d'Olmes. Il permet d'alimenter une base de données régionale et nationale mais aussi de contribuer à une revalorisation économique du territoire et de son histoire grâce au recueil de mémoires.



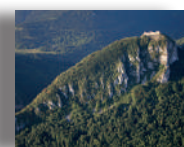
Musée du textile et du peigne en corne, Lavelanet

L'histoire cathare : L'histoire cathare a marqué plusieurs villages du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix. Les vestiges d'anciens castrum existent encore dans les villages de Péreille et Dun. Le PAH veille à préserver cet héritage et à le transmettre aux habitants.



Bibliothèque municipale de Lyon, Bible cathare

Le paysage : Le PAH prévoit bon nombre d'animations orientées sur la sensibilisation et la préservation de la beauté des paysages. Ce volet alimente le programme d'actions de l'OGS.



Pog de Montségur © Jacques Jany

1.2 - Opportunités d'articulation de la démarche PAH et de l'OGS de Montségur

Le PAH apparaît ainsi au croisement de l'ensemble des démarches de préservation et de valorisation (RNR, Candidature UNESCO, GSO, OGS). Comme précisé plus tôt, l'histoire industrielle a forgé les paysages de nos villages. L'histoire du catharisme est indissociable de ce territoire qui a constitué un refuge pour les parfaits au XIII^{ème} siècle. Ces éléments ont forgé l'identité du territoire et son esprit des lieux. Dans ce contexte, le PAH et l'OGS partagent des valeurs communes qu'il convient de préserver ensemble par la mise en œuvre d'actions de valorisation orientées sur la préservation des qualités paysagères du territoire.

⁷ Annexe n°7, Carte présentant les limites du périmètre du PAH des Pyrénées Cathares et focus sur ses missions.

2 - La candidature UNESCO de la « Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles »



Carcassonne, et en arrière plan, le massif de St-Barthélémy



Aguilar



Peyrepertuse



Puilaurens

Les différentes étapes de la démarche

Le lancement de la démarche UNESCO remonte à 2009. A cette période, l'idée de candidater au patrimoine mondial de l'UNESCO mûrit jusqu'en 2011. Le Conseil Départemental de l'Aude, initiateur de la démarche a constitué un Comité scientifique dès 2013 pour travailler à la constitution d'un premier dossier de candidature, à travers notamment le choix des monuments, la définition des critères et de la Valeur Universelle Exceptionnelle propre au Bien. La proposition d'inscription ainsi établie a été envoyée auprès de l'Etat français en septembre 2015, et analysée par le CNBFPM qui a conclu à l'inscription du Bien sur la liste indicative des Biens Français en avril 2017. Une première étape indispensable franchie pour le Bien en série de « la Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » (Lastours, Termes, Aguilar, Peyrepertuse, Quéribus, Puilaurens et Montségur).

Après avoir franchi cette première étape, le 10 octobre 2017, le Comité des biens français a validé la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien en série à l'occasion de la première audition⁸. Afin de poursuivre la co-construction et l'enrichissement du dossier de candidature, le Conseil Départemental entame en 2020 le lancement de l'élaboration du Plan de Gestion du Bien. Pour ce faire, la collectivité a choisi de travailler avec un Bureau d'études, qui, durant deux années consécutives, sera chargé de co-construire avec l'ensemble des parties prenantes, la feuille de route, le cadre opérationnel et stratégique de la candidature en vue de protéger, gérer, et faire connaître l'ensemble du Bien en série et de sa zone tampon.

L'Association Mission Patrimoine Mondial UNESCO « Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de Montagne » a été créée en septembre 2019. Cette nouvelle entité est un moyen d'assurer une gouvernance partagée pour le pilotage de la candidature et le suivi de la co-élaboration du plan de gestion.

Elle rassemble les propriétaires des monuments concernés par la candidature, les collectivités territoriales et les EPCI des territoires où ils se situent, les deux départements (Aude, Ariège), la Région ainsi que les établissements publics porteurs de dynamiques territoriales associées (ex : SMPNRCF, SM OGS Carcassonne).

⁸ Annexe n°8, Présentation de la VUE et description des biens

Le plan de gestion devra répondre à une stratégie globale pour préserver et valoriser les citadelles du vertige et leurs écrans paysagers. Cette feuille de route fixera des objectifs en termes de protection, de sensibilisation mais aussi de gouvernance à l'échelle du Bien en Série (définitions des mesures de protections et de gestion adaptées, des aménagements à envisager, de la stratégie de gouvernance et de sensibilisation etc...).

Une fois finalisé, le plan de gestion fera l'objet d'une dernière audition pour validation devant le Comité des biens Français, au même titre que la Valeur Universelle Exceptionnelle, l'intégrité, l'authenticité et le périmètre du Bien, qui devront être validés préalablement. Il revient ensuite à l'Etat français de sélectionner dans la liste indicative, les candidatures à soumettre au Comité du patrimoine mondial de l'Unesco. Deux candidatures peuvent être proposées par an, mais à partir de 2020, seule une sera autorisée.

Cette candidature sera examinée par les organisations consultatives qui assurent une évaluation technique pour les biens culturels, par l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites). Après expertise, et au plus tôt 18 mois après le dépôt de candidature, le Comité du patrimoine mondial rend sa décision lors de sa session annuelle. Il peut accepter ou refuser l'inscription, mais aussi différer sa décision en demandant des précisions.



Quéribus

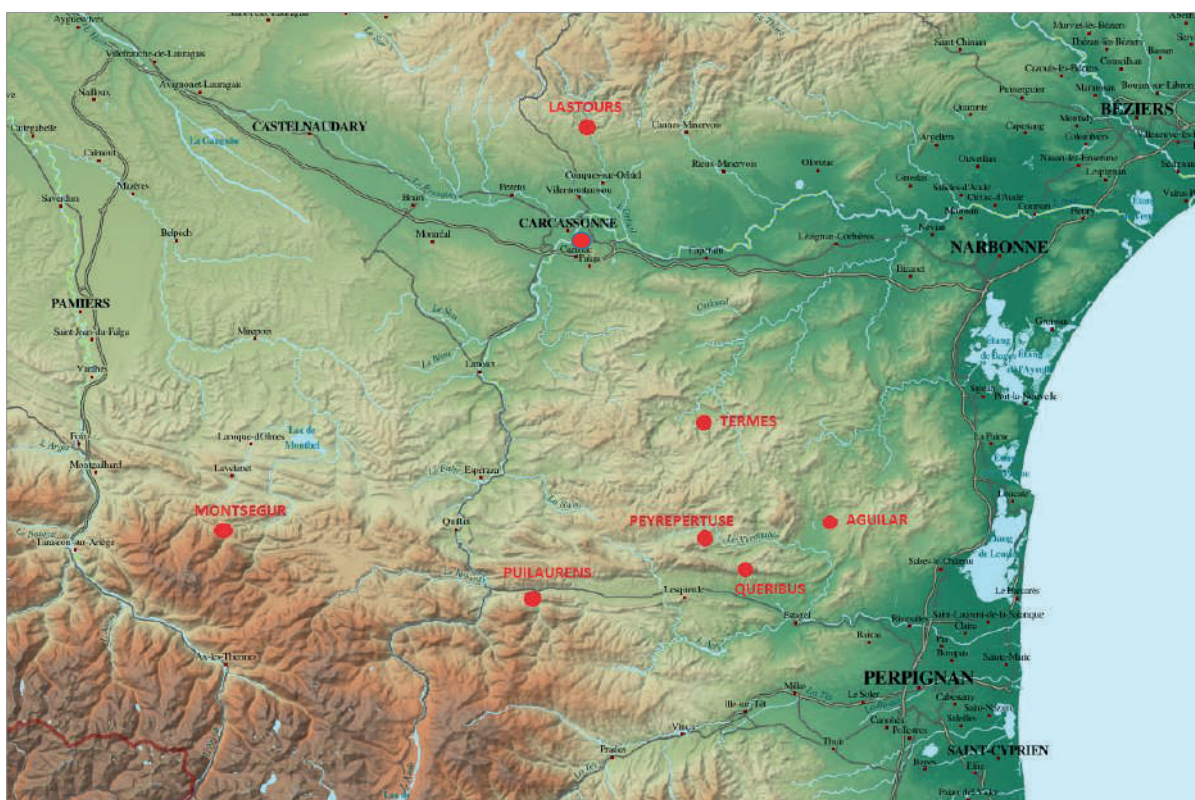


Termes



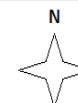
Lastours

CITÉ DE CARCASSONNE ET SES CHÂTEAUX SENTINELLES DE MONTAGNE – (Aude, Ariège, France)



Echelle : 1 : 362834

● Éléments du bien proposé à l'inscription (49,01 ha)



2.1 - La dimension paysagère des châteaux sentinelles accompagnant la Cité de Carcassonne

Ces châteaux ont aussi en commun d'occuper de remarquables situations sur des crêtes calcaires. L'écrivain Michel Roquebert, dans son ouvrage les « Citadelles du Vertige » contribuera dans les années 1960 à faire connaître ces châteaux sentinelles de montagne. Bien qu'ayant perdu leur fonction première, militaire et politique, elles s'imposent dans le paysage naturel et agricole préservé des Pyrénées Cathares, des Corbières ou de la Montagne Noire. La répartition des châteaux constitue autant de marqueurs et de points d'appel puissants vers lesquels les visiteurs d'aujourd'hui, sillonnant les routes environnantes, sont irrémédiablement attirés. L'ensemble forme de ce point de vue une série homogène car tous, par leurs situations et configurations, font appel à un imaginaire collectif, celui du château médiéval perché et imprenable, autant qu'à la promesse d'une expérience physique et culturelle incomparable dans l'escalade et l'exploration de ces sites chargés d'histoire.

2.2 - Articulation du périmètre de l'OGS et de la zone tampon de la candidature UNESCO

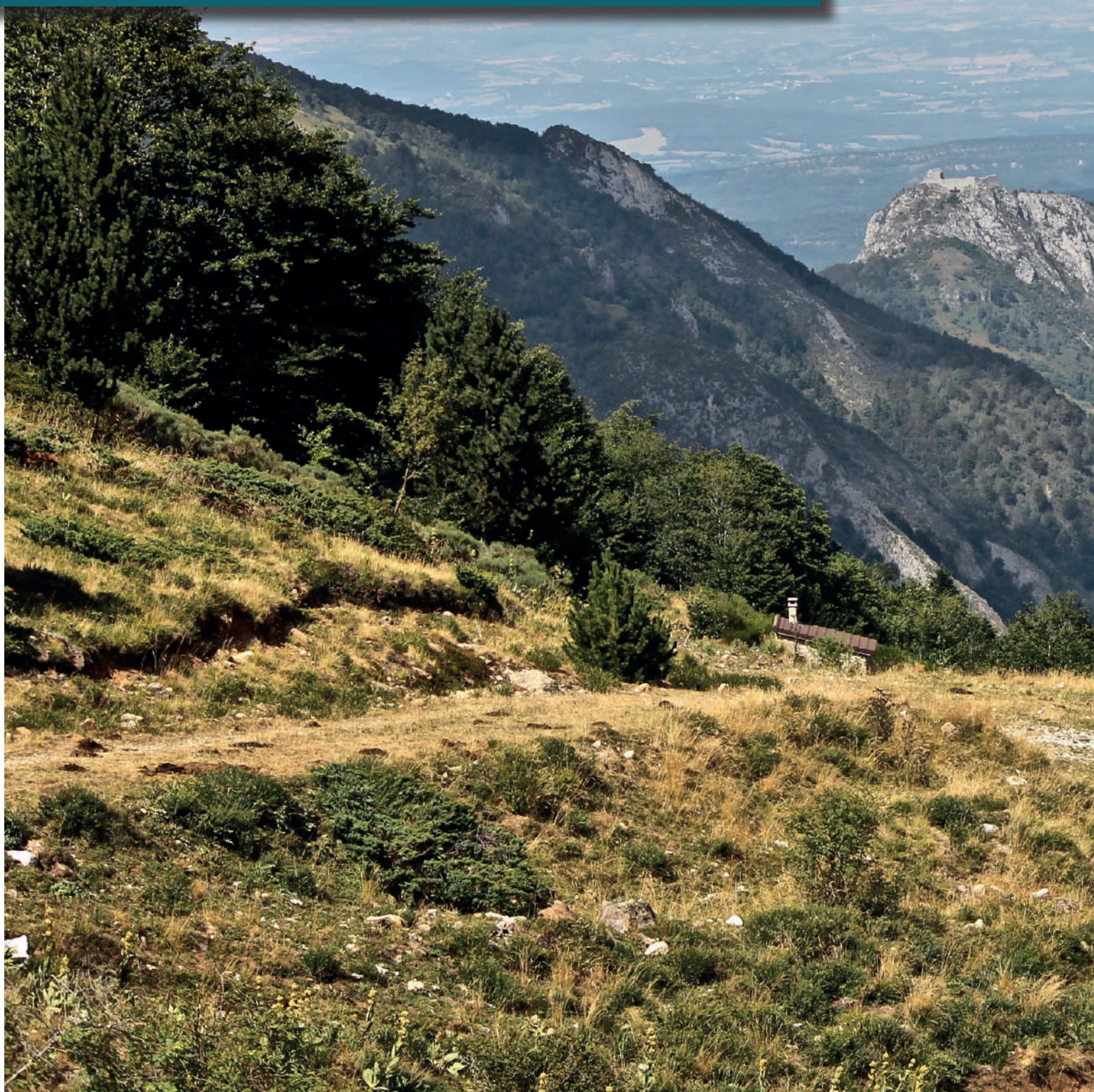
Une zone tampon est une aire (ou une série d'aires) extérieure au bien du patrimoine mondial et adjacente à ses limites qui contribue à la protection, à la conservation, à la gestion, à l'intégrité, à l'authenticité et au caractère durable de la valeur universelle exceptionnelle du bien. Même si les zones tampons ne sont pas considérées comme faisant partie du bien inscrit, leurs limites et les mesures de gestion dont elles font l'objet doivent être évaluées, approuvées et précisément écrites lors de la proposition faite par l'État partie. La présence de huit sites d'étude engendre une certaine complexité dans la définition de ces zones tampons. Le bureau d'études chargé d'élaborer le plan de gestion de la candidature se penchera sur la définition de ces zones tampons pour lesquelles des études préalables à la délimitation des zones tampons ont déjà été engagées. L'articulation du périmètre d'intervention de l'OGS et de la zone tampon de la candidature UNESCO constitue une réelle opportunité pour réfléchir de manière conjointe l'avenir du site de Montségur. Les études complémentaires permettront de vérifier la pertinence ou pas d'une superposition entre la zone tampon et le périmètre OGS.

Le territoire de Montségur est aussi labellisé Grand Site Occitanie au titre « Foix-Montségur, Cités médiévales »⁹.

⁹ Annexe n°9, Présentation de la démarche Grand Site Occitanie

Chapitre 2 - Identifier

Le paysage à l'origine des dynamiques territoriales locales





1 Représentations et perception

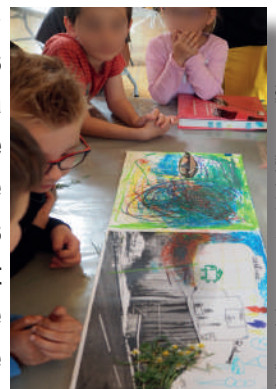
Un lieu exceptionnel qui a toujours suscité l'intérêt

1 - Perceptions et appropriation du Grand Site de Montségur

1.1 - Le Pog omniprésent dans la vie quotidienne

La phase de diagnostic dont les résultats complets sont exposés dans le chapitre 3 a été l'occasion de se réunir avec la population autour d'ateliers participatifs. Chacun était invité à exprimer son ressenti, sa perception et son appropriation très personnelle du site de Montségur. Cette phase a permis de dresser un portrait du site pour être en mesure de déterminer l'esprit qui anime le lieu. C'est ainsi qu'au Pog se trouve associés des mots tels que « majestueux, puissant, inaccessible... », mais aussi « minéral, glacial, austère... » ou encore « éblouissant, cosmique, mystérieux, tellurique... ».

Les ateliers ont montré combien la présence du Pog est pour chacun des habitants « identifiante » de son appartenance au territoire. De nombreuses maisons possèdent en bonne place des photos souvent agrandies et encadrées du Pog, en toutes saisons, sous tous les angles, démontrant sa présence au quotidien et son influence. L'atelier réalisé auprès des enfants du Centre de Loisirs de Villeneuve d'Olmes avait aussi pour objet d'éveiller la curiosité du jeune public et de l'interroger de manière ludique sur son patrimoine, ses connaissances et son intérêt pour les sites emblématiques du territoire, comme notamment la fontaine de Fontestorbes, la friche SAB de Montferrier... et le château de Montségur. Les coloriages ont exprimé une grande poésie et l'arc-en-ciel a relié plusieurs choses, Centre de Loisirs, château et arbre de vie - un arc-en-ciel « passerelle » entre les montagnes.



Atelier « admirer » au centre aéré de Villeneuve d'Olmes

1.2 - Le Pog et sa perception sensible et paysagère

Les hommes et les femmes qui visitent Montségur s'y rendent pour près de la moitié en famille. Certains réitèrent à plusieurs moments clefs de l'année (Pâques, solstice d'été, fête de fin d'année...) ou de leur existence cette sortie avec pour objectif l'ascension du château. Les motivations des visiteurs se résument aux qualités paysagères exceptionnelles du site qu'ils ne retrouvent nulle part ailleurs et qui leurs procurent un bien-être intérieur. Ils expriment une réelle sensibilité pour ce patrimoine paysager et historique qui s'orchestre, se contemple, s'apprécie, se ressent et se profite tout au long de l'année.



Vue depuis le hameau de Morenci

Les habitants-visiteurs vantent la beauté de ce site préservé dans son écrin paysager dont les expressions diversifiées sont rythmées par les saisons. Le moment de tranquillité tant attendu est garanti par la découverte ou la redécouverte du château et de son environnement paysager attenant.

L'association harmonieuse des estives, des forêts et vallées montagnardes, des couloirs valléens, des prairies, des zones pâturées, des landes et de la broussaille est la raison pour laquelle les habitants-visiteurs sont attachés à ce site. Les habitués reviennent en moyenne plus d'une quinzaine de fois dans leur vie à Montségur. Ils expriment un attachement pour le site de Montségur car il les renvoie à des souvenirs individuels ou collectifs qu'ils y ont vécus par le passé. Les épisodes cathares de 1244 renforcent ce souvenir auquel nul ne peut se montrer insensible. Ces visiteurs-habitants soulignent avant tout l'ambiance sereine et apaisée qui se dégage lors de la contemplation de cet environnement naturel préservé. Certains parlent d'un sentiment de liberté que peut procurer l'ascension et la contemplation du Pog et depuis le Pog. Les visiteurs-habitants qualifie le village de Montségur comme étant authentique et agréable à découvrir. Ces aspects renvoient au classement du site de Montségur qui sera classé au titre des sites et paysages en 2001 pour ses critères historique et pittoresque.

1.3 - Le Pog dans l'expression artistique et littéraire

Photographes professionnels et amateurs, mais aussi de très nombreux artistes ont exprimé et exercent aujourd'hui leur talent, en prenant comme source d'inspiration le Grand Site de Montségur.

Les tableaux « textiles » réalisés par Josy Meynard à Montferrier, sont confectionnés à l'aide de tissus émanant de l'ancienne usine SAB de Montferrier. La valeur symbolique et la grande complexité colorée de ce tableau ont amené les participants de l'atelier à parler de « textile magnifié » et à le traduire par les mots traduisant leur ressenti : « ésotérique, mystique, incendiaire, tourmenté, vie... ». Au-delà de la perception sensible de cette expression artistique, les habitants y ont associé toute l'histoire de Montségur et ses longues pages d'histoire.

Mais on pourrait aussi parler d'autres artistes avec Ryton Cazenave (artiste peintre fuxéen), de Christian Fallot (artiste peintre toulousain) et Yann Ollitrault, dont les aquarelles représentant le Pog sont pleines de sens. On retrouve aussi Denis Brugère qui pratique ses dessins aux fusains, Patrick Contreras qui utilise les encres de chine, Claude Dejean, peintre ariégeois, qui représente le Pog dans ses « brumes d'hiver », Mady de la Giraudière et ses interprétations poétiques ou encore Pamela Amathieu originaire de Villeneuve d'Olmes, Daniel Dunac de Lavelanet et René Briole de l'association Arts Montségur.



Aquarelle © Ryton Cazenave



Montségur © Patrick Contreras

Tableaux « textile » © Josy Maynar



Tableaux « textile » © Josy Maynar



Montségur l'été, © Mady de la Giraudière



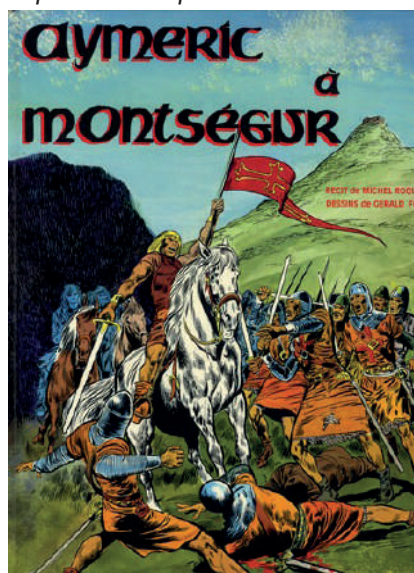
D'un point de vue littéraire, les premiers ouvrages évoquant Montségur et son histoire apparaissent dès la fin du XIX^{ème} siècle sous un angle poétique. Napoléon de Peyrat (1809-1881) pasteur, écrivain et poète ariégeois sera le premier à démocratiser l'histoire de la citadelle dans son ouvrage intitulé *Histoire des Albigeois : les Albigeois et l'Inquisition* publié en 1872. Il sera suivi par l'écrivain Maurice Magre (1877-1941) qui en 1931 publiera *Le Sang de Toulouse, Histoire albigeoise du XII^{ème} siècle*.

A partir du milieu du XIX^{ème} siècle, le château commence à être visité de manière significative. Les sociétés scientifiques de l'Aude et de l'Ariège seront les premières à venir explorer le site et à en publier les plans et descriptions. Les premiers excursionnistes aisés seront à l'origine d'un tourisme qui dans un premier temps se vaudra élitiste. Zoé Oldenbourg (1916-2002) historienne d'origine russe considérée comme une spécialiste de l'époque des croisades et de la société cathare publiera *Le bûcher de Montségur - 16 mars 1244* en 1959. René Nelli (1906-1982) contribuera à faire connaître Montségur lorsqu'il publia *Le phénomène cathare, perspectives philosophiques et morales* en 1964. Il tentera de reconstituer l'essentiel de la pensée cathare en s'appuyant sur de nombreux textes mystiques, légendaires et poétiques.



Le phénomène cathare, René Nelli, 1964

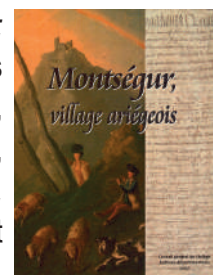
Stellio Lorenzi, en 1966 réalisera aux côtés d'André Castelot et Alain Decaux le dernier téléfilm de la série *La Caméra explore le temps* sur Les Cathares. Décliné en deux parties, le téléfilm portera à connaissance l'épisode cathare peu connu dans la guerre de religion et mettra l'accent sur la persécution religieuse du XIII^{ème} siècle. Cette diffusion suscitera un intérêt certain chez les Français et sera à l'origine du soulèvement d'un nouveau tourisme populaire et régional. Les premiers aménagements verront le jour face à cet engouement télévisuel avec notamment une nouvelle route d'accès à Montségur. A cette période, dans les années 60 et 70, des chanteurs occitans tel que Claude Marti-Salazar ou encore Henri Gougoud et plus récemment le groupe anglais Iron Maiden écriront des chansons autour de Montségur. Nous citerons aussi l'ouvrage de l'historien et écrivain Michel Roquebert, *Les citadelles du vertige* paru en 1966 L'Épopée Cathare : mourir à Montségur publié en 1989. Adelin Moulis né à Fougax-et-Barrineuf (1896-1996) était un écrivain, conteur et poète en langue d'oc qui en 1968 *Montségur et le drame cathare Montségur et le drame cathare* et *Montségur, citadelle cathare* en 1979. La bande dessinée *Aymeric à Montségur* en 1981 écrite par Michel Roquebert et dessinée par Gérard Forton, connaîtra un franc succès.



Aymeric à Montségur, Michel Roquebert, 1981

Fernand Niel (1903-1985), écrivain français spécialiste du catharisme, considéra le Château de Montségur comme un « temple solaire ». Cette théorie contribuera à renforcer la renommée ésotérique et mystique du site. L'Opéra *Montségur* de Marcel Landowski (1915-1999), crée en 1985 à Toulouse dispose d'un livret extrait de l'ouvrage *Montségur* datant de 1924 écrit par l'académicien le duc Antoine de Lévis-Mirepoix. Par la suite, Jean Duvernoy (1917-2010) participera à rendre accessible l'histoire de Montségur avec *Le Dossier de Montségur, interrogatoires de l'inquisition, 1242-1247*, publié en 1968 dans lequel il traduira les interrogatoires de l'inquisition des survivants de Montségur du latin au français. Le Groupe de recherches archéologiques de Montségur et environs (GRAMÉ) publiera en 1980, *13 ans de recherche archéologiques*, qui présentera les résultats ds fouilles archéologiques menées sur le pog.

Anne Brenon, archiviste-paléographe, s'illustrera en 1994 dans l'ouvrage *Montségur, 1244-1994 : Mémoire d'hérétique*. Plus récemment, en 2007, le Conseil Départemental de l'Ariège puisera dans ses archives et fera appel à Anne Brenon, Claudine Pailhès, archiviste-paléographe, Michel Barrere, conservateur du patrimoine au Service régional de l'archéologie et à Pierre Toussaint Cornede, professeur d'histoire-géographie pour publier un nouvel ouvrage *Montségur, village ariégeois*. Ces ouvrages, dont la liste n'est pas exhaustive, apporteront tous leur pierre à l'édifice et contribueront à asseoir la notoriété du site.



Montségur, village ariégeois, CD09, 2007

1.4 - Le Pog entre lumières et couleurs

La perception du site est propre à chacun, intimement. Elle fait appel à un imaginaire, une expérience, un vécu. Un des ateliers participatifs consistait à proposer aux habitants, à partir d'un nuancier chromatique, d'exprimer son rapport sensible et chromatique au site, en choisissant « ses » nuances de couleurs associées au site de Montségur.

La palette graphique créée avec les habitants montre une diversité de nuances retenues :

- les ocres qui rattachent au plus intime le Pog à ses falaises ;
- les gris-bleu qui le subliment dans les ciels changeants ;
- des jaunes qui lui confèrent un caractère cosmique et solaire ;
- des gris-vert qui tapissent son écrin.

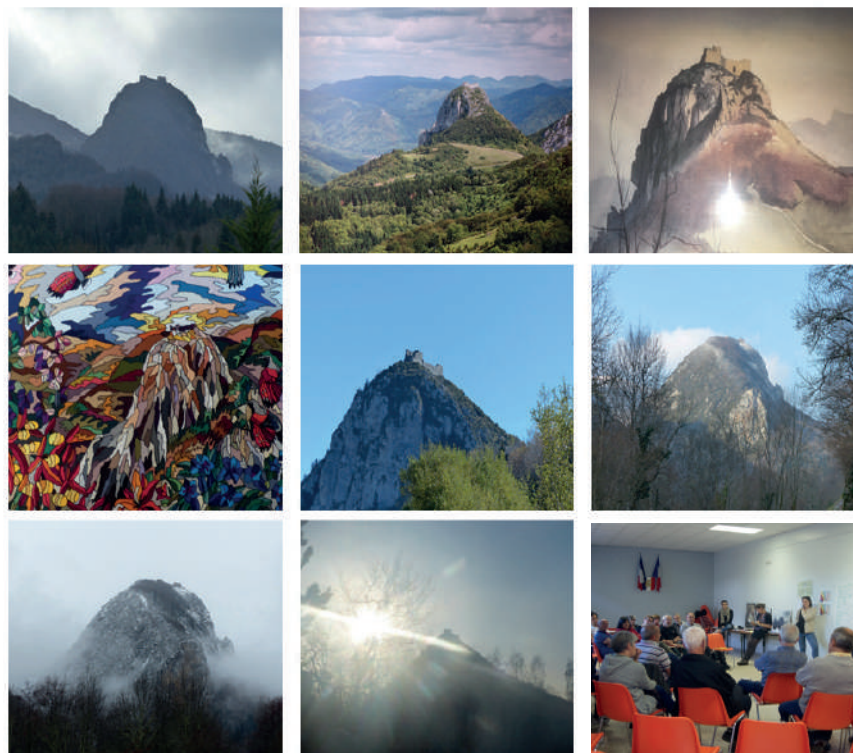


Cette diversité dans la perception du site est unique, tout comme ses expressions. Tous les habitants, visiteurs, artistes, ont en commun un rapport d'exception avec le site, mais avec un ressenti profond personnel qui démontre combien la dimension artistique était nécessairement impliquée et devait absolument être imbriquée dans la détermination des valeurs associées au Grand Site.

2 - Esprit des lieux et valeurs identitaires forgés par l'héritage historique, culturel, industriel et agricole

2.1 - Les valeurs identitaires du Grand Site de Montségur à l'origine de l'esprit des lieux

La définition des valeurs identitaires a été une tâche primordiale dans la phase de diagnostic transversal du territoire. La méthodologie entreprise pour identifier ces valeurs s'est illustrée notamment lors de l'Atelier du Pog « paysage », du 1^{er} juin 2019. La projection de huit visuels représentant le château de Montségur dans son environnement a permis de dresser une liste des valeurs perçues par les habitants et d'échanger sur leur ressenti. Ce premier travail d'inventaire a permis de dessiner progressivement l'esprit des lieux du site et de le caractériser.



Atelier du Pog « Paysage » 1^{er} juin 2019, Bélesta

Quatre catégories de valeurs ont été retenues pour évoquer le Grand Site de Montségur.

Les valeurs esthétiques liées à l'environnement naturel

Valeur esthétique : splendide, resplendissant, beauté, authentique, écrin, épuré, monochrome, coloré, contraste, sobriété.

Valeur paysagère : vert, forêt, environnement, préservé, nature, naturel, verdoyant, sauvage, écrin, frais, relief, végétation, paisible, vivant.

Valeur géologique : tellurique, minéral, bousculé, surnaturel.

Valeur climatique : froid, glacial.

Les valeurs sociales liées à l'attachement des habitants pour le site

Valeur sentimentale : estimé, attachement, fierté, partage, ancrage, racine, souvenir, union, commun, passion, chaleur, pratique, coutumes, tradition, partage, racine, origine.

Valeur spirituelle et artistique : sacré, culte, religion, mystique, mystérieux, rituel, recueil, rassemblement, revigorant, évocateur, riche, esprit, ambiance, sérénité, isolement, inspirant, énergie, vivifiant, souffle, respirant, ressourçant, vitalité, pureté, liberté, expérience, calme, magnifié, temple, cosmique, ésotérique, vie, ancestral, sanctuaire.

Il convient de rattacher à ces quatre typologies de valeurs des faits, connus de tous, qui contribuent à créer un imaginaire collectif autour du château et de son environnement :

- le château de Montségur : lieu emblématique de l'épopée Cathare, mais aussi de l'expression culturelle occitane ;
- une histoire prégnante liée à la fabrication de peignes en corne, au fil de l'Hers qui prend sa source en vallée d'Ax ;
- une grande histoire industrielle du tissage de la laine, tout au long du Touyre, prenant sa source dans le massif du Saint-Barthélemy, connu pour ses carrières de talc ;
- des traditions artisanales (travail de la corne et tissage) dont l'actuel renouveau créatif offre de beaux développements potentiels dans les domaines de la culture et du patrimoine, mais aussi des arts de la table et de la maison ;
- deux couloirs valléens (Hers, Touyre) ponctués de gorges et de verrous successifs, au caractère abrupt, qui confèrent au site et à sa population une véritable identité ;

Les valeurs identitaires exceptionnelles liées à la singularité du lieu

Valeur mystique : atypique, mystique, mystérieux, culture, cathare, témoin, témoignage, vrai, authenticité, terroir, unicité, singularité, recueil.

Valeur unique : inégalable, irréel, inaccessible, imprenable, indescriptible, miraculeux, grandiose, spatial, grandeur, précipice.

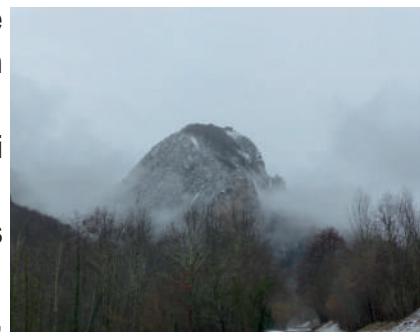
Valeur exceptionnelle : monument, promontoire, perché, dominant, dressé, élévation, majestueux, puissant, imposant, spectaculaire.

Valeur lumineuse : rayonnement, clair, éblouissant, illuminé, solstice, admiration, attractif.

Les valeurs patrimoniales liées à l'héritage et au passé du lieu

Valeur défensive : combat, militaire, défense, force, courage, siège, hommes, femmes, labeur, solidarité, incendiaire, refuge.

Valeur historique : architecture, citadelle, héritage, cathare, drame, trésor, peine, passif, volonté, légende, austère, macabre, citadelle, tourmenté.



Vue depuis la D9 sur Montségur



Montségur © Dominique Viet

- Fontestorbes... Une fontaine intermittente, une « source » vauclusienne unique ;
- Montségur, un village, dont l'insertion paysagère caractérisée en courbes de niveau et les jeux subtils de lignes bâties sont remarquablement préservés ;
- un pastoralisme ancestral et une agriculture de montagne, dont la préservation, loin des modèles productivistes et des intrants chimiques, offre aujourd'hui de nouvelles promesses ;
- un terroir offrant des productions agricoles, d'élevage et des produits transformés de grande qualité, inscrits dans une démarche environnementale ;
- une Réserve Naturelle Régionale et une Réserve Biologique Intégrale en altitude, adossées respectivement au massif du Saint Barthélémy et au plateau de Sault : lieux de protection, mais aussi supports pour une pédagogie de l'environnement et l'amélioration des connaissances scientifiques ;
- un ensemble paysager aux multiples attraits, entre torrents et falaises, cultures et prairies, croupes herbeuses d'estives et forêts profondes aux fonctions plurielles, lieux de mémoire et lieux de vie.

2.2 - L'esprit des lieux : somme de toutes les valeurs et de l'histoire du site

Lorsqu'on évoque Montségur, une émotion emplit toujours notre imaginaire. Ce territoire, aux paysages exceptionnels, est porteur d'une histoire longue, mouvementée, et dramatique avec le siège du château, la reddition des derniers défenseurs, et la mort sur le bûcher de plus de 200 « parfaits » cathares dans le « prat des crémat » (pré des brûlés).

Cette histoire confère au Grand Site et à son château une attraction complexe et « très particulière » :

- attrait esthétique, à travers le caractère « perché » et la force expressive de l'édifice ;
- attrait symbolique, à travers l'élévation du Pog sur son rocher et son émergence d'exception dans le site ;
- attrait mystique, à travers son caractère karstique, les cavités et grottes présentes au cœur du Pog ouvrant sur l'imaginaire et ressuscitant « passages secrets et trésors enfouis » ;
- attrait poétique, par la qualité paysagère du Grand Site, entre crêtes rocheuses et croupes herbeuses, entre couloirs valléens et sommets pyrénéens.

Ces histoires sont imprimées au plus profond de chacun des habitants, manifestant leur attachement au site. En le parcourant, dans une perception sensible, chacun se sent un peu montségurien.

La somme des valeurs associées au site, son caractère attractif et les faits historiques qu'il a traversés nous invite à proposer une interprétation de l'esprit des lieux pour le château de Montségur.

Ce lieu symbolique, héritage de la résistance cathare du XIII^{ème} siècle, s'est converti en un lieu d'expression de la culture occitane. L'atmosphère mystique ressentie à la découverte du site, face à ce monument érigé, lui confère une identité exceptionnelle. L'environnement préservé dans lequel s'inscrit ce monument a accueilli et accueille des hommes et des femmes témoins d'une histoire tragique mais fiers de partager leur patrimoine. Une succession de curiosités géologiques s'étalent entre les Gorges naturelles du Carroulet et celles de la Frau, les verrous successifs de Fontestorbes et de Fougax-et-Barrineuf, retardant ainsi la rencontre du visiteur et du visité. Avec une arrivée depuis la vallée, où l'histoire du textile a fortement marqué le paysage mais aussi les esprits, la découverte du site se mérite et l'ascension de cette montagne rappelle les conditions géologiques uniques de sa formation lui conférant un caractère unique et singulier, auquel tout le monde finit tôt ou tard par s'attacher.

Panneau signalétique sur le sentier d'accès au château

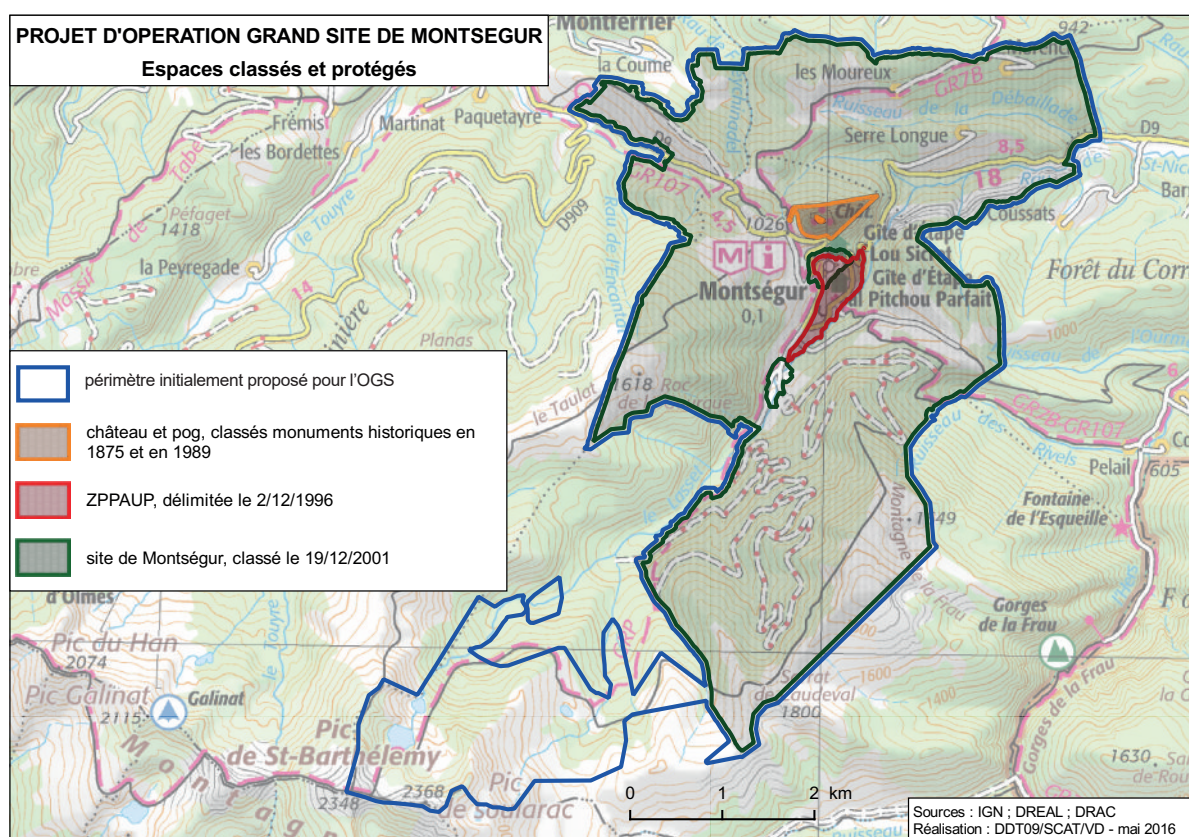


2 Les limites paysagères du Grand Site en projet

1 - Méthodologie pour définir le nouveau périmètre

1.1 - Le périmètre initial proposé et les étapes pour déterminer les limites paysagères

Le périmètre initial proposé lors du dépôt du dossier de candidature en juillet 2016 comprenait le site classé au titre des paysages constitué par l'ensemble Montségur, Montferrier et Bénaix (2 950 hectares) ainsi que le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale du Massif de Saint Barthélemy (461 ha).



Carte extraite du dossier de candidature de l'OGS de Montségur, 3 411 ha, juillet 2016

Une fois l'accord du MTES pour le lancement de cette opération et afin de vérifier la pertinence de cette étendue paysagère la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et ses partenaires institutionnels ont fait le choix de réinterroger ce périmètre.

De nombreuses observations sur le terrain ont permis d'ajuster avec les partenaires institutionnel (CAUE, RNR, ABF, ONF, DREAL), le périmètre d'intervention et d'y intégrer l'ensemble des composantes représentatives des valeurs intrinsèques du site.

Le Comité Technique s'est réuni le 30 mars et le 21 juin 2018 pour la présentation et la validation technique de ce nouveau périmètre. Le Comité de Pilotage élargi au comité consultatif du 2 juillet 2018 a réuni notamment des acteurs liés à l'activité pastorale et forestière qui ont vérifié la pertinence et validé le périmètre projeté.

Le 26 octobre 2018, un éducteur a été réalisé en présence des élus du territoire (dont les membres du conseil communautaire), des techniciens partenaires de la collectivité et des associations locales. 50 personnes étaient réunies pour l'occasion.

Les objectifs de la journée ont été de présenter le périmètre d'intervention de l'OGS, de faciliter son appropriation et d'en vérifier la pertinence.

La journée a débuté à la mairie Bénaix où un point d'étape sur l'OGS, ses objectifs et son calendrier a été réalisé. Les participants ont parcouru en autocar et à pied plusieurs points clefs du périmètre :

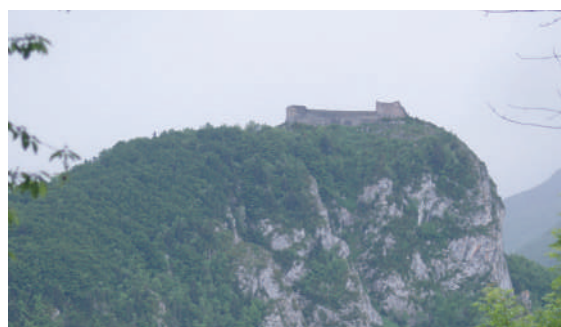
- le belvédère du bois de Montminier à Montferrier,
- le col de Montségur,
- le verrou de Fontestorbes et le belvédère de Couquet à Bélesta.



Belvédère du Pas de l'Ours, Réunion technique sur les limites du périmètre, septembre 2018

Marcher sur les traces de cette limite a permis d'appréhender ensemble les verrous, les entités et points de vue qui composent le territoire. Cette rencontre s'est clôturée à la mairie de Bélesta par un bilan de la journée et le recueil des dernières recommandations sur les limites paysagères.

Le conseil communautaire a, par délibération du 15 mai 2019, validé le périmètre de l'OGS.



Vue sur le Pog depuis le hameau de Morenci

1.2 - Le paysage en présence

Les quatre grandes entités paysagères composantes du territoire

Comme précisé plus tôt dans ce rapport, le Château culmine à 1 207 mètres, soit une altitude nettement supérieure aux reliefs immédiats qui l'environnent au nord.

Son émergence marquée par un différentiel d'altitude de 250 mètres entraîne une position dominante sur le Pays d'Olmes en direction de la chaîne du Plantaurel.

Mais en même temps, le Pog est placé en « bascule » dans la profondeur du territoire. Il s'inscrit dans un contexte montagnard marqué, tant par son altitude propre qu'à travers les massifs et sommets qui l'enveloppent et l'encadrent au Sud avec notamment le massif de Tabé, et les Pics du Saint-Barthélemy et du Soularac.

Quatre grandes entités décrivent les ambiances paysagères présentes autour du Pog :

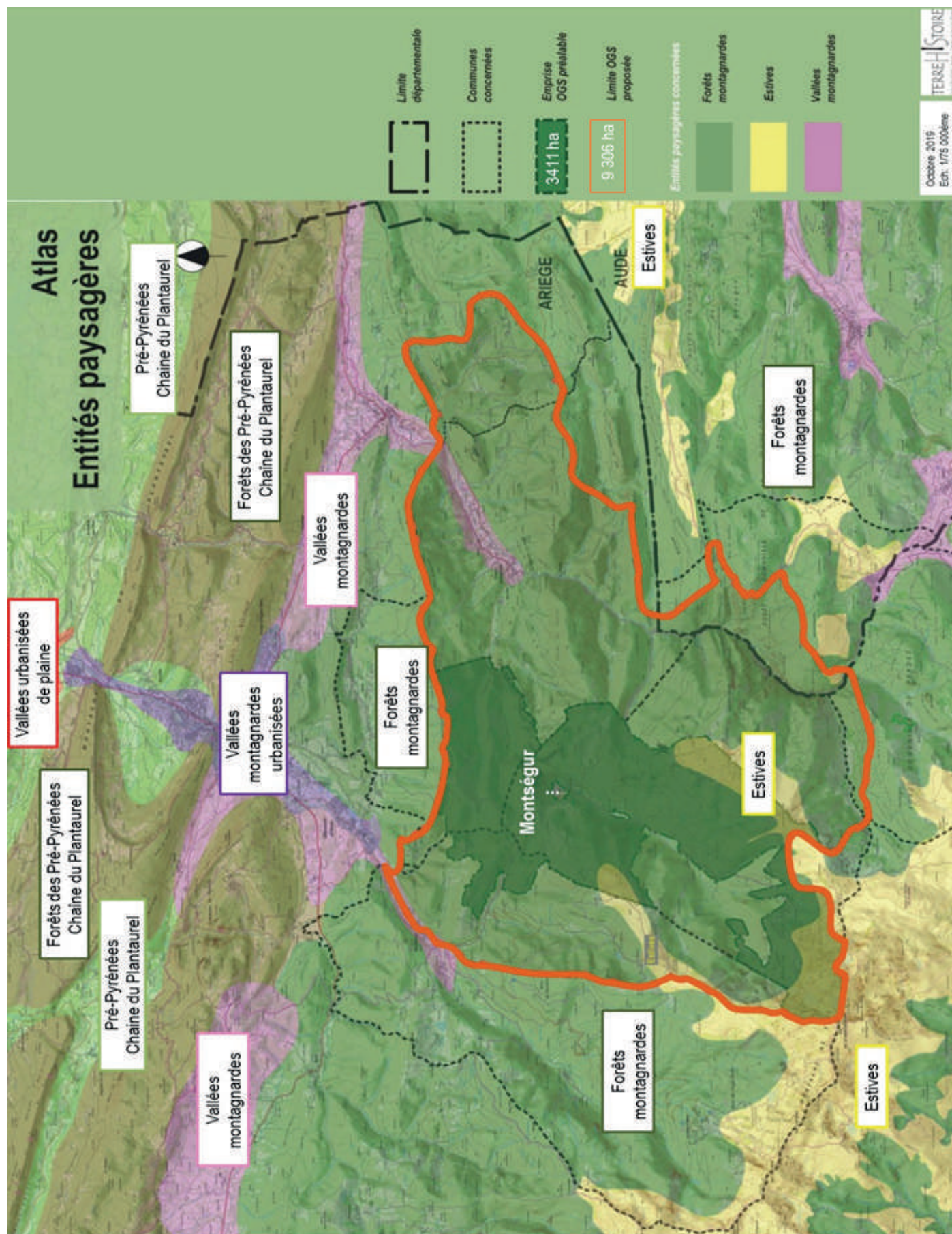
- les forêts montagnardes
- les estives
- les vallées montagnardes
- la chaîne du Plantaurel.



Chaîne du Plantaurel

La Montagne du Plantaurel n'est pas une entité représentée dans le périmètre de l'OGS mais elle marque une discontinuité qui par sa différence a permis de la distinguer du périmètre de l'OGS. Elle apparaît à l'extérieur des limites OGS. Nous avons fait le choix de la présenter car elle sculpte le territoire environnant du Grand Site et fait partie du paysage attenant.

Le périmètre tel qu'il est présenté sur cette carte est expliqué dans le chapitre 2. La définition des limites du Grand Site repose sur l'identification des entités, variations et séquences paysagères qui vous sont à présent présentées.



Les forêts montagnardes

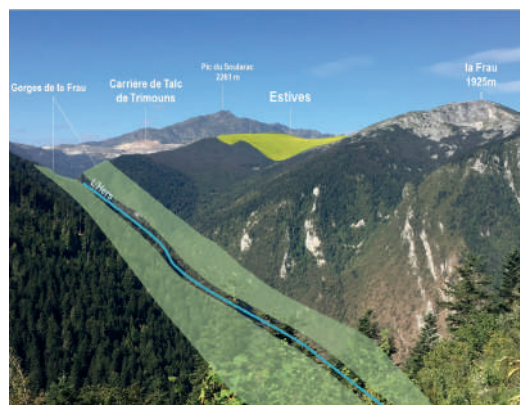
Le développement d'un large couvert végétal autour de Montségur a été favorisé par le contexte climatique dans lequel il s'inscrit. A dominante montagnarde, il connaît des influences océaniques et méditerranéennes du fait de sa localisation. La forte pluviométrie qui en résulte a entraîné le déploiement des forêts montagnardes qui selon l'exposition, l'étagement, l'accessibilité, le statut et les modes d'exploitation pratiqués offrent une grande variété et diversité environnementales et paysagères. Il s'agit dès lors de la première entité paysagère qui occupe 70 % du territoire OGS.



Vue depuis le château vers la vallée urbanisée

Les estives

En retrait du site de Montségur, mais toujours en secteur montagnard et donc exclusivement au Sud du Pog, la deuxième entité est constituée des « estives », ces pâtures d'altitude correspondant à un pastoralisme ancestral marqué de transhumances saisonnières.



Estives proches des Gorges de la Frau

Les vallées montagnardes et couloirs valléens

En direction de la chaîne du Plantaurel, la troisième entité paysagère est constituée des couloirs valléens, influencés par le contexte montagnard. Il s'agit précisément des deux couloirs très structurants de l'Hers à l'est du Pog et du Touyre à l'ouest. Ces deux vallées conservent encore partiellement leurs attributs architecturaux et paysagers (avec granges, hameaux et noyaux villageois), héritage d'une activité agropastorale qui progressivement disparaît en direction de l'aval, au profit d'un développement semi-urbain à résidentiel.



Couloir Valléen du Touyre à Montferrier

La chaîne du Plantaurel

La longue barrière du Plantaurel constitue la quatrième entité. Comme cela a été évoqué dans la présentation du territoire intercommunal, cette chaîne calcaire traverse le département de l'Ariège d'est en ouest sur un linéaire de 70 km. Elle correspond à une entité paysagère très spécifique facilement reconnaissable dans le paysage ariégeois puisque son altitude moyenne s'élève jusqu'à 700 mètres. Sous influence méditerranéenne, elle est couverte d'une végétation arborescente moins développée.



Massif du Plantaurel et Lavelanet

Les variations et séquences paysagères complémentaires

Ces 4 entités paysagères ne doivent pas occulter la présence de nombreuses séquences et variations paysagères, d'emprise beaucoup plus réduite, permettant une compréhension plus fine de la structure paysagère du Grand Site.

Les prairies et pâtures

Les autres séquences importantes correspondent à des aires encore dédiées à l'agriculture et à l'élevage, prairies et pâtures, en phase toutefois régressive en termes de superficie. Ces séquences ouvertes, qui rythment et animent le paysage par leur caractère humanisé, favorisent aussi les profondeurs de vue depuis les nombreux belvédères.



Vue depuis le château de Montségur en direction de la Réserve Naturelle Régionale

De la lande à la broussaille

Les landes encerclent également le site en moindre proportion. En phase de rapide progression, ces séquences particulières se transforment en broussaille et évoluent vers le « taillis » et non vers une véritable forêt. Elles traduisent une déprise agricole marquée, avec la réduction du nombre d'agriculteurs et d'éleveurs. Elles manifestent, sur le plan paysager, une fermeture des milieux entraînant aussi une moindre attractivité. Cette fermeture, depuis l'état de lande, puis de friche, avant d'atteindre le taillis, se trouve parfaitement illustrée au niveau du « belvédère » du roc de la Fougasse, sur la commune de Bénaix.

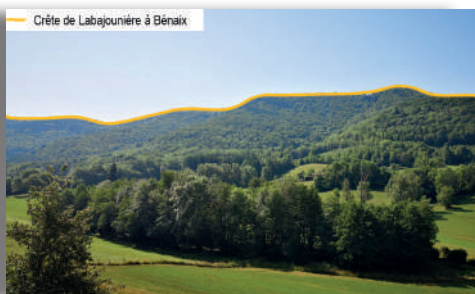


Vue sur le Pog depuis le roc de la Fougasse à Bénaix, taillis au 1^{er} plan

2 - Le périmètre retenu

2.1 - Les critères paysagers et patrimoniaux retenus pour la définition du nouveau périmètre

Cinq critères ont permis de définir le nouveau périmètre d'intervention : les lignes de crêtes, les verrous paysagers, les sites en périphérie immédiate, les co-visibilités et belvédères et les entités paysagères.



Les lignes de crêtes

Le périmètre du Grand Site épouse régulièrement les lignes de crêtes qui ont sculpté le territoire et qui se perçoivent aisément depuis le château. Cidessus, la crête de Labajounière prise depuis le village de Bénaix constitue la limite Nord du périmètre.



Les verrous paysagers

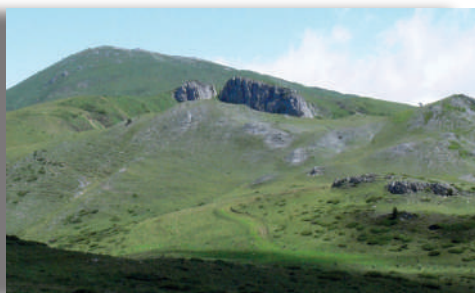
Les verrous paysagers sont des fermetures d'espaces marquées par un paysage abrupt. Le verrou le plus prononcé est celui de Fontestorbes, situé au Nord-Est du périmètre OGS. Il se ferme sur le couloir valléen de l'Hers-vif après avoir dépassé Fougax-et-Barrineuf et se réouvre une fois la fontaine intermittente de Fontestorbes dépassée.



Gouffre des corbeaux, Bélesta

Les sites classés et inscrits existants

De nombreux sites remarquables sont présents en Pays d'Olmes et dans le périmètre de l'OGS. Le prochain tableau recense les sites retenus dans le périmètre pour chaque commune.



Estives sur Sarrat de Caudeval, au Sud du périmètre © RNR MSB

Les entités paysagères

Parmi les entités paysagères qui ont été retenues pour déterminer le périmètre de l'OGS nous retrouvons les forêts montagnardes, les estives, les vallées montagnardes et les couloirs valléens.

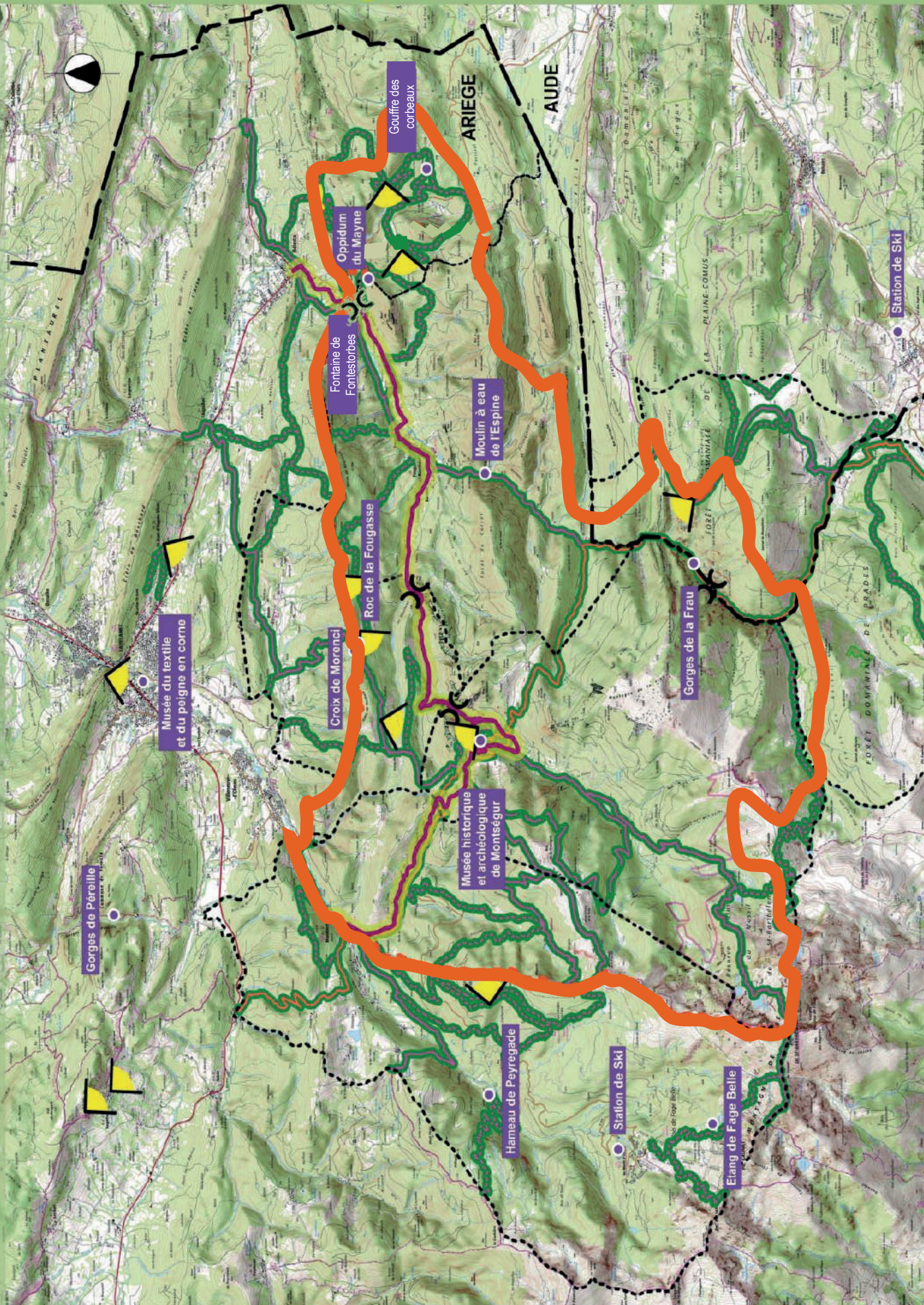


Belvédère du bois de Montminier

Les co-visibilités et belvédères en direction du Pog et du château

Une douzaine de belvédères rythment la découverte du Pog et de son paysage environnant.

Découverte du Pog dans le grand paysage



Limite départementale
 Communes concernées
 Axe routier
 Vecteur de découverte du Pog
 GR 367 - GR de Pays
 - Tour du massif de Tabac
 - Tour du Pays d'Olmes
 GR 107 - 7B
 Chemin des BonsHommes
) Verrou
> Belvédère
> Cône de vue
9 306 ha Limite OGS proposée

Mai 2019
Ech. : 1/75 000^{ème}

Le tableau suivant détaille pour chaque commune quels ont été les critères déterminants de la limite du périmètre OGS.

	De nombreuses lignes de crêtes	Verrous	Présence de sites en périphérie immédiate	Belvédères	Unités paysagères
Montségur	Crêtes du Massif de Tabé Col du Trou de l'Ours Pic du Soularac Col de la Peyre	Gorges du Carroulet - Bartefeuille	Gorges de la Frau Réserve Naturelle Régionale du Massif du St-Barthélemy	Roc de la Gourgue Depuis la D9	Estives du Taulat Montagne de la Frau Sarrat de Caudeval
Montferrier Porte d'entrée nord-ouest	Crêtes du massif de Tabé Les Gourgs Planas Les Champs	-	Friche SAB Croix de carrefour en fer forgé (MH) Cascade, pont de pierre sur le Touyre et leurs abords (site inscrit)	Bois de Montminier - Pontareille	Bois de Montminier Couloir valléen du Touyre
Bénaix	Labeur Madoual Labajounière	-	Croix de Morenci Roc de la Fougasse	Morenci	Forêts montagnardes
Fougax-et-Barrineuf	Serre de Miguelet Pic du Mède Millassa Picotalent Bac du Magne	-	Moulin à eau de l'Espine	-	Forêt du Couret Forêt de Malèze Couloir valléen de l'Hers-vif
Bélesta Porte d'entrée nord-est	St-Jammes Millet Les Carbonnières	Fontaine de Fontestorbes (Site classé)	Croix de Millet Trou des Corbeaux Oppidum du Mayne	Bois joli Couquet	Couloir valléen de l'Hers-vif
Comus	Sarrat de la Bourre Serre de Camplong Col de la Gargante Sarrat de Rouquères	Gorges de la Frau	Réserve biologique intégrale des Gorges de la Frau	Pas de l'Ours	Refuge des Gardes
Prades	Sarrat de la bouche de l'homme	-	-	-	Forêt du Basqui

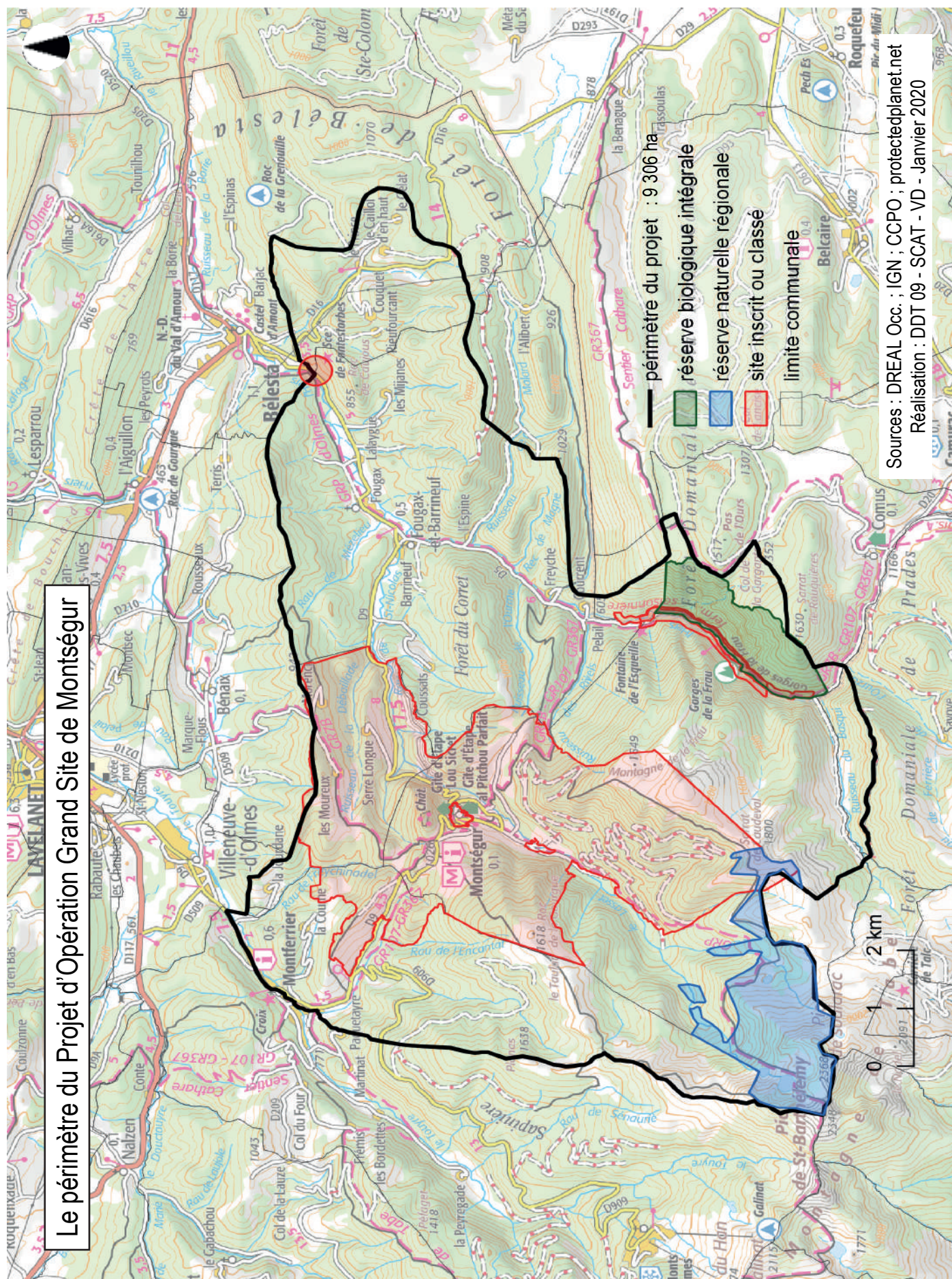
Déclinaison des critères paysagers et historiques retenus pour chaque commune du périmètre OGS.

Les communes à l'extérieur des limites administratives du territoire de l'intercommunalité (Comus et Prades) ont été associées lorsque la Communauté de Communes du Pays d'Olmes a réinterrogé le périmètre en 2018. Il convient de noter que la commune de Prades, au regard du peu d'emprise qu'elle représente (1% du périmètre OGS) n'a pas pour le moment pleinement pris conscience des enjeux de la démarche.

Communes du périmètre OGS	Nombre d'habitants 2011*	Nombre d'habitants 2016	Superficie des communes	Part de la commune intégrée au périmètre	Part totale de la commune intégrée au périmètre	Représentativité des communes dans le périmètre
Montségur	124	125	3 716 ha	3 531 ha	95 %	38 %
Montferrier	635	502	5 179 ha	1 456 ha	28 %	16 %
Bénaix	157	144	1 468 ha	634 ha	43 %	7 %
Fougax-et-Barrineuf	499	437	3 148 ha	2 523 ha	80 %	27 %
Bélesta	1084	1046	2 694 ha	592 ha	22 %	6 %
Comus	30	43	1 407 ha	442 ha	31 %	5 %
Prades	45	35	2 897 ha	128 ha	4 %	1 %
				9 306 ha		

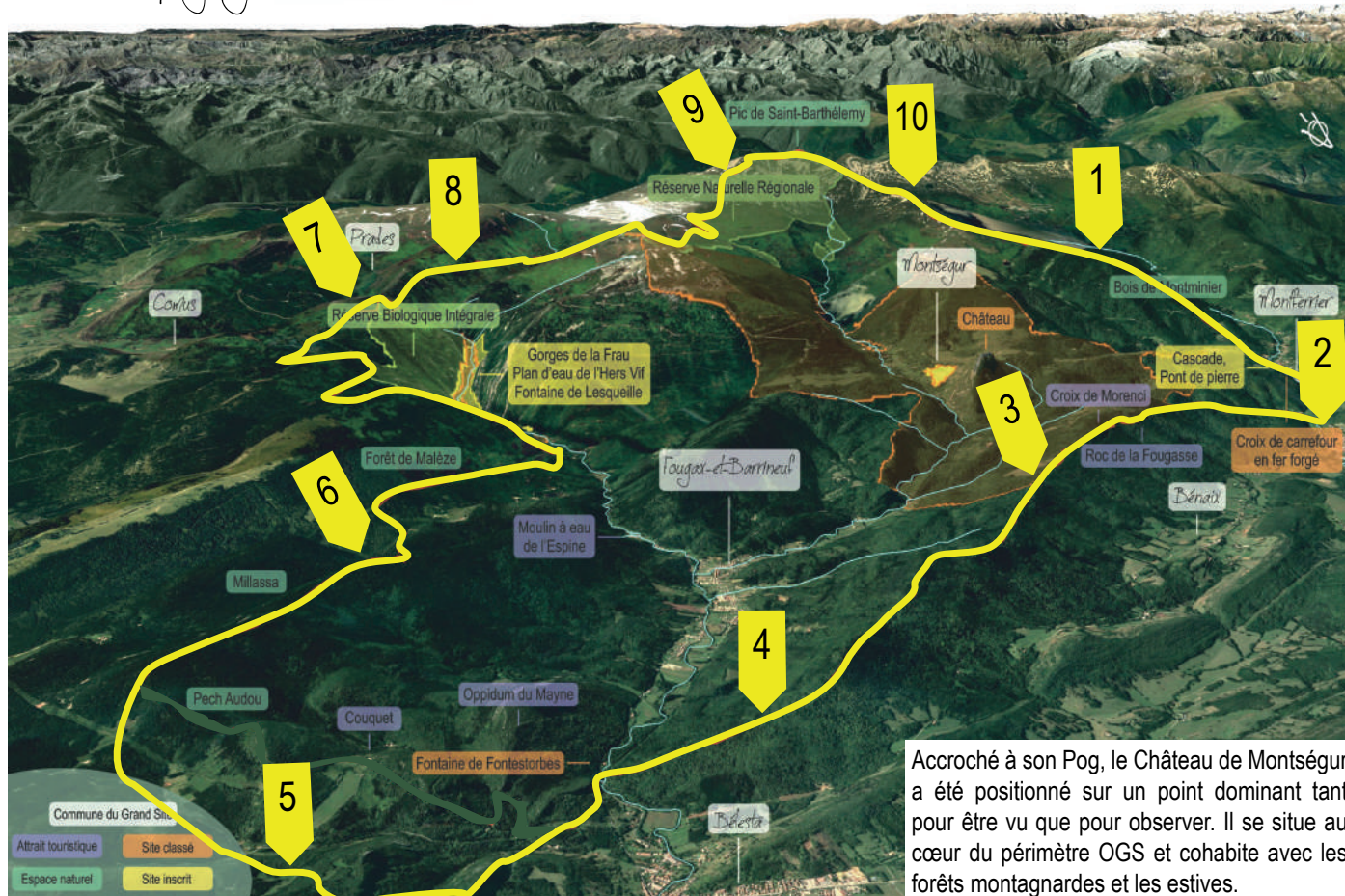
* Sources Insee, RP 2011 et RP 2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

Le nouveau périmètre projeté s'étend sur 9 306 hectares et il intègre partiellement quatre nouvelles communes : Fougax-et-Barrineuf, Bélesta, Prades (Ariège) et Comus (Aude). La nouvelle emprise proposée s'étend sur deux départements, l'Ariège pour une très grande partie et l'Aude. Ce périmètre a évolué de 5 895 ha puisque les limites préalables couvraient 3 411 hectares.



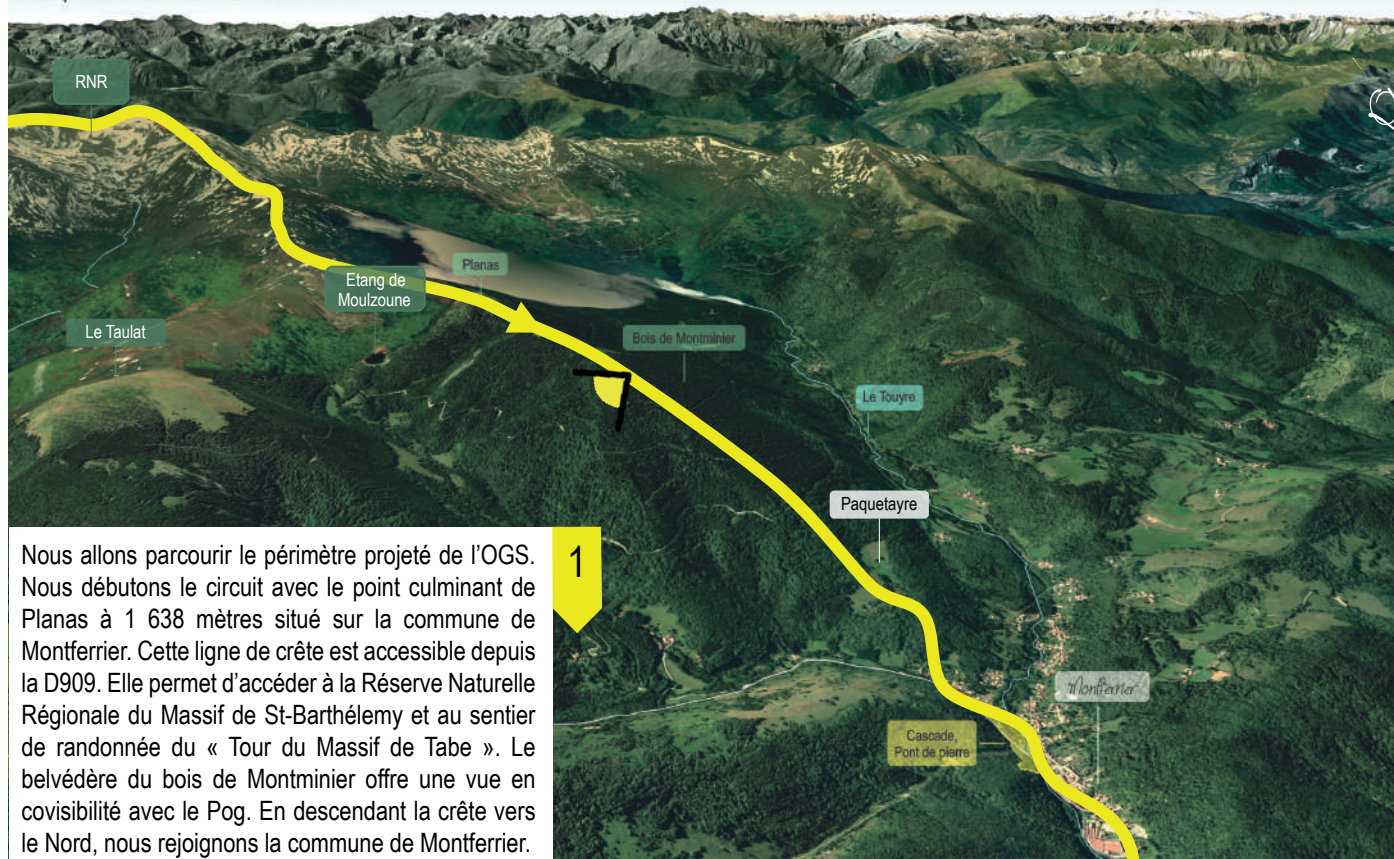
2.2 Justification du périmètre proposé et vues aériennes

Les limites paysagères de l'OGS

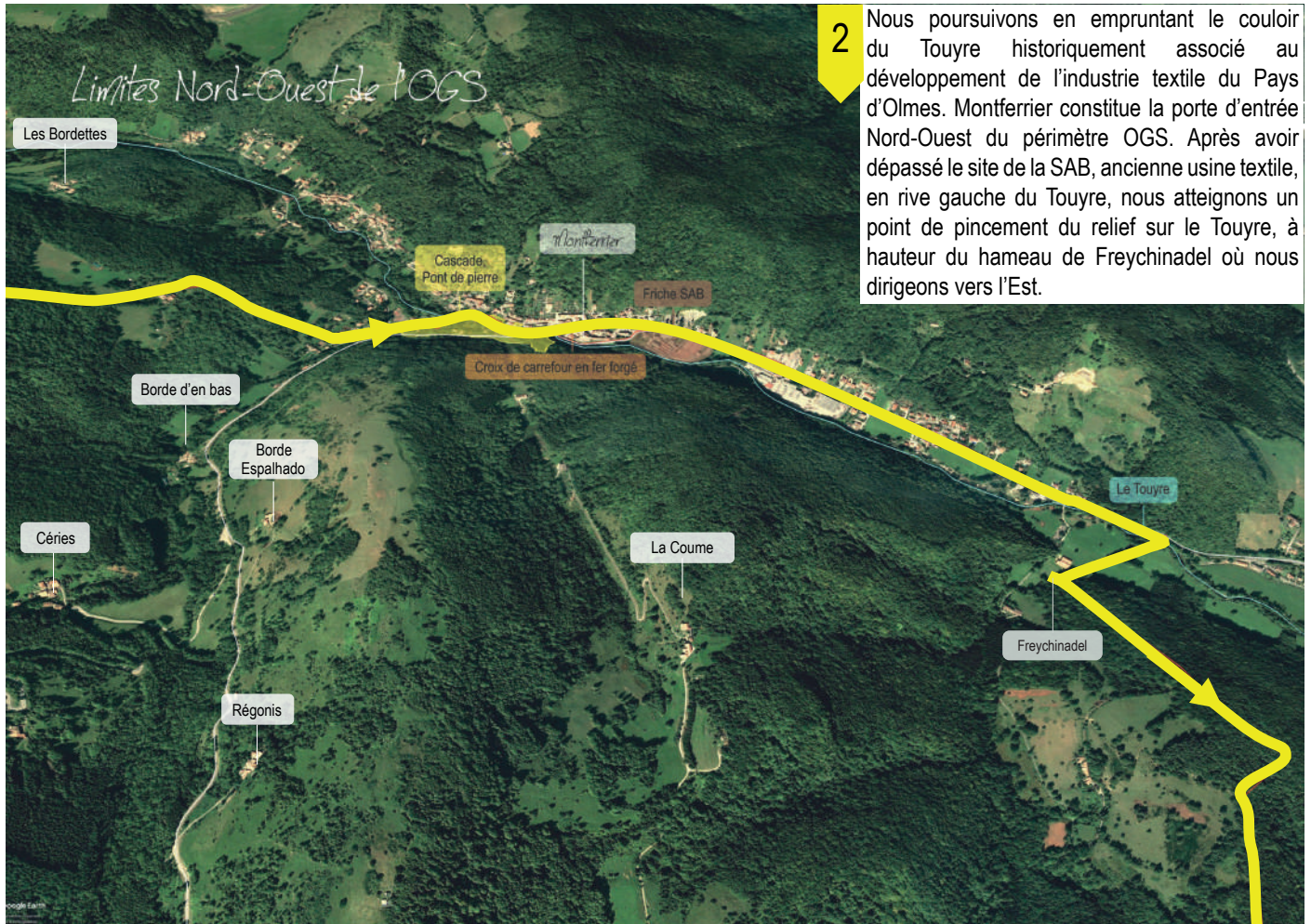


Accroché à son Pog, le Château de Montségur a été positionné sur un point dominant tant pour être vu que pour observer. Il se situe au cœur du périmètre OGS et cohabite avec les forêts montagnardes et les estives.

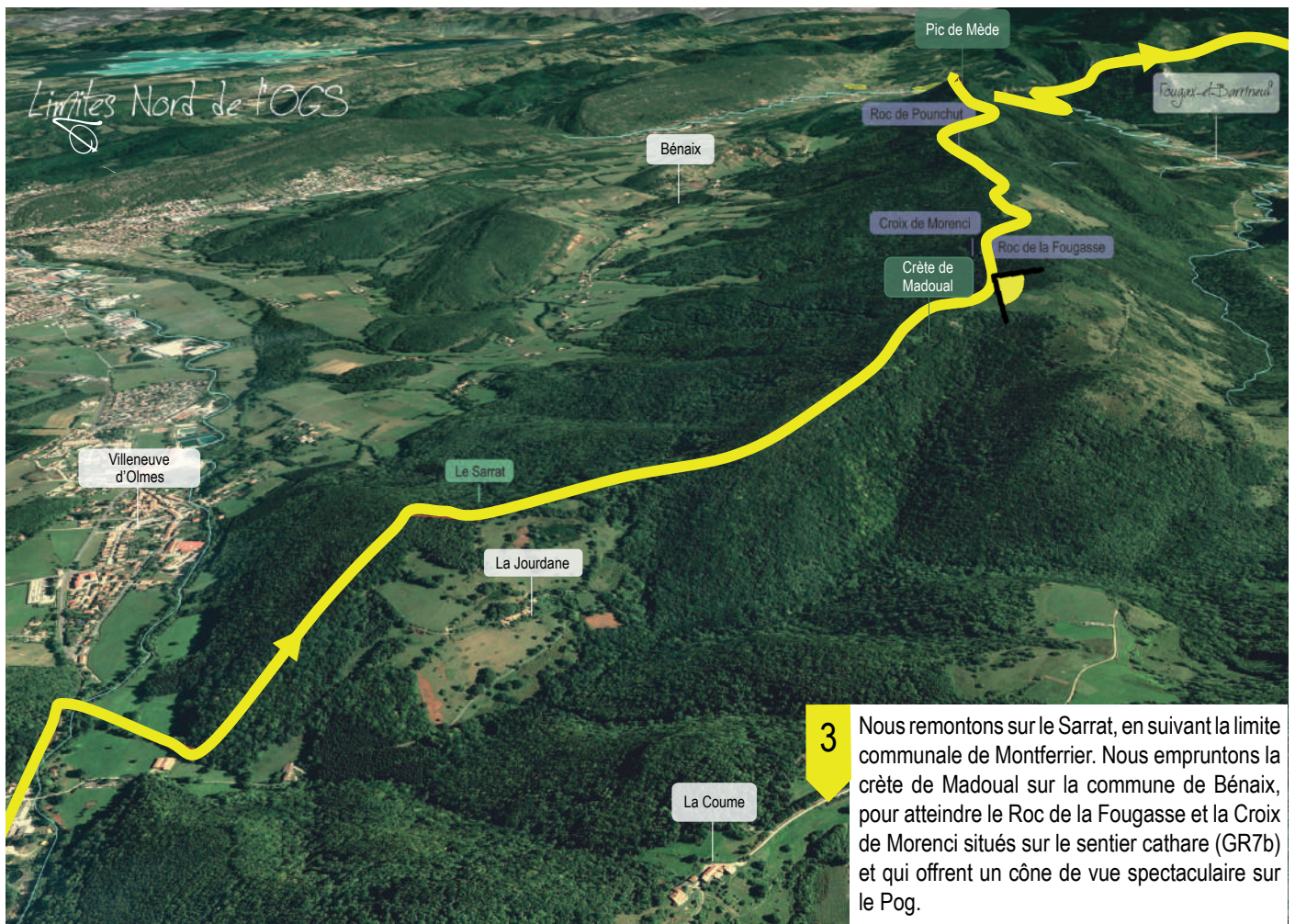
Limites Ouest de l'OGS



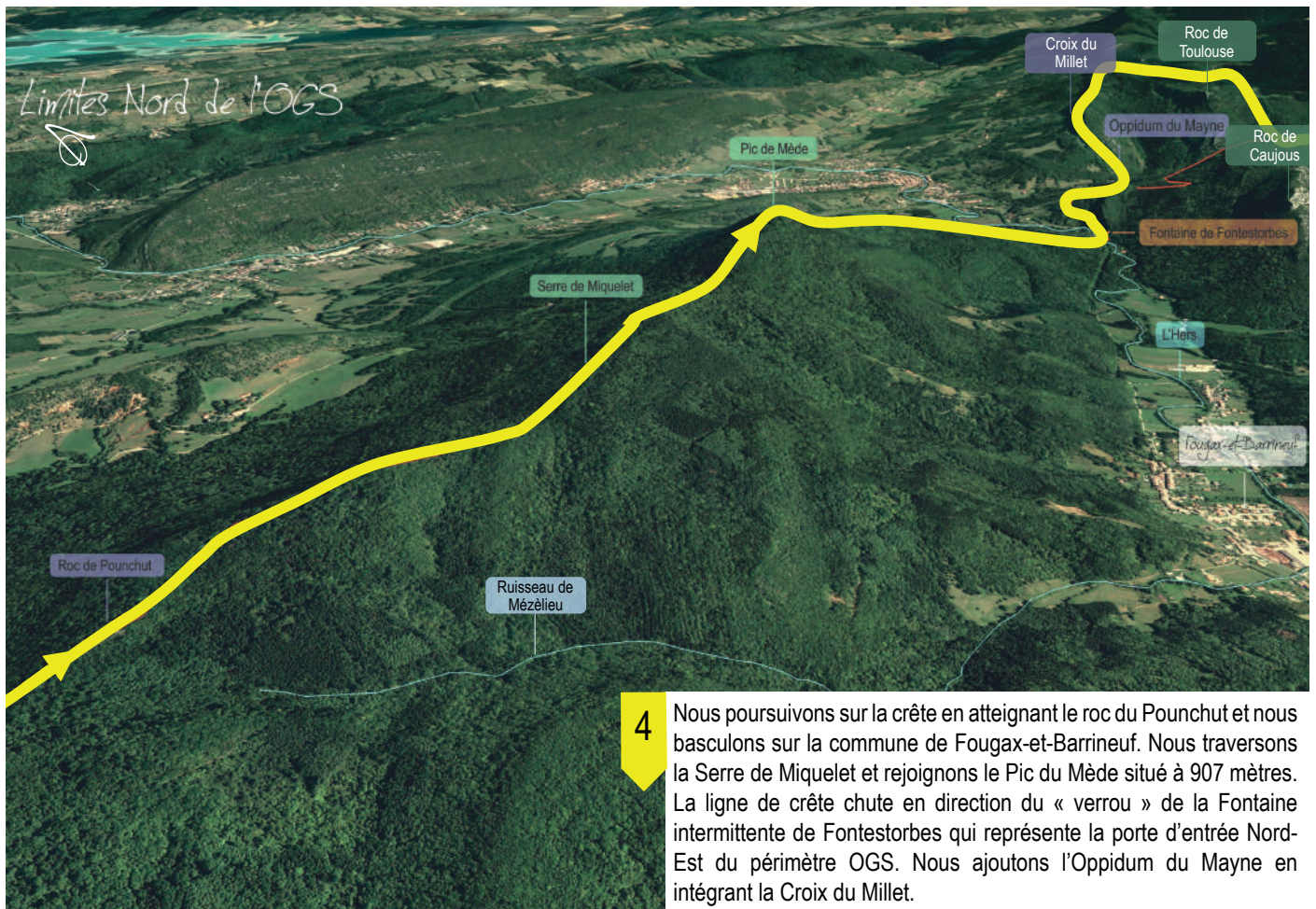
Nous allons parcourir le périmètre projeté de l'OGS. Nous débutons le circuit avec le point culminant de Planas à 1 638 mètres situé sur la commune de Montferrier. Cette ligne de crête est accessible depuis la D909. Elle permet d'accéder à la Réserve Naturelle Régionale du Massif de St-Barthélemy et au sentier de randonnée du « Tour du Massif de Tabe ». Le belvédère du bois de Montminier offre une vue en covisibilité avec le Pog. En descendant la crête vers le Nord, nous rejoignons la commune de Montferrier.



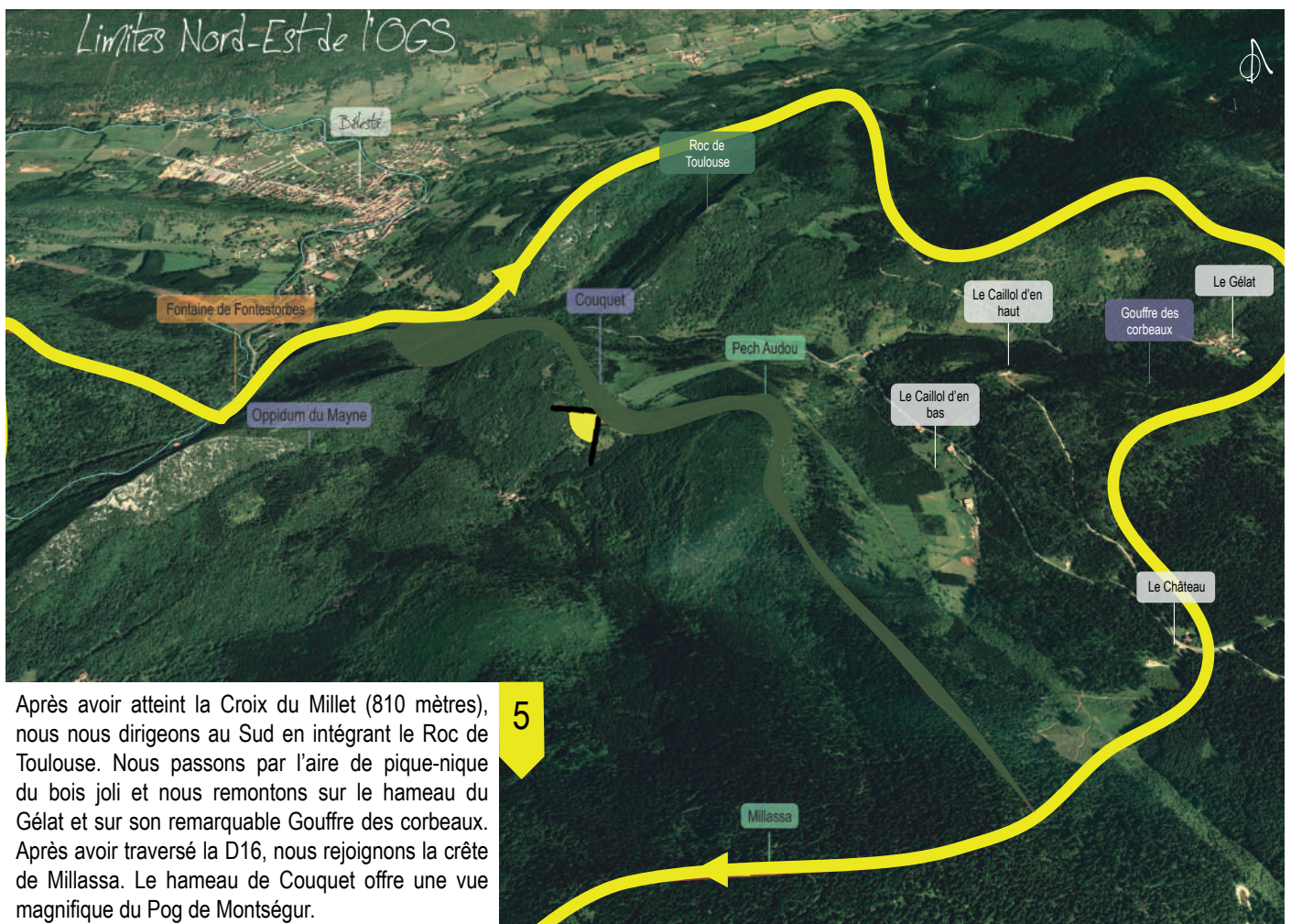
2 Nous poursuivons en empruntant le couloir du Touyre historiquement associé au développement de l'industrie textile du Pays d'Olmes. Montferrier constitue la porte d'entrée Nord-Ouest du périmètre OGS. Après avoir dépassé le site de la SAB, ancienne usine textile, en rive gauche du Touyre, nous atteignons un point de pincement du relief sur le Touyre, à hauteur du hameau de Freychinadel où nous dirigeons vers l'Est.



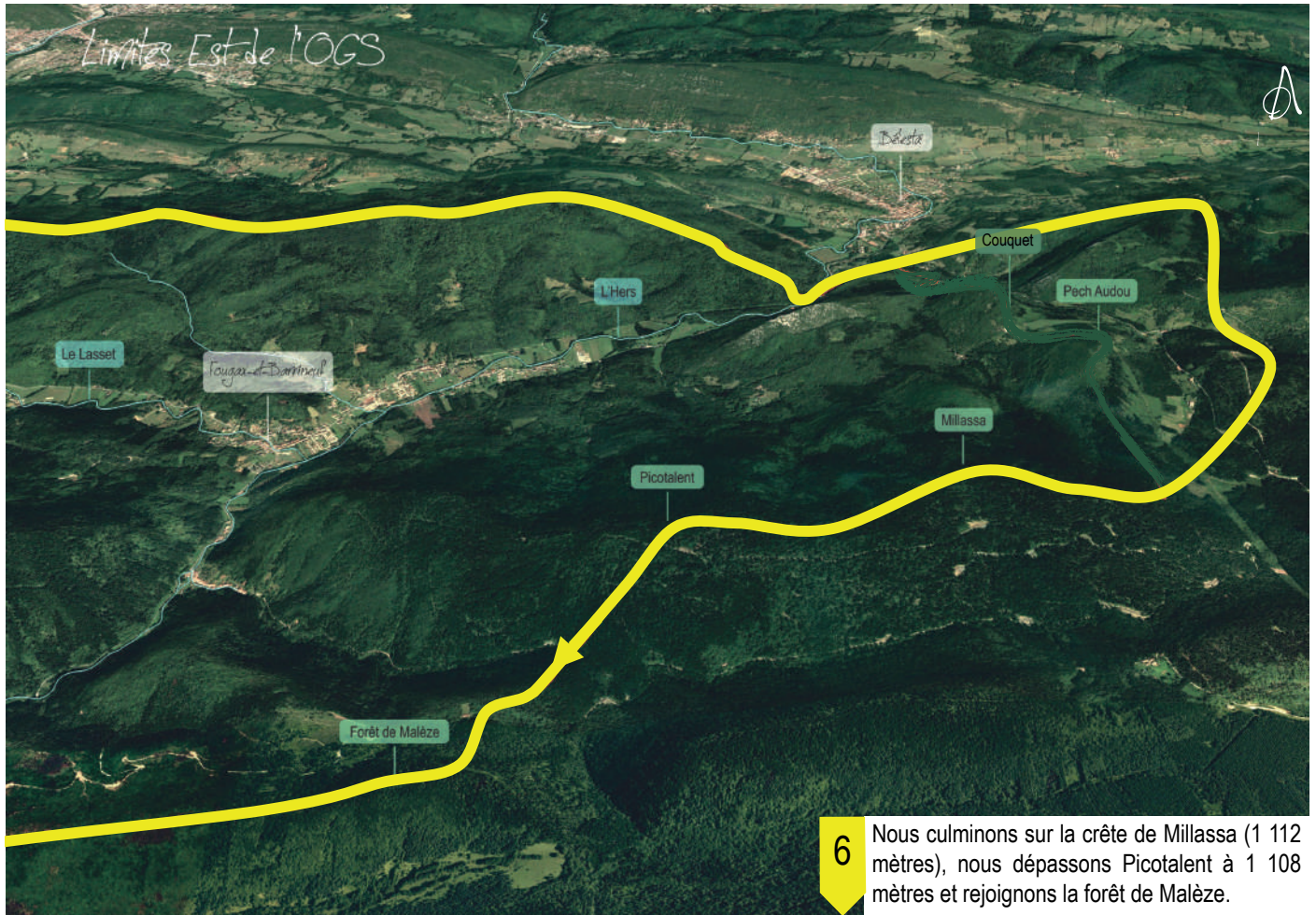
3 Nous remontons sur le Sarrat, en suivant la limite communale de Montferrier. Nous empruntons la crête de Madoual sur la commune de Bènaix, pour atteindre le Roc de la Fougasse et la Croix de Morenci situés sur le sentier cathare (GR7b) et qui offrent un cône de vue spectaculaire sur le Pog.



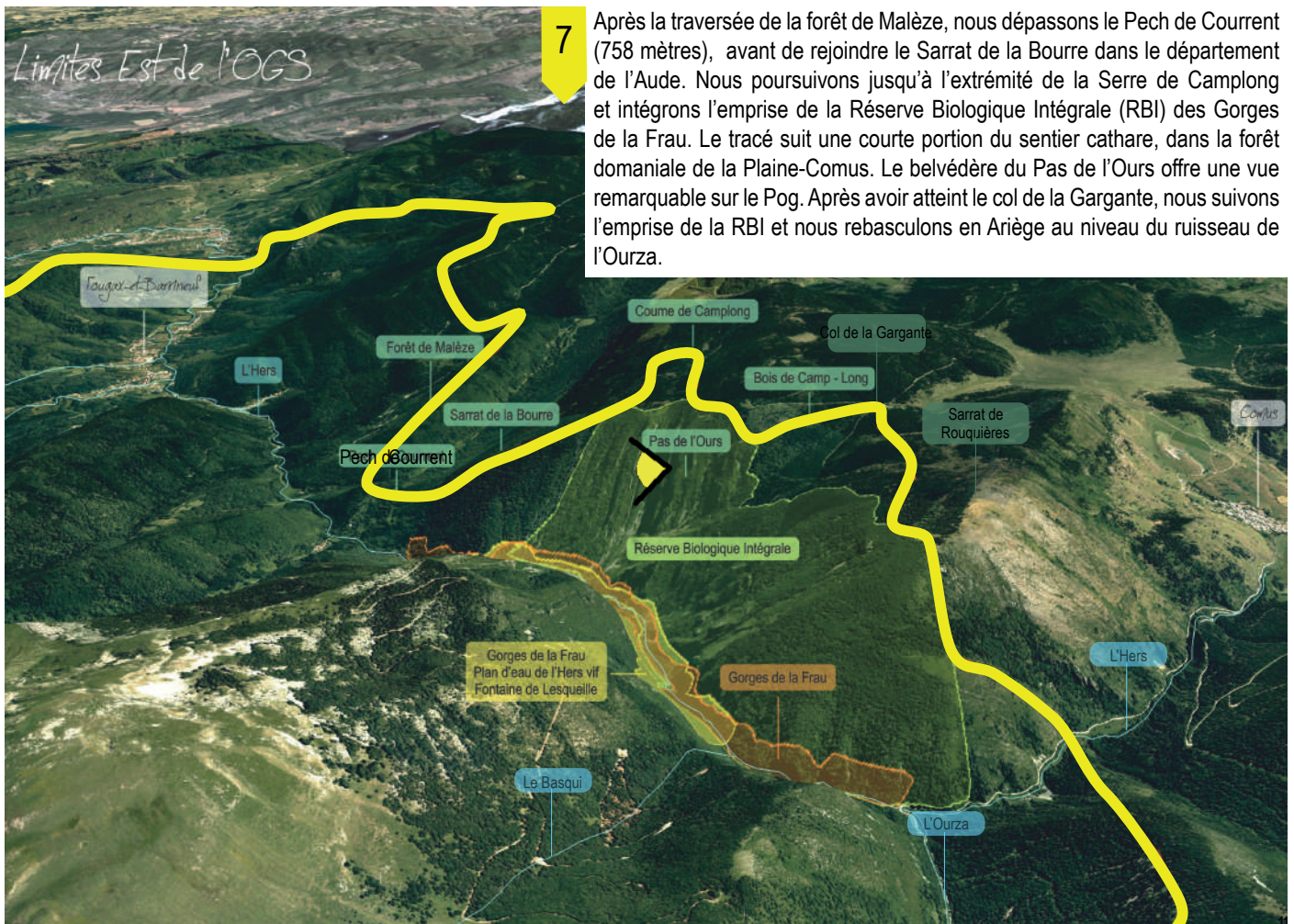
4 Nous poursuivons sur la crête en atteignant le roc du Pouchut et nous basculons sur la commune de Fougax-et-Barrineuf. Nous traversons la Serre de Miquélet et rejoignons le Pic du Mède situé à 907 mètres. La ligne de crête chute en direction du « verrou » de la Fontaine intermittente de Fontestorbes qui représente la porte d'entrée Nord-Est du périmètre OGS. Nous ajoutons l'Oppidum du Mayne en intégrant la Croix du Millet.



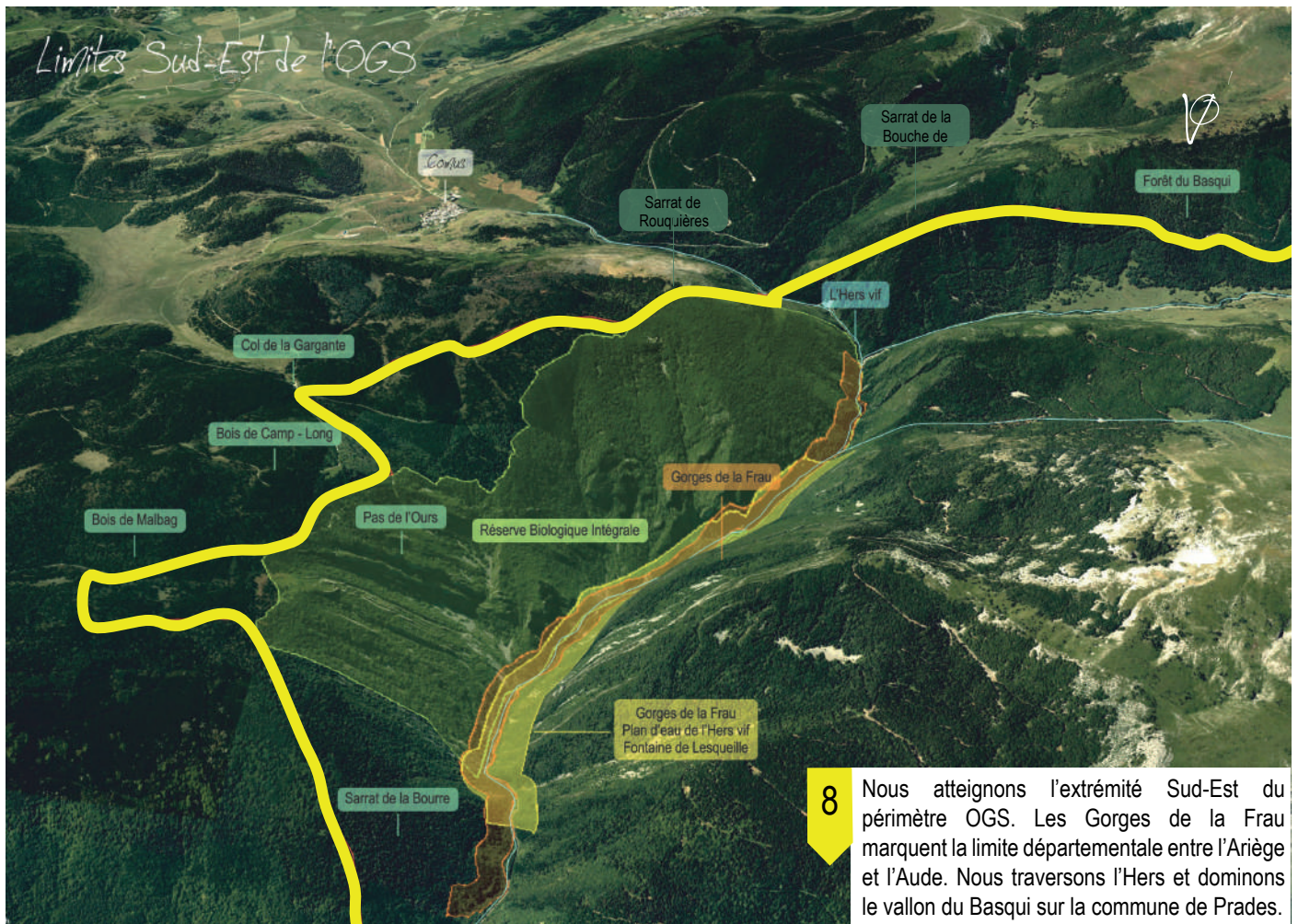
5 Après avoir atteint la Croix du Millet (810 mètres), nous nous dirigeons au Sud en intégrant le Roc de Toulouse. Nous passons par l'aire de pique-nique du bois joli et nous remontons sur le hameau du Gélât et sur son remarquable Gouffre des corbeaux. Après avoir traversé la D16, nous rejoignons la crête de Millassa. Le hameau de Couquet offre une vue magnifique du Pog de Montségur.



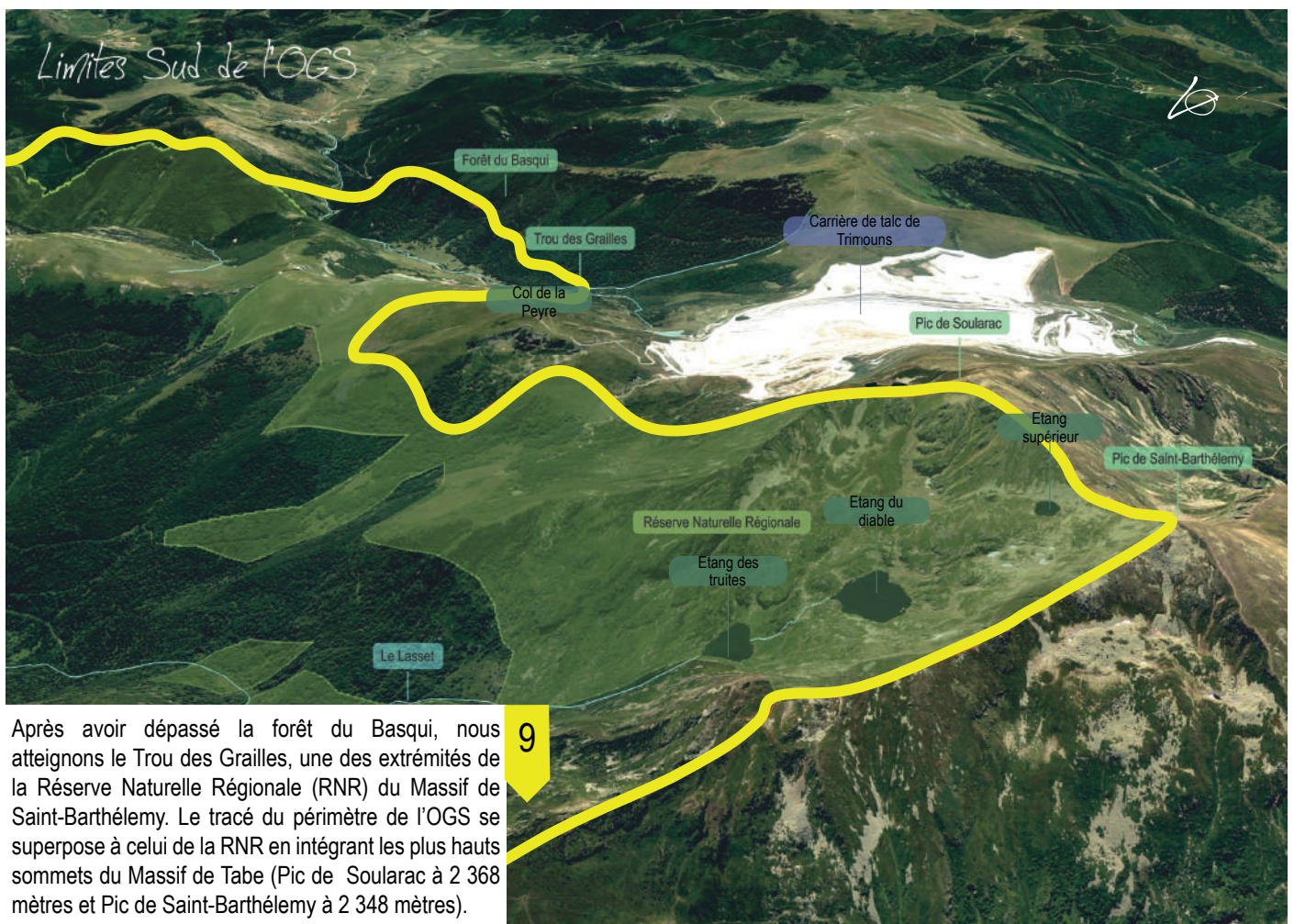
6 Nous culminons sur la crête de Millassa (1 112 mètres), nous dépassons Picotalent à 1 108 mètres et rejoignons la forêt de Malèze.



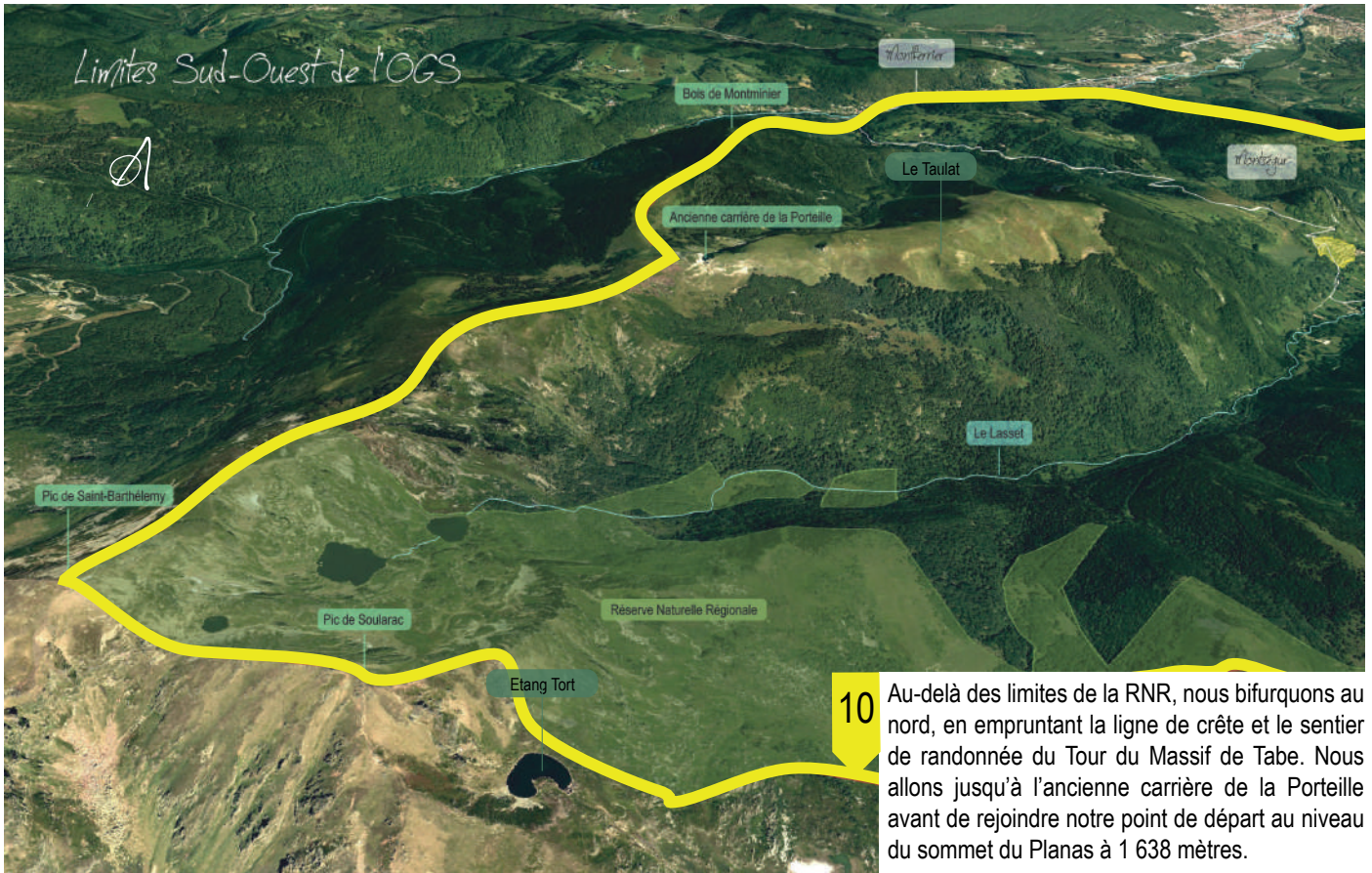
7 Après la traversée de la forêt de Malèze, nous dépassons le Pech de Courrent (758 mètres), avant de rejoindre le Sarrat de la Bourre dans le département de l'Aude. Nous poursuivons jusqu'à l'extrémité de la Serre de Camplong et intégrons l'emprise de la Réserve Biologique Intégrale (RBI) des Gorges de la Frau. Le tracé suit une courte portion du sentier cathare, dans la forêt domaniale de la Plaine-Comus. Le belvédère du Pas de l'Ours offre une vue remarquable sur le Pog. Après avoir atteint le col de la Gargante, nous suivons l'emprise de la RBI et nous rebasculons en Ariège au niveau du ruisseau de l'Ourza.



8 Nous atteignons l'extrémité Sud-Est du périmètre OGS. Les Gorges de la Frau marquent la limite départementale entre l'Ariège et l'Aude. Nous traversons l'Hers et dominons le vallon du Basqui sur la commune de Prades.



9 Après avoir dépassé la forêt du Basqui, nous atteignons le Trou des Grailles, une des extrémités de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Massif de Saint-Barthélemy. Le tracé du périmètre de l'OGS se superpose à celui de la RNR en intégrant les plus hauts sommets du Massif de Tabé (Pic de Soularac à 2 368 mètres et Pic de Saint-Barthélemy à 2 348 mètres).



10 Au-delà des limites de la RNR, nous bifurquons au nord, en empruntant la ligne de crête et le sentier de randonnée du Tour du Massif de Tabé. Nous allons jusqu'à l'ancienne carrière de la Portelle avant de rejoindre notre point de départ au niveau du sommet du Planas à 1 638 mètres.

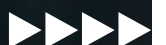




Chapitre 3 - Préserver

Le diagnostic transversal du territoire





1 Spécificité de l'OGS Montségur

et méthodologie de travail pour l'élaboration du programme d'actions

1 - Le Projet Montségur et le lancement de l'OGS

1.1 - Un projet mûri de longue date



Sentier d'accès au château © CCPO

Depuis les années 80, la Commune de Montségur réservait dans son POS (Plan d'Occupation des Sols) un espace dédié à la création d'un accueil en pied de Pog au départ du sentier d'accès au château.

Parallèlement, l'idée de créer un nouveau musée plus moderne au cœur du village se structurait dans les esprits des habitants, des élus et des partenaires.

La décision prise en 2012 par la commune de Montségur, validée par l'ensemble de ses partenaires s'est résumée à ces deux objectifs :

- offrir au public un accueil sur site mesuré mais de qualité avec la valorisation du « sentier d'excursion » vers le château ;
- proposer dans le village même un musée plus grand mais surtout plus attrayant, dont la principale collection est issue du Pog et de son château.

En janvier 2013, la commune de Montségur a fait le choix d'intégrer la Communauté de Communes du Pays d'Olmes. Depuis, ces deux structures n'ont eu de cesse de veiller à l'articulation de ces deux objectifs (meilleur accueil au Pog et création du musée au village). Ce travail a donné lieu à la création du Projet Montségur qui consiste en :

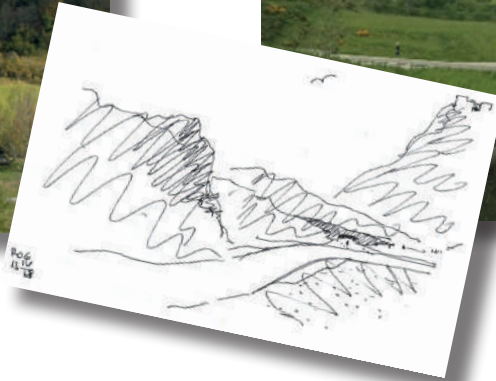
- la construction d'un musée au centre du village en lieu et place de l'ancienne école d'une surface d'environ 1 000 m² sur un terrain d'environ 1300 m² ;
- la construction d'un accueil au château en pied de Pog d'une surface ne dépassant pas 100 m² aux abords du parking ;
- la création d'une muséographie et d'une scénographie des salles d'exposition et des espaces d'accueil du public ;
- l'amélioration et la requalification des aires de stationnement existantes ;
- l'amélioration et en partie la création de cheminements de liaison entre les divers éléments avec sur un tronçon la mise en place d'une scénographie d'interprétation du paysage.

Pour mener à bien ce projet, la Maîtrise d'Ouvrage (CCPO) a procédé au lancement d'un concours sur Esquisse +. Après l'étude de 49 candidatures, quatre équipes ont été retenues. Un vote citoyen organisé par la municipalité a permis d'associer la population de Montségur au projet. Après le passage devant la commission technique et le jury, l'équipe mandataire Bernard Quirot et associés a été sélectionnée. Le permis de construire pour le bâtiment d'accueil a été accordé en février 2019. Le projet de bâtiment d'accueil est en phase d'Avant-Projet Définitif (APD).

Le bâtiment au pied du Pog



© Le projet de bâtiment au pied du Pog, BQ + A Architectes mandataires, juillet 2018



Le Musée archéologique de Montségur

Créé en 1965 par les membres de la société spéléologique de l'Ariège, le musée occupera un moment un local dans l'ancienne école du village de Montségur qui accueillait à l'époque les bureaux administratifs de la mairie.

La présentation des collections ne répondait plus aux souhaits des visiteurs qui se pressaient dans un espace trop exigü. La mairie a été transférée dans l'ancien presbytère. La municipalité a aussi transféré les collections du musée archéologique de Montségur, classé et contrôlé 3^{ème} catégorie, inauguré le 11 octobre 1986.



Musée archéologique de Montségur et Dés à jouer en os et en stéatite © CCPO



Le projet de Musée Montségur au cœur du village, BQ + A Architectes mandataires, juillet 2018



En 2001, de nouveaux aménagements ont permis d'ajouter le 2^{ème} niveau sous comble avec une réorganisation de l'espace et une nouvelle muséographie. Durant le mois de janvier 2004, le niveau bas est repensé et une animation vidéo est installée à l'étage.

Depuis 2002, comme tous les musées classés et contrôlés d'alors, le musée de Montségur est labellisé « Musée de France ».

Le Projet Montségur prévoit la création du Musée en lieu et place de l'ancienne école. Dans l'équipe de Maîtrise d'oeuvre, c'est le cabinet AKIKO qui est en charge de la muséographie. Le projet est actuellement en phase d'Avant-Projet sommaire (APS).

1.2 - Les prémices de l'Opération Grand Site

Le Projet Montségur a été à l'origine du lancement de l'Opération Grand Site pour le site de Montségur. Consciente de la beauté et de la richesse de son territoire, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes (Pôle Projets) encouragée par les services de la DREAL Occitanie a déposé en juillet 2016 sa candidature pour s'engager dans une Opération Grand Site (OGS). En novembre 2016, la Ministre de l'Environnement, Madame Ségolène Royal a donné son accord pour le lancement de l'OGS de Montségur¹⁰.

L'OGS est une opportunité pour les acteurs du Pays d'Olmes de formuler un projet partagé orienté sur la préservation durable du site et sur la gestion de sa fréquentation. Elle a une spécificité qu'il convient de rappeler. Le site de Montségur accueille en moyenne 50 000 visiteurs par an. La fréquentation touristique n'est pour l'instant pas préoccupante. Cependant, au regard des démarches de préservation et de valorisation présentées dans le chapitre 1 et des aménagements prévus dans le Projet Montségur, la collectivité a fait le choix d'anticiper l'évolution croissante de la fréquentation touristique induite par l'amélioration des conditions de visite du site. L'OGS se positionne alors comme un outil qui permet dès à présent d'anticiper un nouveau fonctionnement du site.

Après avoir recruté en avril 2017 un agent chargé d'accompagner le territoire dans l'OGS, l'élaboration d'un cahier des charges a permis en janvier 2018 de recruter un cabinet d'études. La CCPO, appuyée par une équipe pluridisciplinaire au sein du Pôle Projets de la collectivité a cherché à mettre l'accent dès le début de la démarche sur la concertation. Cette étape indispensable à l'appropriation du projet a été assurée à plusieurs niveaux : la concertation des partenaires institutionnels, la concertation des associations locales, la concertation de la population. Cet objectif a donné lieu à la création d'un Comité consultatif composé notamment des représentants de la population et des associations locales qui s'est réuni en présence du Comité de pilotage. L'ensemble des réunions réalisées dans le cadre de l'OGS est présenté après la déclinaison de deux phases méthodologiques.

L'équipe pluridisciplinaire, représentée par un paysagiste concepteur, était composée d'un architecte spécialisé dans l'animation territoriale participative, d'ingénieurs agronome et touristique. Le travail de diagnostic engagé a permis :

- de dresser la carte d'identité du territoire (esprit des lieux, valeurs associées au site) ;
- de définir un périmètre d'intervention
- d'évaluer ses atouts et ses faiblesses afin de dégager les enjeux du territoire ;
- de dresser les orientations stratégiques et le plan d'actions du projet OGS.



Vue depuis le hameau de Morenci, Bénéix

¹⁰ Annexe n°1, courrier de validation de Madame La Ministre de l'Environnement, Ségolène Royal pour le lancement de l'OGS

2 - Méthodologie de concertation

La construction du projet OGS s'est déclinée en deux phases principales :

- Phase 1 : élaboration du diagnostic transversal pour déterminer les valeurs identitaires et le périmètre OGS ;
- Phase 2 : définition des orientations stratégiques pour l'élaboration du programme d'actions.

2.1 - Phase 1 : *Élaboration du diagnostic transversal pour déterminer les valeurs identitaires et le périmètre OGS*

La première phase a permis de dresser un état des lieux du territoire portant sur trois thématiques : l'environnement et le paysage, ses aspects socio-économiques et le volet touristique. Les résultats de ce diagnostic transversal sont exposés dans la prochaine sous-partie.



Méthodologie phase 1 pour l'élaboration du projet OGS

Durant la phase de diagnostic, de janvier à septembre 2018, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, accompagnée d'une équipe pluri-disciplinaire, a réalisé l'état des lieux sous forme de « résidences » sur les trois thématiques énoncées plus tôt. Ces résidences étaient l'occasion d'aller à la rencontre des habitants, des associations, des partenaires institutionnels, des prestataires et des élus pour mieux cerner le territoire. Trois carnets de résidences thématiques résument les entretiens et conclusions de l'exercice. Chaque résidence s'est clôturée par un « Atelier du Pog » à Montségur, Montferrier et Bélesta). À cette occasion les participants étaient amenés à échanger par groupes sous forme d'ateliers participatifs. Plusieurs exercices permettaient, d'une part de connaître l'opinion des habitants par rapport à leur territoire et d'autre part de construire une vision nouvelle, meilleure et partagée de leur environnement.



Atelier du Pog socio-éco, 30 mars 2018 à Montségur



Atelier du Pog tourisme, 26 avril 2018 à Montferrier



Atelier du Pog paysage, 1^{er} juin 2018 à Bélesta



Balade lors de la résidence Paysage, Juin 2019

Dans le diagnostic transversal, l'étude du paysage et de l'environnement du patrimoine naturel du Grand Site a permis de dégager les enjeux de préservation et valorisation du paysage. L'étude orientée sur les aspects socio-économiques du territoire a permis de déterminer des enjeux de valorisation de l'identité culturelle, artisanale et patrimoniale. Pour finir le diagnostic touristique sur les services d'accueil et de mobilité a permis de définir des enjeux de structuration et d'organisation des services d'accueil.

En parallèle de l'élaboration du diagnostic, nous avons réinterrogé le territoire de l'Opération Grand Site. Cette étape est présentée dans le chapitre 2 : rubrique méthodologie pour définir le périmètre. La définition des valeurs identitaires a été possible grâce au recueil des données dans les ateliers du Pog. Cette phase est présentée dans la rubrique « esprit des lieux et valeurs identitaires » du chapitre 2. Pour une meilleure lisibilité, ces étapes ont été détaillées dans le schéma précédent mais tout au long de la phase de diagnostic un va-et-vient et un croisement de données ont été nécessaires pour aboutir aux objectifs de définition des valeurs et de délimitation du périmètre.

2.2 - Phase 2 : Définition des enjeux, des orientations stratégiques et du programme d'actions



Grâce aux échanges avec les diverses typologies d'acteurs lors des différentes rencontres formelles ou informelles, les collectivités du Pays d'Olmes ont abouti à des orientations stratégiques qui répondaient aux enjeux préalablement identifiés. Ces orientations stratégiques ont donné lieu à un programme d'actions qui fait l'objet du Tome 2.

Le séminaire de l'Opération Grand Site de Montségur, qui a eu lieu le 5 décembre 2018 à Bélesta, a été l'occasion de « construire ensemble l'Opération Grand Site de Montségur ».

L'objectif de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes était de permettre une nouvelle fois d'impliquer les habitants, les partenaires institutionnels, les associations et les élus dans l'écriture des actions du projet OGS.



Séminaire OGS, 5 décembre 2018

La journée a été rythmée par l'intervention d'institutionnels travaillant sur le territoire : le Département de l'Ariège, le Département de l'Aude, la Région Occitanie, le Pays d'art et d'histoire, les services de l'Etat (Préfecture, DDT, DREAL, STAP) et le Réseau des Grands Sites de France). Ils ont démontré en quoi l'Opération Grand Site de Montségur pouvait s'articuler avec les démarches de préservation et de valorisation qu'ils menaient à leur échelle.

Le témoignage de Louis Villaret, président du Réseau des Grands Sites de France et président du Grand Site des Gorges de l'Hérault a permis à tous les participants de se projeter sur les apports d'une OGS pour un territoire et ses habitants.

Les ateliers créatifs de co-construction des fiches actions ont été répartis en 7 groupes, chacun représentant un point majeur dans le périmètre de l'OGS :

- le Château et le Pog de Montségur,
- le village de Montségur,
- la SAB de Montferrier,
- la Fontaine de Fontestorbes,
- la Croix de Morenci,
- les Gorges de la Frau,
- le futur musée de Montségur.





Réunion rédacteurs – Paysage et environnement, 13 mars 2019, Fougax-et-Barrineuf



Réunion rédacteurs – Socio-économie, 10 avril 2019, Montferrier



Réunion rédacteurs – Tourisme, 30 avril 2019, Montségur

Plus d'une centaine de personnes ont expérimenté, à travers des jeux de cartes, spécialement créés pour l'occasion, un processus de création collective. Animé par un binôme « Animateur » (membre du bureau d'études) et « Ambassadeurs » (partenaires institutionnels de la CCPO), les tirages de cartes ont permis de faire naître une trentaine de fiches actions que l'on retrouve dans le Tome 2. Un compte rendu de cette journée de travail a été distribué à tous les participants.

À la suite du séminaire, la collectivité a fait le choix de se réunir sous forme de « réunions rédacteurs ». Après avoir retravaillé les fiches actions, les réunions rédacteurs se sont déroulées au printemps 2019. Elles ont fait échos aux ateliers du Pog puisqu'elles intervenaient dans le prolongement de ces derniers. Elles étaient l'occasion de réunir une nouvelle fois les spécialistes de chaque thématique (paysage, socio-éco et tourisme) pour finaliser la rédaction des fiches actions.

Le tableau ci-dessous détaille le calendrier des rencontres organisées dans le cadre de l'Opération Grand Site de Montségur.

	Date	Objectif de la rencontre
Comité technique (COTECH)	30/03/2017 21/06/2018 10/07/2019	Présentation méthodologique (ateliers) et périmètre d'intervention Restitution des diagnostics et réflexions autour du périmètre projeté Validation technique du programme d'actions de l'OGS
Comité de Pilotage	15/03/2017 21/06/2017 02/07/2018 20/11/2019	Lancement de la démarche OGS Présentation de la méthodologie de travail Restitution des diagnostics et discussion autour du périmètre projeté Présentation du projet OGS pour valider le dépôt du dossier de candidature
Comité Consultatif (COFIL élargi)	21/06/2017 02/07/2018 20/11/2019	Présentation de la méthodologie de travail Restitution des diagnostics et discussion autour du périmètre projeté Présentation du projet OGS pour valider le dépôt du dossier de candidature
Résidences du Pog	30/03/2018 26/04/2018 01/06/2018	Résidence « socio-éco » de 3 jours et atelier du Pog à Montségur Résidence « tourisme » de 3 jours et atelier du Pog à Montferrier Résidence « paysage » de 3 jours et atelier du Pog à Bélesta
Eductour Périmètre	26/10/2018	Présentation appropriation et validation du périmètre de l'OGS
Séminaire de l'OGS	05/12/2018	Co-construction du programme d'actions avec les habitants
Réunions Rédacteurs	13/03/2019 10/04/2019 30/04/2019	Atelier de rédaction des fiches actions paysage Atelier de rédaction des fiches actions socio-éco Atelier de rédaction des fiches actions tourisme
Conseil Communautaire	15/05/2019 24/07/2019 19/12/2019	Approbation du nouveau périmètre d'intervention de l'OGS Pré-validation du programme d'actions auprès du conseil préparatoire Présentation du projet OGS pour valider le dépôt du dossier de candidature



2 Diagnostic transversal

et analyses croisées à l'origine des orientations du projet OGS

Les principaux résultats et analyses du diagnostic transversal seront exposés dans l'ordre suivant : paysager (1), environnemental (2), socio-économique (3) et touristique (4).

Les diagnostics paysagers et environnementaux mettent en évidence les richesses et sensibilités locales présentes dans le périmètre de l'OGS. Elles constituent le socle du projet OGS et du programme d'actions. Les enjeux, axes et actions sont présentés à l'issue des diagnostics paysager et environnemental, socio-économique et touristique.

1 - Diagnostic paysager : admirer et apprécier

La présentation des entités et séquences paysagères dans le second chapitre de ce dossier permettait d'avoir une vision des composantes paysagères du territoire. Cette nouvelle partie propose de faire un état des lieux des entités paysagères exposées dans la rubrique « Représentations et perceptions : un lieu exceptionnel qui a toujours suscité l'intérêt ».

1.1 - Évolution marquée des mosaïques paysagères

Initialement le Pog de Montségur et son environnement bénéficiaient d'espaces ouverts et pâturés. Il n'était pas rare de voir cohabiter les brebis et les vaches des villageois sur les flancs du Pog avec les nombreuses cultures en terrasses (lentilles, pommes de terre, vignes). Ces productions permettaient d'alimenter les habitants et les villages voisins. Le Pog offre aujourd'hui une tout autre expression.

La photo aérienne de 1953, comparée à celle de 2017, montre une évolution considérable de la mosaïque paysagère agricole. Les surfaces cultivées sont bien plus étendues en 1953, couvrant en quasi-totalité l'aire enveloppant le Pog et le village. En direction du sud, de part et d'autre du ruisseau du Lasset, c'est l'ensemble de la vallée qui était exploité. La végétation arborée était restreinte à quelques arbres isolés. Les boisements ont aujourd'hui très fortement progressé notamment en rive droite (forêt de Corret).





Au nord, en direction de la crête de Labajouinière, le changement est radical. Plus aucune mosaïque agricole ne subsiste. Les parcelles en culture et pâtures ont été remplacées par une couverture forestière continue, alors que seul le cône calcaire sur lequel s'assoit le Pog était colonisé par la végétation arborescente, du fait des fortes pentes.



A l'ouest, en remontant vers le Bois de Montminier, l'aire surplombée par le Pog était très largement cultivée, seuls quelques bouquets successifs occupaient les terrains de plus forte pente. C'est dans cette direction, depuis le Pog, que l'on peut constater la moindre avancée forestière.

Quant à l'est, en direction du col de la Couillade, s'agissant ici d'estives (à environ 1 000 mètres d'altitude) et non d'un parcellaire agricole ou de pâtures, la déprise est forte, mais de part et d'autre du chemin d'exploitation, l'ouverture du paysage est encore bien réelle.

L'occupation des boisements dans les secteurs de plus forte pente, correspondait de façon ancestrale à une occupation optimisée de l'espace, en fonction des contraintes de terrain, mais aussi d'une connaissance fine des sols selon les besoins agricoles. Cultiver sur des sols dégradés avec une faible épaisseur de terre constituait un non-sens ; la forêt y était donc cantonnée. Chaque parcelle selon son exposition, sa topographie, sa pédologie ou son degré d'humidité, permettait d'assurer une production différenciée.

Ces principes s'appliquaient tant autour de Montségur, que dans la Soulane (versants ensoleillés) surplombant la vallée de Luzenac (au sud-est du Grand Site), où subsistent encore d'innombrables murettes et retenues de terre, formant des micro-terrasses. Leur maillage encore visible, extraordinairement fort au niveau du paysage et correspondant à une véritable architecture rurale du quotidien (structures vernaculaires), est désormais plus difficile à identifier autour du Pog. Cette évolution régressive, affectant les surfaces agricoles et agropastorales n'était pas seulement liée aux difficultés d'accès et à la nécessité permanente d'enrichir avec de la matière organique, à l'aide des bêtes, des sols pauvres et pulvérulents soumis aux intempéries et aux phénomènes érosifs.

D'ailleurs, les années 50 ne constituent pas vraiment, après la Seconde Guerre mondiale, le point de départ de ce mouvement régressif. C'est plutôt la Première Guerre mondiale, avec la conscription nationale des hommes et la réquisition des bêtes (chevaux et mulets), qui constitue le point de départ d'un effondrement rapide de l'agriculture de montagne, très difficilement mécanisable et dont la richesse et la spécificité étaient justement liées à une adaptation très fine des procédés culturels, aux contraintes et opportunités offertes en chaque lieu : pas de monoculture, mais une polyculture de « détail », en autosubsistance. Dans le cas de Montségur, cette ouverture extrême des milieux environnants assurait un lien « magistral » entre le « terroir » et son Pog dominateur, sans aucune discontinuité. Avec la déprise et la fermeture progressive des milieux, ce lien dynamique s'est distendu.



Carte postale ancienne d'une activité agricole devant le Pog de Montségur.

Qualité paysagère observée :

Les espaces ouverts, pâturés et cultivés (surfaces agricoles, agropastorales et estives) offrent une vue entière et dégagée sur le grand paysage.

Menace identifiée :

Diminution des surfaces cultivées et pâturées ce qui entraîne une fermeture du paysage due notamment à la progression de la couverture forestières ;

Perte du lien intangible, sensible et visuel entre le « terroir » et le Pog causé par la fermeture des milieux ;

La richesse de la biodiversité peut être altérée par la disparition des espaces agropastoraux.

1.2 - « Une nature à l'état pur »

Le territoire est profondément marqué par de multiples palettes et ambiances végétales, entre forêts denses, cours d'eau jaillissants, faune et flore remarquables. Marqué par une longue tradition forestière (avec la présence de forêts royales et un agropastoralisme prégnant), le territoire est aujourd'hui soumis à des évolutions rapides.

La traversée du territoire OGS, tant par les voies d'accès du Pog, que par les chemins de randonnée, permet de découvrir de nombreuses compositions naturelles associant végétal et minéral. La multiplication et le renouvellement continu de ces ambiances offrent des perceptions sensibles et des émotions qui soulignent la richesse et la variété de cette nature à l'état pur.

Plusieurs facettes et ambiances végétales caractérisées seront ici décrites et analysées. Elles ne prétendent pas à l'exhaustivité ; elles sont plutôt choisies dans une démarche illustrative et de démonstration.

Les bords des ruisseaux et leurs grands buis

Cette première scène de nature a la particularité d'être strictement associée à l'eau. C'est donc une ambiance linéaire de ripisylve, composée d'espèces hydrophiles, mais aussi de buis. Pourtant, cette essence est plus connue pour sa présence sur des sols secs et rocaillieux. Mais cette scène est aussi caractérisée par la présence « engainante » de mousses et lichens sur les troncs, du fait du niveau l'humidité ambiante, mais uniquement le long du cours d'eau, avec ses roches calcaires également moussues. L'attaque du buis par la pyrale y a été constatée, fragilisant dès lors ce milieu et les végétaux associés.



Légende 1 : Pyrale du buis
Légende 2 : L'Hers en période hivernale

Le végétal en vertical

Sur les flancs abrupts du Pog, mais également au niveau de chacun des quatre verrous recensés dans le périmètre (Fontestorbes, Carroulet, Bartefeuille, Gorges de la Frau), le buis, qui est accroché à ces blocs calcaires (offrant des multiples nuances de couleurs) se trouve associé à une végétation spontanée de garrigue sèche et de milieu rupicole. Elle se retrouve en différents endroits dans le territoire et constitue l'affirmation d'une nature à l'état pur, sans la moindre intervention humaine, du fait de son caractère d'inaccessibilité. Ainsi, la nature a composé de véritables « tableaux », associant roches et végétal. Cette deuxième scène végétale « verticale » est aussi la démonstration d'une plasticité et d'une capacité du buis, dans ces deux ambiances végétales si contrastées, à coloniser des milieux extrêmement contraignants.



Buis accrochés aux blocs calcaires, Gorges du Carroulet

Un taillis à l'assaut du Pog

La présence d'une épaisseur de sol, correspondant à d'anciennes cultures en terrasse, a favorisé la colonisation par des essences de reconquête végétale. Le bouleau, résistant à de multiples conditions (notamment climatiques), en constitue l'un des spécimens.

On notera la présence exclusive de feuillus, dont le développement est aujourd'hui proche de 8 à 10 mètres d'envergure.

En l'occurrence - et contrairement à d'autres secteurs agricoles enfrichés - cette scène, offrant des nuances colorées extrêmement variées, s'avère aujourd'hui en contradiction avec les considérations historiques d'un site éminemment connu pour être défensif.



Taillis à l'assaut du Pog en période automnale

Une couverture forestière

Le « nappage » arborescent du couloir de l'Hers est ici prégnant. Le « bulbe » d'humidité, lié au cours d'eau, favorise une croissance accélérée sur les parcelles en déprise, qui antérieurement, étaient en prairies fraîches. Le caractère « piqueté » de la scène, avec l'émergence de conifères, montre clairement le caractère aléatoire et naturel du peuplement, en comparaison de forêts domaniales de feuillus ou conifères voire mixtes et gérées sur le temps long.



Couverture forestière en période hivernale prise depuis le verrou de Fontestorbes, porte d'entrée nord-est du périmètre OGS

Qualité paysagère observée :

Richesse, diversité et renouvellement des composantes naturelles végétales et minérales ;

Une nature intacte préservée des facteurs exogènes (intervention humaine) ;

Colonisation du Pog par de nouvelles essences végétales qui offrent aujourd'hui une découverte renouvelée du paysage.

Menace identifiée :

Fragilité de certains milieux (bords de ruisseaux) et de la végétation associée (rypisylve), exemple de la pyrale ;

Une couverture paysagère nuancée par l'installation progressive de nouvelles espèces qui ne reflètent pas le paysage connu au cours des épisodes cathares.

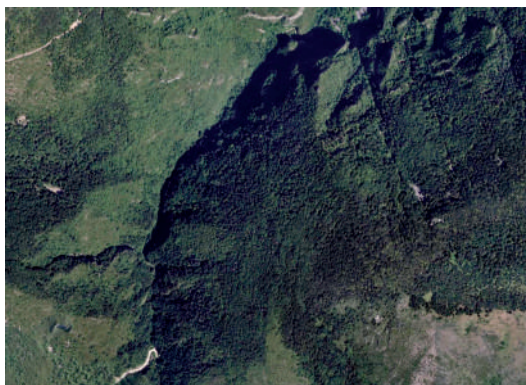
1.3 - Forêts « naturelles » et forêts exploitées

Aujourd'hui composée à 70 % d'une couverture forestière, la mosaïque paysagère du périmètre OGS manifeste de moins en moins l'expression de l'agropastoralisme, dont l'apport écologique et la préservation des ouvertures visuelles vers le grand paysage sont essentiels.

Cependant, le manteau forestier n'est pas continu, ni uniforme. Le relief, les versants et l'exposition différenciée des sols, influencent les associations végétales et leurs évolutions, conduisant parfois à des milieux d'exception comme les Gorges de la Frau et ses falaises rupicoles. Ces associations végétales peuvent être soumises à des fragilités impliquées par l'exploitation forestière qu'il convient de prévenir.



Vue depuis le hameau de Morenci, Bénaix

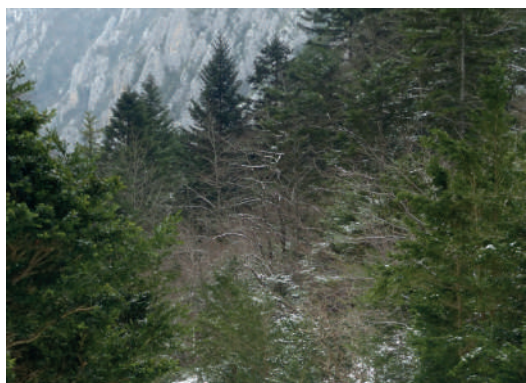


Forêt de conifères le long des Gorges de la Frau

Si plusieurs forêts domaniales (pour partie) et une Réserve Biologique Intégrale (RBI) sont gérées par l'ONF, la forêt reste majoritairement de statut privé dans les limites OGS avec une exploitation où dominent les coupes à blanc, source d'impacts visuels, patrimoniaux et écologiques durables.

Mais des forêts « naturelles », inaccessibles à toute exploitation, sont également présentes, constituant ainsi de remarquables sites d'observation biologique des évolutions en cours.

Les forêts publiques



Boisement de conifères le long des Gorges de la Frau

Les forêts publiques doivent elles-mêmes être différenciées selon leur statut :

- forêt domaniale dont la propriété est étatique et la gestion assurée par l'ONF ;
- forêt non domaniale (c'est-à-dire communale), concédée éventuellement à l'ONF (par conventionnement) pour la surveillance forestière, l'aménagement et l'encadrement de la gestion courante.

Les premières bénéficient d'une gestion sur le long terme et les modes d'exploitation ont été amenés à évoluer en fonction des préoccupations nouvelles, à la fois environnementales et paysagères, visant à mieux préserver le milieu (gestion des lisières, forêt « jardinée » : mélange d'arbres de toutes dimensions de feuillus et de résineux) et à le valoriser auprès du public.



Forêt domaniale de Prades

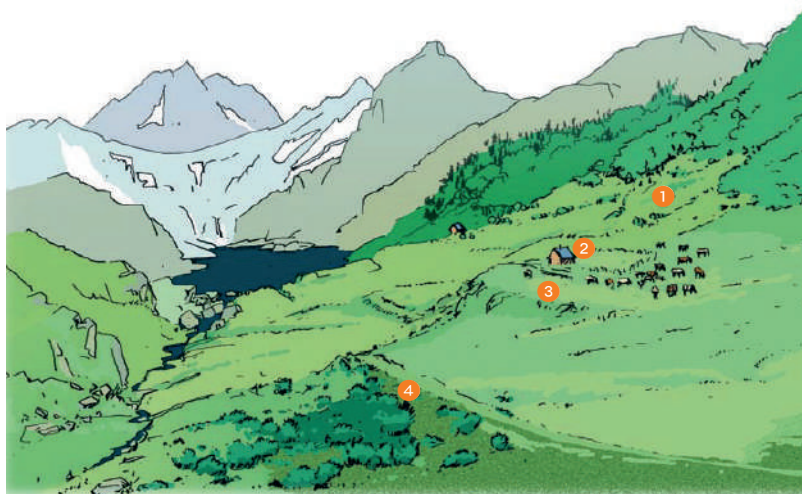
Dans les zones de relative accessibilité et dans un souci de gestion et de rentabilité économique, la culture du conifère constitue encore une pratique courante et dominante. Le prix de vente du bois de résineux est supérieur à celui issu de feuillus. La mosaïque paysagère se manifeste majoritairement par de vastes zones sombres couvertes de résineux, dont le choix des essences introduites est aussi dicté par le parcellaire. Le principe de peuplement monospécifique est toujours une réalité pour opérer des coupes plus efficaces.

Sur le territoire envisagé, une seule forêt publique domaniale est intégrée partiellement (5 % de sa surface) au périmètre OGS. Il s'agit de la forêt domaniale de Prades. On notera qu'il s'agit spécifiquement d'une forêt de haute montagne, dominant le vallon du Basqui. Cette forêt se prolonge au nord par la forêt domaniale de Comus, correspondant précisément à la RBI sur le département de l'Aude, toujours gérée par l'ONF.



Hétraie, vallon Nord du Basqui

Dans cette mosaïque, certaines forêts - toujours communales - ne sont pas occupées par les seuls résineux, mais aussi par des feuillus et plus particulièrement par des hêtres, qui se développent naturellement et indistinctement sur sol acide ou basique, mais avec une préférence marquée pour les versants frais nord et est. Il s'agit là d'une spécificité des hêtraies, qui offrent par ailleurs une excellente accessibilité et des scènes paysagères de grand attrait (couleurs automnales des houpriers et de la litière de feuilles...).



Extrait de l'Atlas des Paysages d'Ariège-Pyrénées, 2006

La superficie totale des forêts publiques, à l'intérieur des strictes limites proposées pour l'OGS représente 1 131 hectares, répartis entre forêts domaniales pour 483 hectares et forêts communales pour 648 hectares ¹¹. On notera par ailleurs que l'ONF, à travers les conventionnements réalisés sur le territoire, est ainsi en charge de la gestion des forêts communales de Montferrier, Bénaix, Fougax-et-Barrineuf et Bélesta. En revanche, le patrimoine forestier communal de Montségur n'a pas fait l'objet d'un conventionnement avec l'ONF en matière de gestion.

Les forêts privées

Tout comme pour les forêts publiques, les forêts privées offrent des distinctions en termes de mosaïques paysagères : il s'agit en premier lieu des espaces forestiers exploités et gérés dans une perspective économique de production de bois (gestion CRPF - Centre National de la Propriété Forestière). On y intégrera aussi la gestion « paysanne », quant à elle plutôt soucieuse de la production de bois de chauffe notamment.

Mais il existe aussi dans le territoire de vastes espaces forestiers correspondant à des taillis, constitués des surfaces anciennement cultivées, où le fractionnement parcellaire des propriétés, l'absence de gestion des boisements, voire les mauvaises conditions d'accès aux outils mécanisés, ne permettent aucune exploitation économique viable. Pour autant, les dimensions paysagères et écologiques ne doivent pas en être absentes, d'autant que ces milieux se sont constitués sans la moindre aide, de façon spontanée et offrent donc des caractéristiques particulières, qui méritent une analyse « perspective » des évolutions en cours de la faune et de la flore sur le long terme. L'intérêt de ces étendues et de leur capacité peut permettre d'assurer une véritable gestion de ces milieux et d'en améliorer leur attractivité, dans une vision combinée, à la fois paysagère et touristique, sachant que les maillages de chemins et parcours de randonnée passent indistinctement à travers cette mosaïque forestière.

Qualité paysagère observée :

La couverture forestière se compose d'associations végétales diversifiées (résineux-conifères, feuillus (chênaies-frênaies-hêtraies)) qui d'une part présentent des paysages exceptionnels et d'autre part offrent des espaces et habitats privilégiés pour la faune et la flore.

Menace identifiée :

Fragilité de la couverture forestière causée par son exploitation forestière qui peut causer des impacts importants d'un point de vue environnemental, écologique, patrimonial.

¹¹ Annexe n°14, Carte de répartition des propriétés forestières



Sentier de randonnée traversant le Bois joli à Bélesta

1.4 - Haies bocagères, lisières, arbres remarquables et îlots de sénescence

Les haies bocagères

Les haies bocagères structurent et marquent le maillage du parcellaire. Elles accompagnent les chemins et pistes d'exploitation agricole. Les photos anciennes montrent une grande ouverture de l'espace autour de Montségur, notamment au-dessus du village. La présence des haies bocagères s'avérait plus évidente dans les espaces agricoles situés en contrebas du village et le long du ruisseau du Lasset.



C'est encore partiellement le cas aujourd'hui. Mais à présent, les lignes bocagères sont aussi très souvent rejointes par des îlots de boisement spontanés sur les parcelles abandonnées. Il faut rappeler que ces haies bocagères étaient exclusivement composées de feuilles caduques et dominées par le frêne, dont l'élagage était pratiqué à l'automne pour fournir aux brebis du fourrage « vert ». Cette nourriture permettait d'alimenter les bêtes entre les estives et l'alimentation hivernale (foin). Ces haies bocagères étaient doublement intéressantes : le frêne offrait aussi un excellent bois de charpente. Ces usages se retrouvent d'ailleurs communément sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne.

Ce maillage qui caractérisait des pratiques ancrées à la vie agraire est aujourd'hui « brouillé » car sa continuité n'est plus assurée. L'élagage régulier qui se traduisait par des troncs sculptés (exemple des frênes têtards), surmontés de protubérances (générées par les rejets et les tailles successives) ont fait place à des arbres de haut jet, avec des houppiers de grande ampleur. Le paysage agraire est progressivement encombré, et donc aussi moins lumineux.

Les haies bocagères restent associées à des murets de pierres. Ces deux éléments combinés, minéral et végétal, sont les témoins d'un parcellaire dont le bornage est ainsi fixé, intangible, donnant aux champs le calibrage voulu, assurant ombrage estival, récupération naturelle des eaux, adoucissement micro-climatique, et parfois bois d'œuvre.

Ces structures sont aussi de véritables corridors écologiques pour la microfaune. En venant de Fougax-et-Barrineuf, cette image bocagère est identifiable, mais reste en danger. Cette situation est le résultat d'une réduction progressive de l'activité agropastorale, mais aussi du travail de jardinage de l'espace qui lui était naturellement associé.

Les lisières de la forêt

La ripisylve représente les lisières associées aux cours d'eau. Les lisières forestières accompagnant les chemins d'accès et irriguant les massifs boisés ont aussi un rôle écologique, paysager et technique. En effet, ces lisières correspondent à des bandes boisées étroites généralement peuplées de vieux arbres en mélange d'espèces, dont l'intérêt premier - par leur enracinement profond - est de tenir les talus et d'assurer ainsi le maintien des pistes d'accès, même lors d'épisodes exceptionnels de pluies torrentielles.



D'une certaine manière, leur système racinaire assure le rôle d'un treillis soudé végétal. Elles peuvent aussi ponctuellement constituer une ressource intéressante en bois d'œuvre et d'ébénisterie (merisier en particulier), bénéficiant d'une parfaite accessibilité pour le débardage. Ces lisières - entre ombre et soleil - sont aussi des milieux écologiques de transition particulièrement riches. L'ouverture des chemins de randonnée renverse cette pratique ancestrale, pour proposer aux promeneurs des séquences paysagères renouvelées, où l'arbre est « noblement » présent dans son

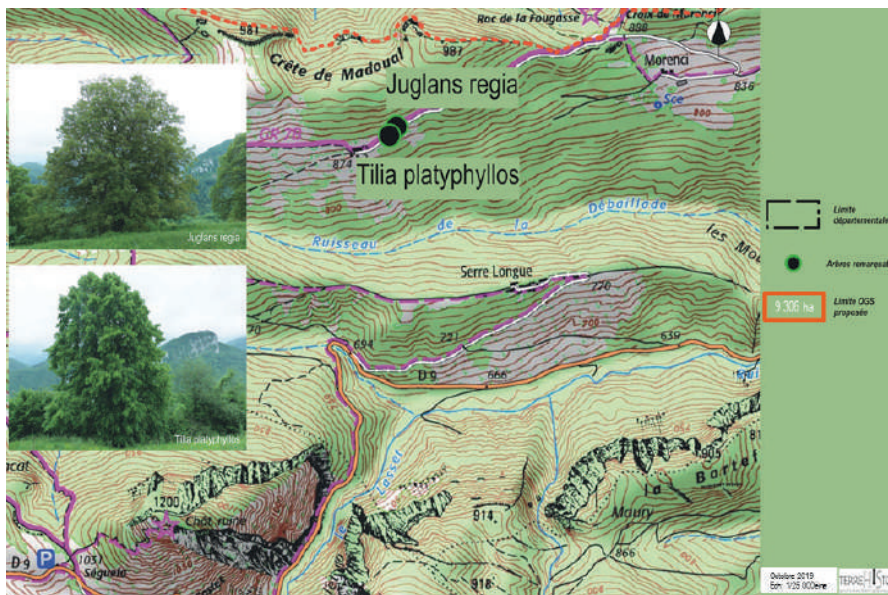
intégrité (trunks nouveaux, crevassés et moussus, houppier de grande envergure) soit autant de micro-séquences paysagères provoquant plaisirs et émotions.

Aujourd'hui, au sein des forêts domaniales et communales, dont la gestion est assurée par l'ONF, cette préservation des lisières constitue une attitude nouvelle, bien comprise dans ses vertus et qui permet aussi, dans une gestion économique en profondeur de la forêt, en cas de coupes à blanc, de préserver ces paysages linéaires empruntés, de ne plus détruire l'attrait du parcours et de conserver sans traumatisme excessif, tant pour les oiseaux que pour d'innombrables mammifères, rongeurs et insectes, un couloir de repli et un abri.

Les arbres remarquables

Les arbres remarquables peuvent être implantés en lisière, mais aussi en retrait d'un cheminement, voire dans la profondeur d'un boisement. Par exemple, deux remarquables (Noyer et Tilleul à grandes feuilles) apparaissent sur le GR 7b au niveau de la crête de Madoual et mériteraient d'être signalés.

Leur âge, leur développement exceptionnel, la circonférence du tronc, la majesté de leur port, la hauteur de la flèche, la rareté éventuelle de l'essence, ne constituent pas les seuls critères morphologiques. Ces



arbres remarquables constituent au niveau paysager des ponctuations, des repères, des « témoins vivants » d'une longue histoire et d'un contexte ayant évolué. Un autre critère, d'ordre botanique et environnemental, croise l'intérêt paysager.

Ces arbres constituent en effet des porteurs de semences, favorisant la propagation potentielle de jeunes pieds disposant du même capital génétique. Et par ailleurs, leur grand âge a souvent introduit - à la suite d'accidents climatiques notamment - des anfractuosités dans le tronc ou plus souvent dans les charpentières cassées, qui constituent pour la faune et les insectes de remarquables habitats. Une fois repéré, chacun de ces grands arbres constituera donc un monument végétal qui peut faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la gestion forestière, voire conduire à l'ouverture de sentiers thématiques. L'approche paysagère traitée en atelier lors de la troisième résidence sur le thème du paysage à Bélesta est en mesure de constituer le point de départ d'un investissement humain partagé entre habitants et professionnels.

Les îlots de sénescence (vieillesse)

Cette terminologie correspond à une démarche visant à préserver, au sein des boisements, des poches ou îlots qui ont été identifiés pour leur grand intérêt botanique, leur richesse floristique, le caractère d'exception de certains spécimens (dimensions, aspect de sénescence...) et l'intérêt écologique de l'évolution constatée en matière d'adaptation au milieu par exemple.

Ces îlots de sénescence représentent, au sein des forêts publiques domaniales ou communales, mais aussi potentiellement au sein des forêts privées, une démarche active, visant à identifier les points forts d'un peuplement, non seulement dans un souci de protection, mais aussi d'observation, voire d'adaptation future en vue d'une régénération ou d'une réorientation des méthodes de gestion forestière plus adaptée au milieu. Tout comme pour les



arbres remarquables dont l'attrait du grand public est naturel même en l'absence de connaissances botaniques et agronomiques, les îlots de sénescence correspondent à une démarche qui ne peut être partagée du grand public qu'avec l'intervention de professionnels de la gestion forestière et de l'environnement.

HAIES BOCAGERES

Qualité paysagère observée :

Des haies bocagères structurantes témoignant de l'héritage agraire et de son recoupement parcellaire.

Menace identifiée :

Un paysage bocager évolutif, encombré et brouillé par l'absence de pratiques agricoles.

LES LISIERES DE LA FORET

Qualité paysagère observée :

Les lisières de la forêt outre leur rôle de stabilisateur lors d'épisodes pluvieux constituent des milieux écologiques riches et diversifiés.

Menace identifiée :

Une méconnaissance de ces espaces peut empêcher leur préservation et leur valorisation.

LES ARBRES REMARQUABLES

Qualité paysagère observée :

Des espèces végétales remarquables qui renouvellent la découverte du territoire par des approches paysagères, botaniques, historiques agronomiques et environnementales.

Menace identifiée :

Sous-estimer le caractère exceptionnel d'espèces végétales présentes dans le périmètre OGS.

LES ILOTS DE SENESCENCE

Qualité paysagère observée :

Les îlots de sénescence constituent de véritables espaces d'intérêts écologiques.

Menace identifiée :

Sous-estimer le rôle des îlots de sénescence et ne pas veiller à leur préservation.



Focus sur le Plan de paysage

Le Plan de paysage auquel la Communauté de Communes du Pays d'Olmes souhaite répondre en 2020 s'intéresse à l'ensemble des mosaïques paysagères présentées jusqu'ici. Il se déroulera en trois phases :

- l'analyse du paysage et des dynamiques paysagères,
- la définition des objectifs de qualité paysagère,
- la définition des actions.

La traduction concrète des objectifs de qualité paysagère doit nécessairement aboutir à des actions qui ancrent le Plan de paysage dans l'opérationnalité.

Bien que le plan d'actions de l'OGS guide dès à présent les réflexions autour du paysage à l'échelle du périmètre, l'élaboration du Plan de paysage constitue une nouvelle opportunité pour la collectivité de déployer cette opération paysagère à l'échelle intercommunale en veillant à la coordonner avec l'ensemble des démarches actuellement en cours de mise en œuvre :

- actions de préservation des espaces fonciers dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),
- définition de la zone tampon dans le cadre de la candidature au patrimoine Mondial de l'UNESCO : « Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de Montagne »,
- sensibilisation aux enjeux paysagers et environnementaux dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares,
- ambition de définir un programme pédagogique commun à destination du jeune public en collaboration avec le CAUE de l'Ariège, l'Association Mission Patrimoine Mondial, l'Association des Naturalistes de l'Ariège
- Conservatoire d'Espaces Naturels (ANA-CEN 09), le PAH des Pyrénées Cathares, les établissements scolaires et structures extra-scolaires,
- maintien et réouverture des espaces agricoles et forestiers et valorisation de la biodiversité liée aux activités pastorales (renforcement des filières alimentaires de proximité en Pyrénées Cathares).

Le CAUE de l'Ariège est l'une des structures ressources sur laquelle la Communauté de Communes du Pays d'Olmes s'est appuyée dès les débuts de l'Opération Grand Site. Comme son nom l'indique, cette structure départementale s'intéresse aux aspects architecturaux, urbanistiques et environnementaux d'un territoire, raison pour laquelle la collectivité l'a considéré comme un partenaire privilégié lors de l'Eductour du périmètre, du Séminaire, des réunions rédacteurs et des comités de pilotage. La gouvernance de projet prévoit de s'appuyer sur son expertise pour la mise en œuvre des actions de l'OGS

2 - Diagnostic environnemental : connaître et sensibiliser

2.1 - Le contexte biogéographique

Le périmètre de l'OGS est localisé au carrefour de trois domaines biogéographiques :

- au Nord, le domaine subméditerranéen aquitain présente un environnement collinéen et de basses montagnes aux influences climatiques méditerranéennes ;
- vers le Sud, les sommets du Massif de Tabe ainsi que le Pays de Sault font partie du domaine Pyrénéen ;
- enfin au Nord-Est débute le domaine subméditerranéen languedocien, un domaine de transition qui raccorde la localité aux climats de la frange littorale.

2.2 - Les milieux remarquables représentatifs

Compte tenu de son gradient altitudinal de près de 2 000 mètres, de sa situation biogéographique et de l'étagement diversifié conséquent de la végétation, le périmètre de l'OGS compte une grande variété d'habitats naturels¹² qui accueille des espèces de flore d'intérêt patrimonial.

Comme cela a été présenté dans le diagnostic paysager, la couverture boisée est de l'ordre de 70 %. Elle est formée essentiellement de chênaies-frênaies avec quelques chênaies thermophiles dans les parties basses, de hêtraies et de hêtraies-sapinières entrecoupées de plantations de conifères. La forêt est la composante écologique majeure du site. Depuis l'étage collinéen jusqu'à l'étage montagnard, ses fonctions sont multiples, complémentaires et indispensables pour le maintien des équilibres naturels et de la qualité de l'environnement. Elle participe notamment au cycle du carbone, au cycle de l'eau, à la protection des sols et des eaux. Elle constitue aussi un corridor de déplacement des espèces et un réservoir de la biodiversité des espèces de flore et de faune forestières.

Dans ce couvert forestier très étendu, les milieux ouverts agro-pastoraux occupent moins de 20 % du territoire et sont en régression du fait de la déprise agricole. Ils revêtent un intérêt majeur, non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour la faune et la flore associées. On trouve dans cet ensemble des prairies mésophiles de fauche et pâturées de basse altitude, de plus rares prairies humides en bordures des cours d'eau et surtout des pelouses d'altitude.

Les autres types de milieux, pelouses naturelles, landes, fourrés et accrus forestiers divers se partagent les 10 % restants, sachant que les surfaces urbaines et à usage industriel représentent moins de 1 %.

Les habitats remarquables comprennent :

- les habitats forestiers des ravins (tiliaie) ;
- les pelouses sèches calcaires de l'étage collinéen ;
- les fragments de garrigues à affinité méditerranéenne en partie basse et sur les versants exposés au Sud ;
- les pelouses et landes d'altitude et notamment pelouses d'altitude sur dolomie ;
- les habitats de zones humides : ruisseaux et rivières, prairies humides et secteurs à «grandes herbes» (mégaphorbiaies), étangs, marais et tourbières en altitude et en clairières forestières
- les habitats de falaises, éboulis et grottes, liés au relief karstique du piémont ou les affleurements rocheux à l'étage subalpin et alpin du massif de Tabe.

¹² Annexe n°10, Cartographie de l'occupation des sols

La diversité des espèces de faune et de flore remarquables constitue un atout supplémentaire pour le territoire ⁹. Une présentation des plans nationaux d'actions, de l'Observatoire des Galliformes de Montagne et du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) également exposés en annexe confortent les orientations du territoire en matière de conservation et de maintien des espèces et des espaces.

Il est important de montrer que l'inventaire de ces dispositifs fait ressortir quatre points essentiels :

- l'importance de veiller à la préservation des habitats rocheux de types vires, falaises, et grottes. Ces espaces représentent des zones de nichage de la plupart des espèces de rapaces, excepté l'Aigle Botté, le Milan Royal et la Chouette de Tengmalm, qui préfèrent des milieux forestiers. Les secteurs à relief karstique comportant des grottes constituent des zones d'hivernage et d'abri d'été pour des espèces de chauve-souris.
- la prépondérance, en l'état actuel des connaissances, du groupe des oiseaux et tout spécialement des rapaces diurnes et nocturnes.
- la sensibilité des galliformes de montagne (Grand tétras, Perdrix grise et Lagopède alpin) qui sont encore chassées bien qu'elles présentent des populations en grand déclin.
- la richesse du réseau hydrographique primaire permet d'accueillir trois espèces très vulnérables et en grand danger résidant dans ce milieu : le Desman des Pyrénées (mammifère), l'Euprocte des Pyrénées (amphibien), (ces deux premiers étant des endémiques des Pyrénées) et l'écrevisse à pattes blanches.

2.3 - Les espèces de flore remarquables

40 espèces à forte valeur patrimoniale, c'est-à-dire rares et/ou de répartition restreinte (compte tenu de leurs exigences écologiques), ont été répertoriées dans le périmètre OGS ¹³. Généralement protégées, leur conservation peut être menacée par les activités humaines (surpâturage, sur-fréquentation lors d'activités de loisirs, exploitation forestière...), la déprise agricole ou le changement climatique. Les espèces présentes en altitude sont les plus sensibles au changement climatique.

L'inventaire comporte également des espèces à affinités méditerranéennes (chêne vert, iris à feuilles de graminées, lavande à large feuille), présentes en basse altitude. Les habitats abritant ces espèces à affinités méditerranéennes sont peu répandus dans ce piémont, mais on les retrouve de façon plus évidente dans la Chaîne du Plantaurel.

L'agriculture extensive a permis le maintien de plantes messicoles (Bleuet, Miroir de Vénus, Nielle des blés, Pavot rude). Ces plantes de moisson dont la germination intervient à l'automne ou en hiver sont devenues rares et font l'objet d'un Plan National d'Actions en vue de leur sauvegarde.

Les plantes accrochées aux parois rocheuses, le plus souvent calcaires (habitat caractéristique de la zone) sont bien représentées. On retrouve notamment l'Alysson à gros fruits, la Campanule des Corbières, la Campanule remarquable ou encore l'Androsace de Vandelli.

Le cortège le plus riche en plantes remarquables (mais aussi le mieux observé) est celui des pelouses d'altitudes, terme générique pour désigner une grande variété de milieux selon le substrat (calcaire, granit, gneiss,...), l'exposition, l'altitude, et l'humidité. Nous retrouvons par exemple la Nigritelle de Gabas, l'Orchis parfumé, et la Tulipe australe.

Les communautés végétales des zones de landes sur substrat acide et des zones humides d'altitude (tourbières, étangs) abritent également un nombre conséquent d'espèces protégées, peu répandues, voire rares dont 7 sont à forte valeur patrimoniale avec par exemple l'Anémone printanière, le Lycopode en massue, et la Linaigrette engainante.



Linaigrette engainante

¹³ Annexe n°11 : Cartographie des espèces remarquables et mesures de protections (Plans Nationaux d'Actions, Observatoire des Galliformes de Montagne, Schéma Régional de Cohérence Ecologique.



Desman des Pyrénées



Rhinolophe euryale © Eric Médard



Vautour fauve © ANA-CEN



Grand Apollon

2.4 - Les espèces de faune remarquables

32 espèces remarquables, à forte valeur patrimoniale, ont été recensées au cours des inventaires réalisés pour les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) ou pour la création de la Réserve Naturelle Régionale du Massif de Saint-Barthélemy.

Parmi les espèces qui présentent une forte valeur patrimoniale nous pouvons citer chez les mammifères :

- le Desman des Pyrénées : communément surnommé le rat trompette, il est présent en milieux humides ;
- la Rhinolophe euryale et le Minioptère Schreibers : des chauve-souris qui vivent dans les grottes. Au total cinq espèces de chauve-souris font l'objet d'une forte valeur patrimoniale.

Parmi les oiseaux, rapaces et galliformes de montagne qui présentent une forte valeur patrimoniale nous retrouvons :

- le Pic noir, un oiseau des bois ;
- la Perdrix grise des Pyrénées qui comme le Lagopède alpin sont de galliformes de montagne que l'on retrouve dans les pelouses d'altitude ;
- le Gypaète barbu, l'Aigle royal et le Vautour fauve dans la famille des rapaces.

Les pelouses d'altitude abritent un riche cortège de papillons, parmi lesquels deux espèces d'Apollons et un Moiré se distinguent. Plus bas, dans le piémont, on compte également trois espèces de papillons à forte patrimonialité dans les prairies humides et dans les pelouses sèches calcaires.

Pour finir, l'Euprocte des Pyrénées est aussi un amphibien classé dans la catégorie des espèces présentant une forte valeur patrimoniale.

Qualité paysagère observée :

Deux milieux remarquables fortement représentés dans le périmètre OGS (forêt à 70% et milieux agro-pastoraux à 20%) qui accueillent un réservoir important et diversifié de biodiversité.

Menace identifiée :

Ne pas veiller au maintien des équilibres écologiques des milieux forestiers et agropastoraux au risque de voir le caractère paysager et environnemental exceptionnel du périmètre se dégrader face à des pressions extérieures (activités économiques et touristiques).

2.5 - La gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Le réseau hydrographique dans le périmètre OGS

Le périmètre envisagé pour l'OGS appartient au bassin versant amont de l'Hers-Vif ou Grand Hers. Les principaux cours d'eau ¹⁴ concernés sont :

- à l'ouest le Touyre, affluent rive gauche du Grand Hers, qui prend naissance aux Monts d'Olmes et draine la vallée passant par Montferrier, Villeneuve d'Olmes, Lavelanet et Laroque d'Olmes ;
- à l'est, le Grand Hers qui prend naissance dans la forêt domaniale du Pays d'Aillou sur la Commune de Prades.

Ce tronçon est identifié par le SDAGE Adour Garonne (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sous l'appellation « masse d'eau n° FRFR157B - L'Hers-vif de sa source au confluent, du Bénaix (inclus) ». Cette partie du cours d'eau traverse les Gorges de la Frau arrose Fougax-et-Barrineuf puis Bélesta. Elle reçoit les eaux du ruisseau du Lasset, affluent en rive gauche qui passe au pied du village de Montségur et rejoint le Grand Hers à Fougax-et-Barrineuf.

Le bassin versant du Grand Hers fait également partie du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins versants des Pyrénées Ariégeoises, en émergence. Le périmètre du SAGE se situe sur quatre départements de la Région Occitanie : l'Ariège principalement en superficie (324 communes), la Haute-Garonne (112 communes), l'Aude (60 communes) et les Pyrénées-Orientales (3 communes), pour une superficie totale de 638 700 hectares. Le SAGE est un outil stratégique de planification dont l'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages.

Les orientations du SDAGE et du SAGE

Les grandes orientations du SDAGE (2016 – 2021) Adour-Garonne sont de :

- créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE ;
- réduire les pollutions ;
- améliorer la gestion quantitative ;
- préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Le SAGE reconnaît comme enjeux majeurs :

- la gestion quantitative de la ressource (étiage, transferts hydrauliques) ;
- la qualité de l'eau ;
- la gestion des crues et de l'occupation du sol ;
- les têtes de bassin versant et biodiversité ;
- la gestion du lit et des berges.



Étang de la grenouillère, tourbières de la RNR

Le périmètre de l'OGS est tout particulièrement concerné par le quatrième point. Ces deux zonages réglementaires soulignent le besoin d'une gestion économe des usages de l'eau dans le bassin versant amont du Grand Hers.

De nombreuses zones humides ont également été recensées par l'Association des Naturalistes de l'Ariège - Conservatoire d'Espaces Naturels (ANA-CEN) ; ce sont essentiellement des tourbières et des étangs situés à l'amont des bassins versants, en zone de basse et haute montagne. Les enjeux faune-flore sont élevés pour ces zones humides.

Qualité paysagère observée :

Deux cours d'eau (Lasset, Hers) traversant le périmètre OGS présentent un environnement préservé et des qualités écologiques et chimiques exceptionnelles.

Menace identifiée :

Ne pas gérer les facteurs exogènes pouvant altérer la qualité exceptionnelle de eaux (rejets des stations d'épuration, activités industrielles et historiques, pression touristique).

¹⁴ Annexe n°12 : Etat de référence, cause d'altération des cours d'eau et cartographie des enjeux

Tableau synthétique présentant les enjeux, axes et actions liés aux diagnostics paysager et environnemental

N°	ENJEUX / DIAGNOSTIC PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL	AXES	ACTIONS
1	Faire connaître le patrimoine naturel et paysager exceptionnel du Grand Site, à travers de nouveaux outils d'expression et de connaissance croisée, avec la contribution de la population.	AXE 3 - Observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et paysagers du Grand Site en projet	Fiche 3.1 : Elaborer un Plan de paysage Fiche 3.2 : Créer un Atlas de la biodiversité Fiche 3.3 : Coordonner les acteurs en charge de la gestion de l'eau Fiche 3.4 : Etudier l'opportunité de la gestion du site Natura 2000 : Gorges de la Frau et Bélesta
2	Reconquérir les prairies et rouvrir les zones enfrichées et les taillis.	AXE 2 - Concilier les activités agro-pastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site	Fiche 2.1 : Reconquérir les déprises agricoles en co-visibilité avec le Pog
3	Évoluer vers une gestion forestière multifonctionnelle en associant l'exploitation à visée économique et la prise en compte des habitats forestiers et de la faune associée.	AXE 2 - Concilier les activités agro-pastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site	Fiche 2.2 : Elaborer et mettre en oeuvre une charte forestière territoriale (CFT) Fiche 2.3 : Créer un marteloscope de la biodiversité Fiche 2.4 : Etablir la trame vieux bois
4	Développer un partenariat privilégié entre les acteurs de la biodiversité (milieu forestier, agricole et aquatique) pour sauvegarder la qualité des entités paysagères du Grand Site.	AXE 2 - Concilier les activités agro-pastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site	Fiche 2.5 : Mettre à disposition des forestiers un kit de franchissement pour préserver la qualité exceptionnelle des eaux
5	Réduire les impacts générés par les flux routiers et le stationnement touristique en s'orientant vers des démarches qualitatives et vertueuses d'aménagement paysager.	<p>AXE 1 - La qualité paysagère, un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en projet</p> <p>AXE 4 - Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en projet</p>	<p>Fiche 1.1 : Restructurer et veiller à l'intégration paysagère du stationnement en pied de Pog Fiche 1.2 : Réinvestir les cheminements pédestres et les valoriser par le biais de supports d'interprétation Fiche 1.3 : Tester un service de navette et établir un plan de circulation Fiche 1.4 : Requalifier le site classé de la fontaine de Fontestorbes – entrée nord-est Fiche 1.5 : Requalifier la friche SAB à Montferrier – entrée ouest Fiche 1.6 : Requalifier fonctionnellement et intégrer des aménagements paysagers à hauteur de la zone artisanale de Pichobaco – entrée nord-ouest</p> <p>Fiche 4.1 : Remplacer les glissières métalliques de sécurité entre Villeneuve d'Olmes et Montségur Fiche 4.2 : Remplacer les gabions entre Montségur et Fougax-et-Barrineuf Fiche 4.3 : Réaffecter et mieux intégrer les délaissés techniques routiers dans le paysage Fiche 4.4 : Minimiser l'impact visuel de la signalétique Fiche 4.5 : Embellir les villages par un aménagement urbain intégré Fiche 4.6 : Enterrer les réseaux aériens</p>

3 - Diagnostic socio-économique : vivre et habiter

Le volet socio-économique est un thème qui a permis à la fois d'interroger les acteurs œuvrant sur le territoire (associations, élus, techniciens) mais aussi la population résidente pour mieux connaître les aspects de la vie au quotidien.

Cette rubrique cherche à montrer que le territoire connaît des difficultés mais qu'il s'est engagé vers un renouveau économique qui repose notamment sur l'agriculture, la forêt, la revalorisation des friches liées à l'industrie textile, l'artisanat d'art et l'installation d'industries de pointe, sous traitantes de grandes filiales dans les secteurs notamment de l'aéronautique et de l'aérospatial.

Nous verrons que le renforcement des services de proximité associé à l'offre culturelle d'animations récemment affirmée constituent de belles perspectives de redynamisation pour le territoire.

3.1 - Des difficultés économiques prégnantes

Une crise du textile récente

Des années 60 à 70, l'activité textile dans le Pays d'Olmes représentait environ 3 500 emplois. La crise du textile, commencée dans les années 80, marquera le territoire qui a conservé les stigmates de son passé industriel, avec ses usines désaffectées et ses commerces et habitations fermées. Ce déclin a entraîné 1 400 licenciements.

Aujourd'hui le territoire fait face à une perte de vitesse, une érosion démographique, une dégradation du patrimoine bâti et un accroissement des logements vacants.

Dans le Pays d'Olmes, le taux de chômage est en moyenne plus important comparé au chiffre du département de l'Ariège : 23,9 % à Montferrier en 2015, contre 16,1% en Ariège et 15,5 % en région Occitanie. En conséquence, le revenu médian de la population est également plus bas, notamment dans les communes de Montségur, Montferrier et Fougax-et-Barrineuf avec moins de 17 000 euros par an et par unité de consommation.

	Bénaix	Bélesta	Fougax-et-Barrineuf	Montferrier	Montségur	Pays d'Olmes	Ariège	Occitanie	France
Taux de chômage des 15-64 ans*	17,1 %	20,8 %	18,7 %	23,9 %	20,8 %	23,1%	16,1 %	15,5 %	14,2 %
Revenu médian** par unité de consommation***	19 141 €	17 257 €	16 950 €	16 991 €	15 832 €	17 568 €	18 716 €	19 672 €	20 530 €

Taux de chômage et revenu médian des habitants (données Insee 2015)

* Taux de chômage des 15-64 ans : pourcentage de chômeurs dans la population active.

** Revenu médian : revenu annuel situé au centre de l'échelle des revenus, tel que 50 % de la population considérée gagne moins et 50 % gagne plus.

*** Unité de consommation (UC) : moyen de comparer les revenus des ménages en prenant en compte leur composition de manière pondérée partant du principe que lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Dans les communes enquêtées, on remarque une sur-représentation des entreprises œuvrant dans le secteur agricole. 21,4 % des entreprises à Bénaix, 19,2 % à Montségur contre 10 % en Ariège, bien que la part des emplois dans ce secteur soit en constante baisse, moins 9 % entre 2009 et 2012 selon la Chambre de Commerce et d'Industrie en l'Ariège (CCI). Par ailleurs, il est important de constater la part importante des emplois dans le secteur public. En comparaison avec l'échelle nationale, ce secteur est largement représenté à la fois en Ariège et dans les communes de Bénaix (14,3 %), Montferrier (14 %) et Bélesta (13,1 %). 16,7 % des établissements et entreprises du département se consacrent à l'administration publique contre 13,8 % au niveau national.

Entre 2009 et 2012, la part du secteur public dans les emplois ariégeois a baissé de 1,4 % tout en restant haut par rapport à la France. Les entreprises à Bélesta travaillent pour 15,5 % d'entre elles dans le secteur de la construction contre 12,2 % en Ariège. Le secteur services-commerces-transport est relativement élevé pour les communes de Montségur (65,4 %), Fougax-et-Barrineuf (60,8 %) et Montferrier (60,2 %). Ce domaine d'activité reste bien représenté dans les Communes de l'OGS car en Ariège le taux s'élève à 53 %. Pour finir, le secteur de l'industrie est significatif pour les Communes de Bélesta (14,3 %) et Bénaix (21,4 %).

Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2019

	Bénaix	Bélesta	Fougax-et-Barrineuf	Montferrier	Montségur	Pays d'Olmes	Ariège	Occitanie	France
Agriculture	21,4 %	7,1 %	15,7 %	11,8 %	19,2 %	6%	10,0 %	8,0 %	6,0 %
Industrie	21,4 %	14,3 %	7,8 %	8,6 %	7,7 %	12,6%	8,1 %	5,9 %	5,3 %
Construction	7,1 %	15,5 %	9,8 %	5,4 %	3,8 %	13,2%	12,2 %	11,8 %	10,1 %
Commerces, transports, services divers	35,7 %	50,0 %	60,8 %	60,2 %	65,4 %	53,4%	53,0 %	59,4 %	64,8 %
Administration publique	14,3 %	13,1 %	5,9 %	14,0 %	3,8 %	14,8%	16,7 %	14,9 %	13,8 %

Secteur d'activité des entreprises et établissements (données Insee 2015) - Champ : ensemble des activités. Source : INSEE, CLAP en géographie au 01/01/2019. Entreprises présentes sur les territoires cités ayant eu au moins un jour d'activités en 2015, hors intérim et défense.

Il faut noter que la majorité des entreprises du territoire ne sont pas pourvoyeuses d'emplois salariés. Un faible pourcentage d'entre elles accueillent entre un et neuf salariés : 18,3 % à Montferrier, 16,7 % à Bélesta et 9,8 % à Fougax-et-Barrineuf contre 21,5 % à l'échelle du département. L'écart se creuse davantage pour les entreprises de plus de neuf salariés. Dans la plus grande commune enquêtée du périmètre (Bélesta) seulement 3,6% des entreprises emploient plus de neuf salariés, contre 4,6 % des entreprises au niveau départemental.

Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2015

	Bénaix	Bélesta	Fougax-et-Barrineuf	Montferrier	Montségur	Pays d'Olmes	Ariège	Occitanie	France
Part des entreprises de 0 salarié	92,9%	79,8%	90,2%	79,6%	88,5%	73,9%	73,9%	73,5%	71,1%
Part des entreprises de 1 à 9 salariés	7,1 %	16,7 %	9,8 %	18,3 %	11,5 %	21,5%	21,5 %	21,7 %	23,1 %
Part des entreprises de 10 salariés ou plus	0 %	3,6%	0 %	2,2 %	0 %	4,6%	4,6 %	4,8 %	5,8 %

Nombre de salariés dans les entreprises et établissements (données Insee 2015)

Sur le territoire les entreprises sont de plus petites en comparaison aux moyennes départementale, régionale et nationale. Les entreprises sont souvent composées du seul chef d'entreprise¹⁵. Ces chefs d'entreprise sont en moyenne plus âgés que ceux de l'échelle régionale, faisant de la transmission des entreprises un enjeu clé de la politique économique du territoire.

¹⁵ Annexe n°13, Détails des postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015.

Vieillesse de la population et précarité des ménages

Touché par le chômage, le Pays d'Olmes a vu sa population se paupériser.

Les années 90 sont marquées par une forte baisse de la population liée à la crise industrielle du textile. La diminution est moins marquée dans les années 2000, mais le territoire ne retrouve pas pour autant une attractivité significative. Les ménages sont souvent précaires et nous observons une part grandissante des personnes retraitées. Il n'est pas rare de voir des habitants qui, ayant quitté l'Ariège pour des raisons professionnelles ont fait le choix de revenir y vivre pour la retraite.

Le marché immobilier en Pays d'Olmes



Village de Montségur

Il n'est pas rare de voir de nombreuses maisons aux volets clos et en vente dans les différents villages du Pays d'Olmes. Cette ambiance de territoire à l'abandon est encore plus présente dans l'esprit des habitants qui se souviennent de villages bien plus vivants, voici quelques décennies. Le marché immobilier s'en ressent. Dans l'ensemble du Pays d'Olmes, on observe une très faible demande de logement et une offre importante de biens à vendre. Le marché immobilier est très dispersé présentant un parc souvent inconfortable, voire insalubre. Parfois, le coût de rénovation peut être supérieur au coût d'achat du logement. Le niveau de transaction est relativement bas et les délais de vente souvent importants.

Le marché locatif est lui aussi peu actif et répond à une demande très sociale avec des loyers particulièrement bas : le loyer moyen mensuel dans le Pays d'Olmes (sans charges) était en octobre 2015 de 6,9 € / m² soit 280 euros pour un logement de 40m². Le Pays d'Olmes présente une vacance structurelle de ses logements très importante.

On notera plus particulièrement, à Bélesta et Bénaix, les parts les plus importantes de logements vacants respectivement 17,4 % et 19,5 %. À Montségur, Montferrier et Fougax-et-Barrineuf, il y a un grand nombre de résidences secondaires. Ces logements sont généralement utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Montferrier compte 65,3 % de résidences secondaires, ce qui s'explique par l'occupation saisonnière en lien avec la station de ski des Monts d'Olmes.



Village de Montferrier



Atelier du pog, Montségur, Mars 2018

3.2 - Vers un renouveau économique

Le potentiel du secteur agricole

Les institutions publiques locales cherchent à redynamiser le Pays d'Olmes et à améliorer son image et son attractivité. Des actions de grande envergure visent à mettre en avant le territoire et à lui donner un nouvel élan. Parmi elles, nous pouvons citer par exemple la revitalisation du centre-bourg de Lavelanet 2050 ou la feuille de route 2018-2025 des projets de développement touristique en Pays d'Olmes. Parmi d'autres, deux secteurs d'activités témoignent d'un réel potentiel de développement pour le territoire : l'agriculture et la foresterie.

Le monde agricole en Pyrénées Cathares

Les Communautés de Communes du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix veillent au renforcement et au maintien de la filière agricole en Pyrénées Cathares.

Elles fédèrent une communauté de 300 agriculteurs (dont 100 en vente directe), autour des cinq axes de travail :

- La communication et l'aide à la commercialisation ;
- La sensibilisation aux produits de qualité au sein de la restauration collective ;
- L'environnement et la biodiversité ;
- La transmission-reprise des exploitations agricoles ;
- La passerelle entre l'agriculture et le tourisme.

Ces orientations ont permis par exemple :

- d'accompagner les cédants agricoles dans la transmission/reprise de leur exploitation ;
- de mettre en place des animations autour de la gastronomie locale ;
- de valoriser les produits locaux dans un guide des producteurs ;
- de mettre en valeur les agriculteurs sur un site web dédié ;
- de matérialiser une route des producteurs autour des lieux de vente directe ;
- d'accompagner les projet de création de boutique/épicerie de produits locaux ;
- d'améliorer la qualité des repas dans les cantines scolaires en veillant à un approvisionnement par les circuits courts.

Plusieurs événements réunissent les agriculteurs, les habitants et les visiteurs, ils constituent des moments d'échanges et de partage appréciés de tous :

- la fête de la noisette à Lavelanet, qui existe depuis 20 ans et propose un pôle culturel, artisanal et agricole ;
- la fête des produits locaux et de la gastronomie à Mirepoix se clôture avec « Mirepoix met le couvert » ;
- les marchés gourmands qui s'installent l'été à la demande de certaines communes ;
- des visites « décalées » avec le Pays d'Art et d'Histoire et les agriculteurs ;
- les randonnées gourmandes.

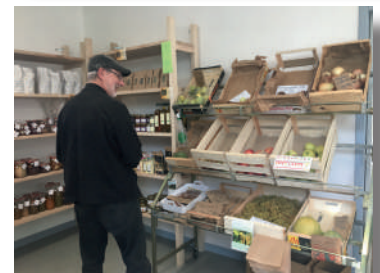
Ces événements sont un moyen de proposer une offre nouvelle sur le territoire qui convient à un public varié (famille, jeune public, seniors).



Moutons au Fourcat © Jacques Jany



Guide des producteurs locaux



Magasin de producteurs La brouette



Fête de la Noisette



Marché gourmand, Nalzen



Pour soutenir et récompenser l'ensemble du travail mené de manière concertée par les deux communautés de communes et les initiatives stratégiques et opérationnelles qui répondent à des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt a décerné en 2018 le label « Projet Alimentaire Territorial ».

Dans l'objectif de valoriser les savoir-faire des agriculteurs et les produits alimentaires issus de leur travail, une action du programme OGS permettra d'étudier l'opportunité de créer une marque identitaire promotionnelle de la destination Montségur. Elle s'adressera également aux artisans d'art.

L'avenir de l'agropastoralisme et du secteur forestier

La reconquête agro-pastorale constitue un objectif fort et l'OGS est une occasion de mettre en place des actions agro-environnementales. Les touristes et les locaux sont attachés à l'image d'Epinal où les bêtes pâturent au pied du château. Même si le monde agricole connaît quelques difficultés, ce territoire reste encore vivant et les éleveurs de Fougax-et-Barrineuf, Montségur et Montferrier accompagnent au mois de juin leurs troupeaux en estive sur les hauteurs du Massif de Tabé.

Pour faire face à la problématique importante du morcellement foncier causé par la multitude de propriétaires¹⁶, la Commune de Montségur projette la création d'une Association Foncière Pastorale (AFP) en lien avec la Fédération Pastorale de l'Ariège. Elle devrait s'étendre sur 462 hectares et réunir 237 propriétaires. L'objectif est d'assurer une maîtrise foncière et une gestion pastorale homogène autour du village et le long de la vallée, pour augmenter la ressource fourragère, éviter la fermeture des espaces grâce à l'entretien du paysage et améliorer les aménagements nécessaires aux conditions de travail des éleveurs (mise en place d'abreuvoirs, clôtures, meilleure accessibilité).



Paysage montagnard d'exploitation forestière dans la forêt, Bélesta

L'installation récente d'entreprises et les dispositifs disponibles



Carte postale ancienne Centres textiles du Pays d'Olmes

Différents acteurs et dispositifs existent dans le Pays d'Olmes et contribuent à l'installation de nouvelles entreprises dans ce territoire dont la vocation s'est longtemps tournée vers l'industrie textile. Cette filière continue de représenter une part importante de l'emploi notamment pour l'habillement automobile. La filière mécanique-aéronautique est en développement notamment à Bélesta où le groupe britannique Gardner Aerospace emploie 48 salariés spécialisés dans l'usinage de pièces de grandes dimensions dans des métaux durs principalement pour l'aéronautique. Au total la filière mécanique-aéronautique emploie 270 personnes.

¹⁶ Annexe n°14, Carte de répartition des propriétés forestières

La filière éco-industrielle récemment installée (valorisation des textiles usagés, dépollution des sites industriels, production d'éco-matériaux) représente 150 personnes. Les prix peu élevés du foncier sur le territoire constituent un atout pour l'installation de ces entreprises. L'immobilier d'entreprises privées est géré par le service du développement économique de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et accompagne les porteurs de projets notamment dans leur recherche de locaux professionnels (industriels, commerciaux, hôtel d'entreprises, pépinières d'entreprises). Les entreprises implantées sur le Pays d'Olmes profitent du dispositif « Bassin d'Emplois à Redynamiser (BER) » et peuvent bénéficier d'une exonération d'impôts.

Focus sur la compétence économie

Depuis la loi NOTRe, la compétence économique est partagée entre La Région et les EPCI.

Avec la fusion des régions, La Région Occitanie a créé Ad'Occ, l'agence de développement économique qui a regroupé six anciennes agences régionales : Invest Sud de France, LR SET, Madeeli, Sud de France Développement, Synersud et Transferts. AD'OCC est le bras armé de la Région Occitanie pour appuyer la stratégie régionale pour la croissance et l'emploi. Ad'Occ s'inscrit dans quatre métiers avec une expertise stratégique et une approche territorialisée :

- l'attractivité et la prospection de nouvelles entreprises ;
- le développement économique,
- accélérateur de projets ;
- l'accompagnement de l'innovation et l'export.

Au-delà des métropoles régionales, l'agence dispose d'une présence dans tous les départements d'Occitanie, 17 sites au total avec une présence également dans les pépinières mais aussi à l'étranger au sein des Maisons de la Région (Londres, Casablanca, Shanghai, New-York). L'Ariège est ainsi doté d'une Maison de la Région à Foix occupée par les services Transport, Emploi-Formation, Economie avec les équipes Ad'Occ. L'agence anime également trois pépinières d'entreprises sur le département à Lavelanet, Verniolle et Saint Lizier.

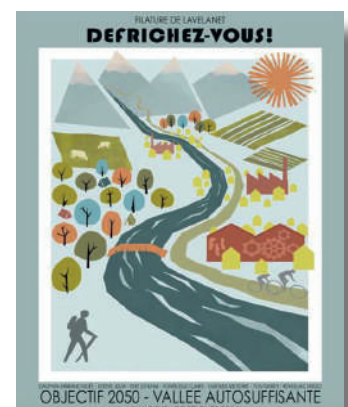
Le département a fait le choix de conserver un volet économique avec la création de l'Agence Triple A (Agence Ariège Attractivité) basée à Verniolle qui réunit le département, les représentants des huit intercommunalités ariégeoises.

Cette nouvelle agence a 3 missions : développer la notoriété et l'attractivité du département et de ses territoires ; d'accompagner les EPCI sur leurs stratégies économiques en valorisant le foncier, l'immobilier d'entreprises, la qualité de vie ; d'être un service de proximité pour accompagner les porteurs de projets à s'implanter sur le territoire ariégeois.

Localement, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes dispose d'un service économique qui accompagne les entreprises naissantes et facilite leur installation et leur développement sur le territoire. Elle propose aux porteurs de projet une offre immobilière (locative ou non) adaptée aux besoins des entreprises en création ou en développement. Ce service accompagne également les actions de transmission-reprise et de revitalisation des friches.

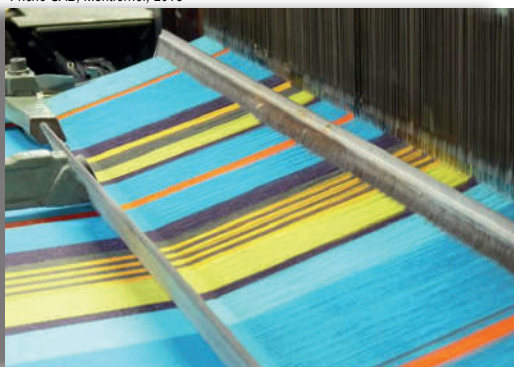
Valorisation des friches

Les friches laissées par l'industrie textile sont une composante emblématique du paysage du Pays d'Olmes. Aujourd'hui, elles sont considérées comme de vrais outils de développement économique en vue du renouvellement des espaces urbains. En plus de la valorisation du patrimoine industriel assurée par le PAH, la CCPO dispose d'un observatoire des friches depuis 2014. Il recense et identifie le potentiel économique de chaque bâtiment pour orienter les porteurs de projets potentiels. Il a ainsi permis la création d'une sorte de « bourse immobilière » qui détaille l'offre disponible et en fait la promotion pour une cible prétendue. Plusieurs réhabilitations sont en projet, dont la friche SAB à Montferrier, porte d'entrée Ouest du Grand Site. A l'issue de sa démolition une plate-forme multimodale de mobilité devrait voir le jour. Cette zone permettra de déposer son véhicule avant de prendre une navette pour rejoindre Montségur et la station des Monts d'Olmes.





Friche SAB, Montferrier, 2018



Textile, Lavelanet



Cyril Delmas, boulanger, Montségur

L'artisanat, un secteur en développement

La présence d'artisans d'art sur le territoire du Pays d'Olmes est en nette progression. L'association « Autour de Fontestorbes » à Bélesta recense sur un dépliant touristique les artisans d'art, restaurants, hébergements et activités à 20 kilomètres à la ronde ¹⁷.

Nombreux sont les savoir-faire sur le territoire : coutelier, peintre, aquarelliste, potier, tisseur, artisan de fabrication de peignes et objets en corne, vannier, savonnier, relieur traditionnel, sculpteur sur bois. Ils sont très attentifs à la mise en valeur de leur activité et soulignent la grande diversité et complémentarité de leurs savoir-faire. Conscients du déclin de l'industrie textile, ils souhaitent communiquer sur de nouveaux savoir-faire pour participer au développement du territoire. En 2019, de juin à septembre, les artisans ont accueilli 2 693 visiteurs dans le cadre du programme d'animations « Sensations Pays d'Olmes » mis en œuvre par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

La création d'une marque autour de leur savoir-faire permettrait une reconnaissance et une plus grande visibilité. Certains de ces professionnels ont obtenu le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) qui met en avant l'excellence de fabrication française. D'autres, comme Cyril Delmas, artisan boulanger à Montségur, sont inscrits sur le guide Gault & Millau, guide gastronomique français fondé en 1972.

3.3 - Un manque de services de proximité

Les commerces et services ¹⁸

Il existe plusieurs pôles commerciaux en Pays d'Olmes :

- le pôle principal de Lavelanet/Dreuilhe ;
- le pôle intermédiaire de Laroque d'Olmes ;
- le pôle de proximité de Bélesta ;
- le pôle d'ultra proximité de Villeneuve d'Olmes.

Le pôle de Laroque d'Olmes, compte tenu du développement du continuum urbain pourrait probablement intégrer le pôle principal.

¹⁷ Annexe n°15, Dépliant « Autour de Fontestorbes »

¹⁸ Annexe n°16, Cartographie des services disponibles dans les communes du Grand Site

Le pôle de proximité de Bélesta situé dans le périmètre d'intervention projeté de l'OGS



Le pôle de proximité de Bélesta répond aux besoins du quotidien.

Offre commerciale du pôle de proximité de Bélesta	Nombre d'établissements inscrits au RCS
Alimentaire	3
Super-hyper-grands magasins	1
Santé, beauté	1
CHR	3
Automobiles-motos	3
Divers et services avec point de vente	3

Source : Observatoire économique des CCI de Midi-Pyrénées (OBSéco)

Le pôle touristique de Montségur

Les pôles touristiques quant à eux répondent aux besoins du quotidien. Ils se distinguent par un fonctionnement qui s'appuie sur un apport de la population extérieure ainsi que par un secteur CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants) développé. L'attractivité de ces pôles repose sur leur notoriété (régionale, nationale, voire internationale) plutôt que sur le renforcement de leur rôle au plan local. Nous retrouvons en Pays d'Olmes la station des Monts d'Olmes, sur la commune de Montferrier, qui répond à ces caractéristiques ainsi que le site de Montségur qui accueille en été un nombre important de visiteurs. L'offre commerciale est disséminée dans le tissu villageois ce qui invite les touristes à se promener dans les ruelles de Montségur. Cependant, les infrastructures d'accueil et la signalétique ne sont pas qualitatives, ni harmonisées. La fermeture des commerces peut accentuer l'isolement des plus fragiles. Les habitants sont contraints à se rendre jusqu'à Lavelanet pour subvenir à leurs besoins. Cependant, certains commerces perdurent, comme le boulanger et le charcutier de Montségur, qui en choisissant la qualité et l'inscription dans le terroir, parviennent, non sans travail et persévérance, à vivre de leur commerce. Si les habitants consomment leurs produits, c'est la saison touristique qui leur rapporte le plus.

Pôle touristique : MONTSEGUR



Offre commerciale du pôle touristique de Montségur	Nombre d'établissements inscrits au RCS au 1 ^{er} trimestre 2016 : 11
Alimentaire	3
CHR	8

Source : Observatoire économique des CCI de Midi-Pyrénées (OBSéco)

La désertification médicale

En parallèle de la fermeture des commerces et de l'absence des moyens de transport en commun, de nombreux habitants ont témoigné de leur inquiétude concernant la désertification médicale. Pour répondre pour partie à cette problématique, une Maison de Services Au Public (MSAP) a été inauguré en 2019 à Bélesta. Cet espace pourrait se convertir en une Maison France Service puisqu'elle accueille déjà une poste, une pharmacie, un kinésithérapeute, un médecin généraliste, des infirmiers, un psychologue. Elle pourrait probablement accueillir des permanences administratives (CAF, EDF, Pôle emploi, SMDEA) pour offrir de nouveaux services à la population. Il est important de noter qu'un projet de création d'un nouveau Centre Hospitalier dans le Pays d'Olmes (CHPO) est également en cours.

Les transports et la mobilité

Il existe peu de transports en commun sur le territoire : deux lignes de bus permettent de circuler dans le département depuis Lavelanet. La ligne 950, entre Lavelanet et Pamiers, circule toute l'année avec 4 trajets par jour en semaine. En été, 2 arrivées et 2 départs sont prévus au Château de Montségur. Il est important de noter que le bus ne dessert pas le village et ne peut donc pas être utilisé comme moyen de transport pour les habitants.

La ligne 110, entre Lavelanet et Foix, transporte principalement les scolaires. En période scolaire une dizaine de départs sont prévus chaque jour, contre seulement trois pendant les vacances (matin, midi et soir). Pour plus de souplesse horaire, le développement du covoiturage pourrait être une option intéressante. Elle faciliterait les transports et permettrait aux propriétaires de voiture de limiter le coût de leurs déplacements. Pourtant, sur le Pays d'Olmes, le covoiturage est très peu utilisé. La population du Pays d'Olmes est fortement dépendante de la voiture. Cela ne facilite pas l'insertion sur le territoire, notamment pour les jeunes, qui doivent se déplacer à plus d'une heure de route pour suivre une formation.

L'amélioration des mobilités reste un point crucial de l'attractivité territoriale. Davantage de bus vers les villes voisines (Mirepoix, Pamiers, Toulouse, Lavelanet, Quillan, Perpignan), la mise en place de transports à la demande, et la mise à disposition de véhicules partagés ou encore des vélos électriques sont autant de propositions qui permettraient aux habitants de changer leurs habitudes. Il est à noter que les éléments de proposition cités concourent à améliorer le cadre de vie des habitants, mais ils participent également à l'attractivité touristique de la destination. Un territoire en bonne santé, doté de services de proximité (commerces, restaurants) et d'une population positive, donne une image accueillante du territoire et incite le visiteur à y rester plus longtemps.

Tableau synthétique présentant les enjeux, axes et actions liés au diagnostic socio-économique

N°	ENJEUX / DIAGNOSTIC SOCIO - ECO	AXES	ACTIONS
6	Associer les habitants pour une appropriation des enjeux de l'OGS et veiller à renforcer l'idée d'appartenance au territoire, à la fois par la sensibilisation, la communication et l'évènementiel.	AXE 5 - Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation	Fiche 5.1 : Ouvrir et aménager des belvédères d'observation vers le Grand Site Fiche 5.4 : Créer un carnet de voyage et de découverte du Grand Site Fiche 5.5 : Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site /Montségur 2020 Fiche 5.6 : Créer un réseau d'ambassadeurs pour promouvoir les valeurs du Grand Site Fiche 5.7 : Diversifier l'offre par la création d'évènement respectueux des valeurs du Grand Site
7	Améliorer la qualité de vie des habitants et faciliter l'accès aux services et commerces de proximité.	AXE 7 - Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants	Fiche 7.1 : Étudier l'opportunité de proposer des services ambulants Fiche 7.2 : Elaborer une charte des bonnes pratiques architecturales et référencer les artisans de l'écoconstruction et de la construction traditionnelle
8	Inciter à l'accueil et l'installation de nouveaux habitants sur le territoire, en prenant soin de préserver les qualités patrimoniales, paysagères et environnementales du Grand Site.	AXE 7 - Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants	Fiche 7.3 : Mettre en œuvre des chantiers écoles sur le petit patrimoine Fiche 7.4 : Accompagner la réalisation d'études de faisabilité de rénovation de bâtiments vacantes dans les centres-bourgs Fiche 7.5 : Requalifier les friches en résidences d'artistes et lieux de diffusion culturelle
9	Construire une stratégie culturelle de territoire qui rayonne au-delà du Grand Site de Montségur.	AXE 5 - Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation	Fiche 5.2 : Structurer et coordonner le développement culturel du territoire Fiche 5.3 : Structurer et coordonner un Pôle éducatif autour des enjeux des milieux montagnards
10	Décloisonner activités agricoles, artisanales et industrielles, afin de dynamiser le potentiel local et favoriser la mise en réseau.	AXE 8 - Préserver et valoriser les savoir-faire du Grand Site en projet	Fiche 8.1 : Créer et animer un réseau des artisans Fiche 8.2 : Créer une vitrine / boutique des productions artisanales au sein du futur musée / Montségur 2020 Fiche 8.3 : Engager une réflexion autour de la création de la marque identitaire du Grand Site Fiche 8.4 : Diagnostiquer et sécuriser le monument historique dans le cadre de l'inscription du bien en série au patrimoine mondial



Vue depuis le belvédère du bois de Montminier, Montferrier

4 - Diagnostic tourisme : découvrir et visiter

La volonté d'oeuvrer à l'obtention du label Grand Site de France ainsi que sa candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO vont contribuer au développement de sa notoriété, à l'évolution de son image et à l'augmentation probable de la fréquentation du site. La satisfaction de la clientèle, la réponse à ses attentes et besoins devront donc être en accord avec les exigences qu'impliquent la labellisation Grand Site de France et l'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.



Visite au château de Montségur © CCPO

Pour ce faire, le territoire devra être en capacité de proposer des offres et des prestations qui reflètent ses valeurs en accord avec les attentes des visiteurs

Le positionnement, l'offre disponible et la dynamique du territoire sont déterminants pour asseoir la stratégie touristique du territoire. Un tour d'horizon des sites emblématiques proches de Montségur s'inscrit en complémentarité avec le site d'appel qui déclenche le plus souvent le choix dans le séjour touristique des visiteurs.



Château de Roquefixade © CCPO

4.1 - Montségur dans sa dimension touristique intercommunale

Le patrimoine naturel et le patrimoine bâti : deux atouts majeurs du territoire

L'offre relative au Grand Site de Montségur est une offre riche et variée qui est intimement liée au patrimoine bâti et au patrimoine naturel.



Cathédrale de Mirepoix © CCPO

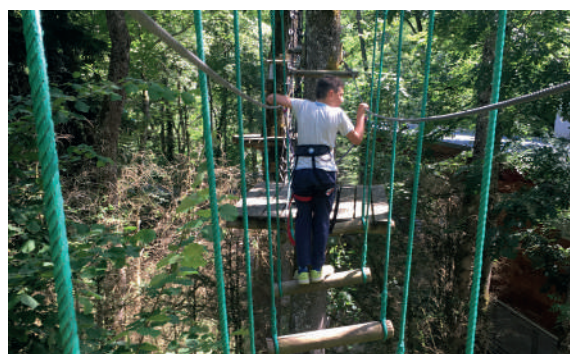
Le château de Montségur rayonne dans le Pays d'Olmes. Il est le plus souvent la raison principale dans le choix de destination des visiteurs qui composent avec les autres possibilités offertes par le territoire.



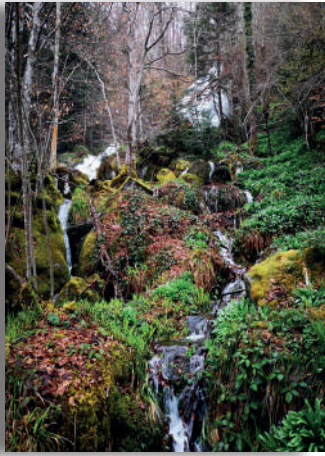
Château de Lagarde © CCPO

Par exemple, depuis le Château de Montségur, les visiteurs ont le choix parmi un éventail de possibilités :

- se rendre au village de Montségur pour déambuler dans les ruelles,
- visiter le Musée de Montségur situé dans le village,
- se rendre au Château de Roquefixade,
- découvrir la fontaine intermittente de Fontestorbes,
- faire de la randonnée sur le sentier cathare,
- profiter de la station de ski des Monts d'Olmes, été comme hiver,
- aller au lac de Montbel, zone récréative et de détente,
- visiter la cité médiévale de Mirepoix,
- visiter le château de Foix,
- rejoindre les châteaux de l'Aude et la Cité de Carcassonne.

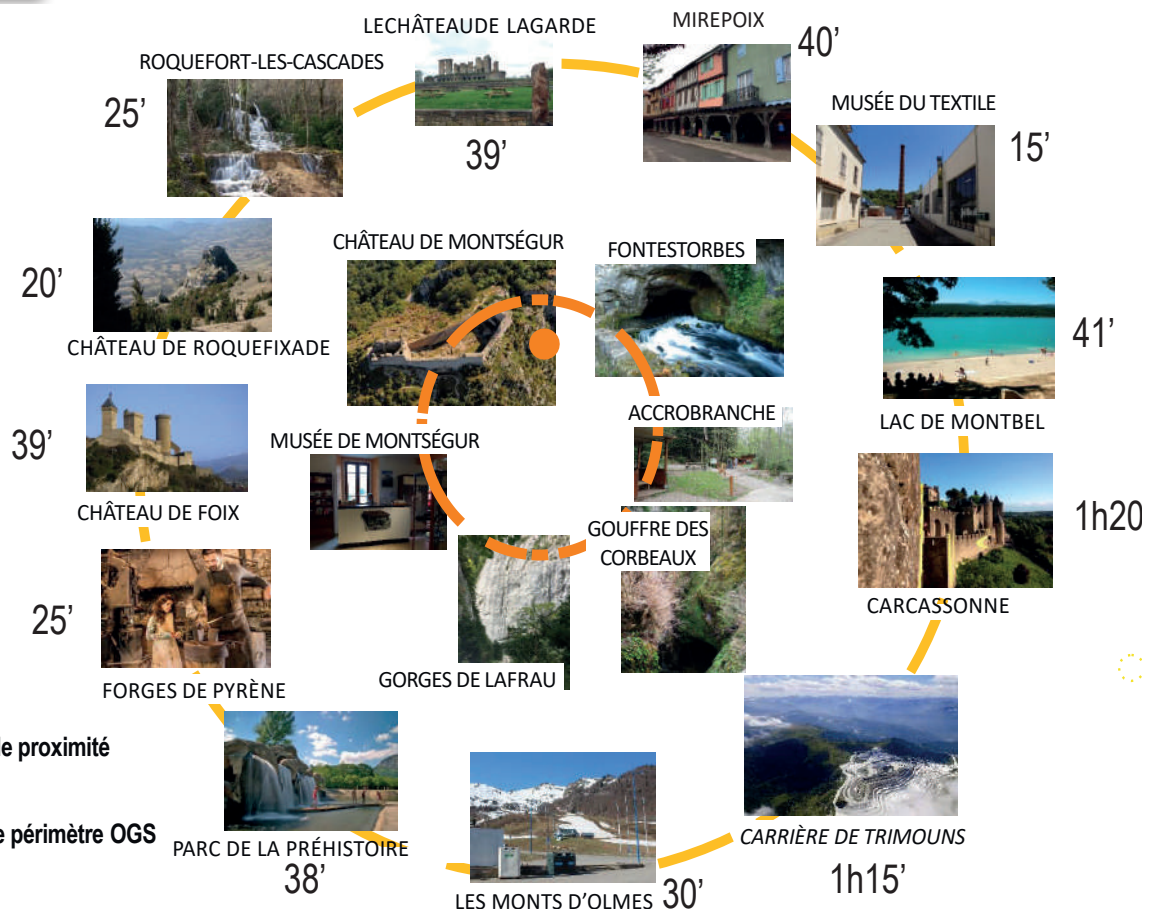


Accrobranche © CCPO



D'autres sites de moindre notoriété peuvent aussi constituer des haltes dans le séjour touristique :

- le Gouffre des Corbeaux dans la forêt de Bélesta,
- les Gorges de la Frau,
- les Gorges de Péreille,
- le hameau de Peyregade,
- l'étang de Moulzoune,
- le Château de Lagarde,
- le Musée du textile et du peigne en corne, à Lavelanet,
- le moulin de Lespine,
- etc.



Les sites de l'OGS au coeur de l'offre touristique territoriale, départementale et extra départementale.

Ce schéma présente les sites majeurs compris dans le périmètre OGS ainsi que la zone d'influence du château de Montségur. Les actions projetées dans le Tome 2 montrent la manière dont s'articule la réflexion sur l'offre touristique en accord avec l'esprit des lieux. Les formations à destination des prestataires touristiques montrent l'intention de la collectivité de créer du lien pour sensibiliser, former et faciliter l'appropriation des valeurs paysagères du territoire par le plus grand nombre. La stratégie repose sur la mise en commun des savoirs et sur l'entre-aide dans l'objectif de redonner un nouvel élan pour le territoire touristique qui repose sur ses qualités paysagères exceptionnelles.

Déclinaison de l'offre touristique disponible « autour du Montségur »

Les loisirs sportifs et récréatifs de pleine nature

Le territoire du Pays d'Olmes offre une palette diversifiée d'activités sportives et récréatives parmi lesquelles nous pouvons citer :

- la station de ski des Monts d'Olmes,
- 1 parc aventure : accrobranche,
- 1 espace VTT FFC de 17 parcours,
- 3 centres équestres,
- 4 sites d'escalade,
- 1 pisciculture

- des aires de parapente,
- les sentiers de randonnée,
- la voie verte reliant Lavelanet à Mirepoix et prochainement le Canal du Midi à Montségur.

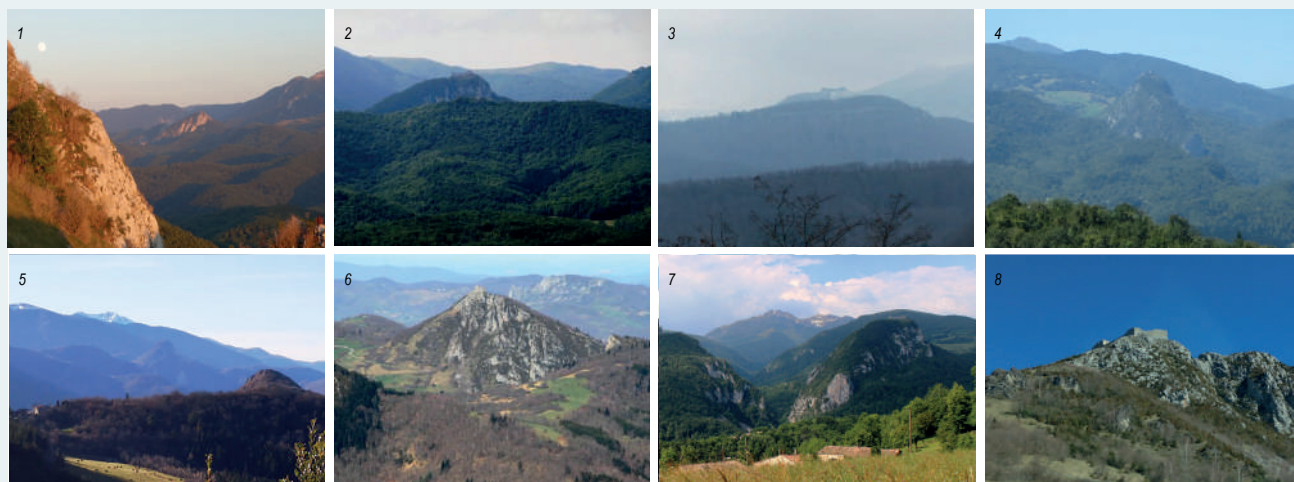
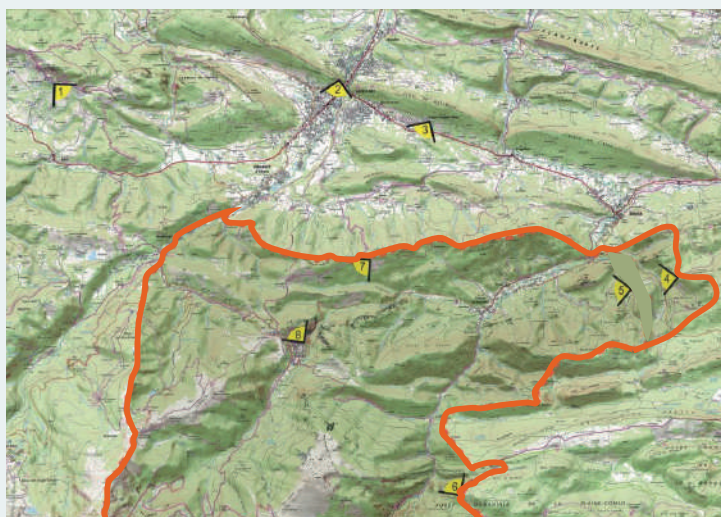
Focus sur l'offre de randonnée

Le territoire du Pays d'Olmes accueille de nombreux itinéraires balisés : les boucles de pays (Tour du Pays d'Olmes, Tour du Massif de Tabé), des chemins à thème comme le sentier cathare, des sentiers transfrontaliers comme celui des Bonshommes (Foix, Montferrier, Montségur, Ax-les-Thermes, Orlu, Mérens, Cerdagne jusqu'à Berga).



Cascade du Teychou, Peyregade © CCPO

Le Département de l'Ariège élabore actuellement le Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées (PDIPR) avec l'aide des Communautés de Communes. Les collectivités doivent aussi établir leur Plan Territorial de Randonnées (PTR). L'objectif de cette initiative est d'inventorier tous les sentiers, d'en homogénéiser la signalétique et d'assurer un géoréférencement en vue d'une valorisation numérique et thématique. De très nombreux itinéraires sont aujourd'hui établis dans les limites proposées pour le Grand Site autour de Montségur. Le linéaire cumulé de l'ensemble des GR, au sein de la limite OGS proposée, représente plus de 125 kilomètres. La carte et les photos présentent les co-visibilités avec le Pog de Montségur.



Cône de vue 1 : Depuis le plateau de la Calm, Roquefixade
 Cône de vue 2 : Depuis l'Oratoire de Sainte-Ruffine
 Cône de vue 3 : Depuis les hauteurs de St-Jean-d'Aigues-Vives Les Fouets
 Cône de vue 4 : Depuis le Bois Joli – Gouffre des Corbeaux

Cône de vue 5 : Depuis le Hameau de Couquet
 Cône de vue 6 : Depuis le Pas de l'Ours
 Cône de vue 7 : Depuis Morenci
 Cône de vue 8 : Depuis la route départementale D9, Montségur

Restauration, gastronomie et producteurs locaux

Une trentaine de restaurants sont répartis sur le territoire du Pays d'Olmes. Une dizaine d'entre eux n'offre qu'une prestation de restauration rapide. Sept restaurants sont implantés sur la station de ski des Monts d'Olmes et fonctionnent essentiellement en hiver. Les commerces de la catégorie CHR (Café, hôtel, restaurant) sont peu nombreux à Montségur tel que cela est présenté dans les résultats du diagnostic socio-économique.

Les enquêtes réalisées en 2018 par le cabinet d'études Traces TPI auprès d'un échantillon de 400 personnes ont révélé que les visiteurs pointaient un manque de dynamisme du tissu commercial. L'offre de restauration est jugée trop faible hors de la saison estivale.

Une offre culturelle diversifiée : animations et événements

Les animations et offres culturelles sur le territoire sont riches et réparties sur de nombreuses communes de la collectivité. Elles sont le signe d'une forte implication des habitants et des associations locales (culturelles et sportives) qui s'investissent dans la vie de leur village (Bibliothèque de Bélesta, Maison des Arts à Lavelanet, fêtes médiévales, fête de la Noisette...).

Les principaux lieux et événements culturels sont centralisés sur Lavelanet où l'on trouve musées, galeries, cinéma. Une programmation culturelle en lien avec la scène nationale complète l'offre d'animation. Les événements sportifs comme le Trail des Citadelles, le Trail des Orris, la course cyclo de l'Ariégeoise sont les événements phares du territoire disposant d'une envergure régionale.



Les festivals arrivent difficilement à s'implanter sur le territoire. On peut noter quelques initiatives locales comme le festival de musique médiévale et baroque de Roquefixade ou encore Jazz'Lavelanet. Toutefois, l'ensemble de cette offre ne constitue pas un véritable projet culturel du territoire.

Depuis 2017, un festival médiéval est organisé à Montségur au mois de juillet. Ce dernier a remporté un vif succès grâce aux nombreuses animations musicales, aux défilés costumés et à la simulation de combats. Les prochaines éditions de cette manifestation permettront de connaître l'origine des clientèles, ainsi que les retombées économiques sur la commune pour évaluer le rôle que peut avoir ce festival dans la notoriété touristique de Montségur.

Il semble qu'une animation touristique d'envergure, programmée plutôt hors de la haute saison permettrait de mettre en lumière le lieu et de contribuer à augmenter sa notoriété en accord avec ses valeurs.

Des événements spécifiques à l'histoire du Château sont organisés par le tissu local : le 18 mars autour de la stèle du « Camp dels cremats » et le 21 juin lors du solstice d'été. Un marché artisanal se déroule également au mois d'août.

Le nouveau musée de Montségur devrait être moteur de la construction d'un projet culturel mutualisé à l'échelle du Pays d'Olmes. De par sa configuration et ses caractéristiques, il pourra accueillir des événements culturels divers.



Focus sur le programme Sensations Pays d'Olmes

En 2019, la Communauté de Communes a mis en place pour la première année le programme d'animations « Sensations Pays d'Olmes ».

Cette initiative s'adressait autant aux habitants du Pays d'Olmes qu'aux visiteurs. Au total, 146 animations (randonnée, visites patrimoniales, équi-rando, balade à trottinettes électriques...), ont été proposées de juin à septembre.

Les artisans d'art ont accueilli dans leur ateliers 2 693 visiteurs ce qui est tout à fait considérable et qui reste la « bonne surprise » du programme. L'animation qui a remporté le taux de participation le plus important concernait le site de Montségur « Montségur se la raconte ». Plus de 19 000 participants, pour la plupart originaires du département de l'Ariège, ont participé aux animations valorisées par le programme Sensations Pays d'Olmes.

Cette initiative a été reconduite pour la saison hivernale (janvier à avril 2020). Ce nouveau programme permet d'étoffer l'offre d'animations de la saison hivernale notamment en lien avec la station de ski des Monts d'Olmes.



L'offre d'hébergement à Montségur et dans le Pays d'Olmes

Le nombre de lits marchands fait apparaître une faiblesse en matière d'hôtellerie, ce qui présente aussi un frein pour le développement de certaines typologies de clientèles. Par ailleurs, plus de la moitié des meublés de tourisme ne sont pas classés et sortent ainsi du potentiel mobilisable. Il est important de pouvoir maintenir un nombre suffisant d'hébergements dans le Grand Site notamment à Montségur, village situé sur le sentier cathare qui accueille un nombre important de randonneurs.

Montségur	Pays d'Olmes
Chambre d'hôtes : 1 Le Pèlerin (8 personnes)	Chambre d'hôtes : 21 Capacité : 135 personnes
Gîtes de France : 5 Le Sarrat (3 personnes) Le Ségur (4 personnes) Le Pioussel (7 personnes) Chez Louis (4 personnes) Le Castelou (8 personnes)	Gîtes de France : 23 Capacité : 110 personnes
Meublés de tourisme : 7 Mme Almedid (4 personnes) Mr Briole (6 personnes) Mme Gory (7 personnes) Mme Lartigue (6 personnes) Mr Pomies (4 personnes) Mr Sarrazyn (6 personnes) Mme Seguela (9 personnes)	Meublés de tourisme : 82 (dont 42 non classés) Capacité : 409 personnes
Hôtel : 1 Hôtel Costes (13 chambres)	Hôtels : 3 Capacité : 37 chambres
Camping : 1 Point d'accueil jeune ouvert de juin à septembre (40 emplacements)	Campings : 6 (dont 2 classés 3 étoiles) Capacité : 170 emplacements
Hébergements collectifs : 0	Hébergements collectifs : 5 Capacité : 116 lits
Capacité totale : 76 personnes (sans compter l'hôtel et le camping)	Capacité totale : 654 personnes (sans compter les hôtels, les campings et les hébergements collectifs).

L'office de tourisme a recensé en 2019, 247 hébergements touristiques dans tout le Pays d'Olmes.

Conclusions sur l'offre

Une offre riche, variée et complémentaire, mais non qualifiée

L'offre touristique proposée aujourd'hui aux excursionnistes et clients en séjour est peu qualifiée. En parallèle de la montée en qualité et de la mise en réseau des professionnels, les offres devront s'inscrire dans l'identité et les valeurs du territoire. Un travail particulier doit être mis en place pour séduire les clientèles cibles (familles, randonneurs, groupes) et affiner l'adéquation offre/cible de clientèle. Des actions et une communication spécifique devront être développées.

Scénariser pour communiquer et séduire

L'offre touristique de Montségur, quel qu'en soit le thème, n'est pas scénarisée. Elle est présentée de façon simplement descriptive, privant le visiteur d'une projection dans la découverte du site et de son environnement, dans un séjour imaginé, dans une future expérience... Il est donc nécessaire de mettre en scène l'offre.

Le but à atteindre est que le client puisse choisir en toute connaissance de cause ce qu'il va précisément vivre, pratiquer, admirer, mais sans distorsion entre l'information et la réalité du terrain. La décision de venir en séjour et l'acte d'achat deviennent possibles lorsqu'on imagine rapidement comment celui-ci va pouvoir se composer. Il est donc nécessaire de mettre à disposition du futur client l'ensemble des composantes d'un séjour (quantité, variété et qualité). Il faut faciliter cette projection et cette prise de décision.

Il est nécessaire de communiquer sur autre chose que ses caractéristiques, valoriser l'offre du territoire par le ressenti et l'expérience vécue. On peut ainsi, mettre l'accent sur le service rendu par cette offre ou encore sur les valeurs qui y sont rattachées.

Ce tableau synthétise les caractéristiques de l'offre touristique en Pays d'Olmes.

FORCES	FAIBLESSES
<p>Une offre variée, des possibilités nombreuses et complémentaires.</p> <p>Une offre qui pour l'instant se suffit presque à elle-même.</p> <p>Le pouvoir d'attractivité de Montségur est réel.</p>	<p>Une offre « statique » qui n'évolue pas.</p> <p>Des services insuffisants en termes de qualité et en quantité.</p> <p>Une offre d'hébergements peu diversifiée.</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Profiter de l'OGS et de la candidature UNESCO pour développer et qualifier l'offre.</p> <p>Organiser sa « mise en tourisme ».</p>	<p>Une offre qui serait de moins en moins en adéquation et risquerait de « faire fuir » les clients par manque de cohérence et de qualification.</p> <p>Un développement des clients excursionnistes avec de faibles retombées au détriment des touristes en hébergement marchand sur le territoire.</p>



Massif de Tabo

Description du fonctionnement du site

Accueil et fréquentation touristiques

Le territoire du Pays d'Olmes dispose de trois bureaux d'accueil touristique en période estivale : Lavelanet, le site de Fontestorbes ainsi que Montségur (pied du Pog) depuis 2019. De juin à septembre, l'office de tourisme de Lavelanet et le point d'information de Fontestorbes ont accueilli 5 735 visiteurs. Le château de Montségur a reçu 41 217 visites depuis le début de l'année.

Les visiteurs qui se rendent à Montségur pour découvrir le Château arrivent pour la grande majorité de la départementale D117 venant de Foix. Ce circuit les invite à visiter dans un premier temps le Château de Montségur (en stationnant sur le parking du pied de Pog). Pour ceux qui le souhaitent, dans un second temps, ils peuvent se rendre au village à pied ou en voiture (moins d'un kilomètre sépare le château du village) pour visiter le musée archéologique de Montségur.

La configuration du site n'encourage pas toujours les visiteurs à descendre dans le village, par manque de temps ou d'intérêt. La grande majorité des visiteurs reste une demi-journée sur le site avant de poursuivre le séjour en Pays d'Olmes ou ailleurs. Ouvert toute l'année (sauf en janvier), le site bénéficie d'un relatif étalement de sa fréquentation entre avril et octobre, les mois de juillet et août cumulés représentant tout de même plus 50 % de la fréquentation annuelle. Sur les 20 dernières années, après deux pics de fréquentation en 2002 (70 000) puis 2007 (68 000), la fréquentation est décroissante, au même titre que les autres sites cathares.

En termes de fréquentation, le Site de Montségur a réalisé en 2018, 50 000 entrées payantes (château et musée confondu). En 2019, les entrées payantes « Château et Musée » ont représentées 50 000 personnes. Parmi elles, 13 500 (soit 27 %) ont également visité le Musée. 5 000 entrées ont été enregistrées pour la seule visite du musée. Au total, ce sont 55 000 entrées payantes pour le Château et le Musée confondus.

Les objectifs de fréquentation projetés dans le Projet « Montségur 2020 » sont de passer à moyen terme de 50 000 à environ 70 000 visiteurs payants « Château » et « Musée » confondus et sur le long terme à 100 000 visiteurs.

La billetterie, les tarifs et les visites

Les visites guidées pour les touristes individuels se déroulent :

- en mai, juin et septembre : les samedis, dimanches et jours fériés à 14 h et 15 h ;
- en juillet et août : tous les jours à 11 h, 13 h, 15 h et 16 h 30 – 14 h en anglais.

Les visites guidées pour les groupes d'au moins 20 personnes, se déroulent sur réservation selon les périodes d'ouverture. Dans le cas d'un groupe inférieur à 20 personnes, un tarif forfaitaire est appliqué ; il correspond au prix d'un groupe de 20, soit 130 €. Le guidage est compris dans le prix d'entrée. Pour les clientèles étrangères, l'accompagnateur du groupe se charge de faire la traduction en parallèle de la visite. En cas de mauvais temps, la visite guidée peut avoir lieu au musée. Pour les groupes à mobilité réduite, la visite peut se dérouler au musée ou au pied du Pog.

TARIFS	INDIVIDUEL			GROUPE	
	Adultes	8 à 15 ans	- 8 ans	Scolaires (8 à 15 ans)	Adultes (+ 16 ans)
Tarifs comprenant l'entrée au château et au Musée du 1^{er} février au 31 décembre 2018					
BASSE SAISON	5,50 €	3 €	Gratuit	2 €	4,50 €
HAUTE SAISON	6,50 €	3,50 €	Gratuit	3 €	5 €
GUIDÉE (toute saison)	-	-	-	4,50 €	6,50 €
Tarifs pour l'entrée unique au Musée du 1^{er} février au 31 décembre 2018					
TOUTE SAISON	2,50 €	1,5 €	Gratuit	1 €	2 €
GUIDÉE (toute saison)	-	-	-	4,50 €	6,50 €



Accueil sur le sentier d'accès au château

La billetterie du Château est assurée sur place. Aujourd'hui, le tarif de visite inclut la montée au Château, avec ou sans guidage, ainsi que l'accès au musée. Le guidage est assuré par un guide conférencier accrédité par le PAH, employé de la Commune. L'été, un guide saisonnier est recruté ; il assure le guidage en Anglais. La question de la valeur ajoutée de la visite guidée est ainsi posée. En effet, la gratuité ne permet pas de valoriser la prestation à sa juste valeur, ce qui est dommageable pour le site et pour le visiteur.

Les billets d'entrée au Château donnent l'accès gratuit au musée. La visite libre est de durée variable, d'une à deux heures. Il existe deux applications mobile, créées à l'initiative du département de l'Aude, qui livrent les clés et secrets de l'histoire du Pays cathare. Un audioguide accompagne les visiteurs sur les circuits thématiques. L'application propose de découvrir en réalité augmentée dix châteaux dont celui de Montségur. L'accès gratuit au Musée pour une visite payante du château ne permet pas d'obtenir un réel renvoi du château vers le musée. En effet, seul un visiteur sur quatre environ descend au village pour découvrir le musée.



Sentier d'accès au château

L'un des enjeux est de faire en sorte que les visiteurs descendent davantage au village. A l'avenir, le format des visites, guidées et non guidées, ainsi que la question des tarifs devront être évalués conjointement. La tarification manque de lisibilité, tant pour les individuels que pour les groupes. Le coût peu élevé d'accès au Château et au Musée paraît en décalage avec la notoriété du site, car la cohérence des formats et tarifs des prestations participent de la valorisation d'un site.

La maîtrise des langues étrangères

Actuellement, le guidage au château est assuré toute l'année en français et l'été en anglais pour certaines visites (1 par jour – 14 h – en juillet août). Au musée, les supports de médiation sont disponibles en plusieurs langues : français, anglais, allemand, néerlandais, Italien, espagnol, catalan. En revanche, la vidéo projetée n'est pas traduite. Une attention particulière devra être accordée aux visiteurs étrangers pour les visites guidées pour ne pas constituer un frein au développement touristique de la fréquentation, tant pour les groupes que pour les individuels.

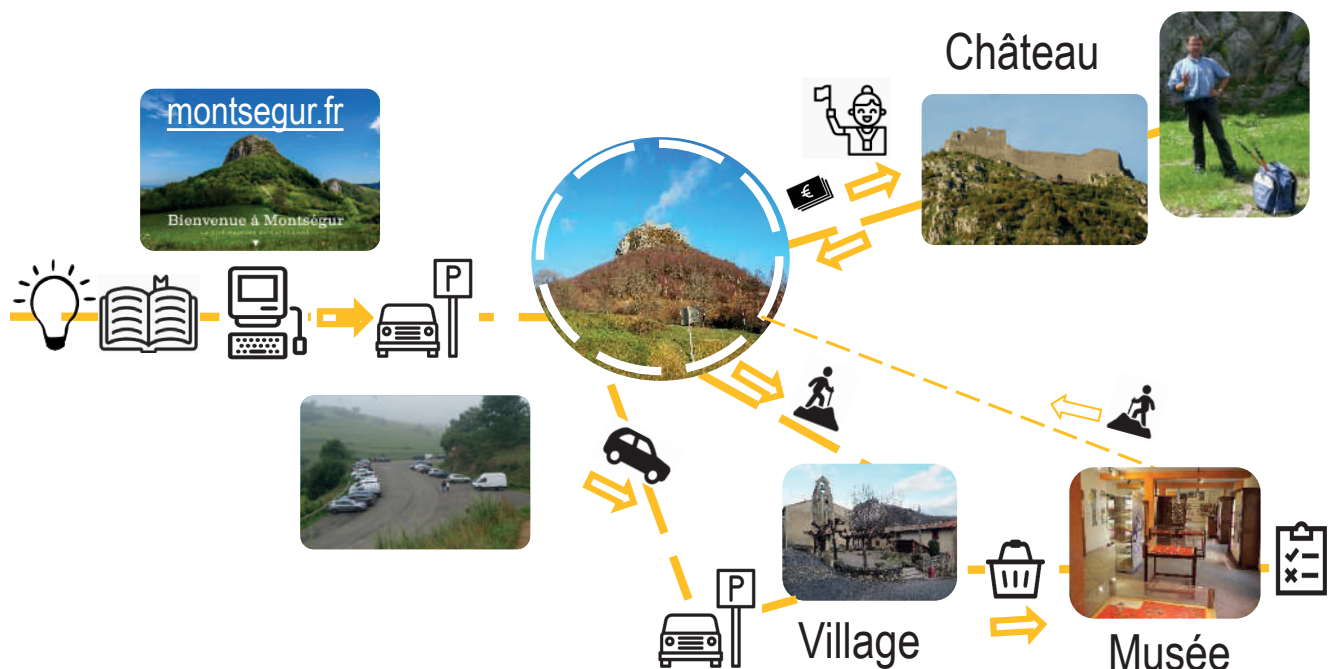
Si la programmation d'une visite par jour en juillet et août est un effort consenti par la commune, il convient de trouver des solutions pour une programmation plus étoffée en été, ainsi que pour les périodes du printemps et de l'automne où les individuels étrangers amateurs de culture sont présents. L'utilisation de nouveaux outils de médiation pourrait apporter une réponse.



Visite guidée au château de Montségur

Le parcours client

Le parcours client montre que les visiteurs se concentrent pour la majorité au pied du Pog. Après être montés au château certains se rendent au village le plus souvent en voiture pour visiter le village et le musée.



L'accueil et la prise en charge des enfants

Actuellement, il n'y a pas de services dédiés aux enfants. La clientèle famille est fortement représentée sur le département, sur le territoire du Pays d'Olmès et sur le site de Montségur. Aussi, une attention toute particulière doit lui être accordée.

Une communication multiple et confuse

Les accès à l'offre disponible autour de Montségur sont multiples. Plusieurs sites internet cohabitent bien que le site piloté par la Commune de Montségur soit bien référencé. La Communauté de Communes du Pays d'Olmes s'appuie sur ses partenaires pour assurer la diffusion de l'information touristique (ADT Ariège Pyrénées, Pays d'art et d'histoire). Un manque de mise en scène de l'offre dans la plupart des descriptifs des sites internet a été relevé. Globalement, l'offre disponible doit être davantage valorisée. La cohérence des présentations est perfectible. Un travail de concertation avec les différents partenaires touristiques sera nécessaire pour améliorer la visibilité du Château de Montségur et des sites touristiques voisins. Les partenaires et les prestataires du Pays d'Olmes doivent être sensibilisés à l'histoire du catharisme et aux démarches de valorisation en cours pour être en mesure d'effectuer des renvois entre les différents sites.

Le stationnement

La question du stationnement au pied du Pog et au Musée est essentielle dans la perspective de l'augmentation de la fréquentation estimée à 70 000 visiteurs. Actuellement, la fréquentation est en moyenne de 50 000 visiteurs par an avec un pic de 1 000 personnes observé sur une courte période de l'année (généralement autour du 15 août). Ce jour-là, le stationnement est quasi complet au pied du Pog pendant une période variable de 5 à 10 jours.

Lieu	Nombres de stationnements	Stationnements mutualisables
Espace de stationnement dans le bourg	25	Oui (commerces, équipements et habitations)
Le long de la Route Départementale	170	Oui (tourisme, équipements et commerces)
Stationnement le long de la RD entre Montségur et Fougax-et-Barrineuf	20	Non

Au total, le village dispose de 195 places de stationnements dont 25, positionnées dans le cœur du village, sont utilisés à la fois par les habitants et par les visiteurs. Aucun stationnement pour vélo n'existe à Montségur.

Afin de prendre en compte à la fois les besoins des clientèles et la nécessité d'un tourisme respectueux du site, les différentes aires de stationnement doivent être organisées selon certains critères, les besoins de la clientèle étant liés en partie au mode de transport :

- véhicules de tourisme : pour les clientèles familiales et les individuels ;
- autocars : pour les groupes (CE, associations, scolaires) ;
- motards ;
- randonneurs à pied ;
- randonneurs à vélo (VTT, vélos de route) ;
- personnes à mobilité réduite (personnes avec poussette, personnes âgées...).



Emprise actuelle du parking au pied du Pog



Emprise actuelle du parking au pied du Pog

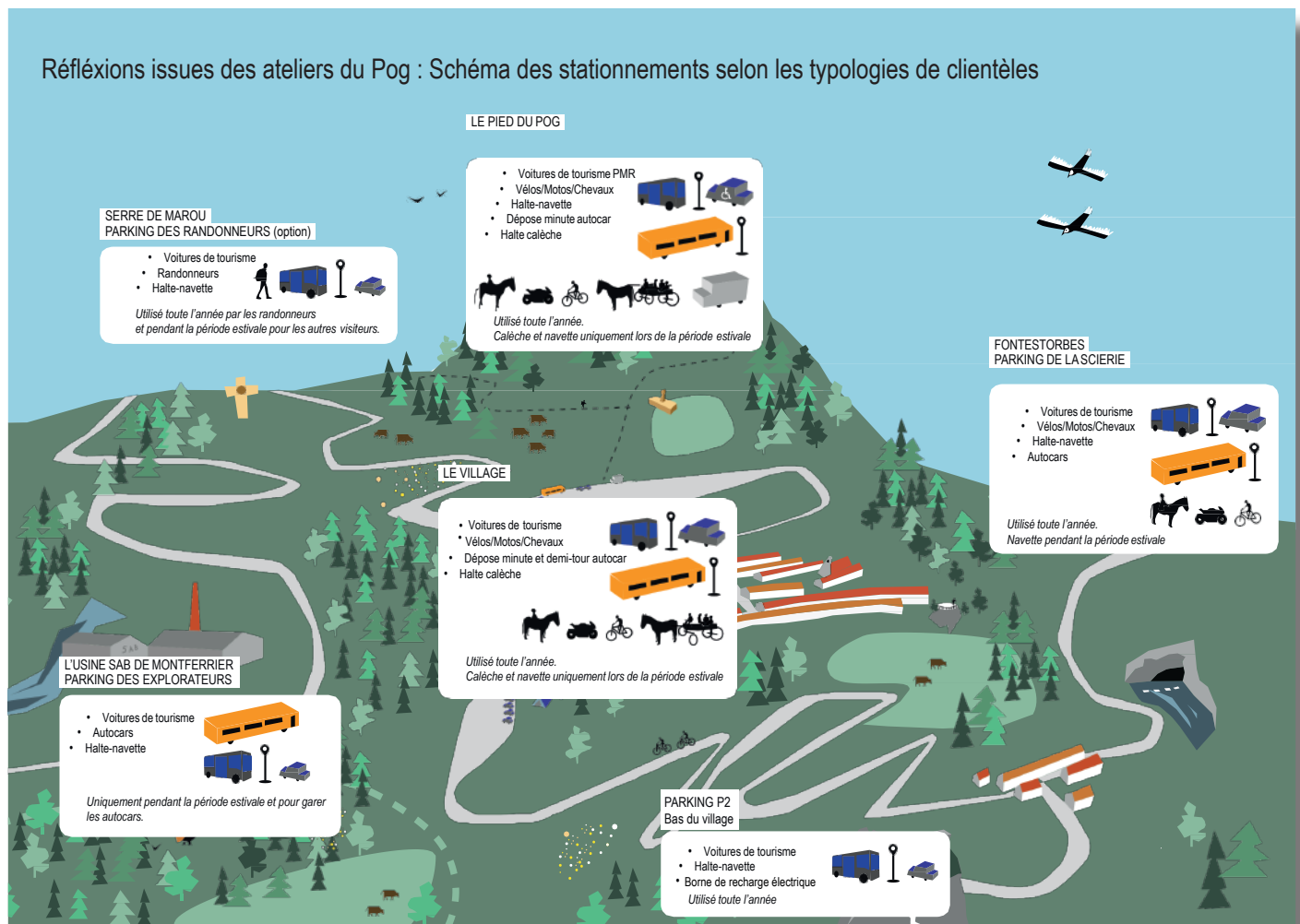
Plusieurs aires de stationnement, différentes et complémentaires, permettraient de gérer en haute-saison les flux des visiteurs. Les réflexions actuelles menées avec le Maître d'oeuvre du Projet Montségur prennent en compte les éléments suivants, en vue d'une nouvelle organisation des aires de stationnement :

- Après analyse des préconisations du rapport d'inspection relatif au projet OGS Montségur du 27 octobre 2017, il paraît dans l'immédiat délicat de diriger systématiquement les visiteurs au village pour s'y garer. Du point de vue du parcours client et d'un parcours touristique-pédagogique, il est naturel de s'arrêter au château et de profiter de la visite guidée, qui constitue la première étape de la visite globale du site.

- l'impossibilité de faire évoluer la capacité de stationnement au village du fait des contraintes foncières ;
- la recherche de terrains sur des prés en aval du village, avec la possibilité de conserver leur statut de prairie de fauche, s'agissant d'utilisations très ponctuelles dans le temps (stationnement temporaire, donc pas de gel de terre, ni étanchéité des sols), ceci nécessitant, dans tous les cas, la prise en charge par une navette ;
- la possibilité d'implantation à Montferrier d'une aire de stationnement sur l'ancienne friche industrielle de l'usine textile SAB, nécessitant ici également des rotations de navettes ;
- la nécessité de réaliser un dépose-minute au pied du Pog pour les personnes à mobilité réduite et les autocaristes ;
- la nécessité d'intégrer l'ensemble du maillage piétonnier, avec dévoiement adapté du chemin de l'Argentière remontant du village de Montségur ;
- la prise en compte de la fontaine de Fontestorbes comme porte d'entrée du site et d'un éventuel départ de navette (capacité : 20 à 30 places maximum) ;
- l'éventualité d'une aire de stationnement intermédiaire sur la séquence « Montferrier/Pog » pour les randonneurs pédestres.

Points importants à retenir pour la mise en place des futurs stationnements :

- inciter les visiteurs à utiliser les modes de transport doux et collectifs ;
- diversifier les possibilités de stationnement en fonction des clientèles ciblées, par type d'aire ;
- augmenter dans la mesure du possible et de façon saisonnière la capacité de stationnement sur le village ;
- diminuer la capacité de stationnement au pied du Pog et trouver des solutions compensatoires pour les jours de grande affluence ;
- augmenter largement la capacité en aval du Pog à travers l'aménagement de plusieurs aires, en fonction des caractéristiques des clientèles (randonneurs, personnes à mobilité réduite, autocaristes...). Cela permettra d'éviter la saturation au village et au pied du POG.



La signalétique et les panneaux explicatifs

La signalétique d'accès en place aujourd'hui devra être complétée en fonction des différents itinéraires et stationnements qui seront réalisés, mais aussi du mode d'accès des clientèles.

Le panneau d'information, situé actuellement au pied du Pog est obsolète. Il doit donc être réinterprété, en cohérence avec les futurs aménagements :

- mise à jour des informations (dates et horaires d'ouverture, moyens de paiement) ;
- modernisation du support signalétique.

Le musée devrait être également signalé de manière rationalisée sur les divers panneaux implantés au pied du Pog, sur les parkings et au village. Il s'agira donc de revoir de manière globale, après les travaux, la signalétique d'accès au musée et au château. Une charte graphique commune adaptée à la charte départementale permettra de garantir une véritable cohérence d'ensemble.

A partir des différents parkings, en lien avec les clientèles visées, il serait également souhaitable de préciser la distance, ainsi que la durée du parcours d'accès respectivement au musée et au château.

L'accueil dans le futur

Comme cela a été abordé dans les prémices de l'Opération Grand Site, le Projet Montségur va permettre d'offrir un accueil de qualité à la hauteur de la notoriété du site.

Focus sur le Projet Montségur

Un musée au cœur du village

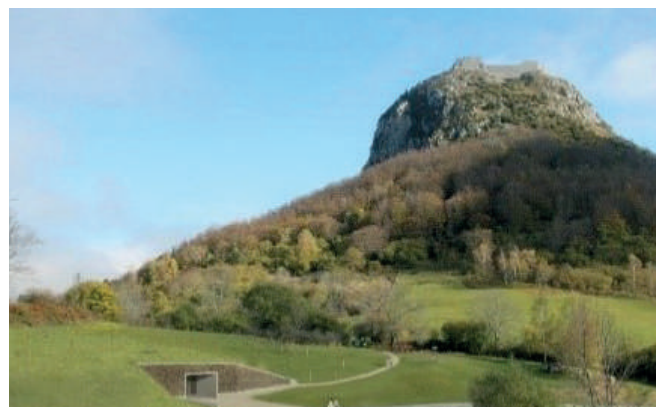
Le projet de création d'un nouveau musée au cœur du village en lieu et place de l'ancienne école occupera 1000 m². Plusieurs espaces y seront aménagés : une banque d'accueil/billetterie, une exposition permanente, une exposition temporaire, une salle de conférence, un espace pédagogique, un espace boutique, les bureaux du personnel du Musée et de la Réserve Naturelle Régionale du Massif de Saint-Barthélemy. Les produits proposés dans la boutique devront valoriser le site et son territoire. La gamme de produits et de prix devra être large et variée pour s'adapter aux différents types de visiteurs. L'espace de vente devra être fonctionnel et accueillant. L'accueil au village constituera l'accueil principal des visiteurs avec un point relais en pied de Pog.

Un point relais en pied de Pog

Le point relais, tel que validé dans l'avant-projet sommaire, aura pour fonction d'être un point relais dans le parcours de visite du site.



BQ + A Architectes mandataires



Conclusions sur le fonctionnement du site

Ce tableau présente les éléments à prendre en compte dans l'organisation de l'accueil.

FORCES	FAIBLESSES
<p>Une offre "Montségur" cohérente et complémentaire (Château/Musée/Village). Une billetterie couplée. Un guidage de qualité. Une fréquentation significative l'été, mais en baisse. Une harmonisation en cours de la connaissance du site et des pratiques d'accueil de l'OT.</p>	<p>Seulement 1/3 des visiteurs descend au village pour visiter le musée. Sous-estimer les alternatives aux mobilités classiques. Pas de visite guidée systématiques en anglais et espagnol. Peu d'outils de médiation interactifs. Pas de lieu d'accueil et d'information prévu sur place, alors qu'il s'agit d'un flux de visiteurs important qui pourrait visiter d'autres sites et induire des retombées économiques complémentaires sur le territoire.</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Repenser la signalétique d'information sur place une fois que les accès et les aires de stationnement seront réalisés. Privilégier les modes de transport doux et collectifs. Utilisation de la démarche de qualité proposée par la Marque Qualité Tourisme pour les sites de visites.</p>	<p>Ne pas tenir compte des différentes clientèles et de leurs besoins spécifiques pour aménager les différentes aires de stationnement. Trouver l'équilibre entre la capacité des aires de stationnement en lien et la fréquentation touristique dans les années à venir. Assurer des évaluations régulières par le biais d'enquêtes « satisfaction client » pour faire évoluer l'offre en lien avec toutes les étapes du parcours client sur le site.</p>

4.2 - La dynamique du territoire

L'organisation locale du tourisme

Le château et le Musée

La commune de Montségur a travaillé pendant plusieurs années à un projet de développement afin de mieux répondre à la demande de la clientèle, développer l'activité touristique sur le territoire, atteindre un niveau de qualité à la hauteur du site en vue d'obtenir ensuite le label « Grand Site de France ». Son importance nécessite une intervention communautaire. Aussi, en juillet, la compétence est transférée à la Communauté de Communes.

Le bloc de compétence de la Communauté de Communes en matière de développement touristique est complété par :

- la Maîtrise d'Ouvrage pour l'étude et la réalisation de divers équipements touristiques et culturels, d'équipements et d'aménagements associés au site de Montségur ;
- la gestion de nouveaux équipements touristiques et culturels, d'équipements et d'aménagements associés au site de Montségur.

La compétence « gestion de nouveaux équipements touristiques et culturels d'équipements et d'aménagements associés au site de Montségur », sera exercée à compter de la mise en service des nouveaux équipements créés.

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes

La Communauté de Communes dispose d'une feuille de route 2018-2025 des projets de développement touristique en Pays d'Olmes. Elle comporte dix axes d'intervention. 16 actions spécifiques au projet OGS s'expriment dans la Feuille de Route composée de 79 actions.



N°	Mots-clés	Intitulé	Objectifs
1	Elaborer	Etudes préalables	Accompagnement des démarches qui nécessitent des études préalables pour la structuration des projets
2	Structurer	Infrastructures touristiques	Montée en qualité des structures touristiques d'accueil
3	Transmettre	Médiation et valorisation	Valorisation des richesses du territoire par le biais d'outils adaptés
4	Préserver	Qualité urbaine et paysagère	Préservation de la qualité paysagère des sites par une approche urbaine qualitative
5	Explorer	Randonnées	Structuration de l'offre randonnées : gérer, qualifier, aménager
6	Se reposer	Hébergements touristiques	Qualification et soutien à la diversification de l'offre d'hébergements touristiques
7	Sauvegarder	Valorisation et préservation du patrimoine bâti et environnemental	Sécurisation, préservation et valorisation du patrimoine bâti et environnemental
8	S'éclater	Programmations culturelles, sportives et événementielles	Organisation et structuration d'une programmation culturelle, sportive et événementielles riche et variée
9	Conseiller	Accueil, promotion et coordination	Promotion, animation et coordination du réseau des acteurs touristiques
10	Piloter	Gouvernance territoriale et budgétaire	Mise en œuvre de la feuille de route Projet de développement touristiques en Pays d'Olmes

La volonté d'assurer une gestion professionnelle du site

Le prévisionnel de fonctionnement a été analysé dans le cadre d'une mission d'expertise confiée à l'Agence de Développement Touristique de la France (Atout France). Cette analyse porte : d'une part, sur l'analyse de la fiabilité économique du projet et d'autre part, sur l'adaptation du produit proposé (thématique et aménagements) aux attentes des clientèles nationales et internationales. Cette étude confirme le réel potentiel de développement touristique du site par une gestion professionnelle et l'inscription du site dans un réseau.

La régie autonome est aujourd'hui la solution envisagée pour la gestion future du site. Cette décision fait l'objet d'une convention signée entre la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et la Commune de Montségur et précise les différentes modalités. Le budget prévisionnel de fonctionnement s'établit sur cette base.

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes et la Commune de Montségur sont conscientes de la nécessité d'une gestion professionnelle respectueuse des enjeux environnementaux pour faire de Montségur un site touristique d'envergure. Les collectivités sont prêtes à considérer les propositions de gestion en délégation de service public qui leur seront faites (affermage, régie intéressée). Ces propositions devront bien entendu conforter l'équilibre budgétaire du projet.

A ce titre, la collectivité a sollicité un nouvel accompagnement pour la guider vers la solution la mieux adaptée. Elle a donc répondu à l'Appel à Projets « Réinventer le Patrimoine », co-piloté par Atout France, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, le Ministère de la Culture et la Banque des Territoires.

Une réelle synergie entre les partenaires

La volonté des collectivités (Communauté de Communes du Pays d'Olmes et commune de Montségur) de travailler ensemble à l'heure actuelle est évidente à travers le Projet « Montségur 2020 » et le Projet OGS.

L'ADT (L'Agence de Développement Touristique) de l'Ariège souhaite construire un partenariat encore plus étroit avec ce site emblématique de son territoire, avec des actions spécifiques et coordonnées. Le Département est déjà très engagé dans le projet et a été partie prenante dès son commencement.

Les échanges et partenariats avec l'ADT de l'Aude au travers du réseau Pays Cathare et les liens avec le Conseil Départemental de l'Aude depuis le lancement de la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO sont de belles opportunités pour conforter le projet OGS de Montségur.

Les prestataires sont longtemps restés dans l'attente d'actions concrètes au niveau du développement touristique. La création du programme d'animations « Sensations Pays d'Olmes » intégrée à la feuille de route 2018-2025, a permis de les mobiliser et de créer une toute nouvelle dynamique.

Les habitants expriment quelques craintes quant à l'ampleur du projet « Montségur 2020 ». Les ateliers du Pog ont été un moyen de rassurer les habitants en rappelant que la collectivité ne s'orientait pas vers la pratique d'un tourisme de masse mais plutôt vers la mise en tourisme respectueuse d'un territoire en accord avec ses valeurs, ses ressources et ses habitants.

Ce tableau synthétise les conclusions autour de la dynamique des acteurs.

FORCES	FAIBLESSES
<p>Des organisations et des dynamiques en pleine évolution pour un « tourisme raisonné ».</p> <p>Des prestataires rassurés dans l'attente d'une dynamique portée collectivement.</p> <p>Des habitants qui comprennent les enjeux du développement du Grand Site et qui souhaitent s'impliquer et donner leur avis.</p>	<p>Les dynamiques des différents acteurs existent, mais cohabitent avec une certaine étanchéité.</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Un ancrage territorial du projet assuré par une cohésion de l'ensemble des énergies, autour de ce joyau.</p>	<p>Ne pas saisir l'opportunité du projet OGS pour fédérer toutes les dynamiques.</p> <p>Que la Communauté de Communes ne prenne pas sa place de « chef d'orchestre du projet ».</p>

4.3 - La stratégie touristique du territoire

Les profils des clientèles

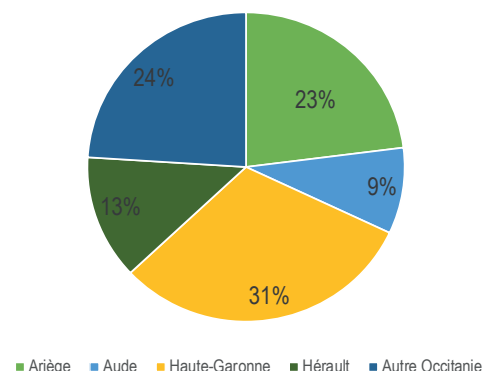
Les enquêtes clientèles menées par le cabinet d'études Traces TPI ont permis de comprendre les clientèles actuelles et d'identifier les cibles potentielles.

Les enquêtes Traces TPI

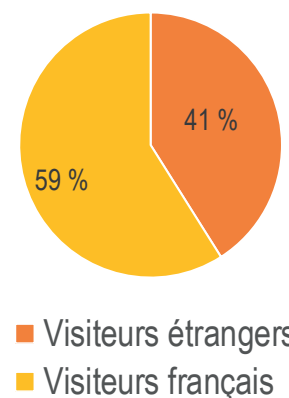
Les enquêtes clientèles réalisées par le cabinet d'études Traces TPI entre le 13 août et le 13 septembre 2017 auprès de 1900 personnes et les 400 enquêtes réalisées entre juillet et octobre 2018 sur le site de Montségur ont révélé plusieurs enseignements sur les profils de clientèles et sur les pratiques de consommation.

Ci-dessous, quelques éléments majeurs extraits de l'étude et des données de fréquentation (2018) délivrées par la commune de Montségur :

- le Château de Montségur est plutôt visité par des familles en séjour (80 %) d'origine françaises à 59%. Ces familles françaises sont originaires pour 24 % d'entre elles de la Région Occitanie ;
- la clientèle étrangère (41 %) est originaire d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne et de Belgique ;
- si la découverte du patrimoine est une réelle accroche pour le client, il n'en demeure pas moins que les paysages,
- la nature et la détente sont des composantes de séjour essentielles ;
- par ailleurs, pour 34 % des touristes, le patrimoine historique (17 %) et le paysage (17 %) sont spontanément cités comme deux atouts majeurs du territoire ; ils sont 11% à apprécier la tranquillité du site.



Origines des visiteurs régionaux (Occitanie)



Origines des visiteurs

Ces enquêtes ont été un moyen de connaître les trois motivations principales des visiteurs qui se rendaient à Montségur :

- Paysages, histoire et randonnées

Trois éléments ressortent des attentes et des points forts exprimés par les touristes vis-à-vis du territoire : la dimension paysagère, l'histoire des hommes et des lieux, et le souhait de pratiquer la promenade et la randonnée pour compléter les visites de sites.

- Découvrir les villes et le patrimoine

Sur la période d'enquête, les principales activités réalisées en complément de la visite du Château de Montségur sur la journée sont la découverte du village et une autre visite patrimoniale pour 40% des visiteurs concernés. Parmi les sites les plus visités en complément ressortent le Château de Foix, la Bastide de Mirepoix, la Fontaine de Fontestorbes, le lac Montbel et le château de Puivert.

- Des séjours avant tout culturels

Les activités du séjour sont variées, mais la visite de villes et de sites historiques est nettement majoritaire (74 % des réponses). 38 % des visiteurs citent leur intention de pratiquer des activités sportives terrestres et 32 % les promenades et balades. Il est à noter que le pouvoir d'attractivité de Montségur est réel avec un taux de fidélité et de retour important.

Approche économique des clientèles

Un tourisme essentiellement marchand : 91 % des touristes en séjour sont en hébergement « marchand », avec une forte proportion en location, meublé, et en hôtel.

Des séjours longs : Les séjours fixes durent en moyenne 7 jours, avec en moyenne 3.9 jours en hôtel, 8.2 jours en location, meublé et 8.4 jours en camping. Les statistiques ci-dessus sont significatives puisque nous sommes au-dessus des statistiques nationales pour ce qui concerne les nuitées en hébergement marchand. Quant à la durée des séjours, elle nous montre le fort pouvoir d'attractivité du territoire et de son offre. Notons néanmoins que seulement 17% des séjournants en Ariège sont hébergés sur le Pays d'Olmes.

Un faible « panier moyen » : Les excursionnistes dépensent 8 euros par jour et par personne. Les touristes dépensent quant à eux 10 euros par jour et par personne. La marge de progression est donc importante à conditions que les visiteurs soient plus nombreux à se rendre au village et que les services proposés soient de qualité et permettent d'enclencher un acte d'achat (commerces, bar, produits locaux, restaurants, boutiques...).

Les hébergements marchands

Si le degré de satisfaction concernant l'hébergement semble bon, il convient néanmoins de rappeler que seulement 17 % des touristes de l'Ariège séjournent dans le Pays d'Olmes. Par ailleurs, les hébergements marchands sur la commune de Montségur sont loin des standards attendus d'un point de vue qualitatif.

Les manques et insatisfactions repérés

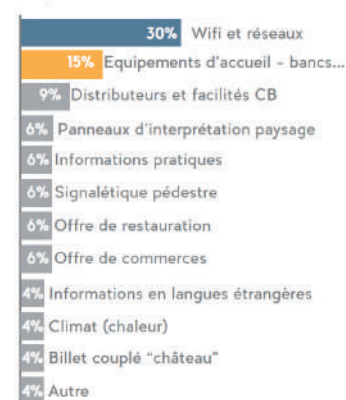
Les touristes pointent trois points à améliorer :

- l'absence de couverture réseaux ;
- l'absence d'équipements d'accueil au pied de Pog et d'une signalétique d'accès adaptée ;
- l'absence d'une dynamique du tissu commercial : l'offre de restauration et commerces, absence de DAB et rapport qualité-prix peu convainquant pour la destination.

LES MANQUES OBSERVÉS

Sur la base des réponses

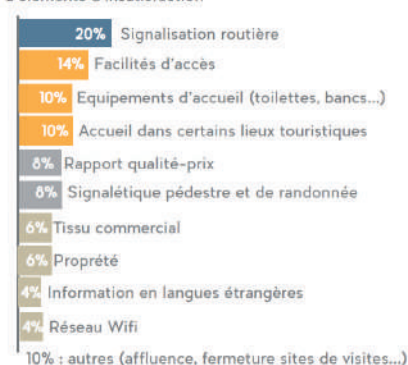
Nota : 72% des touristes n'ont pas identifié de manques



LES ÉLÉMENTS D'INSATISFACTION

Sur la base des réponses

Nota : 92% des touristes n'ont pas identifié d'éléments d'insatisfaction



Quelques éléments de conclusion, suite à cette enquête

Trois profils de clients sont repérés par le cabinet d'études Traces TPI sur le territoire de destination :

- les couples (40 / 70 ans) ;
- les familles avec enfants (6 / 12 ans) ;
- les groupes de seniors actifs (55 / 70 ans) : groupes organisés ou groupes de deux ou trois couples, avec ou sans célibataires.

Le château de Montségur :

- séduit les excursionnistes et les touristes ;
- ne joue pas son rôle de rediffusion des flux (en direction du village et des autres sites touristiques du territoire) ;
- doit renforcer son rôle de « locomotive » du territoire, notamment par rapport au sites touristiques voisins.

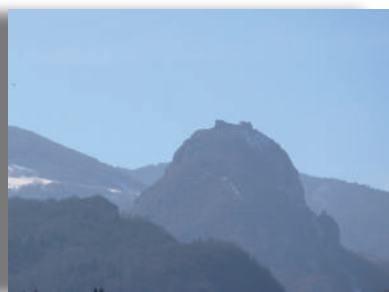
Renforcer la stratégie du territoire autour de Montségur

Affirmer le choix des clientèles prioritaires et des clientèles secondaires

Aujourd'hui, le visiteur, le séjournant, l'excursionniste, sont des individus multiples. Les motivations, besoins, aspirations, désirs, attentes des clients varient selon leurs profils (groupes, individuels, sportifs, familles, couples...). Cela étant et indépendamment de ces typologies de clients, plusieurs formes de pratiques touristiques en lien avec les valeurs de chacun existent et cohabitent : les adeptes de l'écotourisme, de la découverte immersive d'un territoire, les spécialistes d'une thématique (cyclo, catharisme...), les vacanciers adeptes de détente/repos, de visites « ludiques », les consommateurs plus classiques ou traditionnels, intéressés par la visite de grands sites emblématiques et reconnus...

Les clientèles à cibler relèvent donc, elles aussi, d'une décision stratégique, car il est impossible de satisfaire tout le monde et de s'adresser de la même façon. L'affirmation de son positionnement est donc importante, car il explicite ce qu'est véritablement le territoire et la nécessité de s'adresser à des clientèles qui puissent être séduites par la proposition formulée par le territoire. Choisir ses clientèles prioritaires et ses clientèles secondaires va ainsi permettre de décliner une offre qualifiée pour ces clientèles, mais aussi de proposer une communication adéquate spécifique.

Cibler des clientèles prioritaires et secondaires n'exclut pas d'accueillir toute autre cible de clientèle, mais permet d'orienter les actions marketing de production, scénarisation de l'offre, commercialisation et promotion/communication.



Montségur



Monts d'Olmes

L'offre des 4 M : une base solide de la stratégie actuelle à poursuivre

La stratégie des 4M (Montségur, Monts d'Olmes, Mirepoix, Montbel) pose les premières bases de l'organisation de l'offre sur le territoire de destination. Elle permet au territoire d'organiser son offre avec le site de Montségur qui positionne comme la locomotive de la destination.



Montbel (lac)



Mirepoix

Complémentarité des axes stratégiques de l'OGS avec les autres stratégies en présence

La complémentarité attendue dans le travail entrepris par l'OGS et celui des structures orientées sur le développement touristique doit être coordonnée. En effet, les valeurs identitaires du territoire ont été réinterrogées lors de la phase de diagnostic de l'OGS. Il convient à présent de réaliser un travail de sensibilisation des acteurs pour transmettre un message cohérent à l'image de l'esprit des lieux.



Randonnée sur le Massif de Tabé

- Complémentarités OGS – ADT Ariège

Selon la feuille de route du tourisme, en route vers 2020, l'ADT de l'Ariège décline ses priorités, à travers 5 axes de développement :

- 1 - Moderniser et coordonner l'accueil sur le territoire ;
- 2 - Déployer une stratégie numérique partagée ;
- 3 - Instaurer des relations privilégiées ;
- 4 - Construire une conscience économique du tourisme ;
- 5 - Accompagner tous les acteurs du tourisme à ces changements.

Les axes 1, 3, 4 et 5 sont complémentaires avec le programme d'actions de l'OGS.

- Complémentarités OGS – CRT Occitanie

Le CRT Occitanie dispose d'un programme d'actions qui repose sur 7 domaines d'activités stratégiques :

- 1 - Veille, information, observation, intelligence économique ;
- 2 - Professionnalisation des acteurs ;
- 3 - Structuration et qualification de l'offre ;
- 4 - Communication et image touristique ;
- 5 - Promotion commerciale ;
- 6 - Gouvernance, partenariat et animation des acteurs ;
- 7 - Administration générale et fonctions transverses.

Les axes 2, 3, 4, 5, 6 sont complémentaires avec les programmes d'actions de l'OGS.

- Complémentarité OGS – GSO (Grands Sites Occitanie)

La volonté de la Région et du Département de valoriser les sites emblématiques, à travers le projet Grands Sites Occitanie ne peut que conforter la stratégie et le plan d'actions qui sera développé dans le Tome 2. Montségur, aux côtés des 39 autres sites de la prestigieuse collection régionale, profite d'une promotion décuplée sur les marchés français et étrangers. Il est à noter que la présentation de « Foix-Montségur : Cités Médiévales » dans la rubrique Grands Sites Occitanie sur www.tourisme-occitanie.com profite également au château de Roquefixade et à la cité de Mirepoix situés dans le périmètre d'influence.

- Complémentarité OGS - UNESCO, leviers d'exception

Autre formidable opportunité, la candidature de la Cité de Carcassonne et de ses châteaux sentinelles de montagne (dont Montségur), au Patrimoine mondial de l'Humanité. Il faut considérer que le temps de monter la candidature UNESCO permettra à l'OGS et au territoire de conforter la destination et que les résultats des actions entreprises dans l'OGS concourront favorablement au classement.



Tableau synthétique présentant les enjeux, axes et actions liés au diagnostic tourisme

N°	ENJEUX / DIAGNOSTIC PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL	AXES	ACTIONS
11	Qualifier l'offre « Autour de Montségur » en la structurant à l'échelle du périmètre OGS et de l'intercommunalité.	AXE 6 : Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du Grand Site	Fiche 6.1 : Structurer l'accueil du Grand Site / Montségur 2020 Fiche 6.2 : Structurer, qualifier et renforcer l'offre d'hébergement Fiche 6.3 : Former les professionnels du tourisme aux enjeux de préservation et développement du Grand Site
12	Assurer un accueil de qualité, tant au château qu'au musée, en cohérence avec le parcours des visiteurs et les flux de clientèle sur le territoire.	AXE 6 : Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du Grand Site	Fiche 6.4 : Mettre en cohérence avec les enjeux du site les démarches de reconnaissance départementale, régionale, nationale et internationale Fiche 6.5 : Réorganiser l'accueil, la médiation et la promotion du site en accord avec les objectifs de fréquentation / Montségur 2020 Fiche 6.5 : Réorganiser l'accueil, la médiation et la promotion du site en accord avec les objectifs de fréquentation
13	Mettre en place une gouvernance du projet, qui puisse coordonner et animer l'ensemble des dynamiques des acteurs et les stratégies partenariales existantes.	AXE TRANSVERSAL : Gouvernance et ingénierie	Fiche 9.1 : Ingénierie et coordination Fiche 9.2 : Gouvernance politique

3 Des enjeux

structurant le programme d'actions

N°	ENJEUX / DIAGNOSTIC PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL
1	Faire connaître le patrimonial naturel et paysager exceptionnel du Grand Site, à travers de nouveaux outils d'expression et de connaissance croisée, avec la contribution de la population.
2	Reconquérir les prairies et rouvrir les zones enrichées et les taillis.
3	Évoluer vers une gestion forestière multifonctionnelle en associant l'exploitation à visée économique et la prise en compte des habitats forestiers et de la faune associée.
4	Développer un partenariat privilégié entre les acteurs de la biodiversité (milieu forestier, agricole et aquatique) pour sauvegarder la qualité des entités paysagères du Grand Site.
5	Réduire les impacts générés par les flux routiers et le stationnement touristique en s'orientant vers des démarches qualitatives et vertueuses d'aménagement paysager.

N°	ENJEUX / DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE
6	Associer les habitants pour une appropriation des enjeux de l'OGS et veiller à renforcer l'idée d'appartenance au territoire, à la fois par la sensibilisation, la communication et l'évènementiel.
7	Améliorer la qualité de vie des habitants et faciliter l'accès aux services et commerces de proximité.
8	Inciter à l'accueil et l'installation de nouveaux habitants sur le territoire, en prenant soin de préserver les qualités patrimoniales, paysagères et environnementales du Grand Site.
9	Construire une stratégie culturelle de territoire qui rayonne au-delà du Grand Site de Montségur.
10	Décloisonner activités agricoles, artisanales et industrielles, afin de dynamiser le potentiel local et favoriser la mise en réseau.

N°	ENJEUX / DIAGNOSTIC TOURISME
11	Qualifier l'offre « Autour de Montségur » en la structurant à l'échelle du périmètre OGS et de l'intercommunalité.
12	Assurer un accueil de qualité, tant au château qu'au musée, en cohérence avec le parcours des visiteurs et les flux de clientèle sur le territoire.
13	Mettre en place une gouvernance du projet, qui puisse coordonner et animer l'ensemble des dynamiques des acteurs et les stratégies partenariales existantes.

Les enjeux sont aussi présentés à l'issue de chaque résultat de diagnostic (paysager et environnemental, socio-économique et tourisme) avec pour complément la présentation des axes et des actions dont ils sont à l'origine.



Randonnée à cheval sur le plateau du Taujat

Conclusion - Gérer

La gouvernance du territoire





Une coordination assurée par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes, structure gestionnaire de l'Opération Grand Site de Montségur, joue depuis trois ans, le rôle pivot pour la coordination du projet. Un nombre important d'acteurs a été associé à la démarche OGS dès la première phase de diagnostic.

Les techniciens et élus des structures partenaires dont la liste est présentée ci-dessous, ont été associés lors des Comités Techniques, des Comités de Pilotage et des Comités Consultatifs

Composition du Comité de Pilotage (COPIL) :

- Services de l'Etat : Préfecture et Sous-Préfecture, DDT de l'Ariège, DREAL Occitanie, DRAC Occitanie, UDAP
- Commissariat à l'Aménagement du Massif des Pyrénées,
- Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- Conseil Départemental de l'Ariège,
- Conseil Départemental de l'Aude,
- Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09),
- Enedis,
- Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA),
- Syndicat de Bassin du Grand Hers, (SBGH),
- Agence de Développement Touristique Ariège Pyrénées, (ADT),
- CAUE de l'Ariège,
- Association des Naturalistes de l'Ariège, Conservatoire d'espaces naturels Ariège (ANA-CEN 09),
- Chambres des Commerces et d'Industrie de l'Ariège (CCI),
- Chambre de Métiers de l'Artisanat de l'Ariège (CMA),
- Chambre d'Agriculture de l'Ariège,
- Association Développement des Pyrénées par la Formation (ADEPFO),
- Communauté de Communes du Pays d'Olmes,
- Association Tourisme Culture Patrimoine en Pyrénées Cathares
- Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares,
- Les Mairies de Montségur, Bénaix, Montferrier, Fougax-et-Barrineuf, Bélesta, Comus.



Comité de Pilotage 02/07/2018



Comité de Pilotage 20/11/2019

Le COPIL avait pour rôle de valider les grandes étapes du projet OGS (validation du périmètre, approbation du diagnostic transversal, validation du programmes d'actions). A présent, il permettra la mise en oeuvre du programme d'actions.

À ceux-ci, s'ajoutent les membres du Comité Consultatif, réunis à trois reprises au même moment que le COPIL. Le Président est le Préhistorien Jean Clottes. Ce Comité veille à consulter toutes les parties prenantes pour assurer la co-construction du projet :

- Les deux représentants de chaque commune,
- Le Cercle Occitan Pays d'Olmes-Montségur,
- L'Association des gîtes de France Ariège,
- Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre,
- La Fédération Pastorale de l'Ariège,
- Convergence Occitane,
- Occitania Libertat,
- Comité Ecologique Ariègeois,
- Société du souvenir et des études cathares,
- Groupe de Recherches Archéologiques de Montségur et des Environs, GRAME,
- Société Imerys, Talc de Luzenac,
- Syndicat des propriétaires forestiers,
- Office National des forêts,
- Groupement forestier de l'Arenest,
- Groupement forestier de Montségur,
- Comité scientifique du projet « Montségur 2020 ».

Le **Comité Technique** prépare les différentes rencontres (COPIL, Comité Consultatif), vérifie techniquement la faisabilité du projet et des actions qui seront présentées pour validation.

Le projet OGS a été co-élaboré avec l'ensemble des structures citées précédemment et un suivi régulier a été accordé par celles représentées ci-dessous :



La Communauté de Communes du Pays d'Olmes compte aujourd'hui poursuivre le travail partenarial engagé depuis 2016 car il garantira la mise en œuvre et le suivi des actions du programme OGS. L'Association des Naturalistes de l'Ariège – Conservatoire d'Espaces Naturels (ANA-CEN 09) et le CAUE de l'Ariège sont les deux partenaires majeurs disposant des compétences paysagères que la collectivité continuera de solliciter tout au long de la phase de mise en œuvre du programme OGS. Ces acteurs phares ont permis de préparer de façon régulière et coordonnée les différentes rencontres (Eductour du périmètre, Séminaire, Réunion Rédacteurs, Comité de Pilotage, Comité Consultatif) dans l'objectif de favoriser l'appropriation de la démarche par les élus, techniciens et habitants du territoire.

Le programme d'actions et ses axes stratégiques

Le programme d'actions 2019-2025 présenté dans le Tome 2 se décline en trois volets d'intervention, neuf axes stratégiques et 44 actions.

Volet 1 : Répondre aux enjeux de préservation et de valorisation des espaces du Grand Site

Le premier volet repositionne le paysage au cœur de la réflexion. Les actions répondent aux problématiques d'accessibilité, de mobilité, de fréquentation et de préservation du paysage. Elles proposent une mise en valeur des milieux naturels composant le Grand Site en agissant sur les espaces agropastoraux, forestiers et aquatiques pour veiller à une meilleure connaissance de ces derniers. Le dernier axe propose des actions pour une meilleure intégration des ouvrages techniques.

AXE 1 - La qualité paysagère, un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en projet

AXE 2 - Concilier les activités agro-pastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site

AXE 3 - Observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnements et paysagers du Grand Site en projet

AXE 4 - Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en projet

Volet 2 : Bien vivre sur le Grand Site et garantir un accueil de qualité

Le second volet propose la mise en œuvre d'actions pour une meilleure acception et compréhension du dispositif OGS. Il présente des actions pour structurer l'accueil et les conditions de visite du site tout en améliorant le cadre de vie des habitants suscitant de nouvelles installations sur le territoire. Ce volet se repose également sur le patrimoine artisanal local avec notamment la volonté de valoriser et faire connaître le territoire et ses savoir-faire.

AXE 5 - Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation

AXE 6 - Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du Grand Site

AXE 7 - Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants

AXE 8 - Préserver et valoriser les savoir-faire du Grand Site

Volet transversal : Gouvernance du Projet OGS

Pour finir le dernier volet s'intéresse à la gouvernance du projet et propose une méthodologie de travail pour coordonner et mettre en œuvre le programme OGS.

Les fiches actions

Le mise en œuvre des fiches actions n'est pas systématiquement assurée par la Collectivité. La Maîtrise d'Ouvrage est alors répartie aux structures les plus compétentes en la matière. Par exemple, les actions orientées sur la requalification de la route départementale reviendront de fait au Conseil Départemental de l'Ariège. La Communauté de Communes assurera dans ce cas un rôle de coordinateur pour la bonne réalisation des actions.

Le plan d'actions tient compte des recommandations de la mission d'inspection générale qui s'est réunies en juillet 2017 sur le site de Montségur. Les inspecteurs généraux (Jean-Marc BOYER, Philippe CIEREN et Bruno FARENIAUX) ont cherché à vérifier la bonne articulation de l'ensemble des projets en cours à Montségur et notamment du Projet Montségur.

Afin de montrer la complémentarité des fiches actions OGS et des actions menées en parallèle sur le territoire du Pays d'Olmes, chaque fiche fait apparaître les démarches associées, les labels et les reconnaissances obtenues :



Activités Physiques de Pleine Nature (APPN)



Candidature UNESCO



Projet Montségur



Office de Tourisme (OT)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)



Station des Monts d'Olmes (MDO)



Musée de France - Labellisé en 2002



Pays d'art et d'Histoire (PAH) - Labellisé en 2008



Réserve Naturelle Régionale du Massif de St-Barthélemy (RNR) - Créée en 2015



Grand Site Occitanie (GSO) - Labellisé en 2018



Renforcement des filières alimentaires de proximité (PAT) - Labellisé en 2018



Territoire Engagé pour la Nature (TEN) - Reconnaissance en 2019



Château de Montségur vue du ciel © Dominique Viet

Table des matières

Remerciements.....	p. 3
Sommaire.....	p. 4
Le mot du Président.....	p. 7
Preamble.....	p. 9
Chapitre 1 : Appréhender : Identité du territoire du Grand Site de Montségur.....	p. 10
1 Présentation générale du Grand Site dans son environnement.....	p.12
1/ Situation géographique du Pays d'Olmes.....	p.12
2/ L'industrie textile, socle de l'identité du Pays d'Olmes.....	p.15
3/ Montségur, site phare du Pays d'Olmes.....	p.18
3.1 Formation géologique du Pog de Montségur.....	p.18
3.2 Retour sur l'histoire de Montségur.....	p.20
Création du refuge cathare.....	p.20
La religion cathare face à l'Eglise de Rome.....	p.20
10 mois de siège à Montségur.....	p.21
Le château des Lévis.....	p.21
Le village de Montségur.....	p.22
2 Des protections à la hauteur de la renommée du site.....	p.24
1/ Les protections paysagères (sites inscrits et classés) à l'origine de la création du Grand Site.....	p.24
2/ Une biodiversité de grande valeur.....	p.26
2.1 La RNR du massif du St-Barthélemy.....	p.26
2.2 La Zone de Protection Spéciale (ZPS) des « Gorges de la Frau et de Bélesta ».....	p.27
2.3 La Réserve Biologique Intégrale (RBI) Gorges de la Frau.....	p.28
2.4 Les Z.N.I.E.F.F de type 1 et 2 présentes sur le site.....	p.28
2.5 Territoires Engagés pour la Nature.....	p.29
3/ Un monument et des vestiges préservés, témoins d'une histoire remarquable.....	p.31
3.1 De la Z.P.P.A.U.P au SPR.....	p.31
3.2 Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).....	p.32
3.3 Synthèse des mesures de protections paysagères, environnementales et bâties.....	p.33
3 Une reconnaissance nationale et internationale en projet.....	p.34
1/ Un territoire labellisé Pays d'art et d'histoire (PAH).....	p.34
1.1 Trois thématiques fortes identifiées.....	p.34
1.2 Opportunités d'articulation de la démarche PAH et de l'OGS Montségur.....	p.34
2/ La Candidature UNESCO de la « Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne ».....	p.35
2.1 La dimension paysagère des châteaux sentinelles accompagnant la Cité de Carcassonne.....	p.37
2.2 Articulation du périmètre de l'OGS et de la zone tampon de la candidature UNESCO.....	p.37

Chapitre 2 : Identifier : Esprit des lieux et limites paysagères retenues.....	p.38
--	------

1 Représentations et perceptions : un lieu exceptionnel qui a toujours suscité l'intérêt.....	p.40
--	------

1/ Perceptions et appropriation du Grand Site de Montségur	p.40
1.1 Le Pog omniprésent dans la vie quotidienne.....	p.40
1.2 Le Pog et sa perception sensible et paysagère.....	p.40
1.3 Le Pog dans l'expression artistique et littéraire.....	p.41
1.3 Le Pog entre lumières et couleurs.....	p.43

2/ Esprit des lieux et valeurs identitaires forgés par l'héritage historique, culturel, industriel et agricole	p.43
2.1 Les valeurs identitaires du GS de Montségur à l'origine de l'esprit des lieux.....	p.43
<i>Valeur esthétique liée à l'environnement</i>	p.44
<i>Valeur identitaire exceptionnelle liée à la singularité du lieu</i>	p.44
<i>Valeur sociale liée à l'attachement des habitants pour le Grand Site</i>	p.44
<i>Valeur patrimoniale liée à l'héritage et au passé du lieu</i>	p.44
2.2 L'esprit des lieux : somme de toutes les valeurs et de l'histoire du site.....	p.45

2 Les limites paysagères du Grand Site en projet.....	p.47
--	------

1/ Méthodologie pour définir le périmètre	p.47
1.1 Le périmètre initial proposé et les étapes pour déterminer les limites paysagères.....	p.47
1.2 Le paysage en présence.....	p.48
<i>Les quatre grandes entités paysagères composantes du territoire</i>	p.48
<i>Les forêts montagnardes</i>	p.50
<i>Les estives</i>	p.50
<i>Les vallées montagnardes et couloirs valléens</i>	p.50
<i>La chaîne du Plantaurel</i>	p.50
<i>Les variations et séquences paysagères complémentaires</i>	p.51
<i>Les prairies et pâtures</i>	p.51
<i>De la lande à la broussaille</i>	p.51

2/ Le périmètre retenu	p.51
2.1 Les critères paysagers et patrimoniaux retenus pour la définition du nouveau périmètre.....	p.51
<i>Les lignes de crêtes</i>	p.52
<i>Les verrous paysagers</i>	p.52
<i>Les sites classés et inscrits existants</i>	p.52
<i>Les entités paysagères</i>	p.52
<i>Les co-visibilité et belvédères</i>	p.52
2.2 Justification du périmètre proposé et vues aériennes.....	p.56

Chapitre 3 : Préserver : Le diagnostic transversal du territoire.....	p.64
1 Spécificités de l'OGS Montségur et méthodologie de travail pour l'élaboration du programme d'actions.....	p.66
1/ Le Projet « Montségur 2020 » et le lancement de l'OGS.....	p.66
1.1 Un projet mûri de longue date.....	p.66
<i>Le bâtiment au pied du pog.....</i>	<i>p.67</i>
<i>Le musée archéologique de Montségur.....</i>	<i>p.67</i>
1.2 Les prémices de l'OGS.....	p.68
2/ Méthodologie de concertation.....	p.69
2.1 Phase 1 : Elaboration du diagnostic transversal pour déterminer les valeurs identitaires et le périmètre OGS.....	p.69
2.2 Phase 2 : Définition des orientations stratégiques et du programme d'actions.....	p.71
2 Diagnostic transversal et analyses croisées à l'origine des orientations du projet OGS.....	p.74
1/ Diagnostic paysager : Admirer.....	p.74
1.1 Évolution marquée des mosaïques paysagères.....	p.74
1.2 « Une nature à l'état pur ».....	p.76
<i>Les bords de ruisseaux et leurs grands Buis.....</i>	<i>p.76</i>
<i>Le végétal en vertical.....</i>	<i>p.76</i>
<i>Un taillis à l'assaut du Pog.....</i>	<i>p.77</i>
<i>Une couverture forestière.....</i>	<i>p.77</i>
1.3 Forêt « naturelles » et forêts exploitées.....	p.77
<i>Les forêts publiques.....</i>	<i>p.78</i>
<i>Les forêts privées.....</i>	<i>p.79</i>
1.4 Haies bocagères, lisières, arbres remarquables et îlots de sénescence.....	p.81
<i>Les haies bocagères.....</i>	<i>p.81</i>
<i>Les lisières de la forêt.....</i>	<i>p.81</i>
<i>Les arbres remarquables.....</i>	<i>p.82</i>
<i>Les îlots de sénescence (vieillessement).....</i>	<i>p.82</i>
2/ Diagnostic environnemental : Connaître.....	p.84
2.1 Le contexte biogéographique.....	p.84
2.2 Les milieux remarquables représentatifs du Grand Site.....	p.84
2.3 Les espèces de flore remarquables.....	p.85
2.4 Les espèces de faune remarquables.....	p.86
2.5 La gestion de l'eau et des milieux aquatiques.....	p.87
<i>Réseau hydrographique dans le périmètre OGS.....</i>	<i>p.87</i>
<i>Les Orientations du SDAGE et du SAGE.....</i>	<i>p.87</i>
3/ Diagnostic socio-économique : Vivre et habiter.....	p.89
3.1 Des difficultés économiques prégnantes.....	p.89
<i>Une crise du textile récente.....</i>	<i>p.89</i>
<i>Vieillessement de la population et précarité des ménages.....</i>	<i>p.91</i>
<i>Le marché immobilier en Pays d'Olmes.....</i>	<i>p.91</i>
3.2 Vers un renouveau économique.....	p.93
<i>Le potentiel du secteur agricole.....</i>	<i>p.93</i>
<i>L'avenir de l'agropastoralisme et du secteur forestier.....</i>	<i>p.94</i>
<i>L'installation récente d'entreprises et les dispositifs disponibles.....</i>	<i>p.94</i>
<i>Valorisation des friches.....</i>	<i>p.95</i>
<i>L'artisanat, un secteur en développement.....</i>	<i>p.96</i>

3.3 Un manque de services de proximité.....	p.96
Les commerces et services.....	p.96
Le pôle de proximité de Bélesta.....	p.97
Le pôle touristique de Montségur.....	p.97
La désertification médicale.....	p.98
Les transports et la mobilité.....	p.98

4/ Diagnostic touristique : Visiter..... p.101

4.1 Montségur dans sa dimension touristique intercommunale.....	p.101
Le patrimoine naturel et le patrimoine bâti : 2 atouts majeurs du territoire.....	p.101
Déclinaison de l'offre touristique disponible « autour du Montségur ».....	p.102
Les loisirs sportifs et récréatifs de pleine nature.....	p.102
Restauration, gastronomie et producteurs locaux.....	p.104
Une offre culturelle diversifiée : animations et événements.....	p.104
L'offre d'hébergement à Montségur et dans le Pays d'Olmes.....	p.106
Conclusions sur l'offre.....	p.107
Description du fonctionnement du site.....	p.108
Accueil et fréquentation touristiques.....	p.108
La billetterie, les tarifs et les visites.....	p.109
Le parcours client.....	p.110
Le stationnement.....	p.111
La signalétique et les panneaux explicatifs.....	p.113
L'accueil dans le futur.....	p.113
Conclusions sur le fonctionnement.....	p.114
4.2 La dynamique du territoire.....	p.114
L'organisation locale du tourisme.....	p.114
Le château et le Musée.....	p.114
La Communauté de Communes du Pays d'Olmes.....	p.115
La volonté d'assurer une gestion professionnelle du site.....	p.115
Une réelle synergie entre les partenaires.....	p.116
4.3 La stratégie touristique du territoire.....	p.117
Les profils des clientèles.....	p.117
Approche économique des clientèles.....	p.118
Renforcer la stratégie du territoire autour de Montségur.....	p.119

3 *Des enjeux structurant le programme d'actions..... p.122*

Conclusion : Gérer : la Gouvernance du Projet..... p.124

Une coordination assurée par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes..... p.126

Le programme d'actions et ses axes stratégiques..... p.127

<i>Table des matières.....</i>	p.130
<i>Bibliographie.....</i>	p.134
<i>Annexes.....</i>	p.135

Bibliographie

- Arrêté du 10 novembre 2010 portant création de la réserve biologique intégrale des gorges de la Frau (11)
- Atlas des paysages d'Ariège-Pyrénées, Conseil général de l'Ariège, 2006
- Cahier des charges pour recruter un bureau d'études pour réaliser le diagnostic transversal de l'OGS, Octobre 2017
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) PROJET « MONTSEGUR 2020 » Construction à MONTSEGUR d'un musée au centre du village et d'un accueil château au pied du Pog
- Chiffres clés Ariège 2015-2016, CCI de l'Ariège
- Chiffres Détaillés, données locales, Intercommunalité de CC du Pays d'Olmes, paru le 19/09/2019, INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques (<https://www.insee.fr/>)
- Convention cadre relative au label Pays d'art et d'histoire du Pays des Pyrénées Cathares, Octobre 2009
- Convention ORCBDT-OPAH-RU.
- Dossier de candidature Grand Site Occitanie, Epopée médiévale, 29/09/2017, Conseil Départemental de l'Ariège
- Dossier de candidature : OGS Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Projet Grand Site Août 2015, Syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, CCPO, Juin 2019
- En route pour le patrimoine mondial : appui méthodologique à la définition des zones tampons du bien série de "la Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne". Mémoire Master 2 Géographie, aménagement, environnement et développement | parcours Géographie des changements Environnementaux et Paysagers (GEP), Julien BONNET-GIBERT, CD11
- Extrait diagnostic pôle commercial, observatoire du commerce et de la consommation Midi-Pyrénées, CCI Ariège, 2017
Feuille de route 2018-2025, Projet de développement touristique en Pays d'Olmes, Septembre 2016, CCPO
- L'acceptation sociale des dispositifs de protection du patrimoine naturel : Le cas de l'ancrage territoriale de la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint Barthélémy, Noémie Azzopardi, mémoire de fin d'étude – Master 2 Gestion de l'Environnement et valorisation des Ressources Territoriales, Institut Nationale Universitaire Jean-François CHAMPOLLION, Albi 2018-2019, structure d'accueil Commune de Montségur
- Lieux de beauté, lieux de mémoire en Ariège, le bilan des sites de l'Ariège, DREAL Midi-Pyrénées, Juin 2013
- Montségur, 1987, Georges SERRUS
- Note de présentation des actions du Pays d'art et d'histoire Août-Décembre 2019
- Plan de gestion, RNR MSB, 2018-2027, ANA-CEN, Commune de Montségur, juin 2018
- Programme architectural, environnemental, fonctionnel et technique, septembre 2016, CCPO
- Proposition d'inscription au Patrimoine mondial de la Cité de Carcassonne et de ses châteaux sentinelles de montagne, CD11
- Rapport d'enquête Montségur, Etude visiteurs sur les 4M (Montségur, Monts d'Olmes, Montbel, Mirepoix), résultats de l'enquête, échantillon 1880 personnes, Traces TPI, Juin 2017
- Rapport d'enquête, Etude des comportements de clientèles touristiques à Montségur, échantillon 400 personnes, Traces TPI, Août 2018
- Rapport de diagnostic, élaboration du Plan Local d'Urbanisme, pièce n°1 : rapport de présentation, Mars 2019
- Rapport de mission d'inspection générale des services de l'Evologie et du Patrimoine des 27 et 28 juin 2013, site de Montségur (Ariège).
- Rapport de Mission, Pog de Montségur (Ariège), Projet d'Opération Grand Site et projet d'aménagements dans le site classé, 24-26juillet 207

Annexes

Annexe n°1 : Courrier de Madame la Ministre de l'Environnement, Ségolène Royal pour le lancement de l'OGS

Annexe n°2 : Carte présentant le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale du Massif de St-Barthélémy

Annexe n° 3 : Périmètre ZPS, N° FR7312008 : Gorges de la Frau et Bélesta

Annexe n°4 : Courrier de Madame la Présidente de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie, Véronique Vinet et diplôme octroyé par le Comité de sélection de la Région Occitanie

Annexe n°5 : Synthèse de zones de protection et de gestion des habitats de la faune et de la flore en lien avec le périmètre OGS

Annexe n°6 : Plans des secteurs de la Z.P.P.A.U.P.

Annexe n°7 : Carte présentant le périmètre du PAH des Pyrénées Cathares

Annexe n°8 : Présentation de la VUE et description des biens (Candidature de la Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne au patrimoine mondial de l'UNESCO)

Annexe n°9 : Présentation de la démarche Grand Site Occitanie

Annexe n°10 : Cartographie de l'occupation des sols

Annexe n°11: Cartographie des principales espèces remarquables, Plans Nationaux d'Actions, Observatoire des Galliformes de Montagne, Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)).

Annexe n°12 : Etat de référence, cause d'altération des cours d'eau et cartographie des enjeux

Annexe n°13 : Détail des postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015

Annexe n°14 : Carte de répartition des propriétés forestières

Annexe n°15 : Dépliant « Autour de Fontestorbes »

Annexe n°16 : Cartographie des services disponibles dans les communes du Grand Site

Annexe n°1 : Courrier de Madame la Ministre de l'Environnement, Ségolène Royal pour le lancement de l'OGS



*La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat*

Ségolène Royal

Paris, le 29 novembre 2016

Monsieur le Président,

Vous avez transmis à madame la préfète de l'Ariège une note argumentaire motivant la demande d'engagement d'une Opération Grand Site à Montségur, portée par la communauté de communes du Pays d'Olmes. Cette demande fait suite aux échanges engagés depuis 2013 entre mon ministère et les élus locaux de ce territoire.

Toutes les conditions sont remplies pour lancer officiellement cette opération. Cette démarche de préservation, de requalification, de gestion et de mise en valeur du site classé, devra prendre pleinement en compte la préservation des qualités paysagères, la découverte des richesses naturelles et culturelles du territoire et le fonctionnement harmonieux de ce site.

J'ai le plaisir de vous informer que je viens de donner mon accord pour engager une nouvelle Opération Grand Site.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

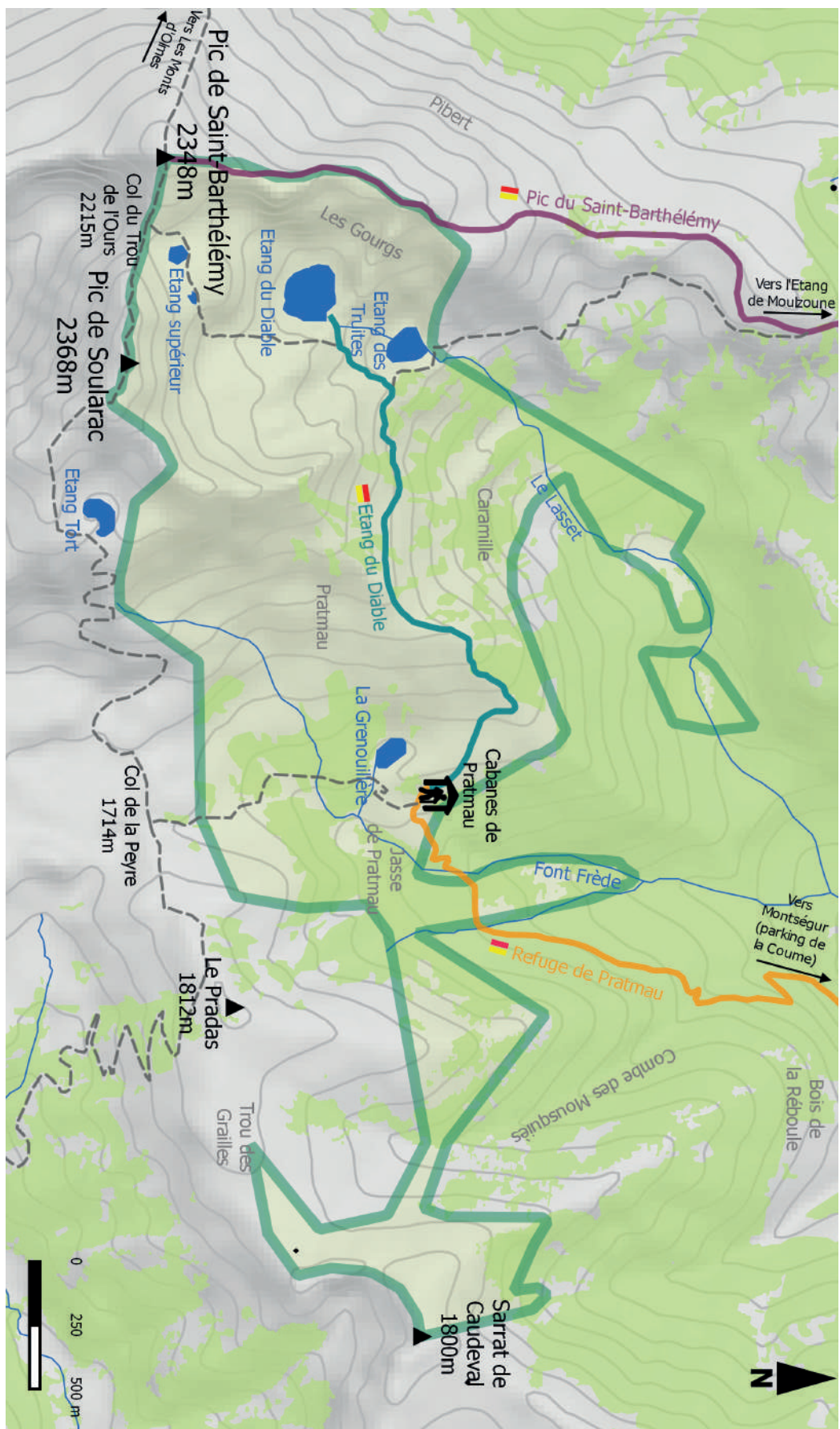

Ségolène ROYAL



Monsieur Gérard SGOBBO
Président de la Communauté de communes
du Pays d'Olmes
Hôtel d'entreprise
1, chemin de la Coume
09300 LAVELANET

Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

Annexe n°2 : Carte présentant le périmètre de la RNR du Massif de St-Barthélémy



- | | | | | | |
|---|------------------------|---|------------------|---|--------|
|  | Limite de la réserve |  | Hydrographie |  | Forêts |
|  | Principaux itinéraires |  | Cabanes ouvertes | | |
|  | Autres itinéraires |  | Sommet | | |

Annexe n°3 : Périmètre ZPS, N° FR7312008 : Gorges de la Frau et Bélesta



Annexe n° 4 : Courrier de Madame la Présidente de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie, Véronique Vinet et diplôme octroyé par le Comité de sélection de la Région Occitanie



Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie

Etablissement public de coopération environnementale co-fondé par le Conseil régional Occitanie et l'Agence Française pour la Biodiversité. Arrêté du préfet de région Occitanie du 21 septembre 2018.

A Montpellier, le 4 octobre 2019

Monsieur Gérard SGOBBO
Président
Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Hôtel d'entreprises
1 chemin de la Coume
09300 LAVELANET

Nos réf. : 2019_090/VV/SW/CB/ML

Affaire suivie par : Cécile Bedel – Chargée de projet / accompagnement des acteurs : 05 61 39 67 94

Objet : Reconnaissance TEN et invitation au Forum des acteurs de l'ARB

Monsieur le Président,

Vous avez candidaté à « Territoires Engagés pour la Nature », un dispositif de reconnaissance dont le but est d'inciter à l'émergence de projets innovants, d'initiatives et de partenariats locaux, pour que les territoires d'Occitanie développent de nouvelles dynamiques en faveur de la biodiversité.

J'ai l'honneur de vous informer que votre candidature a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration de l'ARB et d'un avis de l'Agence de l'eau en faveur de cette reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN).

De plus, j'ai le plaisir de vous convier au 1^{er} Forum des acteurs de l'ARB, qui se déroulera à Montpellier le 22 novembre prochain. Cet événement sera l'occasion de célébrer la reconnaissance TEN de votre collectivité, lors d'une cérémonie qui sera organisée dans l'après-midi et au cours de laquelle vous serez remis un trophée et des éléments de communication TEN.

Par ailleurs, je vous informe que vous êtes également invité à participer aux ateliers de la matinée, durant lesquels se réunira le premier réseau des TEN Occitanie. Une invitation vous sera adressée prochainement par l'ARB.

L'équipe de l'ARB est à votre disposition pour toute demande d'accompagnement afin de vous appuyer dans la mise en œuvre concrète de vos projets en faveur de la biodiversité.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Avec mes félicitations

La Présidente de l'Agence Régionale de la
Biodiversité Occitanie

occitanie
Biodiversité
Agence régionale
Véronique VINET

LA RECONNAISSANCE NATIONALE



est attribuée à la collectivité

Communauté de communes du Pays d'Olmes



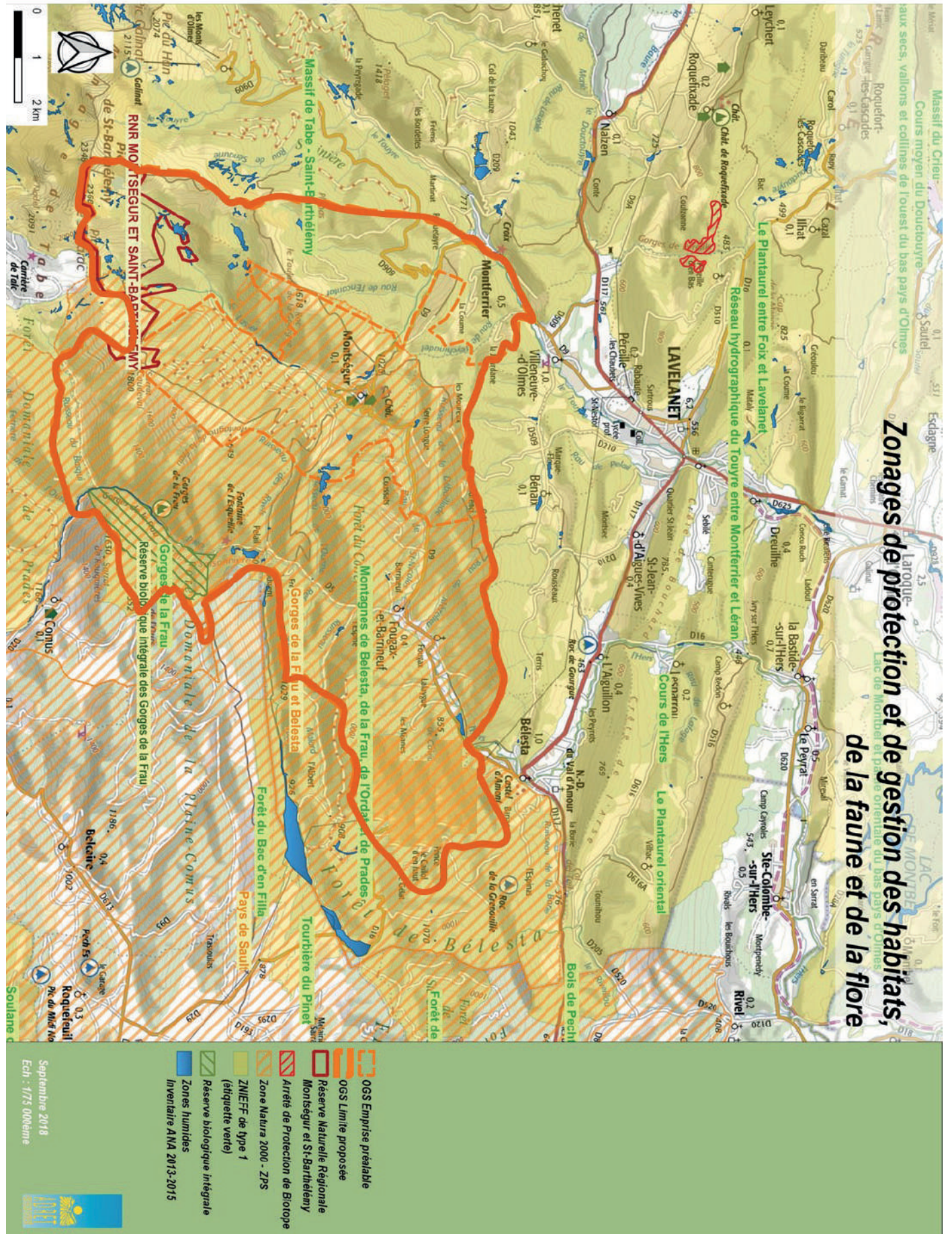
Sur la base du projet validé pour la période 2019-2021 par le Comité de sélection de la région

Occitanie

Remise à Montpellier, à l'occasion du 1^{er} Forum des acteurs de l'ARB Occitanie

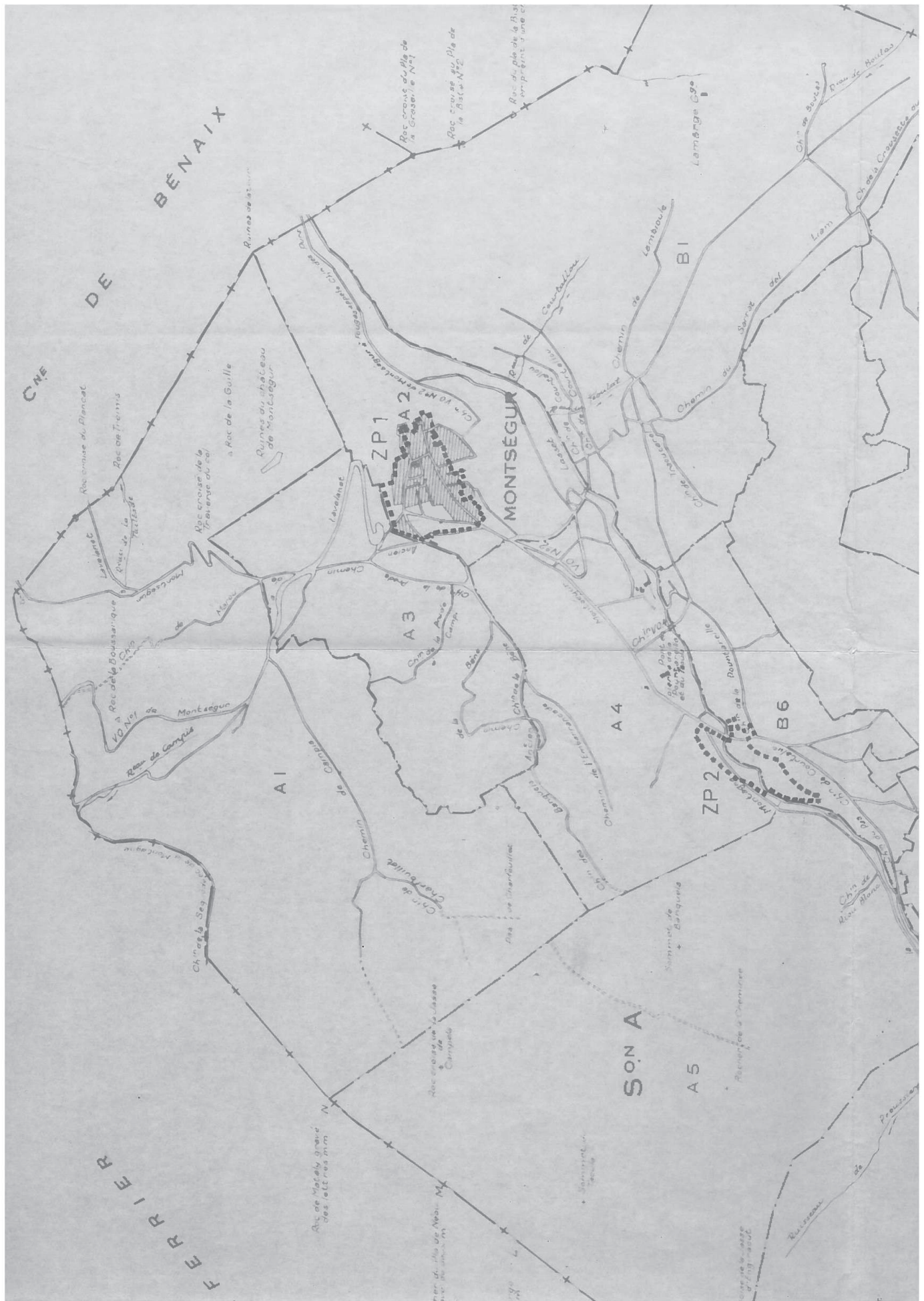


Annexe n°5 : Synthèse de zones de protection et de gestion des habitats de la faune et de la flore en lien avec le périmètre OGS



Annexe n°6 : Plans des secteurs de la Z.P.P.A.U.P

ZP1 et ZP2





104



Annexe n°7 : Carte présentant le périmètre du PAH des Pyrénées Cathares et focus sur ses missions



Missions du Pays d'art et d'Histoire

La programmation

Parmi les obligations du Ministère de la Culture, il convient de proposer des animations liées au patrimoine et à l'architecture du territoire, à destination des habitants, des touristes et du jeune public. Le Pays des Pyrénées Cathares s'est inscrit dans cette politique, dès 2009, lors du recrutement de l'animateur de l'architecture et du patrimoine. Les élus ont choisi une programmation itinérante pour les habitants avec des animations dans chacune des 56 communes. La fréquentation varie entre 450 personnes et 850 par saison en fonction du nombre et du type d'animations. Celles-ci sont réalisées en collaboration avec les municipalités et les associations locales.

Deux programmations (printemps et automne) sont orientées vers les habitants locaux. Une programmation pour la saison estivale s'organise sur certains sites à destination principalement des touristes. Le jeune public est aussi une cible privilégiée du Pays d'art et d'histoire à travers la structuration de son service éducatif. Différentes activités sont proposées aussi bien sur des sites emblématiques qu'au cœur des écoles (ateliers et visites clé en main).

La valorisation du patrimoine

Aujourd'hui 130 panneaux et tables sont installés dans toutes les communes du Pays d'Olmes. Le PAH valorise également ses ressources patrimoniales par le biais du numérique. Le site internet et la présence sur les réseaux sociaux sont de bons vecteurs de communication qui offrent une meilleure lisibilité du territoire. Un projet d'application numérique est en cours de réalisation.

La préservation du patrimoine et des paysages

Le Ministère de la Culture encourage le PAH à devenir un véritable outil et partenaire dans les projets de protection des patrimoines et des paysages, dans l'embellissement du cadre de vie et de la qualité architecturale qui sera le patrimoine de demain.

Annexe n°8 : Candidature de la Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne au patrimoine mondial de l'UNESCO

La Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)

Le bien culturel en série proposé à l'inscription comprend la Cité de Carcassonne et une sélection de sept châteaux sentinelles (Puilaurens, Peyreperouse, Aguilar, Lastours, Termes, Montségur, Quéribus). Cette série de fortifications contemporaines témoigne de la conquête du Languedoc par le Roi de France et ses vassaux, dans la première moitié du XIII^{ème} siècle. Ces châteaux permettront le contrôle d'un vaste ensemble territorial et affirmeront la grande puissance du roi de France.

Le bien en série regroupe un ensemble de châteaux qui répondaient aux mêmes objectifs politiques et militaires et qui possédaient les mêmes caractéristiques architecturales. Les huit châteaux présentés reflètent une homogénéité et une cohérence historique, à l'échelle d'un vaste territoire.

La Valeur Universelle Exceptionnelle » (VUE) repose sur l'ensemble militaire, politique et symbolique du XIII^{ème} et début du XIV^{ème} siècle qui inclut :

- une approche territoriale d'ensemble du système défensif qui fut mis en place par le roi de France, à l'issue de la Croisade contre les Albigeois (1209-1229), et dont Carcassonne était le centre militaire, politique et administratif aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles ;
- un témoignage unique de ce que pouvait être un système défensif « philippin » ;
- un exemple remarquable de l'adaptation des principes de la fortification philippine à ces sites perchés et à l'évolution de la poliorcétique (l'art d'assiéger les villes) au XIII^{ème} siècle.

La VUE peut ainsi se décrire selon les 5 principes suivants :

- Une architecture militaire défensive innovante,
- Une ligne de défense annonciatrice de la notion de frontière,
- Une architecture de proclamation,
- Une organisation préfigurant l'état centralisé,
- Des châteaux à usage exclusivement militaire.

Description des biens

Il s'agit d'un nouveau modèle d'architecture militaire impulsé par le roi Philippe Auguste qui révolutionne les techniques de défense. Sa diffusion au XIII^{ème} siècle et son adaptation aux reliefs de montagne constitue le cœur du projet d'inscription de la Cité de Carcassonne et des châteaux sentinelles de montagne à l'Unesco.

Au cours du XII^{ème} siècle, l'évolution des techniques de siège et les ambitions territoriales du roi Philippe Auguste l'obligent à repenser complètement le système de défense de ses forteresses. Il ne suffit plus de se défendre, il faut désormais aller de l'avant et affronter l'ennemi.

Mis en place dès la fin du XII^{ème} siècle dans le Nord de la France, ce nouveau principe de défense active s'illustre notamment par l'abandon des tours quadrangulaires et de leurs angles morts au profit de tours circulaires ou semi-circulaires. Percées d'archères, couronnées de hourds ou d'échauguettes, elles offrent désormais aux défenseurs une multiplicité d'angles de tirs. Les murailles sont renforcées, épaissies, parfois doublées, et séparées de lices (palissade qui entoure une fortification comme par exemple à Carcassonne). Les portes d'entrée se bardent de herses (grilles) et d'assommoirs, protégées derrière des barbicanes et de longues rampes en chicanes.

Rien n'est laissé au hasard, chaque ouvrage en commande un autre, tout est conçu pour ralentir la progression de l'ennemi et permettre aux défenseurs d'attaquer. Cette architecture ingénieuse et rationnelle transforme la cité féodale de Carcassonne en une véritable place forte militaire après son intégration au royaume de France en 1226.

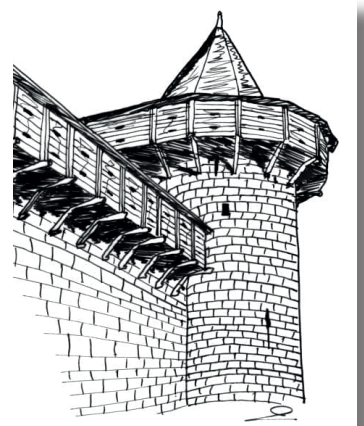
Au-delà de son caractère défensif, l'architecture philippienne ne lésine ni sur le confort ni sur l'esthétique, profitant notamment des avancées de l'architecture gothique. Signature de la monarchie capétienne, le gothique introduit de nouvelles structures porteuses comme la croisée d'ogives, qui permet d'élancer des voûtes très hautes et très solides tout en conférant une grande élégance aux édifices.



Roi de France Philippe Auguste aussi appelé Philippe II (1165-1223), 7ème roi de la dynastie des Capétiens.



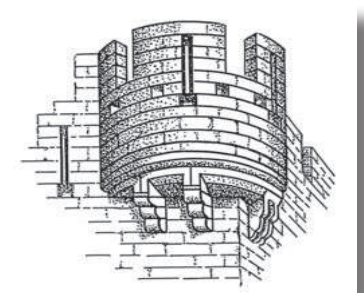
Une des tours rondes de Lastour



Hourds © www.cathares.org



Comparatif des archères de Peyrepertuse (à gauche), Montségur (centre), Puilaurens (à droite) © Michel Sabatier



Échauguettes

Les fenêtres percées dans les tours et donjons sont une autre expression de la finesse de cette architecture, avec leurs pierres d'angles arrondies et leurs coussièges, qui assurent le confort intérieur. On retrouve également les traces de nombreuses cheminées dans les logis et donjons où vivaient généralement tous les membres de la famille du châtelain. Chaque forteresse est aussi équipée de latrines, de puits et de citernes, qui permettent de récupérer les eaux de pluie des toitures.

Pour édifier ces châteaux, on fait alors appel à des ingénieurs et à des artisans de haut niveau, détenteurs des techniques constructives de ce nouveau modèle architectural. Mais les matériaux sont, à quelques exceptions, principalement d'origine locale, comme les pierres qui sont directement extraites dans les montagnes sur lesquelles sont construites les forteresses.



Cucugnan, château de Quéribus, pilier de la grande salle et ses croisées d'ogives. J. Pagnon © Inventaire général Région Occitanie

Une ligne de défense annonciatrice de la notion de frontière

Le traité de Corbeil de 1258 définit la nouvelle répartition des territoires du Royaume de France et du Royaume d'Aragon. À la signature de ce contrat, le roi de France accepte de renoncer à ses prétentions sur la Catalogne. Le roi d'Aragon acceptera de renoncer de son côté à certaines de ses prétentions dans le Languedoc.

Dès lors, différents textes (édits royaux pour le contrôle des lieux de passage et des marchandises, jugements mettant fin à des litiges entre frontaliers, enquêtes tendant à fixer plus précisément les limites) témoignent des incidences réelles de cette frontière sur la vie quotidienne des populations.

Les châteaux sentinelles, construits en moins d'un demi-siècle, sont autant de points forts matérialisant cette ligne frontière sous la forme d'un système défensif imprenable.

Une organisation préfigurant l'état centralisé

La monarchie capétienne cherche à la fois à asseoir son autorité à ceux qui s'opposent au roi et à l'Eglise romaine et à mettre en défense sa frontière méridionale face au royaume d'Aragon puis d'Espagne. Elle désigne ainsi Carcassonne comme sénéchaussée royale. La Cité devient alors le siège du pouvoir administratif et militaire, dont dépendent les châteaux sentinelles. Elle abrite l'arsenal et les agents royaux chargés de la maintenance des forteresses des Corbières : le charpentier, maçon, l'intendant, l'artilleur. Le sénéchal de Carcassonne administre directement, au nom du roi, les forteresses qui protègent le royaume de France, dans sa partie méridionale, de toute invasion du roi d'Aragon. Les forteresses royales sont indissociables de leur base logistique arrière que constitue la Cité de Carcassonne. Le choix de leur emplacement, leur construction, leur fonctionnement, leur approvisionnement sont le résultat d'une véritable planification, d'une volonté politique royale caractéristique des débuts de l'Etat centralisé en France.

Des châteaux à usage exclusivement militaire

À la différence des anciennes forteresses habitées par des seigneurs locaux qui vivaient en étroite relation avec les villageois, les châteaux sentinelles sont des places volontairement isolées et difficiles d'accès, abritant uniquement des garnisons. Aucun castrum n'a été conservé au moment de la reconstruction des sentinelles. L'architecture des châteaux était conçue de façon à ce qu'ils puissent être défendus par un nombre limité de soldats (environ une vingtaine d'occupants). Chaque garnison comprenait un châtelain, un chapelain, un ou des sergents et des soldats. Il apparaît que les occupants vivaient dans les châteaux en compagnie de leurs proches. Tous les membres de la châtelainie, ainsi que leurs familles, étaient exonérés d'impôts. Ce statut confortable assurait au roi la fidélité de ses garnisons et d'une partie de la population.

Lorsqu'elles perdent leur rôle défensif à l'occasion du déplacement vers le sud de la frontière franco-espagnole, ces forteresses cesseront progressivement d'être occupées et seront pour la plupart, laissées à l'abandon.

Une architecture de proclamation

Le caractère monumental de ces forteresses est aussi un moyen pour le roi d'affirmer son pouvoir face aux populations qualifiées d'hérétiques qui ne partagent pas les préceptes du Royaume de France. Ainsi, l'élégance des lignes gothiques, ou encore les pierres à bossage sur les façades, renforcent le caractère ostentatoire de ces châteaux qui deviennent une nouvelle manière de dissuader toutes tentatives de rébellion.

Annexe n°9 : Grand Site Occitanie (GSO) : « Foix-Montségur, Cités médiévales »

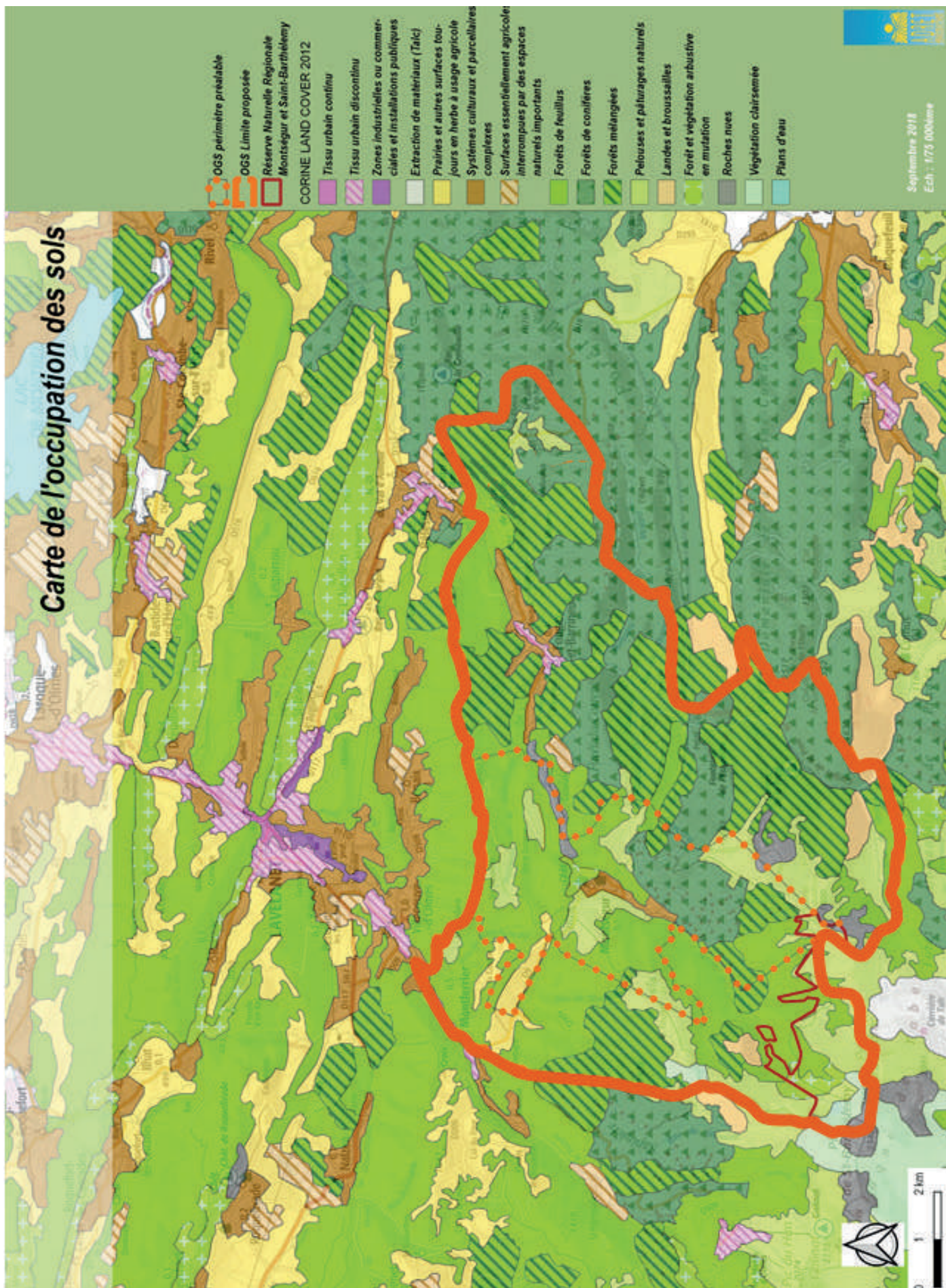
En 2007, au moment de la politique des Grands Sites Midi-Pyrénées, le département de l'Ariège présente sous le format « Collection » plusieurs sites phares du territoire ariégeois. Montségur tout comme le Château de Foix, suite à une candidature commune, s'inscrivent dans la Collection Ariège 14 000 ans d'histoire, un des fleurons Grands Sites de la Région Midi-Pyrénées.

Suite au nouvel appel à projets lancé par la Région Occitanie en 2017 et au dépôt du dossier de candidature portée par le Conseil Départemental de l'Ariège, le site de Montségur a une nouvelle fois été retenu en avril 2018. Le nouveau Grand Site Occitanie/Sud de France porte le nom de « Foix-Montségur, cités médiévales ».



Dans le cadre de cette démarche, l'ensemble des actions de l'OGS pourront bénéficier d'une entente particulière de la Région et du Département.

Annexe n°10 : Cartographie de l'occupation des sols



Annexe n°11 : Cartographie des principales espèces remarquables, Plans Nationaux d'Actions, Observatoire des Galliformes de Montagne, Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)



Les plans Nationaux d'Actions

Le périmètre de l'OGS est concerné huit Plans Nationaux d'Actions. Ces documents d'orientation non opposables visent à définir des actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées, pour s'assurer de leur maintien. Ils ont également pour objectif de faciliter l'intégration de la protection de l'espèce dans les politiques sectorielles. Après une synthèse des connaissances et un diagnostic des besoins et enjeux de conservation, les PNA exposent les objectifs à atteindre, les actions de conservation à mener et les modalités organisationnelles de l'application du plan.

Huit Plans Nationaux d'Actions s'appliquent au périmètre pour les espèces suivantes :

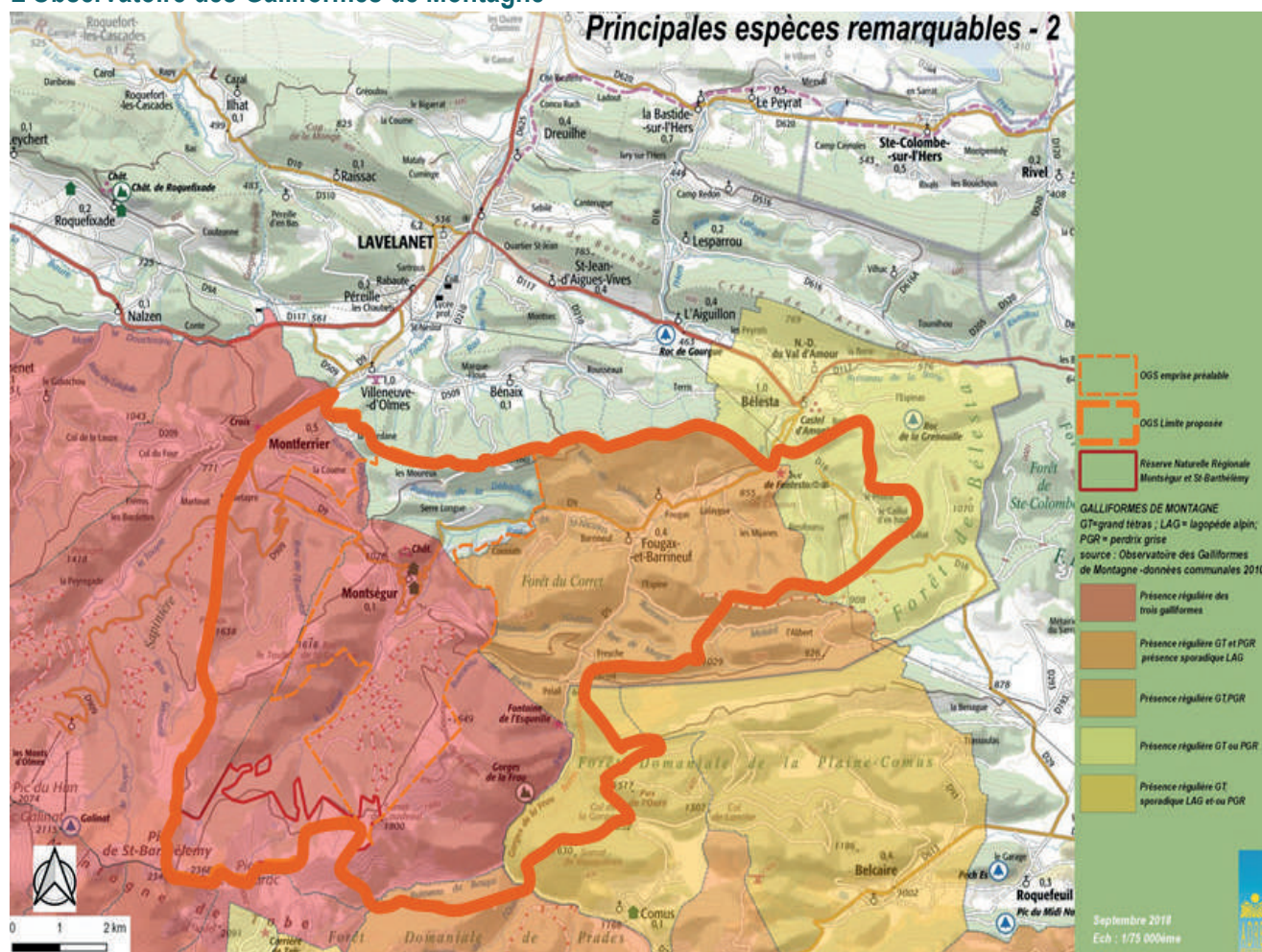
- Grands rapaces diurnes : vautour fauve (2016-2025) ; percnoptère d'Égypte* (2002-2007 renouvelé pour 2015-2024); milan royal (2018- 2027) ; gypaète barbu* (2010-2020);
- Grand tétras* (2012-2021) ;
- Papillons diurnes de la famille des Maculinea, les «azurés» (2011- 2015, renouvelé pour 2018-2022) ;
- Desman des Pyrénées* (2010-2015) ; l'espèce fait en outre l'objet d'un programme Life+ (2014-2019)
- Chiroptères* (2009-20013 renouvelé pour 2016-2025).



* Espèces concernées par un Plan National d'Actions classé en priorité 1 par la région, du fait de la forte responsabilité régionale dans la conservation de l'espèce.

Les zones concernées par ces Plans Nationaux d'Actions figurent sur la carte 1 des principales espèces remarquables. Ce territoire est en outre reconnu pour faire partie du domaine vital de l'aigle royal et du vautour fauve.

L'Observatoire des Galliformes de Montagne



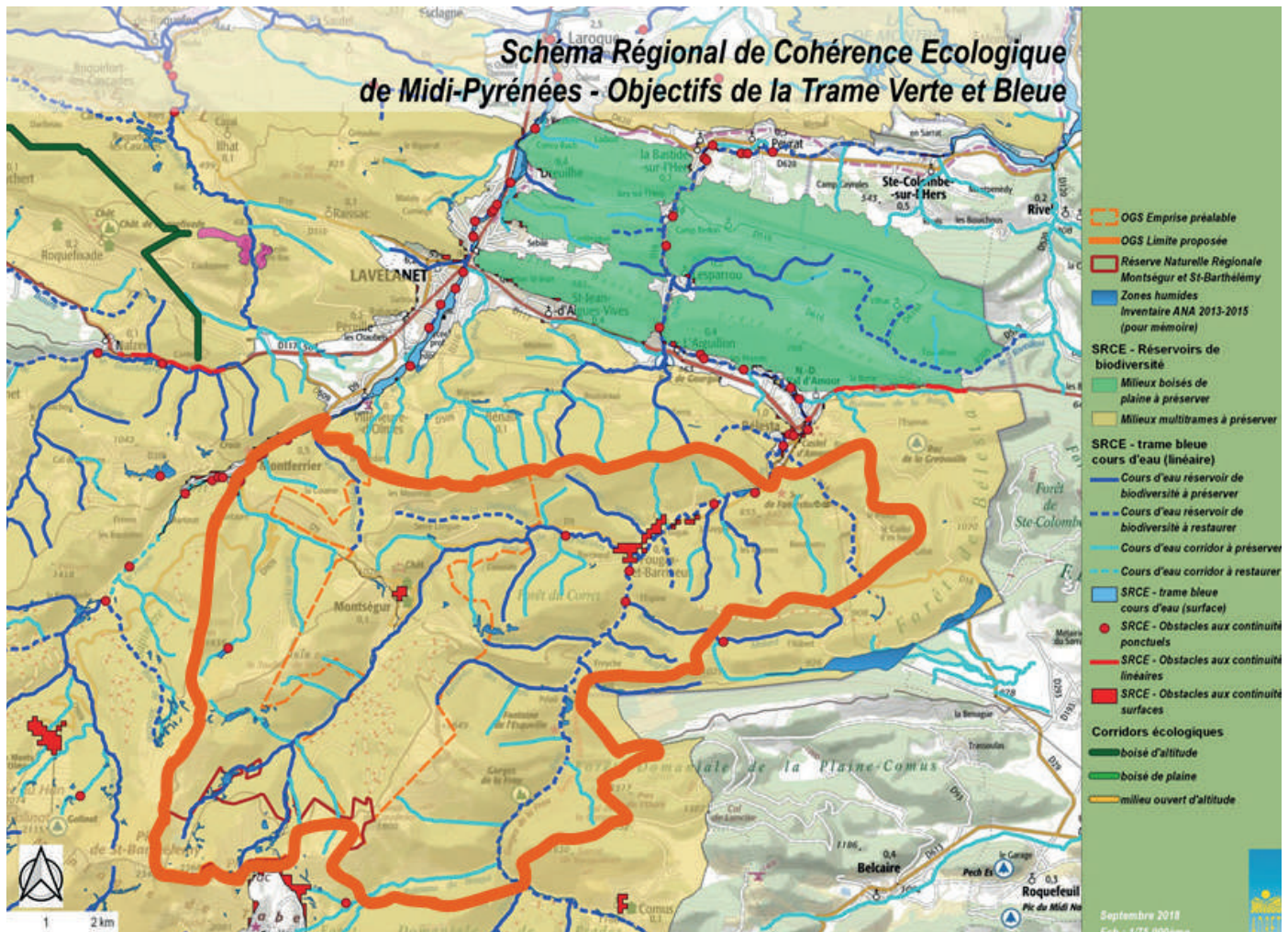
L'Observatoire assure le suivi des six espèces de galliformes de montagne présentes en France et de leurs habitats de reproduction et d'hivernage. La carte montre que trois espèces sont régulièrement présentes dans les zones d'altitude du projet d'OGS : le Grand tétras, le Lagopède alpin et la Perdrix grise des Pyrénées.

Selon le diagnostic effectué pour la création de la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint-Barthélemy : « d'après la synthèse des données de la Fédération de chasse de l'Ariège et l'Observatoire des Galliformes de Montagne, la quasi-totalité des habitats en dessous de 2 000 mètres d'altitude semblent concernés par la présence du Grand tétras, durant toute ou partie du cycle de vie » ; « Perdrix grise des Pyrénées semble être très largement présente sur l'ensemble de l'emprise de la RNR » ; « Le Lagopède alpin dans le massif de Tabé, semble être une petite population sédentaire, qui fonctionnerait en isolat par rapport au reste de la chaîne pyrénéenne, accentuant ainsi son enjeu de protection et d'étude dans le cadre de la RNR ».

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le SRCE de l'ex-Région Midi-Pyrénées traduit à l'échelle régionale les enjeux et objectifs de la Trame Verte et Bleue.

Il a pour objectif de lutter contre la dégradation et la fragmentation des milieux naturels, de protéger la biodiversité, de participer à l'adaptation au changement climatique et à l'aménagement durable du territoire. Il définit les enjeux et objectifs en termes de continuités écologiques que devront prendre en compte les différents documents d'urbanisme. Au-delà, le SRCE s'adresse à toute personne susceptible de pouvoir œuvrer en faveur des continuités écologiques : l'Etat et ses services déconcentrés, les collectivités territoriales, les aménageurs, les acteurs socio-économiques, ainsi que les structures de gestion et de protection des espaces naturels. Il identifie les « réservoirs de biodiversité », correspondant le plus souvent à des espaces reconnus au travers des documents d'inventaires (ZNIEFF), de gestion (zones Natura 2000) ou de protection (arrêtés de protection, Réserves Nationales, Régionales). Au sein de ces réservoirs, il diagnostique l'état des corridors de déplacement des espèces. Ces deux actions permettent d'élaborer des objectifs de préservation et de restauration de la Trame Verte et Bleue.



Cette carte montre que le périmètre de l'OGS fait partie d'un vaste réservoir de biodiversité de basse et haute montagne comprenant une mosaïque de milieux (bois, prairies et estives, pelouses et landes d'altitudes, zones rocheuses, etc.). La taille et la continuité de cette trame verte ne fait pas ressortir le besoin de restauration de corridor écologique.

La trame bleue des cours d'eau reprend, dans sa hiérarchie entre réservoir de biodiversité et corridors, la distinction opérée par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) entre les cours d'eau classés « liste 1 » et « réservoir biologiques ».

Le SRCE a repris le fichier national du « Référentiel des Obstacles à l'Écoulement » (ROE) pour localiser les ouvrages en rivières (seuils de moulin, d'usines hydro-électriques ou d'industries) qui fragmentent la continuité des habitats aquatiques. Localement, la carte montre que l'effort de restauration des continuités de la trame bleue concerne surtout le Touyre de Montferrier à Lavelanet et l'Hers en aval de Fougax-et-Barrineuf. Sur le ruisseau de St Nicolas, on ne relève qu'un obstacle entre Montségur et Fougax-et-Barrineuf, en aval de « Contès » : seuil nommé « La Colonie », avec vannes levantes et déversoir, muni d'une passe avec bassins successifs (selon le ROE).

Annexe n°12 : Etat de référence des cours d'eau et cartographie des enjeux

Nom de la masse d'eau	Etat écologique de la masse d'eau	Etat chimique de la masse d'eau	Substances déclassantes	Objectif de bon état écologique	Paramètres à l'origine de l'exemption	Objectif de bon état chimique	Paramètres à l'origine de l'exemption
Le Touyre de sa source à la confluence du Pelail (Lavelanet)	Moyen	Mauvais	Di (2-ethylhexyl) phtalate, mercure	Bon état 2021	Métaux, Pesticides, Ichtyofaune, Hydrologie	Bon état 2027	Matières inhibitrices
Le ruisseau du Lasset	Bon	Bon		Bon état 2015		Bon état 2015	
L'Hers-vif de sa source au confluent à Benaix (inclus)	Bon	Non classé	-	Bon état 2015		Bon état 2015	

L'état de référence indique la situation des masses d'eau sur la base des mesures effectuées dans les stations de contrôle de la qualité des eaux pour les années 2011 à 2013 ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. Il sert à définir l'objectif d'atteinte du bon état des eaux inscrit dans le SDAGE et les mesures programmées pour y parvenir. Excepté le Touyre qui est situé dans un bassin historique d'activités industrielles, le Grand Hers et le ruisseau du Lasset, principalement concernés par le projet d'OGS, s'écoulent dans un environnement préservé à fort taux de boisement et faible emprise de l'urbanisation et des activités. De ce fait, ils sont en bon état écologique et chimique. L'accent doit être porté sur la préservation de ces qualités, qui sont notamment garantes du maintien d'espèces de faune particulièrement sensibles à la pollution des eaux et aux modifications des caractéristiques hydrologiques.

Sur le ruisseau du Lasset et malgré la présence de la station d'épuration de Montségur, les pressions exercées par les activités et l'urbanisation sont considérées comme non significatives, voire absentes. Ce cours d'eau présente également un niveau minime d'altération de sa continuité et de sa morphologie. Néanmoins, une attention doit être portée, dans une perspective d'accroissement de la fréquentation du site de Montségur, à l'adéquation entre la capacité d'accueil touristique et la capacité de traitement de la station d'épuration (actuellement 300 équivalent-habitants).

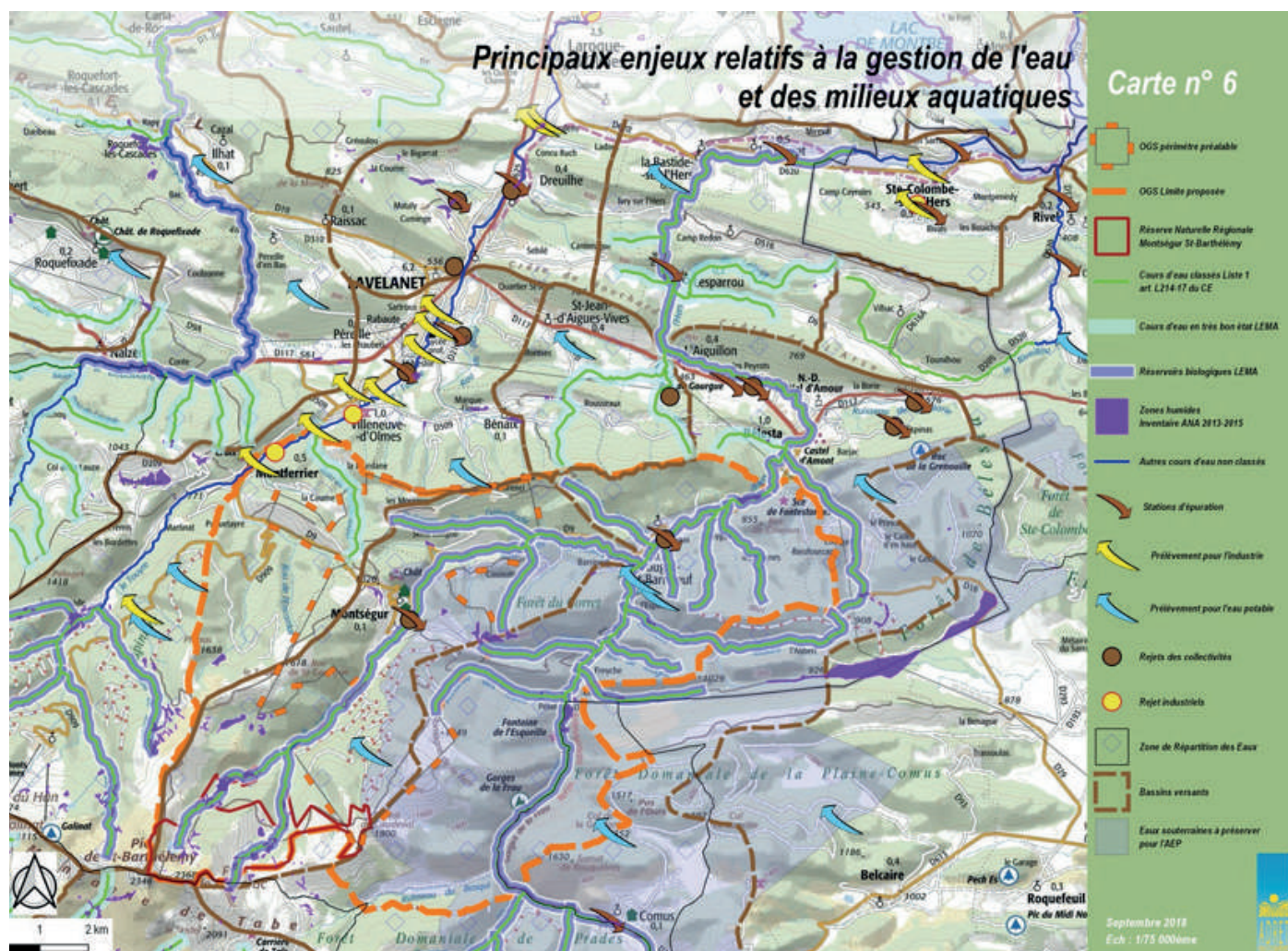
En termes de pressions subies, le tronçon du Grand Hers concerné par le projet présente des caractères analogues à ceux du ruisseau du Lasset. C'est une rivière bien préservée, malgré la présence de quelques seuils responsables d'une altération jugée modérée de la continuité biologique et hydraulique. Les rejets de la station d'épuration de Fougax-et-Barrineuf (110 équivalent-habitants) sont considérés comme non impactants sur la qualité des eaux.

Pour le Touyre, l'état écologique est moyen et l'état chimique mauvais. Les pressions liées à la présence de sites industriels abandonnés sont significatives. Les autres facteurs d'altération de la qualité (prélèvements industriels ou pour l'alimentation en eau potable, apports d'azote et de pesticides liés à l'activité agricole) sont jugés non significatifs. Les nombreux obstacles à l'écoulement formés par les seuils et les modifications du cours sont en revanche responsables d'un niveau d'altération élevé de la continuité et, conséquemment, de l'hydrologie de cette rivière.

La qualité des ruisseaux affluents est excellente. Ils sont tous identifiés dans le SDAGE comme « cours d'eau en très bon état » selon la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, art. L214-17 du Code de l'Environnement), ce qui signifie qu'ils présentent au moins l'un des critères traduisant un niveau suffisant de préservation écologique :

- absence ou quasi-absence de perturbation du fonctionnement hydromorphologique ;
- présence d'une ou des espèces remarquables directement inféodées au cours d'eau.

Les cours d'eau identifiés en très bon état écologique, jouent en général le rôle de réservoir biologique et sont signalés comme tel dans le SRCE.



Annexe n°13 : Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015

Champ : ensemble des activités.

Sources : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2019

Montségur

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	9	100,0	9	0	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0,0	0	0	0	0	0
Industrie	0	0,0	0	0	0	0	0
Construction	0	0,0	0	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	2	22,2	2	0	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	1	11,1	1	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	7	77,8	7	0	0	0	0

Montferrier

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	62	100,0	31	31	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0,0	0	0	0	0	0
Industrie	1	1,6	1	0	0	0	0
Construction	9	14,5	9	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	37	59,7	18	19	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	4	6,5	4	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	15	24,2	3	12	0	0	0

Bénaix

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	2	100,0	2	0	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0,0	0	0	0	0	0
Industrie	0	0,0	0	0	0	0	0
Construction	0	0,0	0	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	0	0,0	0	0	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	0	0,0	0	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	100,0	2	0	0	0	0

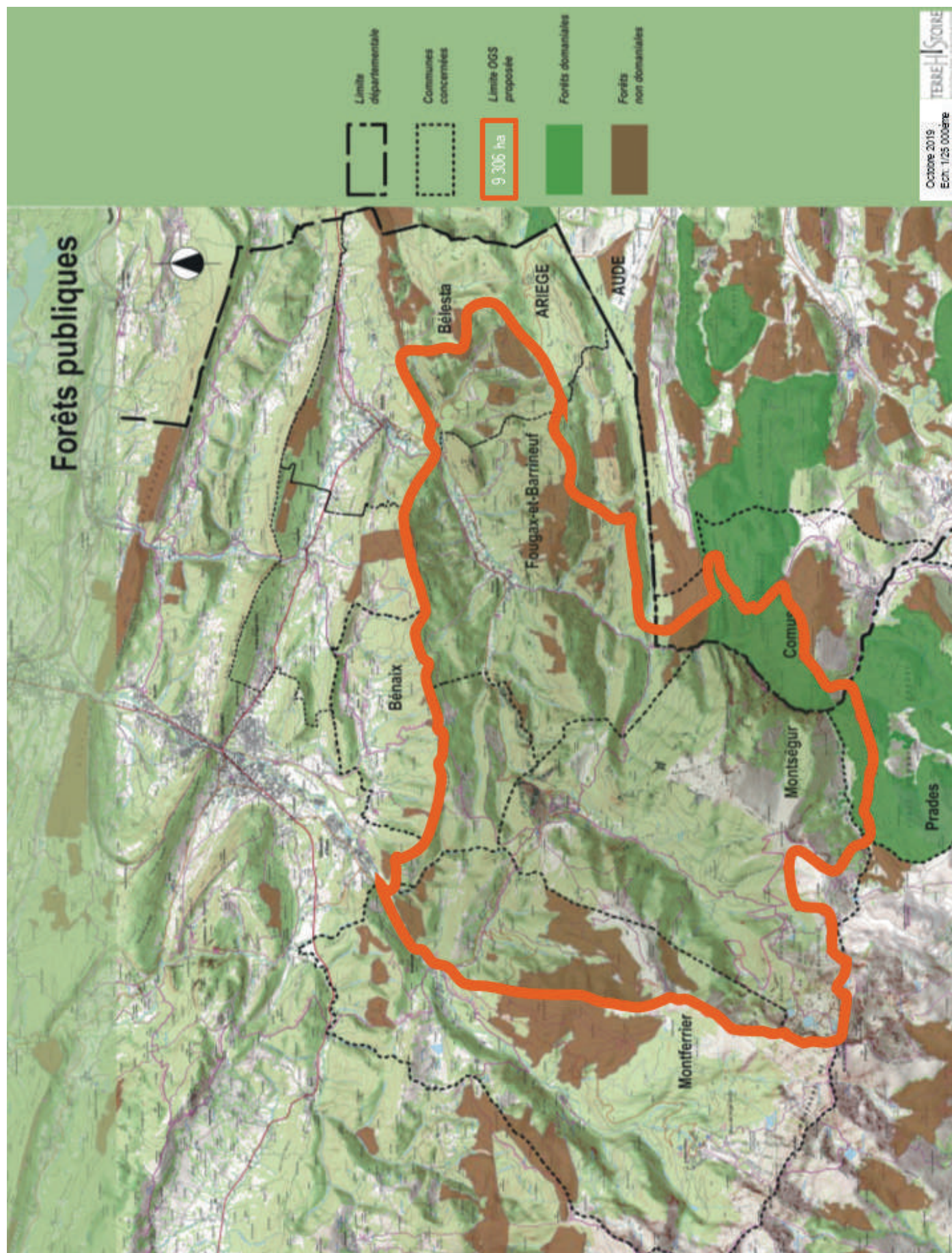
Fougax-et-Barrineuf

	Total	%	1 à 9 salariés(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	16	100,0	16	0	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	6	37,5	6	0	0	0	0
Industrie	0	0,0	0	0	0	0	0
Construction	1	6,3	1	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	1	6,3	1	0	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	0	0,0	0	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	8	50,0	8	0	0	0	0

Bélesta

	Total	%	1 à 9 salariés(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	149	100,0	38	10	46	55	0
Agriculture, sylviculture et pêche	7	4,7	7	0	0	0	0
Industrie	57	38,3	11	0	46	0	0
Construction	0	0,0	0	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	17	11,4	17	0	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	8	5,4	8	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	68	45,6	3	10	0	55	0

Annexe n°14 : Cartographie de la répartition des propriétés forestières



Autour de la Fontaine de FONTESTORBES

Dégustez, découvrez, bougez et dormez... voici nos bonnes adresses entre l'Ariège et l'Aude !



Pauses gourmandes...



et balades ...

CENTRE ÉQUESTRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ÉQUITATION
Tourisme équestre, pony-cl
Philippe LABEDA - Rue du
Tél. 05 61 02 69 38 - 06 0
www.randonnees-cheval.com

CRAPAHUT PARC AVENTURE
Parc Accrobranche à Fontestorbes
niveaux, trampoline, parcour
Henri GOMES - Fontestorbes
Tél. 06 19 79 42 66 [www](http://www.crapahut.com)



LA LIMONADE DE FONTESTORBES
Fabrication 100% artisanale à l'eau de source de Fontestorbes, selon la méthode ancestrale, et à découvrir... le Mountain Cola Ariègeois !
1
Laurent MICHAU
23, avenue de Fontestorbes - 09300 BÉLESTA
Tél. 07 88 17 81 14 www.limonade-de-fontestorbes.com

BASE DE LOISIRS LE KART'ARE 15
Circuit de Karting, Terrain de Paintball
Fabien SANCHEZ
La Plano - 09600 AIGUES-VIVES
Tél. 05 61 01 31 89 - 06 32 09 96 16
www.karting-ariège.com

RESTAURANT LES SAPINS
Les saveurs d'une cuisine gastronomique et créative de terroir, faite maison.
Sélection Guide Michelin 2017
Marie-José BRU - Gilles SABATIER
Lieu-dit Conte - 09300 NALZEN
Tél. 05 61 03 03 85
www.restaurant-lessapins.com

BOULANGERIE-PÂTISSERIE BERNEAU 7
Brindilles de Bélesta, Tarte à la noisette, Amazerat, des Gourmandises à croquer !
Pierre-Jean & Annie BERNEAU
1, Place Général de Gaulle - 09300 BÉLESTA
Tél. 05 61 64 18 07

BOUCHERIE-CHARCUTERIE JULIA 8
Jambons de pays, pâtés et saucissons faits maison. Viandes d'éleveurs.
Ludovic JULIA
Place Général de Gaulle - 09300 BÉLESTA
Tél. 05 61 01 65 94

BAR-RESTAURANT DE FONTESTORBES
Sur le site de la Fontaine, ouvert de mi-juin à fin septembre, service en continu.
Cédric AUSSENAC
Fontestorbes - 09300 BÉLESTA
Tél. 05 61 02 76 93 - 06 79 57 69 15

LE PARADIS DES GOURMANDS BOULANGERIE-PÂTISSERIE 9
Pains et Pâtisseries à base de Noisettes
Stéphane & Stéphanie EVRARD
70, Rue Jean-Jaurès - 09300 LAVELANET
Tél. 05 61 01 02 02

L'AUSELOU Restauration rapide & boutique souvenirs, terrasse avec vue sur le château (ouvert d'avril à fin septembre) 4
Thierry SALLES
99, Place de l'Église 09300 MONTSÉGUR
Tél. 05 61 01 77 82

AUBERGE LA SCIERIE 10
Une cuisine savoureuse et traditionnelle sur le Plateau de Saül
Marc BIAU
4, Route d'Ax-les-Thermes - 11340 ROQUEFEUIL
Tél. 04 68 20 78 68

PALAIS CATHARE CAFÉ - HÔTEL* - RESTAURANT**
Dégustez les saveurs des plats faits maison, terrasse & piscine couverte chauffée avec jacuzzi
Francis RAMIREZ
5, Av. de Lavelanet - 09300 BÉLESTA
Tél. 05 61 02 19 65 - 06 79 31 27 51
www.palaiscathare.fr

LA FERME DES BAILLARDS 11
Élevage de Porcs gascons en plein air
Vente à la ferme des charcuteries & viande
Séjour en chalet & Nuit insolite en Dôme vitré
Patrice MENGOD Les Baillards - 09300 BÉLESTA
Tél. 09 73 23 36 89 / 06 87 05 33 73
www.ferme-des-baillards.com

RESTAURANT - HÔTEL DE FRANCE**
Gastronomie et sélection de vins régionaux dans le charme d'une maison centenaire.
Didier LIMOUZY
18 Cours Docteur Raynaud - 11230 CHALABRE
Tél. 04 68 69 68 60
www.hotel-de-france-chalabre.com

RESTAURANT - HÔTEL BAYLE**
Repas en salle et en terrasse suivant la saison, Une étape de charme au cœur du Pays de Saül.
Sandrine et Xavier MOUCHARD
88, Av. d'Ax-les-Thermes - 11340 BELCAIRE
Tél. 04 68 20 31 05 / 06 81 39 08 74
www.hotel-bayle.com



JOLI-JARDIN Chambres d'hôtes & Gîte au cœur du village
Welcome to Janet CAREY
12, Av. de Lavelanet - 09300 BÉLESTA
Tél. 05 61 01 28 55
www.joli-jardin.com

LA RÉGATE - PÂTISSERIE & CAMPING**
et on peut dormir
Karine & Vincer
Av. Montjean R
Tél. 05 61 03 05



Autour de Fontestorbes

All around Fontestorbes and within 20 km in the surrounding area, discover great places between Ariège and Aude...



MAÎTRE DE LÉRAN

École d'équitation,
club, poney-club.
LEDA - Rue du Moulinet - 09600 LÉRAN
06 69 38 - 06 08 60 20 05
www.maitre-cheval.com

16

LES ÉCURIES D'AIGUILLANES

accueillent petits et grands pour des cours
et randonnées à cheval. Poney à partir de 3 ans.
Didier et Cathy CATELAIN
Aiguillanes - 09300 LESPARROU
Tél. 06 79 13 64 51 www.ecuriesdaiguillanes.fr

18

PARC AVENTURE

Parc aventure à Fontestorbes, 8 parcours tous
polaires, parcours ludo éducatif, boulodrome.
S - Fontestorbes - 09300 BÉLESTA
06 42 66 www.crapahut-aventure.fr

17

ÉQUIVITA-ÉLEVAGE

Découvrez le Plateau de Sault, en calèche et à cheval.
Élevage de chevaux castillonnais. Stages.
Freïa STELLEN
Montplaisir - 11340 ESPEZEL
Tél. 06 72 10 39 57 www.equivita-elevage.com

19

CHÂTEAU CHALABRE

Le Parc Médiéval Interactif pour toute la famille.
Le château où vos enfants deviennent chevaliers !
11230 CHALABRE
Tél. 04 68 69 37 85 www.chateau-chalabre.com

20

LE MUSÉE DU QUERCORB

L'Instrumentarium médiéval et les mises en scènes
originales, vous transportent du Moyen-Age au XX^e siècle.
16, Rue Barry du Lion - 11230 PUIVERT
Tél. 09 67 27 81 51 www.museequercorb.com

21

JEAN-PAUL TISSEYRE, COUTELIER

Plus qu'un couteau, une œuvre d'art !
«Meilleur Ouvrier de France»
1, rue Jean-Jacques Rousseau
09600 LA BASTIDE S/L'HERS
Tél. 05 61 03 05 22 / 06 89 35 86 19
www.couteaux-tisseyre.com

22

AU FIL DES LISSES

Tissage artisanal - Atelier
& Stages pour petits et grands.
Christine HERNANDEZ
16, Rue du Pont - 09300 BÉLESTA
Tél. 06 12 56 18 40 - 05 61 01 40 65
<http://au-fil-des-lisses.asso-web.com>

28

CAZAMÉA - CRÉATEURS D'AMBIANCES

Plongez dans l'univers de la Décoration de la
maison : Tissus, Idées Cadeaux, Articles Déco...
Laurent & Laurence LHÉRISSON
Route de Mirepoix 09300 DREUILHE
Tél. 05 61 01 03 45 www.cazamea.fr

23

SILICORNE VALLÉE

Atelier - Boutique. Fabrication
et vente d'Objets en Corne
& Matières naturelles
Jean MATHIVET
Rte de Lavelanet - 09300 BÉLESTA
Tél. 06 89 52 63 52
www.silicornevallee.com

29

CÉCILE & MARC MESPLIÉ PHOTOGRAPHE

Atelier-Galerie dans une ancienne filature.
Tirages d'Art, Portraits, Identités, sur RV
Conception de documents publicitaires.
20, Av. de Fontestorbes - 09300 BÉLESTA
Tél. 05 61 03 50 60 - 06 30 05 50 51
www.mesplie.fr www.1portrait.com

24

KAPÉÔ Chapô

Découvrez des créations originales de
chapeaux pour femmes, hommes, enfants.
Kristine NOËL, chapelière
Av. de Fontestorbes - 09300 BÉLESTA
Tél. 05 61 05 24 41

25

GÉRARD GOURDEL, POTIER

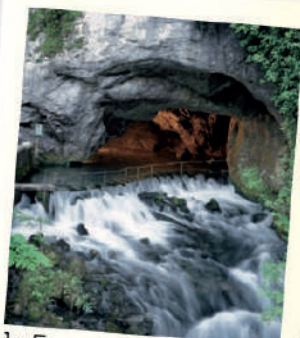
Poteries en terre vernissée
pour la table, la décoration
et le jardin - Stages.
Boutique au centre du village
(face à la halle) - 09300 BÉLESTA
Tél. 05 61 01 62 77

31

LA RÉGATE - RESTAURANT

CAMPING*** On mange face au lac
on peut dormir sur place...
Marine & Vincent SZCZESNIAK
v. Montjean Route du Lac - 09600 LÉRAN
Tél. 05 61 03 09 17 www.campinglaregate.com

14



la Fontaine Intermittente
de Fontestorbes



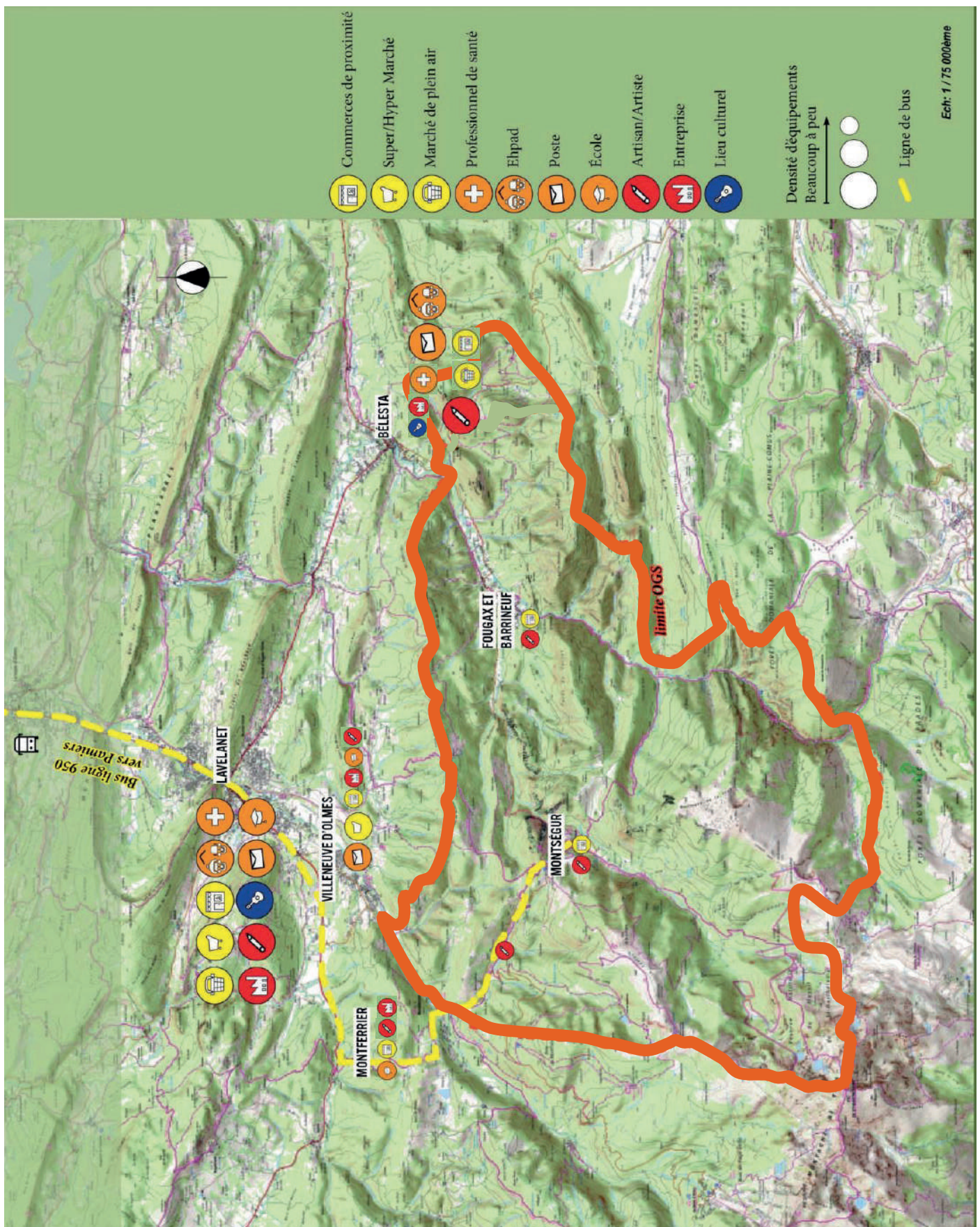
& des créations originales

les
Arts &
Savoir
Faire

nos bonnes adresses
à 20 km à la ronde ! 
www.autourdefontestorbes.com



Annexe n°16 : Cartographie des services disponibles dans les communes du Grand Site





Château de Montségur en période hivernale vue du ciel, 2013



Naturellement
Days d'Olmes
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES

Grand Site de Montségur
Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Hôtel d'entreprises – Pôle Projets
1 chemin de la Coume - 09300 Lavelanet
Tél : 05 34 09 33 80
www.paysdolmes.org